

2016-2017

Master 1 histoire et document
Parcours « métiers des archives »

Le rapprochement entre archiviste et bibliothécaire

Aujourd'hui en France selon les professionnels

Lemoine Tomy |

Sous la direction de Mme |
Grailles Bénédicte

Soutenu publiquement le :
17 juin 2017



2016-2017

Master 1 histoire et document
Parcours « métiers des archives »

Le rapprochement entre archiviste et bibliothécaire

Aujourd'hui en France selon les professionnels

Lemoine Tomy |

Sous la direction de Mme |
Grailles Bénédicte

Soutenu publiquement le :
17 juin 2017

Prix Valérie-Poinsotte 2018



L'auteur du présent document vous autorise à le partager, reproduire, distribuer et communiquer selon les conditions suivantes :



- Vous devez le citer en l'attribuant de la manière indiquée par l'auteur (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'il approuve votre utilisation de l'œuvre).
- Vous n'avez pas le droit d'utiliser ce document à des fins commerciales.
- Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter.

Consulter la licence creative commons complète en français :
<http://creativecommons.org/licences/by-nc-nd/2.0/fr/>

Ces conditions d'utilisation (attribution, pas d'utilisation commerciale, pas de modification) sont symbolisées par les icônes positionnées en pied de page.



REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier madame Bénédicte Grailles, mon directeur de recherche, pour ses conseils avisés et son intérêt pour mon sujet d'étude.

Je n'oublie pas non plus monsieur Patrice Marcilloux, qui fournit de très bons conseils aux étudiants de Master 1 pour la bonne réalisation de leurs mémoires.

Je remercie aussi tous les professionnels des archives et des bibliothèques qui ont pris le temps de répondre au long questionnaire d'enquête qui accompagne ce mémoire de recherche.

Merci à ma famille et à mon amie Léna Lepage pour leur soutien au quotidien.

Enfin je remercie mes collègues de Master 1 pour la solidarité dont ils ont fait preuve.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
PARTIE I - Panorama du phénomène de rapprochement entre archiviste et bibliothécaire	5
A - Historique des liens entre les deux professions	6
B - Convergences et ambiguïtés actuelles entre les deux spécialités.....	16
C - Vers une fusion des deux métiers ?	27
BIBLIOGRAPHIE	43
I - La transdisciplinarité des métiers du document	43
II - Les liens entre archiviste et bibliothécaire	43
III - Les services illustrant le phénomène de rapprochement.....	46
IV - Histoire et évolutions des spécialités du document	48
V - Les techniques et pratiques professionnelles convergentes.....	49
VI - Le bouleversement du numérique	49
VII - La politique culturelle et le patrimoine écrit.....	50
ÉTAT DES SOURCES	51
I - Sources légales et réglementaires.....	51
II - Sites web	52
III - Questionnaire	52
PARTIE II - Le rapprochement entre archiviste et bibliothécaire selon les professionnels	53
A - Existe-t-il un véritable rapprochement entre archiviste et bibliothécaire ?.....	54
B - Caractéristiques et spécificités des cas de rapprochement.....	68
C - Vers un nouveau spécialiste ou un personnel multifonctionnel ?.....	81
CONCLUSION	97
ANNEXES	101
TABLE DES ILLUSTRATIONS	183
TABLE DES ANNEXES.....	185
TABLE DES MATIÈRES	187

INTRODUCTION

Dans ses nouvelles de science-fiction mêlant fantastique et horreur, l'écrivain américain Howard Phillips Lovecraft (1890-1937) fait fréquemment référence aux bibliothèques et aux services d'archives. En effet, l'auteur fait sommeiller dans les fonds et collections mystérieux de ces lieux de conservation, des grimoires maléfiques tels que le *Necronomicon* de l'Arabe fou Abdul al-Hazred, renfermant un savoir pernicieux ou une épouvantable vérité. Outre l'univers fictif, il est intéressant de constater que, dans ses récits, H. P. Lovecraft dépeint similairement les bibliothécaires et les archivistes comme des érudits gardiens du savoir.

Il en est de même dans notre société actuelle, où la majorité des individus ne dispose que d'une connaissance lacunaire des archives, définies comme de vieux documents dont l'utilité reste vaguement comprise et souvent annexées à un domaine mieux connu du grand public, celui des bibliothèques. Cette méprise est notamment due aux transversalités entre les deux métiers qui « se construisent et se développent à partir d'un même matériau, le document »¹. Ainsi, là où les spécialistes s'accordent à voir une différence entre des documents administratifs conservés comme « support de l'activité » d'une collectivité ou d'un individu et des ouvrages édités conservés comme « support de l'expression des idées et des connaissances »², le reste de la société ne voit qu'un unique ensemble documentaire. Pour le public, c'est un même patrimoine écrit, regroupant « tous types de documents dont le point commun est l'inscription, c'est-à-dire la trace écrite ou gravée »³ et capable de répondre à ses interrogations.

Cependant, la séparation traditionnelle entre les deux métiers est-elle pour autant superflue ? Les différences de techniques et de pratiques entre l'archivistique et la bibliothéconomie montrent bien « deux logiques de traitement »⁴ bien distinctes. Ainsi nous considérons communément les deux professions comme cousines. Les notices en ligne du Centre national de ressources textuelles et lexicales (CNRTL) rendent aisément compte des importantes ressemblances existant entre les définitions d'archiviste et de bibliothécaire. Néanmoins, alors qu'un « archiviste » est le gestionnaire

1. Jean-Philippe Accart, *Regards croisés sur les métiers des sciences de l'information : Bibliothèques, Archives, Documentation, Musées*, Mont-Saint-Aignan, KLOG, 2014, p. 48.

2. Marie-Anne Chabin, « L'opposition millénaire archives/bibliothèques a-t-elle toujours un sens à l'ère du numérique ? », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2012, n° 5, p. 30.

3. Alice Zunino, *Le patrimoine écrit en Bourgogne Franche-Comté*, [en ligne], 2016, p. 1. Disponible en ligne : <https://www.crl-franche-comte.fr/sites/default/files/content/chroniques/images/2016/16-07_patrimoine-ecrit/16-07_patrimoine-ecrit-chronique-web.pdf> (consulté le 02 février 2017).

4. Sonia Combe, « Archives et bibliothèques, un nouveau défi : l'exemple de la BDIC », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2006, n° 4, p. 62.

d'un type de document, un « bibliothécaire » est le responsable d'un lieu de rangement. En ce sens, le terme « archives », clairement défini par l'article L211-1 du code du patrimoine, et celui de « bibliothèque », définissant le bâtiment de dépôt des collections ou la collection de livres elle-même, ne sont pas équivalents et ne peuvent pas être entièrement comparables. Ce décalage entre les deux mots engendre également des ambiguïtés entre les rôles des deux professions, comme par exemple pour la responsabilité de certains fonds littéraires ou scientifiques⁵. De plus, ces entrecroisements sont actuellement accentués par le développement d'une autre spécialité des documents, le métier de documentaliste, ainsi que des sciences de l'information, discipline scientifique universitaire mêlant archivistique, bibliothéconomie et documentation⁶. Le document est également une autre source de confusion. À la fois contenu, support et vecteur⁷, il contribue au chevauchement des compétences de chacun.

Depuis le milieu du XX^e siècle, la transition vers le numérique entraîne un bouleversement profond dans la gestion documentaire comme l'a rappelé Florence Alibert, conservatrice de bibliothèque et maître de conférences en humanités numériques à l'université d'Angers, lors de la XV^e journée d'archivistique d'Angers en février 2017. Les ordinateurs personnels et les réseaux d'échange de données ont entraîné l'émergence d'un « nouvel espace public »⁸ et, en conséquence, de nouvelles problématiques pour les spécialistes des documents. La dématérialisation des documents eut pour effet corollaire une plus grande perméabilité entre le métier d'archiviste et celui de bibliothécaire.

Cette corrélation de plus en plus forte entre les deux métiers s'exprime à travers la logique de réunion que suivent actuellement certains pays. Très tôt prônée par l'UNESCO avec notamment le programme général d'information intitulé *Harmonisation de la formation en bibliothéconomie, en science de l'information et en archivistique (PGI-87/WS/2)*⁹, la coopération entre les professions donne lieu à des rapprochements mettant en pratique les liens entre archives et bibliothèque. Bibliothèque et Archives Canada (BAC), fondée en 2004, et Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)¹⁰, fondée en 2006, en sont les exemples les plus probants. En 2000, le Royaume-Uni

5. Thérèse Charmasson, « Archives scientifiques ou archives des sciences : des sources pour l'histoire », *La revue pour l'histoire du CNRS*, 2006, n° 14, 9 p.

6. Jean-Philippe Accart et Clotilde Vaissaire-Agard, « Science de l'information », *Les 500 mots métiers - Bibliothèques, archives, documentation, musées*, Mont-Saint-Aignan, KLOG, 2016, p. 127.

7. Roger T. Pédaque, *Document et modernité*, [en ligne], 2006, 28 p. Disponible en ligne : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/sic_00001741/document> (consulté le 07 février 2017).

8. Françoise Mirguet et Paul Servais, « Introduction », *L'archiviste dans quinze ans : vers de nouveaux fondements*, Louvain-la-Neuve, Academia L'Harmattan, 2015, p. 10.

9. Carol Couture, « Préface », *Regards croisés sur les métiers des sciences de l'information : Bibliothèques, Archives, Documentation, Musées*, Mont-Saint-Aignan, KLOG, 2014, p. 14.

10. Guy Berthiaume et Pascale Ryan, « Bibliothèque et Archives nationales du Québec », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2013, n° 6, p. 47-53.

fonde le Museum, Libraries and Archives Council dans cette même logique¹¹. Traversant une période de restrictions budgétaires dans laquelle le regard comptable « cherche volontiers à débusquer doublons et illogismes pour une action publique plus cohérente »¹², la France n'échappe pas à ce phénomène de rapprochement. Le centre culturel Gaston Defferre à Marseille renferme les Archives et Bibliothèque départementales des Bouches-du-Rhône. Le site de Pierresvives à Montpellier regroupe, pour sa part, les pôles d'archives départementales de l'Hérault et de médiathèque départementale, mais aussi un service de programmation composé d'une salle d'exposition, d'un amphithéâtre et d'espaces ateliers. Enfin, le centre le Rize à Villeurbanne regroupe les Archives municipales et une médiathèque¹³.

La multiplication de ces exemples provoque l'inquiétude de professionnels envers leur avenir et leur place sociale, donnant lieu à une véritable crise identitaire¹⁴. En se limitant au cas actuel de la France, cette situation est l'occasion de réfléchir aux enjeux d'une telle évolution. Pour la comprendre, il convient de s'interroger sur son origine. Le rapprochement entre archiviste et bibliothécaire est-il dû au développement de nouvelles transversalités, à une intention de faciliter la recherche scientifique, ou à des contraintes économiques ? Ainsi, un panorama général du phénomène et de son ampleur dans notre pays précédera l'étude des aspirations et des avis des professionnels par rapport à la réalité de leurs métiers. En outre, l'ambition de ce mémoire est d'analyser la porosité des frontières entre les professions d'archiviste et de bibliothécaire à travers leurs analogies, leurs rapports et leurs actes, pour paradoxalement délimiter plus précisément les rôles sociaux et les compétences de chacun. En effet, il n'est pas insensé de dire que « l'avenir de nos métiers repose nécessairement sur cet entrecroisement »¹⁵.

11. Florence Poncé, « Archives, bibliothèques, musées : constituer et diffuser un patrimoine numérique commun », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2000, n° 2, p. 96.

12. Albert Poirot, « Les archives dans les bibliothèques », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2001, n° 2, p. 5.

13. Jean-Philippe Accart, *Regards croisés sur les métiers des sciences de l'information : Bibliothèques, Archives, Documentation, Musées*, Mont-Saint-Aignan, KLOG, 2014, p. 18.

14. Gérard Sarazin, « Nouveau... Vous avez dit nouveau ? », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1987, n° 4, p. 356.

15. Jean-Philippe Accart, Clotilde Vaissaire-Agard, « Avant-propos », *Les 500 mots métiers - Bibliothèques, archives, documentation, musées*, Mont-Saint-Aignan, KLOG, 2016, p. 1.

PARTIE I

PANORAMA DU PHÉNOMÈNE DE RAPPROCHEMENT ENTRE ARCHIVISTE ET BIBLIOTHÉCAIRE

Lors des débuts de cette recherche, certains professionnels me demandèrent légitimement si une telle logique de regroupement existait réellement entre archiviste et bibliothécaire. Cela montre que le sujet est méconnu, probablement du fait de la difficulté d'avoir une vision globale de la situation française. Pourtant, la tendance de rapprochement entre les deux professions est commentée depuis longtemps.

Après une importante réflexion sur les convergences entre bibliothécaires et documentalistes dans les années 1980, portée notamment par des revues professionnelles telles que le *Bulletin des bibliothèques de France* (BBF)¹⁶, quelques spécialistes s'intéressent aux liens entre les archives et les bibliothèques. Cet objet d'étude se développe au tout début du XXI^e siècle, avec des articles comme celui paru en 2001 d'Albert Poirot, ancien inspecteur général des bibliothèques et administrateur de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg depuis 2006¹⁷. La création d'une fédération informelle d'associations professionnelles en 2003¹⁸ (régie par la loi de 1901 depuis 2010) et l'organisation par cette dernière des journées d'étude interprofessionnelles « Un métier, des métiers : convergences et spécificités des métiers des archives, des bibliothèques et de la documentation », les 28 et 29 janvier 2005 à la Bibliothèque nationale de France, confirment l'intérêt croissant des professionnels pour ce phénomène de rapprochement¹⁹.

Ainsi, les professions d'archiviste et de bibliothécaire partagent une réflexion commune pour identifier leurs similitudes. Chaque spécialité a ses formations, sa discipline, ses techniques, ses associations, etc. Néanmoins, il existe des enseignements et des outils communs, des passerelles professionnelles et des services qui se rapprochent. En outre, de nombreux articles récents parlent des

16. « La trame des métiers », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1987, n° 4, p. 289-388.

17. Albert Poirot, « Les archives dans les bibliothèques », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2001, n° 2, p. 4-14.

18. Site de l'IABD, rubrique « Qui sommes-nous ? » [en ligne]. Disponible en ligne : <<https://iabd.fr/a-propos/>> (consulté le 28 mars 2017).

19. Michel Melot, « Archivistes, documentalistes, bibliothécaires : compétences, missions et intérêts communs », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2005, n° 5, p. 9.

pratiques de traitement, de conservation et de communication des documents, de la logique de servuction et de la technologie utilisée, semblables aux deux métiers²⁰. Actuellement, les questions de droits culturels et de numérique viennent raviver cette réflexion commune, dans une même société où la bonne gestion de l'information devient primordiale²¹.

Le panorama du phénomène de rapprochement entre archiviste et bibliothécaire cherche à apporter un état des connaissances en définissant les termes, notions et concepts se trouvant à l'entrecroisement des différentes professions. Avant de détailler leurs convergences et leurs ambiguïtés, nous reviendrons sur les aspects historiques liant les deux spécialités. Pour terminer cette première partie, nous nous demanderons si le phénomène de rapprochement peut entraîner la fusion des deux professions en un unique corps de métier.

A - HISTORIQUE DES LIENS ENTRE LES DEUX PROFESSIONS

Les professions d'archiviste et de bibliothécaire sont toutes deux anciennes et reconnues. Néanmoins, leurs relations restent floues. Ainsi, Michel Melot, conservateur général honoraire des bibliothèques, affirme qu'entre les deux métiers la « distinction est récente »²² alors que Marie-Anne Chabin, expert dans le domaine de l'archivage électronique et chargée de cours à l'université Paris X depuis 2014, parle quant à elle d'une « opposition millénaire archives/bibliothèques »²³. Le problème de la correspondance ou de l'indépendance entre les documents d'archives et de bibliothèques est un sujet complexe qu'il convient d'aborder modestement par un propos nuancé et modéré. Sans se vouloir exhaustif, cet historique souhaite apporter des éléments capables d'éclairer la réalité de leurs rapports.

20. Jean-Philippe Accart, Regards croisés sur les métiers des sciences de l'information : Bibliothèques, Archives, Documentation, Musées, Mont-Saint-Aignan, KLOG, 2014, 47 p.

21. Hélène Girard, « Documentalistes, bibliothécaires et archivistes : des convergences et des impératifs », *La gazette des communes*, [en ligne], 6 janvier 2017. Disponible en ligne :

<<http://www.lagazettedescommunes.com/479970/documentalistes-bibliothecaires-et-archivistes-des-convergences-et-des-imperatifs/>> (consulté le 08 février 2017).

22. Michel Melot, « Archivistes, documentalistes, bibliothécaires : compétences, missions et intérêts communs », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2005, n° 5, p. 9.

23. Marie-Anne Chabin, « L'opposition millénaire archives/bibliothèques a-t-elle toujours un sens à l'ère du numérique ? », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2012, n° 5, p. 26.

1 - DES ORIGINES ÉTROITEMENT MÊLÉES MAIS DIFFÉRENCIÉES

Archives et bibliothèques évoluèrent vraisemblablement séparément, mais tout en étant similairement considérées comme deux composants essentiels à la composition du savoir d'une société. Des éléments historiques tendent à appuyer cette idée.

Concernant l'Antiquité, il est coutumier de penser que les archives et les bibliothèques apparurent conjointement et corollairement à l'écriture. Pourtant, il existe une volonté de laisser des traces de l'activité humaine précédant l'écrit et que nous pourrions qualifier d'archives préhistoriques. Surnommées les « fantastiques archives », les peintures rupestres du val Camonica en Italie sont considérées comme l'une des premières manifestations d'une mémoire communautaire, avec notamment la représentation d'un village sous la forme d'une carte parcellaire à l'instar des cadastres²⁴. Les tablettes d'argile mésopotamiennes de la fin du IV^e millénaire avant Jésus-Christ, retrouvées dans les vestiges des villes d'Uruk et de Suse, ne se composaient que de chiffres et de dessins. Elles sont ainsi considérées « comme support de la mémoire avant même la naissance de l'écriture à proprement dite »²⁵. Bien plus tard, les *quipus* de la civilisation des Quichuas au XV^e siècle, groupes de cordelettes nouées à partir d'un procédé mnémotechnique complexe et utilisées par des officiers de l'empire²⁶, confirment cette idée que l'archive se caractérise avant tout par son contexte de production. À l'inverse, l'apparition des ouvrages de connaissance, conservés pour l'intérêt accordé à l'information qu'ils renferment, dépendait d'avantage du développement de l'écriture.

Ainsi, le principal caractère commun entre les pièces d'archives et les œuvres textuelles se trouvait dans l'utilisation de supports et de signes d'écriture similaires. L'utilisation de l'écriture était un enjeu de pouvoir religieux, intellectuel et politique à cette époque et seule une minorité de personnes savait la pratiquer²⁷. Les documents écrits étaient considérés comme précieux et protégés communément dans les mêmes lieux sûrs, tels que les temples ou les palais. Être capable de les déchiffrer, c'était avoir un accès direct au savoir. Aussi, les individus capables de lire, tels que les *scribes* de l'Égypte antique²⁸, étaient très courtisés. Ce lien entre documents d'archives et de bibliothèques était clairement présent dans la société mésopotamienne antique. Conservés pour leur importance, les textes littéraires, religieux et scientifiques côtoyaient les documents nécessaires aux

24. Paul Delsalle, *Une histoire de l'archivistique*, Sainte-Foy, Presses de l'université du Québec, 1998, p. 11.

25. *Ibid.*, p. 12.

26. *Ibid.*, p. 64-67.

27. Frédéric Barbier, *Histoire des bibliothèques : d'Alexandrie aux bibliothèques virtuelles*, Paris, Armand-Colin, 2013, p. 24.

28. Paul Delsalle, *op. cit.*, p. 19.



activités sociales, formant un ensemble documentaire indistinct. Les nombreuses fouilles du palais d'Assurbanipal à Ninive (actuel site de Kuyunjik) mirent au jour plus de 2 500 tablettes d'argile. Ces dernières se composaient d'ordres gouvernementaux, de sentences judiciaires, de contrats et d'actes privés²⁹, mais également de nombreux écrits relevant des domaines de la littérature, de la divination ou encore des mathématiques³⁰. Sans prétendre y voir une assimilation entre pièces d'archives et ouvrages de connaissances, ce regroupement témoigne de la volonté du grand roi assyrien de réunir le fonds documentaire le plus complet possible pour administrer au mieux son royaume. En ce sens, tous ces documents étaient pensés comme les mêmes composants d'un savoir plus vaste.

Contrairement à la Mésopotamie, l'Égypte antique disposait déjà d'une unité géographique et administrative. Archives et livres étaient similairement déposés dans les temples ou dans des bâtiments adaptés³¹. Néanmoins, la distinction entre les deux types de documents était bien définie et tandis que les « maisons des livres »³² regroupaient uniquement des collections³² d'ouvrages, les fonds d'archives se cantonnaient à la conservation de productions administratives³³. Par opposition, il était impossible de distinguer archives et bibliothèques dans la civilisation tibétaine du VII^e siècle³⁴. L'écriture y étant considérée comme sacrée par nature, les documents étaient empilés dans les lamaseries, sans qu'aucune distinction ne soit faite entre eux. Bien que l'ampleur du rapprochement entre les deux types de documents varie en fonction de chaque société, l'importance accordée aux documents écrits reste identique.

Nos sociétés occidentales trouvent leur origine dans les cités grecques antiques. L'importante place de l'oralité, prônée par des philosophes tels que Socrate et Platon, et l'analphabétisme de la majorité de la population minimisèrent le développement des ouvrages de connaissance. Les collections de volumes appartenaient généralement à quelques riches notables lettrés, pour leur plaisir personnel³⁵. À l'inverse, les archives s'y développèrent sans obstacle. À Athènes, les archives du gouvernement étaient conservées dans le temple de Cybèle, nommé le *métrôon*. Les autres documents d'archives étaient conservés dans les *archeia*, les magistratures³⁶. Ainsi, la différence archives-bibliothèques fut très rapidement effective. La bibliothèque d'Alexandrie, fondée par le diadoque Ptolémée I^{er} *Sôter* au III^e siècle avant Jésus-Christ, confirme cette séparation. Fondamentale dans l'histoire des bibliothèques, cette collection ne présente pourtant aucun lien avec les archives³⁷. Cette

29. Jean Favier, *Les archives*, Paris, Presse universitaire de France, 2001, p. 7.

30. Frédéric Barbier, *op. cit.*, p. 21-22.

31. Jean Favier, *op. cit.*, p. 7.

32. Frédéric Barbier, *op. cit.*, p. 24.

33. Paul Delsalle, *op. cit.*, p. 19.

34. *Ibid.*, p. 42.

35. Frédéric Barbier, *op. cit.*, p. 26.

36. Jean Favier, *op. cit.*, p. 8-9.

37. Anne-Marie Bertrand, Yves Alix, *Les bibliothèques*, Paris, La Découverte, 2015, p. 9.

logique de distinction entre archives et bibliothèques se perpétua très nettement tout au long de l'Empire romain. Alors que les archives restèrent strictement liées à l'administration, les bibliothèques devinrent une marque de distinction personnelle dans les rivalités entre notables romains³⁸. De plus, alors que les bibliothèques se composaient d'ouvrages édités pour la pertinence des connaissances véhiculées, les archives étaient les traces originales de l'activité administrative du pouvoir³⁹.

2 - L'ENRACINEMENT D'UNE LOGIQUE DE SÉPARATION DANS LA PRODUCTION DOCUMENTAIRE

Les « migrations barbares » à la fin du V^e siècle entraînèrent des modifications profondes dans l'histoire de l'archivistique et dans celle de la bibliothéconomie, mais elles n'ébranlèrent pas cette séparation entre documents d'archives et de bibliothèques. La période du haut Moyen Âge accorda peu d'importance aux documents écrits, ce qui entraîna de nombreuses destructions⁴⁰. Les fonds d'archives et les collections de livres de la civilisation latine trouvèrent communément refuge dans les institutions chrétiennes qui, à l'instar des temples antiques, les protégèrent. En d'autres termes, des morceaux entiers de la mémoire et des connaissances de l'ancienne société romaine furent sauvegardés grâce à la conservation des pièces d'archives et des textes de connaissance. En ce sens, le couple archives-bibliothèques constituait un ensemble conceptuel plus vaste, le savoir de la civilisation antique. La règle de saint Benoît, rédigée au début du VI^e siècle, accordait en effet une grande importance au travail documentaire. Son développement en Occident permit la formation de nombreuses bibliothèques et de services d'archives dans les abbayes et les monastères. De plus, les *scriptoria* jouèrent un rôle central dans la pérennisation de nombreux documents écrits, qu'il s'agisse d'archives comme de livres, en assurant leur retranscription⁴¹. Cependant, bien qu'un souci de préservation identique soit apporté à l'ensemble des documents, une véritable distinction existait entre archives et livres. Alors que les livres étaient conservés en fonction de l'intérêt qui leur était porté, la *Bible* étant ainsi continuellement préservée, les archives étaient conservées en fonction de leur utilité, et généralement éliminées par la suite. En ce sens, la cathédrale de Reims disposait au IX^e siècle d'une bibliothèque distinctement d'un local d'archives, nommé *archivum*⁴².

38. Frédéric Barbier, *op. cit.*, p. 40.

39. Marie-Anne Chabin, « L'opposition millénaire archives/bibliothèques a-t-elle toujours un sens à l'ère du numérique ? », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2012, n° 5, p. 27.

40. Frédéric Barbier, *op. cit.*, p. 49.

41. Anne-Marie Bertrand, Yves Alix, *op. cit.*, p. 10-11.

42. Paul Delsalle, *op. cit.*, p. 73.

Parallèlement à la sphère religieuse, la division entre les deux types de documents subsistait dans la société laïque. Les rois de France disposaient depuis longtemps de leurs archives, indispensables à la bonne gestion du gouvernement⁴³. Philippe Auguste les fit demeurer au château du Louvre après la bataille de Fréteval en 1194⁴⁴. Nommées le Trésor des chartes et déplacées au palais royal en 1231, ces archives provenaient de la Chancellerie royale et étaient directement liées à l'administration du royaume. À cette même époque, aucune librairie royale n'était institutionnalisée et les collections de livres du roi ne provenaient que de sa pure bibliophilie. Dans les dernières années de son règne, saint Louis fit installer le Trésor des chartes avec sa bibliothèque personnelle à la Sainte-Chapelle du palais. Ainsi, outre le fait de mettre ces précieux documents à l'abri dans un lieu sûr et inviolable, le rapprochement géographique entre le Trésor des chartes et la librairie royale dans la Sainte-Chapelle, à proximité du palais royal de la Cité, montre que Louis IX souhaitait disposer d'un accès rapide et pratique à cet ensemble de documents. À l'instar de la bibliothèque de Ninive, archives et livres représentaient les éléments d'un même savoir. Cependant, les deux entités de documents étaient là encore déposées dans deux salles différentes et pensées avec des organisations différentes. De plus, ce rapprochement physique entre le fonds d'archives et la collection d'ouvrages fut temporaire, et dès 1368, la bibliothèque du roi retourna au Louvre sans qu'aucune fusion des deux fonds ne soit tentée⁴⁵.

Il en est de même avec les collections et les fonds pontificaux. Rassemblées en 1198 par le pape Innocent III, les archives du Vatican furent conservées indistinctement avec les ouvrages de connaissance⁴⁶. En 1448, le pape Nicolas V réunit les deux types de documents dans la Bibliothèque apostolique vaticane. Cet assemblage révèle bien que pour l'Église catholique il existait bien une unité entre ces deux ensembles. Il fallut attendre le 31 janvier 1612 pour que les Archives secrètes du Vatican soient officiellement séparées de la bibliothèque par Paul V. Bien que le titre hybride de « bibliothécaire et archiviste de la Sainte Église romaine » soit toujours d'actualité, les documents d'archives et de bibliothèques sont à présent organisés par deux institutions clairement différenciées.

Le remplacement du *volumen* par le *codex* à partir du III^e siècle, l'invention des minuscules carolines lors de la Renaissance carolingienne au IX^e siècle, la diffusion du papier en France à partir du XIII^e siècle, ou encore l'apparition de l'imprimerie à la fin du XV^e siècle, contribuèrent à faciliter l'utilisation de l'écrit et à massifier la production documentaire⁴⁷. Pour autant, la séparation perdura et, des siècles durant, chaque document rejoignit un fonds d'archives ou une collection de livres en fonction de sa nature. La division archives-bibliothèques ne fut nullement altérée durant l'époque

43. Jean Favier, *op. cit.*, p. 14-15.

44. Paul Delsalle, *op. cit.*, p. 76.

45. Frédéric Barbier, *op. cit.*, p. 92.

46. Jean Favier, *op. cit.*, p. 13.

47. Anne-Marie Bertrand, Yves Alix, *op. cit.*, p. 15-16.

moderne. À partir du XVI^e siècle, les fonds d'archives se spécialisèrent autour des grandes institutions de l'État⁴⁸ et les bibliothèques évoluèrent, quant à elles, vers un accroissement des collections laïques, princières et privées⁴⁹. De plus, la distinction entre les deux types de documents est clairement comprise par la société de l'Ancien Régime. Entre les notices du dictionnaire d'Antoine Furetière, datant de la seconde moitié du XVII^e siècle et celles *l'Encyclopédie raisonnée des sciences, des arts et des métiers* de Diderot et D'Alembert, éditées près d'un siècle plus tard, la sémantique des termes « archives » et « bibliothèque » ne changea pas. Le premier est une preuve administrative, le second est un lieu de rangement d'une collection, ou la collection elle-même, d'ouvrages de connaissance⁵⁰.

Néanmoins, un lien continue de perdurer entre les collections et les fonds. En effet, la progression de l'alphabétisation dans la société française, dès le XVI^e siècle, entraîna l'accessibilité des documents écrits à un plus grand nombre de personnes et éveilla un grand appétit intellectuel. Dans toute l'Europe, des cabinets de curiosité se développèrent, dans lesquels se côtoyaient livres imprimés et manuscrits originaux⁵¹. Cette soif de connaissance toucha en particulier les érudits et les études scientifiques se multiplièrent. Le développement de l'érudition historique en est le modèle d'excellence⁵². L'importance accordée par les humanistes à l'authenticité, la véracité et la sincérité des documents entraîna le développement progressif de méthodes critiques et de la recherche dans les fonds d'archives et dans les collections de bibliothèques. En ce sens, dom Jean Mabillon, membre de la congrégation bénédictine de Saint-Maur, inventeur de la critique historique et fondateur de la diplomatique avec son ouvrage *De re diplomatica*, parcourut l'Europe de fonds en collections en quête de documents rares⁵³. De nombreux inventaires furent réalisés pour adapter les fonds et les collections à cette nouvelle demande sociale, entraînant la collaboration entre archivistes et bibliothécaires. Entre 1615 et 1623, Pierre Dupuy, alors garde de la Bibliothèque du roi, et Théodore Godefroy furent chargés de dresser l'inventaire du Trésor des chartes par Mathieu Molé, qui en était le garde officiel⁵⁴. Au XVIII^e siècle, le courant des Lumières, prônant la vulgarisation des connaissances, incita l'ouverture des collections et des fonds à un public plus large⁵⁵. À cette période encore, un rapprochement entre les archives et les bibliothèques fut engendré par des aspirations intellectuelles. En tant que documents écrits renfermant de nombreuses informations, la somme des livres et des archives constitue le savoir d'une société.

48. Sophie Cœuré et Vincent Duclert, *Les archives*, Paris, éd. La Découverte, 2011, p. 9.

49. Anne-Marie Bertrand, Yves Alix, *op. cit.*, p. 16.

50. Marie-Anne Chabin, *op. cit.*, p. 27.

51. Frédéric Barbier, *op. cit.*, p. 147.

52. Paul Delsalle, *op. cit.*, p. 153.

53. *Ibid.*, p. 145.

54. Jean Favier, *op. cit.*, p. 24-27

55. Anne-Marie Bertrand, Yves Alix, *op. cit.*, p. 18.

3 - LE XIX^E SIÈCLE, LA FONDATION DE DEUX SPÉCIALITÉS DISTINCTES

La Révolution française et le siècle qui lui succède sont une période cruciale pour l'histoire des archives, comme pour celle des bibliothèques. Créatrice d'institutions professionnelles puissantes et spécialisées, cette époque forme le terreau des services documentaires actuels et c'est ce qui permet de la qualifier de « temps de la fondation »⁵⁶. Néanmoins, malgré une séparation archives-bibliothèques renforcée par la création de deux organisations indépendantes, les relations entre les deux types de documents perdurèrent et se firent plus intimes. Sous ce prisme, le XIX^e siècle se place dans le prolongement des siècles précédents.

En effet, les archives et les livres subirent communément le vandalisme révolutionnaire dès 1789. Sans en juger l'importance, il est indubitable que des autodafés se produisirent lors des saisies révolutionnaires. Les archives, en tant que justificatifs des privilèges⁵⁷, et les livres, en tant que symboles de l'obscurantisme⁵⁸, reflétaient une société qu'il fallait effacer. La politique de tri réalisée dans les dépôts littéraires et dans les centres d'archives à partir de l'an II tend également à aller en ce sens⁵⁹. De plus, le rassemblement de fonds et de collections dans les mêmes dépôts improvisés, générant dans les districts des ensembles documentaires difformes et désordonnés, et l'utilisation de certains dépôts pour la fabrication de munitions près des frontières françaises, rappelle le lien matériel intrinsèque entre archives et bibliothèques⁶⁰. Ainsi, bien que ce processus fût pragmatique et provisoire, les pièces d'archives et les ouvrages de bibliothèques furent traités par les révolutionnaires comme un unique patrimoine documentaire.

Par la suite, archives et bibliothèques s'institutionnalisèrent de manière distincte. Le décret du 12 septembre 1790 fonda les Archives nationales, la loi du 7 messidor an II dota les archives d'une législation et celles du 5 brumaire an V créèrent les Archives départementales⁶¹. Pendant ce temps, les bibliothèques s'organisèrent dans les districts durant l'an II, les écoles centrales durant l'an IV, puis les communes durant l'an XI, tandis qu'à Paris, l'ancienne bibliothèque royale se structura sous le nouveau nom de Bibliothèque nationale⁶². Les bouleversements politiques du XIX^e siècle ne remirent pas en cause la division des archives et des bibliothèques. En ce sens, à la fin du XIX^e siècle, la classification décimale de Dewey, développée en 1876 par Melvil Dewey, distingua la

56. Sophie Cœuré et Vincent Duclert, *Les archives*, Lisieux, La Découverte, 2011, p. 13.

57. Jean Favier, *Les archives*, Paris, Presse universitaire de France, 2001, p. 30.

58. Anne-Marie Bertrand et Yves Alix, *Les bibliothèques*, Paris, La Découverte, 2015, p. 20.

59. Paul Delsalle, *Une histoire de l'archivistique*, Sainte-Foy, Presses de l'université du Québec, 1998, p. 217-218.

60. Frédéric Barbier, *Histoire des bibliothèques : d'Alexandrie aux bibliothèques virtuelles*, Paris, Armand-Colin, 2013, p. 228-231.

61. Sophie Cœuré et Vincent Duclert, *op. cit.*, p. 14-15.

62. Anne-Marie Bertrand et Yves Alix, *op. cit.*, p. 21.

bibliothéconomie en « 020 » de l'archivistique en « 920 » et les services d'archives constituèrent des bibliothèques de travail et d'études distinctement de leurs fonds⁶³.

Pourtant, bien que séparées, les archives et les bibliothèques ne s'opposèrent pas pour autant. Le *Dictionnaire de l'Académie française* de 1835, en surnommant les bibliothèques « les archives du génie »⁶⁴, montre qu'au contraire ces documents furent pensés comme complémentaires. C'est cette fonction commune de préservation des connaissances qui engendra de multiples rapprochements entre le monde des archives et celui des bibliothèques. Les hommes du XIX^e siècle accordèrent d'abord une plus grande importance aux livres et aux archives. Durant les guerres napoléoniennes, le document devint même un véritable butin. Napoléon I^{er} expédia à Paris de nombreux ouvrages parmi les plus précieux d'Europe, pris aux autres pays, dont certains ne furent jamais rendus⁶⁵. Dans le même temps, les Archives nationales, sous contrôle du ministère de l'Intérieur depuis 1800 et installées au palais de Soubise depuis 1808, furent envahies de caisses d'archives venant de toute l'Europe⁶⁶. Pour l'Empereur, le contrôle des archives des territoires conquis était un véritable enjeu politique⁶⁷. Outre les prises de guerre, les services d'archives et les bibliothèques élargirent également leur « spectre de documents conservés »⁶⁸, générant quelques interférences. En effet, des confusions apparurent pour certains documents, généralement anciens ou privés, dont le caractère probatoire était moindre⁶⁹. En ce sens, de nombreuses archives privées furent conservées dans les bibliothèques et les archivistes durent lutter tout au long du XIX^e siècle pour garder le monopole de la conservation des archives privées.

Une autre source de rapprochement archives-bibliothèques est visible à travers l'utilisation faite des documents. La France du XIX^e siècle accorda une grande importance à l'éducation, les grandes écoles se constituèrent à cette époque et la politique de la III^e République en fit son cheval de bataille, avec notamment les lois de Jules Ferry en 1881 et 1882⁷⁰. Naturellement, les documents servirent à transmettre le savoir enseigné. À l'instar des collections de livres qui se développèrent dans les écoles dès le lendemain de la Révolution française, une fonction pédagogique fut également accordée aux archives, notamment pour l'enseignement de l'histoire⁷¹. Les Archives nationales furent rattachées au ministère de l'Instruction publique en 1883. À la même époque, environ 37 000

63. Véronique Bernardet et Sabine Souillard, *Bibliothèques d'archives*, Paris, Association des archivistes français, 2010, p. 8.

64. Marie-Anne Chabin, « L'opposition millénaire archives/bibliothèques a-t-elle toujours un sens à l'ère du numérique ? », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2012, n° 5, p. 27.

65. Frédéric Barbier, *op. cit.*, p. 237-238.

66. Sophie Cœuré et Vincent Duclert, *op. cit.*, p. 16-17.

67. Jean Favier, *op. cit.*, p. 32-33.

68. Marie-Anne Chabin, *op. cit.*, p. 27.

69. Sarah Toulouse, *Les documents d'archives en bibliothèque*, mémoire d'étude du diplôme de conservateur de bibliothèques, l'Esssib, 1994, p. 11-13.

70. Frédéric Barbier, *op. cit.*, p. 253-255.

71. Jean Favier, *op. cit.*, p. 34.

bibliothèques scolaires furent comptabilisées. Ces deux exemples montrent le rapport commun que les archives et les livres entretiennent avec l'enseignement⁷². Des relations corolaires au domaine de la communication peuvent aussi être évoquées, telles que la formation d'un public érudit commun et l'exercice de la censure par le pouvoir similairement sur les deux types de documents⁷³.

Une dernière source d'analogie entre archives et bibliothèques se situe au niveau des spécialistes eux-mêmes. Comme nous l'avons écrit précédemment, si le XIX^e siècle fut une période de séparation des deux professions indépendamment l'une de l'autre, elles ne s'opposèrent pas pour autant. Ainsi, archivistes et bibliothécaires s'organisèrent en deux corps de métiers bien différents, mais propices au mélange du fait de leur même intérêt pour la gestion documentaire. Armand-Gaston Camus (1740-1804) occupa ainsi les fonctions d'archiviste national et de bibliothécaire du corps législatif. Pierre Daunou (1761-1840) fut nommé pour sa part administrateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève pendant la I^{ère} République. Il s'occupa ensuite de l'organisation des bibliothèques et des archives durant le I^{er} Empire, en tant que garde général des Archives de l'Empire en 1804, puis censeur impérial en 1810. Toujours en ce sens, Pierre-Joseph Guilmot (1753-1834), bibliothécaire et archiviste de Douai, joua un rôle primordial dans l'administration de la bibliothèque publique et le classement des archives de cette même ville⁷⁴. L'École des Chartes fut également représentative de cette mixité professionnelle. Fondée sur ordonnance royale le 22 février 1821, cette école souhaitait former des spécialistes de l'histoire, de la paléographie, de la diplomatique et de la philologie, afin de permettre le classement des vastes dépôts d'archives, de manuscrits et de livres qu'avait constitué la Révolution française. Les jeunes diplômés avaient ainsi le droit à la moitié des postes dans les archives, mais également dans les bibliothèques⁷⁵. En 1867, sur 222 archivistes-paléographes, 15 exerçaient des emplois de bibliothécaires⁷⁶. Ce chiffre faible se développa durant la seconde moitié du siècle et montre néanmoins une véritable influence des chartistes sur la sphère bibliothécaire.

Ainsi, le XIX^e siècle illustre bien la progression d'un rapport fraternel entre archives et bibliothèques, malgré une distinction archives-bibliothèques bien établie. Ce mélange entre les deux professions est bien visible à la fin du siècle, au travers de créations hybrides telles que le service d'inspection générale des bibliothèques et des archives apparu en 1884. La publication de la *Revue internationale des archives, des bibliothèques & des musées* de 1895 à 1896⁷⁷, remplacée par *Le*

72. Anne-Marie Bertrand et Yves Alix, *op. cit.*, p. 23.

73. Sophie Cœuré et Vincent Duclert, *op. cit.*, p. 18.

74. L'abbé Dehaisnes, « Notice sur les Archives communales de Douai », *Bulletin de la commission historique du département du Nord*, t. X, Lille, L. Danel, 1868, p. 21-28.

75. Paul Delsalle, *op. cit.*, p. 226.

76. Henri-Jean Martin, « Les chartistes et les bibliothèques », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1972, n° 12, p. 533-534.

77. Site de la Bibliothèque nationale de France, rubrique « Catalogue général », notice de la *Revue internationale des archives, des bibliothèques & des musées* [en ligne]. Disponible en ligne : <<http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb32860244f>> (consulté le 17 avril 2017).

bibliographe moderne de 1897 à 1931⁷⁸, montre également l'existence d'un lien fort entre les deux professions. Cependant, si le rapprochement des termes « archives » et « bibliothèques » dans ces intitulés évoque une vraie complémentarité, leur utilisation confirme paradoxalement l'existence de différences profondes. Ainsi, à la veille du XX^e siècle, les liens entre la sphère des archives et la sphère des bibliothèques se firent nombreux, mais la distinction entre traces des activités et ouvrages formalisés de connaissance perdura sereinement.

Pour conclure, archives et bibliothèques furent pendant des siècles liés par l'intention de conserver une production écrite porteuse de savoir, mais distincts par la finalité des documents gardés. Le XIX^e siècle fut l'occasion d'un renforcement de ce lien, avec l'émergence d'une véritable complémentarité entre archiviste et bibliothécaire d'une part, et d'une affirmation de cette distinction, avec une spécialisation de la production documentaire organisée autour de deux disciplines distinctes, d'autre part.

Ainsi, cet historique rappelle que la nature des rapports entre archives et bibliothèques se compose de deux visages. Comme pour les faces d'une médaille, l'une est indissociable de l'autre. Ainsi, nous pouvons proférer deux affirmations. D'abord, archives et bibliothèques sont des ensembles différents. Dès l'Antiquité, une séparation fut réalisée en fonction de la finalité des documents. Cette séparation fut perpétuée et confirmée au XIX^e siècle, avec le développement d'organisations, de disciplines et de pratiques professionnelles distinctes.

Ensuite, archives et bibliothèques forment un ensemble commun. En tant que gardiennes des documents écrits, elles conservent les connaissances de nos sociétés et forment les piliers sur lesquels le savoir repose. Au cours des siècles, des liens entre les deux spécialités sont perceptibles en rapport avec ce savoir. De plus, les fonds d'archives et les collections de bibliothèques sont deux éléments composant un même ensemble, la production documentaire, et des analogies apparaissent également à ce niveau. La distinction entre les deux métiers ne s'étant pas consolidée autour d'une opposition mais bien d'un partage, cela permit l'émergence d'une logique d'entraide entre eux.

Le XX^e siècle, loin de remettre en cause ce propos, maintient la traditionnelle séparation archives-bibliothèques autour de deux organisations autonomes, représentée de nos jours par le Service interministériel des archives de France (SIAF) et le Service du livre et de la lecture (SLL), tout en s'accoutumant de l'interdépendance des documents⁷⁹. Toutefois, ce siècle fut également une période de bouleversement dans le domaine des documents écrits. Pour s'adapter aux nouveaux

78. Site de la Bibliothèque nationale de France, rubrique « Catalogue général », notice de la revue *Le Bibliographe moderne* [en ligne]. Disponible en ligne : <<http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb32711812h>> (consulté le 17 avril 2017).

79. Albert Poirot, « Les archives dans les bibliothèques », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2001, n° 2, p. 4.

enjeux accompagnant le III^e millénaire, les deux professions du document se rapprochent au travers de plusieurs aspects, qu'il convient à présent de préciser.

B - CONVERGENCES ET AMBIGUÏTÉS ACTUELLES ENTRE LES DEUX SPÉCIALITÉS

Tout au long des siècles, les relations entre archives et bibliothèques évoluèrent vers une spécialisation en deux métiers différents. Chaque profession affirmait clairement ses distinctions et revendiquait son indépendance à travers ses propres techniques et pratiques. Les bibliothèques menaient leurs actions culturelles en faveur de la lecture publique indifféremment des archives qui développaient la publicité de leur fonds grâce notamment à la loi n°79-18 du 3 janvier 1979⁸⁰. À l'inverse, la période qui nous est contemporaine confronte la gestion documentaire à de nouvelles obligations et engendre une convergence entre les archivistes et les bibliothécaires. La réflexion qui suit s'intéresse à l'évolution actuelle des rapports entre les deux professions, afin de proposer une logique expliquant ce phénomène. L'ambition est de comprendre les causes ayant façonné la situation française actuelle.

1 - LES BOULEVERSEMENTS DU XX^E SIÈCLE

La première moitié du XX^e siècle fut d'abord marquée par les deux guerres mondiales dont les nombreuses destructions de fonds et de collections rappelèrent une nouvelle fois le lien matériel unissant archives et bibliothèques⁸¹. Pourtant, les causes majeures qui transformèrent la production écrite et qui concentrèrent les professionnels des archives et des bibliothèques furent ailleurs. La première de ces causes fut l'inflation documentaire produite par l'industrialisation de la société durant le premier quart du XX^e siècle, la Seconde Guerre mondiale, puis les années 1960 et 1970⁸². En effet, le développement des techniques et des technologies entraîna une massification brutale de la production de documents. Le perfectionnement de l'imprimerie et de la photographie, l'enregistrement du son, l'apparition des images animées, le développement de la dactylographie, ou encore de l'électrophotographie avec l'invention des photocopieurs, furent à l'origine de nouvelles formes de documents aux finalités de plus en plus complexes à définir⁸³. La seconde cause de

80. Agnès Vatican, « Convergences et divergences entre Archives et bibliothèques », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2011, n° 4, p. 16.

81. Paul Delsalle, *Une histoire de l'archivistique*, Sainte-Foy, Presses de l'université du Québec, 1998, p. 219-220.

82. Jean-Philippe Accart, *Regards croisés sur les métiers des sciences de l'information : Bibliothèques, Archives, Documentation, Musées*, Mont-Saint-Aignan, KLOG, 2014, p. 50.

83. Jean Favier, *op. cit.*, p. 49.

bouleversement fut la vulgarisation de l'écrit. Tout au long du XX^e siècle, les services d'archives et les bibliothèques patrimoniales ouvrirent leurs fonds et collections à un public plus vaste, non seulement composé de lettrés, mais aussi d'individus autres, reflétant une population de plus en plus urbanisée et scolarisée⁸⁴. En effet, une véritable demande d'accès au savoir, et donc aux documents écrits, émana de la société et vint remplir de lecteurs les dépôts modernisés d'archives et de livres⁸⁵.

La massification documentaire et la multiplication des utilisateurs de l'écrit eurent pour conséquence de générer une distinction entre les supports et l'information véhiculée⁸⁶. En effet, le foisonnement des moyens d'expression entraîna le désintérêt pour les supports utilisés et les lecteurs accordèrent davantage d'importance aux connaissances transmises⁸⁷. L'apparition de nouvelles notions, telles que la fraîcheur de l'information (exprimant le désir d'une connaissance récente), marquèrent l'émergence de ce phénomène⁸⁸. Aujourd'hui encore, cette importance de l'information indépendamment de son support se ressent, notamment à travers des questions de fiabilité. La controverse récente à propos des « *fake news* », la sortie d'un outil de vérification de l'information en ligne nommé le Décodex par le journal *Le Monde* en 2014, ou encore la volonté du ministère de l'Éducation de mettre en place des cours obligatoires de compréhension des médias et de l'information, en sont quelques exemples. Cette prise d'indépendance de l'information eut pour effets de permettre la confusion entre archives et bibliothèques. Cette confusion se retrouve, par exemple, avec le rapprochement des deux métiers dans la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalisée en 2003, sous le numéro « 351a », ou encore dans le Répertoire opérationnel des métiers et des emplois (Rome) de Pôle emploi, sous le code « K1601 »⁸⁹. Archivistes et bibliothécaires représentent ainsi deux spécialistes du tri et du classement de supports documentaires de plus en plus variés. Il est vrai que les fonds d'archives contiennent à présent des microfilms, des plaques de verre, des bandes magnétiques etc.⁹⁰ Certaines bibliothèques prirent le nom de médiathèques dès les années 1980 dans cette même logique⁹¹. L'émancipation de l'information eut également pour second effet de faire apparaître une nouvelle spécialité : la documentation.

84. Anne-Marie Bertrand et Yves Alix, *Les bibliothèques*, Paris, La Découverte, 2015, p. 29.

85. Marie-Anne Chabin, « L'opposition millénaire archives/bibliothèques a-t-elle toujours un sens à l'ère du numérique ? », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2012, n° 5, p. 27.

86. *Ibid.*, p. 28.

87. Marc Lits, « Les nouveaux rapports à l'information. Instantanéité, réseaux, partages... », *L'archiviste dans quinze ans : vers de nouveaux fondements*, Louvain-la-Neuve, Academia L'Harmattan, 2015, p. 31-32.

88. Marie-Anne Chabin, *op. cit.*, p. 28.

89. Géraldine Hetzel, « Archiviste ou documentaliste ? », *Archivistes !*, 2017, n° 120, p. 10.

90. Jean Favier, *op. cit.*, p. 49.

91. Anne-Marie Bertrand et Yves Alix, *op. cit.*, p. 41.

Le nouveau métier de documentaliste se distingue de ses pairs, dans le sens où il effectue un travail de recherche et de diffusion documentaire pour les lecteurs. En offrant ce service à l'utilisateur, le documentaliste ne s'intéresse plus à l'objet « document », mais à son contenu⁹². En ce sens, la documentation possède un lien direct avec l'information. Notons au passage que l'équivalent anglais de ce terme correspond à *Information Science*⁹³. Répondant à de nouveaux besoins et à de nouveaux enjeux sociaux, cette profession entraîna l'apparition d'un nouveau champ documentaire, composé des documents « gris »⁹⁴, échappant aux circuits traditionnels des archives et des bibliothèques. La diversité de ces documents engendra des tâches tout aussi diverses pour les documentalistes, produisant de nombreux recours au néologisme par des employeurs, connaissant peu les métiers de l'information⁹⁵. C'est ainsi que les professions de *records manager*, de *knowledge manager*, de chargé de veille, ou de *document controller* entre autres, apparurent à la toute fin du XX^e siècle. Bien qu'éloignés des archives et des bibliothèques, ces nouveaux métiers de la documentation n'en sont pas moins un facteur de rapprochement. En effet, étant accessible sur le marché de l'emploi par les professionnels des deux autres spécialités, en tant qu'experts en gestion documentaire, la documentation est un espace de croisement entre les professions, d'hybridité, qui ravive les possibilités de passerelles professionnelles entre la sphère des archives et celle des bibliothèques. En outre, archives et bibliothèques n'en restent pas moins des « lieux qui « défrichent » l'information »⁹⁶, une mission commune mise en valeur par quelques grandes institutions telles que l'UNESCO, la Fédération internationale des associations et des institutions de bibliothèques (IFLA), et le Conseil international des archives (ICA)⁹⁷.

Le XX^e siècle fut également le siècle de l'apparition du numérique et de l'ordinateur personnel dans les années 1970, puis des réseaux informatiques dans les années 1990, dans nos sociétés. Autant de révolutions qui bouleversèrent la production documentaire écrite⁹⁸. En effet, l'informatique transforma à la fois les pratiques et les problématiques des professions du document. L'utilisation de la bureautique dans la gestion documentaire, l'apparition des documents virtuels et leur accessibilité sur l'internet eurent pour résultat de confondre les pratiques archivistiques et bibliothéconomiques⁹⁹. Depuis les années 2000, le développement de l'hypertexte, des moteurs de recherche et la

92. Marie-Anne Chabin, *op. cit.*, p. 28.

93. Jean-Philippe Accart et Clotilde Vaissaire-Agard, *Les 500 mots métiers - Bibliothèques, archives, documentation, musées*, Mont-Saint-Aignan, KLOG, 2016, p. 47.

94. Marie-Anne Chabin, *op. cit.*, p. 28.

95. Guy Delsault, « Bibliothécaire ou documentaliste ? Des professionnels de l'I&D ! », *Lectures*, 2014, n°184, p. 61-62.

96. Jean-Philippe Accart, *Regards croisés sur les métiers des sciences de l'information : Bibliothèques, Archives, Documentation, Musées*, Mont-Saint-Aignan, KLOG, 2014, p. 33.

97. *Ibid.*, p. 34.

98. *Ibid.*, p. 48.

99. Réginald-Ferdinand Poswick, « Musées, bibliothèques, archives : même combat à l'ère du numérique », *L'archiviste de 2030 : réflexions prospectives*, Louvain-la-Neuve, Academia L'Harmattan, 2015, p. 359.

systematisation de la mise en ligne des documents, avec l'émergence des « *open archive* »¹⁰⁰, offre une accessibilité accrue au savoir¹⁰¹. Cependant, si la finalité reste inlassablement pour les archives d'être des supports de l'activité et pour les livres d'être des supports des connaissances, les fichiers numériques forment un vrac d'informations que la logique de flux rend indifférenciable et qu'il est très complexe de stocker de manière pérenne¹⁰².

Enfin, la fin du XX^e siècle et le début du XXI^e siècle s'accompagnent d'une période de crises économiques qui entraîne à présent la « déconcentration » des charges de l'État vers les collectivités et la réduction des budgets et du personnel¹⁰³. Ces crises ont pour conséquences de provoquer le partage d'équipements ou de locaux, mais aussi de nombreuses fusions de services ou de postes. De nombreux services n'ont d'autres choix que la mutualisation pour subsister¹⁰⁴. De plus, les moyens limités ne permettent guère de rivaliser avec les offres privées, telles que *Google Books*, et certaines institutions documentaires peinent à trouver leur place dans ce nouveau paysage¹⁰⁵.

2 - DE NOUVELLES ANALOGIES POUR DE NOUVELLES TRANSVERSALITÉS

Ainsi, à l'aube du III^e millénaire, archivistes et bibliothécaires développent une grande complicité pour faire face à la désaffection du support au profit de l'information, à la transversalité du numérique et aux contraintes économiques. Aujourd'hui, de nombreuses ressemblances apparaissent entre les deux institutions gardiennes de mémoire et de savoir, sous des formes diverses, dans l'espace public comme dans l'espace privé, dans le monde réel aussi bien que virtuel¹⁰⁶. La première caractéristique de ce phénomène est ainsi son omniprésence. Notons à ce propos que les similitudes sont tellement manifestes, qu'elles génèrent la confusion dans l'esprit du public. Malgré l'augmentation de leur fréquentation, la distinction entre les deux centres documentaires reste floue à un grand nombre de citoyens.

Les liens entre les deux métiers du document sont répertoriés actuellement sous la forme de missions communes. En effet, les professionnels de chacune des spécialités réfléchissent aux compétences qu'ils partagent et cherchent à identifier les impératifs et les enjeux communs, plutôt

100. Jean-Philippe Accart et Clotilde Vaissaire-Agard, *Les 500 mots métiers - Bibliothèques, archives, documentation, musées*, Mont-Saint-Aignan, KLOG, 2016, p. 19.

101. Frédéric Barbier, *Histoire des bibliothèques : d'Alexandrie aux bibliothèques virtuelles*, Paris, Armand-Colin, 2013, p. 288.

102. Marie-Anne Chabin, *op. cit.*, p. 30.

103. Frédéric Barbier, *op. cit.*, p. 288-289.

104. Agnès Vatican, « Convergences et divergences entre Archives et bibliothèques », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2011, n° 4, p. 17.

105. Jean-Philippe Accart, *op. cit.*, p. 23-24.

106. Jean-Philippe Accart, *Regards croisés sur les métiers des sciences de l'information : Bibliothèques, Archives, Documentation, Musées*, Mont-Saint-Aignan, KLOG, 2014, p. 17-25.

que de se concentrer sur ce qui les séparent¹⁰⁷. Des similitudes sont ainsi évoquées à partir des principes fondamentaux de leurs métiers. Les services d'archives et de nombreuses bibliothèques remplissent un rôle de conservation et il est vrai que cela pose des enjeux techniques auxquels tout lieu de dépôt est confronté¹⁰⁸. Cependant, les deux institutions sont surtout deux « lieux de mémoire », pour reprendre l'expression de l'historien Pierre Nora, et c'est ce lien qui forme la principale source des analogies actuelles. En effet, les documents conservés constituent les ressources du savoir, si bien que les archives et les livres deviennent aujourd'hui deux sources indispensables à toute recherche scientifique en histoire¹⁰⁹. Ce lien est clairement visible autour des missions éducatives et scientifiques que cherchent à assumer les services d'archives et les bibliothèques¹¹⁰. Le développement des services éducatifs en témoigne. Ceci nous amène à évoquer l'importance du public pour les archives et les bibliothèques, dont la finalité commune reste la servuction¹¹¹. En effet, la médiation culturelle est une notion transversale aux deux spécialités qui a pris une grande importance depuis les années 1990, principalement du fait du développement de l'internet en France¹¹².

La vocation identique des deux institutions pour la mémoire fait émerger des analogies autour de la fonction patrimoniale. Associée naturellement aux documents d'archives en tant que preuves des activités passées, cette charge patrimoniale se distingue à présent dans la sphère des bibliothèques¹¹³, notamment avec le développement de bibliothèques patrimoniales et de filières bibliothécaires spécifiques¹¹⁴. Ce rapport commun au patrimoine est bien visible lors des journées du patrimoine, où services d'archives et bibliothèques participent chaque année. Le ministère de la Culture et de la Communication favorise aussi l'émergence d'un patrimoine commun, avec des politiques culturelles telles que le plan national de numérisation, lancé en 1996, et le plan d'action pour le patrimoine écrit (Pape), lancé en 2004, concernant la valorisation des fonds appartenant à l'État présents dans des services d'archives comme dans des bibliothèques. La fonction patrimoniale

107. Hélène Girard, « Documentalistes, bibliothécaires et archivistes : des convergences et des impératifs », *La gazette des communes*, [en ligne], 6 janvier 2017. Disponible en ligne : <<http://www.lagazettedescommunes.com/479970/documentalistes-bibliothecaires-et-archivistes-des-convergences-et-des-imperatifs/>> (consulté le 08 février 2017).

108. Jean-Marie Arnoult, « Les orientations de la conservation en France à la fin du XXe siècle », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2000, n° 4, p. 32-38.

109. Jean Favier, *Les archives*, Paris, Presse universitaire de France, 2001, p. 37.

110. Jean-Philippe Accart, *op. cit.*, p. 33.

111. Julien Pomart, *Méta/morphoses : Le rapprochement des métiers ? Analyse d'un archiviste en bibliothèque*, acte d'une journée d'étude, 1^{er} avril 2016, Troyes, AAF, p. 5.

112. Nicolas Aubouin, Frédéric Kletz et Olivier Lenay, *Médiation culturelle : l'enjeu de la gestion des ressources humaines*, Paris, Département des études, de la prospective et des statistiques, 2010, p. 12.

113. Agnès Marcetteau-Paul, « Le patrimoine, une valeur d'avenir ? », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2004, n° 5, p. 35.

114. Hélène Girard, « Les conservateurs défendent la fusion des filières bibliothèque et patrimoine », *La Gazette des communes*, [en ligne], 8 septembre 2014. Disponible en ligne : <<http://www.lagazettedescommunes.com/249795/les-conservateurs-defendent-la-fusion-des-filieres-bibliotheque-et-patrimoine/>> (consulté le 08 février 2017).

est un point de convergence essentiel dans les relations entre les deux institutions, mais il convient de rappeler que toutes les bibliothèques n'ont pas cette compétence. Le code du patrimoine, dont le livre II s'intitule « Archives » et le livre III « Bibliothèques », montre aussi ce lien des deux spécialités avec la production patrimoniale. La fonction patrimoniale fait partie des prérogatives de grands services à compétence nationale tels que la Bibliothèque nationale de France (BnF), les Archives nationales de France et l'Institut national de l'audiovisuel (INA)¹¹⁵. De plus, ce lien culturel entre archiviste et bibliothécaire se caractérise par l'apparition d'une nouvelle notion plus unitaire, le patrimoine écrit. Cette expression apparaît avec le rapport de l'inspecteur général des bibliothèques Louis Desgraves, rédigé en 1982. Le concept de patrimoine écrit commence alors à se développer dans les politiques culturelles. Cependant, la notion est vite considérée comme trop restrictive, dans le sens où les fonds patrimoniaux qu'elle regroupe sont constitués de documents très divers tels que des manuscrits, des livres, des affiches, des photographies, mais aussi des cartes, des plans, des partitions musicales, des dessins, des médailles, etc.¹¹⁶

Les analogies entre les deux professions sont également visibles à travers le cadre législatif qui les entoure. Le dépôt légal est historiquement lié à la BnF et plus largement au monde bibliothécaire de la lecture publique. Toutefois, la législation relative au dépôt légal accorde aux bibliothèques de services d'archives la possibilité de s'occuper de la collecte du dépôt des imprimeurs locaux et il arrive parfois que le dépôt légal administratif se retrouve dans un service d'archives départementales¹¹⁷. La circulaire *AD 8299 et DLL/DBEAG/BHK/EN n°94-992* du 2 septembre 1994, relative à la répartition des attributions en matière de conservation du patrimoine écrit entre les services d'archives et les bibliothèques, témoigne de l'existence d'anomalies au niveau des documents conservés¹¹⁸. En effet, services d'archives et bibliothèques se partagent la conservation de collections privées et iconographiques, d'archives scientifiques¹¹⁹, littéraires et artistiques¹²⁰. Il n'est pas si rare qu'une bibliothèque municipale conserve un fonds d'archives, comme celle de Niort, qui conserve de nombreuses archives d'architectes, celle de Besançon, les archives municipales courantes, ou celle de Villefranche-sur-Saône, les délibérations du conseil municipal¹²¹. En outre, il convient de rappeler que certains fonds conservés dans les services sont les fruits d'opportunités, plus que d'une logique

115. Jean-Philippe Accart, *op. cit.*, p. 30-31.

116. Gérard Cohen et Michel Yvon, « Le plan d'action pour le patrimoine écrit », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2004, n° 5, p. 49.

117. Albert Poirot, « Les archives dans les bibliothèques », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2001, n° 2, p. 6.

118. *Ibid.*, p. 7.

119. Thérèse Charmasson, « Archives scientifiques ou archives des sciences : des sources pour l'histoire », *La revue pour l'histoire du CNRS*, 2006, n° 14, p. 4.

120. Juliette Pinçon, *Les archives des écrivains, leur place en bibliothèque*, mémoire d'étude du diplôme de conservateur de bibliothèques, l'Enssib, 2017, p. 10.

121. Albert Poirot, « Les archives dans les bibliothèques », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2001, n° 2, p. 9.

de gestion documentaire¹²². Ainsi, Arlette Farge, dans *Le goût de l'archive* évoque son travail sur des fonds d'archives, mais à la bibliothèque de l'Arsenal. Le décret n° 2011-574 du 24 mai 2011, dans lequel sont fixés les 15 catégories de biens culturels et dont la responsabilité de la 11^e catégorie est partagée entre le Service du livre et de la lecture (SLL) et le Service interministériel des archives de France (SIAF), tous deux rattachés au ministère de la Culture et de la Communication, montre encore une fois la convergence culturelle qui lie les deux professions. Encore plus récemment, la Loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015 introduit avec l'article 103 la nouvelle notion analogue de droits culturels et les deux professions documentaires revendiquent à présent un même rôle « de garants et de facilitateurs » de l'accès à la culture commune¹²³.

Des similitudes émergent aussi au niveau des pratiques professionnelles. Bien que les méthodes de gestion documentaire soient coutumières à chaque spécialité, la généralisation du numérique entraîne une convergence des formats documentaires vers des langages d'encodages communs tels que le XML¹²⁴. En outre, la logique de normalisation, que suivent actuellement les métiers de la gestion documentaire, met clairement au jour de nombreuses analogies¹²⁵. Archives et bibliothèques partagent parfois l'utilisation de normes de description telles qu'ISAD(G) (*International Standard Archival Description - General*), l'EAD (*Encoded Archival Description*) et le répertoire d'autorité RAMEAU¹²⁶. De plus, l'apparition de l'*Open Archive Initiative* (OAI), développant des standards d'interopérabilité pour le web¹²⁷, intensifie le rapprochement. Au niveau de l'indexation, des référentiels communs se mettent en place via des initiatives telles que le VIAF (*Virtual International Authority File*) ou l'IdRef (Identifiants et Référentiels Sudoc)¹²⁸. En France, les travaux de normalisation sont menés par l'Afnor (Association française de normalisation), mais aussi par quelques autres projets professionnels, comme le service <data.bnf.fr> de la BnF qui rassemble des fiches de référence sur les auteurs, les œuvres et les thèmes¹²⁹. Actuellement, de

122. Sonia Combe, « Archives et bibliothèques, un nouveau défi : l'exemple de la BDIC », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2006, n° 4, p. 60.

123. Hélène Girard, « Documentalistes, bibliothécaires et archivistes : des convergences et des impératifs », *La gazette des communes*, [en ligne], 6 janvier 2017. Disponible en ligne : <<http://www.lagazettedescommunes.com/479970/documentalistes-bibliothecaires-et-archivistes-des-convergences-et-des-imperatifs/>> (consulté le 08 février 2017).

124. Julien Pomart, *Méta/morphoses : Le rapprochement des métiers ? Analyse d'un archiviste en bibliothèque*, acte d'une journée d'étude, 1^{er} avril 2016, Troyes, AAF, p. 2.

125. Agnès Vatican, « Convergences et divergences entre Archives et bibliothèques », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2011, n° 4, p. 17.

126. Claire Sibille, *Les catalogues au défi du web : Bibliothécaires et archivistes, convergences de données, convergences des métiers ?*, [en ligne], diaporama d'une journée d'étude, 26 novembre 2014, Paris, BnF, 31 diapo. Disponible en ligne : <http://www.bnf.fr/documents/cnfpt2014_sibille.pdf> (consulté le 07 février 2017).

127. Jean-Philippe Accart et Clotilde Vaissaire-Agard, *Les 500 mots métiers - Bibliothèques, archives, documentation, musées*, Mont-Saint-Aignan, KLOG, 2016, p. 105.

128. Julien Pomart, *op. cit.*, p. 3.

129. Anila Angjeli, « Bibliothèques, archives, identifiants : les enjeux de la normalisation », *Hermès*, 2013, n° 66, p. 167-168.



nombreuses normes émergent aussi de la sphère internationale, telles que les identifiants ISBN (*International Standard Book Number*), ISNI (*International Standard Name Identifier*), et ISSN (*International Standard Serial Number*)¹³⁰. Ces diverses analogies contribuent ainsi à la convergence entre les deux spécialités. Archivistes et bibliothécaires sont tous deux des interprètes du document. Ils traitent une masse documentaire qu'ils décrivent, classent et indexent, en veillant à garantir une conservation pérenne et il n'est pas étonnant que des transversalités apparaissent autour des questions de management, de cadre juridique, de conservation, de valorisation, et plus particulièrement de numérique. En effet, les deux métiers sont communément confrontés aux mêmes types d'enjeux, ce qui en fait des partenaires naturels¹³¹.

3 - ARCHIVISTE ET BIBLIOTHÉCAIRE DE L'ENTRAIDE À LA COLLABORATION

Dans ce premier quart du XXI^e siècle, la coopération entre archivistes et bibliothécaires apparaît ainsi comme un rempart les protégeant des évolutions incontrôlables que subit le milieu documentaire, et comme une occasion de s'améliorer conjointement sur des enjeux transversaux. De nombreux professionnels insistent sur la primordialité de ce partenariat dans un paysage incertain¹³² et sur la nécessité de redéfinir les métiers de la production documentaire autour de valeurs claires¹³³. Pour eux, travailler de concert est le meilleur moyen d'appréhender et de maîtriser ce nouvel univers de l'information et de la documentation en organisant des actions communes¹³⁴.

La généralisation du numérique forme la principale source de collaborations entre les archivistes et les bibliothécaires. En effet, les nouvelles technologies entraînent de nombreuses incertitudes chez les professionnels, mais elle permet également l'enrichissement et la diffusion à grande échelle des ressources documentaires¹³⁵. C'est ainsi que, ces dernières années, des projets de portails documentaires communs se sont multipliés¹³⁶. Ces portails d'information croisent souvent les ressources numériques provenant des archives et des bibliothèques¹³⁷. Le phénomène est d'autant

130. *Ibid.*, p. 170-171.

131. Jean-Philippe Accart, *op. cit.*, p. 93.

132. Albert Poirot, « Les archives dans les bibliothèques », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2001, n° 2, p. 14.

133. Marie-Anne Chabin, « L'opposition millénaire archives/bibliothèques a-t-elle toujours un sens à l'ère du numérique ? », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2012, n° 5, p. 30.

134. Michel Melot, « Archivistes, documentalistes, bibliothécaires : compétences, missions et intérêts communs », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2005, n° 5, p. 12.

135. Jean-Philippe Accart, *Regards croisés sur les métiers des sciences de l'information : Bibliothèques, Archives, Documentation, Musées*, Mont-Saint-Aignan, KLOG, 2014, p. 75.

136. Bruno Texier, « Bibliothécaires, archivistes, documentalistes. Convergence des métiers : si loin, si proches », *Archimag*, [en ligne], 2013. Disponible en ligne : <<http://www.archimag.com/article/convergence-des-m%C3%A9tiers-de-linfodoc-les-professionnels-t%C3%A9moignent>> (consulté le 08 février 2017).

137. Agnès Vatican, « Convergences et divergences entre Archives et bibliothèques », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2011, n° 4, p. 19.

plus apparent que certains progiciels tentent de s'adapter à cette nouvelle tendance. Par exemple, le système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB) *Virtua* intègre un module de gestion des archives (AMS)¹³⁸. À Bourg-en-Bresse (Ain), le portail *Bourg en Doc* rassemble ainsi les ressources numérisées des bibliothèques, archives et musées de la ville¹³⁹. La bibliothèque numérique de la Ville de Roubaix (BN-R) dans le Nord, issue de l'association des structures culturelles de la ville telles que la médiathèque et les archives municipales, propose depuis 2005 un accès direct aux ressources numérisées concernant l'histoire de Roubaix. À Digne-les-Bains (Alpes-de-Haute-Provence), la médiathèque François Mitterrand, le musée Gassendi et les archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence mènent depuis 2009 un projet de numérisation commun autour du philosophe Pierre Gassendi¹⁴⁰. La banque numérique des patrimoines martiniquais (BNPM) est également un portail d'accès aux ressources documentaires sur le patrimoine culturel et historique de la Martinique, géré conjointement par de nombreux acteurs culturels de l'île dont ses services d'archives et ses bibliothèques¹⁴¹.

Ces portails issus de la collaboration entre archivistes et bibliothécaires peuvent également dépasser la réalité locale et prendre des dimensions beaucoup plus importantes. En ce sens, le SUDOC (Système universitaire de documentation) est un catalogue collectif alimenté par l'ensemble des bibliothèques universitaires françaises, mais aussi par d'autres établissements partenaires, dont certaines bibliothèques de services d'archives, permettant de localiser un grand nombre d'ouvrages dans toute la France. La bibliothèque numérique européenne *Europeana*, lancée en novembre 2008 par la Commission européenne, pratique le moissonnage des ressources et permet la mise en commun de plusieurs millions de livres, photographies, documents d'archives, etc.¹⁴² De plus, cette bibliothèque numérique a lancé en 2014 la *Grande Collecte*, une campagne de numérisation dans le cadre de la commémoration du centenaire de la Première Guerre mondiale, à laquelle participent aussi bien les services d'archives que la Bibliothèque nationale de France (BnF). À l'instar de celle-ci, le ministère de la Culture et de la Communication, celui de l'Éducation nationale, et celui de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ont lancé en 2016, une nouvelle *Grande Collecte* sur l'histoire des relations entre la France et le continent africain aux XIXe et XXe siècles. Cette campagne de numérisation s'effectue conjointement entre le réseau des services d'archives et d'autres institutions partenaires, telles la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC). Le projet MICHAEL (*Multilingual Inventory of Cultural Heritage in Europe*) est, pour sa

138. Jean-Philippe Accart, *op. cit.*, p. 70.

139. *Ibid.*, p. 80.

140. Site du portail Pierre Gassendi, rubrique « Le projet » [en ligne]. Disponible en ligne : <https://www.gassendi.fr/page_generale_projet.html.php /> (consulté le 29 avril 2017).

141. Site du portail de la BNPM, rubrique « Le projet de la BNPM » [en ligne]. Disponible en ligne : <<http://www.patrimoines-martinique.org/?id=1>> (consulté le 29 avril 2017).

142. Agnès Vatican, *op. cit.*, p. 19.

part, un travail commun lancé par la Commission européenne en 2004, qui vise à proposer un accès aux collections numérisées des bibliothèques, des musées et des archives des différents pays européens¹⁴³. La base de données *Patrimoine Numérique* est le volet national du projet européen. Depuis 2009, il existe même une bibliothèque numérique mondiale, lancée par l'UNESCO et regroupant les ressources de plus de 200 institutions documentaires¹⁴⁴.

Ces projets collaboratifs rappellent la finalité de servuction qui lie les archives et les bibliothèques¹⁴⁵. En effet, l'objectif de ces plates-formes est toujours de garantir l'accès des documents au public et de faciliter la recherche en offrant une unité, même virtuelle, aux fonds¹⁴⁶. Notons également que ces portails collaboratifs permettent peu à peu l'apparition de prêts de documents entre bibliothèques et services d'archives. De plus, comme nous l'avons déjà évoqué précédemment, les normes de description et de formats de publication convergent et cela notamment sous l'influence de ces portails et bases de données qui utilisent des métalangages communs tels que le *Dublin Core*¹⁴⁷. L'utilisation des métadonnées a ainsi une véritable influence sur le rapprochement entre les deux professions du document. Lors de la journée d'étude *Les catalogues au défi du web*, organisée par la BnF le 26 novembre 2014, Claire Sibille (membre du groupe d'experts sur les données d'autorité au Service Interministériel des Archives de France) évoquait cette idée d'un rapprochement entre les deux métiers par le biais de la convergence des données¹⁴⁸. Cette idée se retrouve dans le concept de LAM (*Library, Archives, Museum*), qui s'appuie sur l'interopérabilité et le web sémantique pour valoriser les fonds, comme ce fut le cas pour la collection Charles Cros à la BnF¹⁴⁹. Le développement de la logique d'*open access*¹⁵⁰ contribue aussi à cette convergence, avec des projets tels que les portails HAL (Hyper articles en ligne) et « Isidore »¹⁵¹. En d'autres termes, l'utilisation massive de métadonnées entraîne l'apparition d'un nouveau métasavoir et rassemble archivistes et bibliothécaires sous un même niveau d'expertise, celui de la gestion de l'accès au savoir¹⁵².

143. Jean-Philippe Accart, *op. cit.*, p. 80.

144. *Ibid.*, p.101.

145. Julien Pomart, *Méta/morphoses : Le rapprochement des métiers ? Analyse d'un archiviste en bibliothèque*, acte d'une journée d'étude, 1^{er} avril 2016, Troyes, AAF, p. 5.

146. Albert Poirot, *op. cit.*, p. 14.

147. Agnès Vatican, *op.cit.*, p.20.

148. Julien Pomart, *op.cit.*, p. 4.

149. Marianne Deraze et Xavier Loyant, *Interopérabilité et convergence des pratiques de description à la bibliothèque nationale de France : La valorisation de la collection Charles Cros*, Communication, Département d'information et communication de l'Université de Laval, 2016, p. 1-3.

150. Jean-Philippe Accart et Clotilde Vaissaire-Agard, *Les 500 mots métiers - Bibliothèques, archives, documentation, musées*, Mont-Saint-Aignan, KLOG, 2016, p. 105.

151. Jean-Philippe Accart, *op. cit.*, p. 85.

152. Michel Melot, *op. cit.*, p. 12.



La coopération entre archives et bibliothèques prend également la forme de nouveaux réseaux interprofessionnels. En effet, les professionnels des deux métiers sont régulièrement amenés à se rencontrer et à partager leurs expériences et leurs compétences respectives, pour s'adapter aux nouvelles formes de l'information, assurer la conservation des connaissances, et permettre la mise à disposition du savoir de manière commune. Depuis quelques années, les rapprochements professionnels entre les deux spécialités s'enracinent dans le paysage de la production documentaire. Après la réalisation de journées d'études communes, de publications collaboratives, et de projets culturels conjoints, archivistes et bibliothécaires ressentent à présent le besoin de pérenniser leur cousinage à travers l'organisation de réseaux communs.

L'exemple le plus parlant de cette coopération est sans doute l'Interassociation archives, bibliothèques, documentation (IABD) qui réunit de nombreuses associations professionnelles, telles que l'Association des archivistes français (AAF) et l'Association des bibliothécaires de France (ABF). Organisatrice des IABD Camps¹⁵³, le dynamisme de cette interassociation témoigne de la vivacité de son réseau et de l'importance qui lui est accordée. Cette interassociation fut officiellement créée en 2010, mais les diverses associations s'étaient en réalité déjà regroupées de manière spontanée depuis 2003¹⁵⁴. Cependant, d'autres réseaux interprofessionnels existent également. L'association professionnelle de coopération régionale entre les acteurs du livre, de la documentation et du patrimoine écrit, nommée Interbibly, est une agence de Champagne-Ardenne où archivistes et bibliothécaires échangent et préparent des actions culturelles communes dans cette région, en faveur de la lecture et du patrimoine écrit. Cette association rassemble de nombreuses bibliothèques municipales et universitaires, mais également des services d'archives municipaux et départementaux, pour un total de plus de 300 établissements¹⁵⁵. En Nouvelle-Aquitaine, le programme *Aquitaine-Cultures-Connectées*, anciennement la Banque numérique du savoir d'Aquitaine (BnsA), a pour objectif de soutenir l'innovation numérique et culturelle et l'accompagnement des acteurs dans leurs projets. Conçu par la direction de la culture et du patrimoine de la région Nouvelle-Aquitaine, ce programme rassemble archivistes et bibliothécaires, principalement autour de projets dédiés à la numérisation et la mise en ligne des collections patrimoniales¹⁵⁶. Pour finir, le conservateur de la médiathèque du Perreux-sur-Marne créa en 2006 un site collaboratif original à l'intention des bibliothécaires, documentalistes et archivistes. Inspiré de *Wikipédia*, le site *Bibliopédia* est à la fois

153. Julien Benedetti et Alice Grippon, « La deuxième édition de l'IABD... Camp », *Archivistes !*, 2017, n°120, p. 14-15.

154. Site de l'IABD, rubrique « Qui sommes-nous ? » [en ligne]. Disponible en ligne : <<https://iabd.fr/a-propos/>> (consulté le 28 mars 2017).

155. Site d'Interbibly, rubrique « Nos missions » [en ligne]. Disponible en ligne : <<http://www.interbibly.fr/?menuA=1&menuB=1>> (consulté le 29 avril 2017).

156. Site Aquitaine Cultures Connectées, rubrique « Accueil » [en ligne]. Disponible en ligne : <<http://www.culturesconnectees.fr/le-site-aquitaine-cultures-connectees>> (consulté le 29 avril 2017).



une base de données d'adresses et de liens internet utiles aux trois spécialités, et un lien d'échange pour les professionnels. En 2008, ce site collaboratif enregistrait 10 000 connexions par mois, avec la publication d'une nouvelle information par jour en moyenne¹⁵⁷.

Pour conclure, la période qui nous est contemporaine est bien le moment de changements profonds dans le domaine de la production documentaire. Le XX^e siècle fut marqué par une importante massification documentaire, par l'émergence de nouvelles technologies, par l'apparition de la documentation et par le développement de crises économiques. Pour s'adapter à ces bouleversements, le monde des archives et celui des bibliothèques développèrent de nouvelles pratiques transversales et de nouvelles analogies, notamment autour du numérique. Ces diverses ressemblances contribuent à présent à faire converger les deux spécialités, autour de projets et de réseaux communs.

Ainsi, nous sommes passés d'une logique d'entraide au XIX^e siècle, où archivistes et bibliothécaires étaient clairement distincts mais entretenaient des liens de cousinage, à une logique de collaboration aujourd'hui, où la complexité du monde de l'information a engendré un flou dans les compétences de chacun et l'alliance des métiers pour y faire face¹⁵⁸.

Acclimatées à cette coopération interprofessionnelle, de nombreuses collectivités réfléchissent maintenant à la possibilité d'aller plus loin dans le rapprochement entre archiviste et bibliothécaire. Ainsi, des projets de mutualisation entre services d'archives et bibliothèques apparaissent, toujours sur fond de restrictions budgétaires¹⁵⁹. C'est cette réflexion qui nous amènera à la question suivante et qui animera notre prochaine partie : archiviste et bibliothécaire vont-ils, à terme, se rassembler en un unique corps de métier ?

C - VERS UNE FUSION DES DEUX MÉTIERS ?

Force est de constater qu'avec l'enracinement dans notre société de l'utilisation des moteurs de recherche et de la prédominance de l'information sur le support, la rapidité prime désormais sur la qualité. Sans se préoccuper de la nature du document qu'il recherche, le public est obnubilé par l'information qu'il souhaite trouver. La question pour les services d'archives et les bibliothèques n'est plus tant de veiller à la pérennité des documents que de les mettre à disposition du plus grand nombre. C'est ce désir d'exploitation massive qui entraîne des efforts similaires et collaboratifs de la part des

157. Hélène Brault, « Il crée un site partagé pour les bibliothécaires », *Le Parisien*, 29 juillet 2008, p. 1.

158. Jean-Philippe Accart, *op. cit.*, p. 75-76.

159. Agnès Vatican, *op.cit.*, p.19.

deux institutions¹⁶⁰. Ainsi, au temps de l'infobésité et de la dématérialisation, un horizon commun semble émerger pour les professionnels des documents¹⁶¹. Les archivistes et les bibliothécaires sont déjà rassemblés autour du même patronage de saint Laurent¹⁶², peuvent-ils totalement se rassembler pour assurer ensemble la sauvegarde et la transmission documentaire ?

1 - DES PROJETS DE MUTUALISATION DE SERVICES

Depuis quelques années, de nombreux services d'archives et de bibliothèques réfléchissent à des projets de mutualisation prenant différentes formes. Il peut s'agir simplement d'acquisition de matériels, telles que l'achat d'un numériseur électronique, de recours à des prestations particulières, telles que pour la restauration¹⁶³. Les relations peuvent aussi être très intimes, sans pour autant parler de mutualisation. Les Archives départementales du Val-de-Marne et la bibliothèque de l'école vétérinaire Maisons-Alfort se sont alliés, lors de l'achat d'ouvrages anciens les concernant tous deux, pour que chacun réussisse à compléter son fonds respectif¹⁶⁴. Autre exemple, les Archives départementales de la Côte-d'Or et la bibliothèque municipale de Dijon, dont les établissements sont séparés par environ 200 mètres, tentent de mettre au point une « politique d'acquisitions partagées » pour l'achat d'ouvrages concernant l'histoire locale et régionale¹⁶⁵. Quelquefois, des services peuvent conserver des collections du fait de l'incapacité pour le service détenteur d'en assurer la gestion, comme c'est le cas pour les archives anciennes de certaines communes, transférées aux bibliothèques municipales capables d'en assurer la conservation¹⁶⁶. Ces précédents rapprochements entre archives et bibliothèques sont majoritairement motivés par le désir d'en obtenir un bénéfice financier en réduisant les coûts. Ils sont les reflets du regard comptable, empirique et pragmatique, essayant de concilier au mieux la gestion du service avec son budget, souvent diminué ces dernières années¹⁶⁷.

Cependant, il apparaît que ces projets de mutualisation ne se résument pas uniquement à des questions pécuniaires, mais également à une conséquence directe des analogies et des collaborations entre archivistes et bibliothécaires que nous avons précédemment constatées. Pour s'adapter aux

160. Jean-Philippe Accart, Regards croisés sur les métiers des sciences de l'information : Bibliothèques, Archives, Documentation, Musées, Mont-Saint-Aignan, KLOG, 2014, p. 67-68.

161. Anne Bouget, Virginie Boillet, Louise Guerre [et al.], *Les nouveaux horizons de l'infodoc : étude prospective sur l'évolution des fonctions de l'information-documentation-archives*, Paris, SerdaLAB, 2009, p. 16-17.

162. « Une fête en l'honneur de saint Laurent », *L'Est Républicain*, 17 août 2010, p. 4.

163. Agnès Vatican, « Convergences et divergences entre Archives et bibliothèques », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2011, n° 4, p. 19.

164. Aubin Leroy, *La bibliothèque dans un service d'archives, place, fonctions et pratiques : Acquisition, conservation et numérisation partagées*, acte d'une journée d'étude, 11 décembre 2014, Dijon, Archives départementales de la Côte-d'Or, p. 3.

165. *Ibid.*, p. 4.

166. Agnès Vatican, *Ibid.*, p. 20.

167. Albert Poirot, « Les archives dans les bibliothèques », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2001, n° 2, p. 5.

changements de notre époque, les professionnels font preuve de polyvalence et d'hybridité¹⁶⁸. En ce sens, la grande arborescence des métiers de l'information et de la documentation, réalisée en 2013 par l'ADBS, montre bien les divers pôles de compétences de chaque profession et les possibilités de passerelles¹⁶⁹. La multiplication de professionnels aux parcours et aux compétences mixtes, comme c'est le cas à Tourcoing (Nord) où un même directeur s'occupe de trois services différents¹⁷⁰, tend à démontrer ce propos. De nombreux croisements existent entre les spécialités du document et les nombreux témoignages personnels sur ce sujet, auxquels le magazine professionnel *Archimag* a consacré tout un article¹⁷¹ et qui sont particulièrement présents dans le livre *Regards croisés sur les métiers des sciences de l'information* de Jean-Philippe Accart, prouvent que la complémentarité entre archivistes et bibliothécaires est possible et même enrichissante¹⁷².

Bien qu'excentrées du sujet, les archives dans les bibliothèques et les bibliothèques dans les services d'archives sont également représentatives de la possibilité de regroupement entre les deux métiers. Ces liens sont généralement dus à des raisons pratiques ou historiques particulières. De nombreuses bibliothèques municipales conservent encore aujourd'hui les archives anciennes de leur ville. Ainsi, la bibliothèque municipale de Roanne (Loire) conserve les archives féodales du duché du Valentinois¹⁷³. À Valenciennes (Nord), le service des archives municipales dépend de la bibliothèque municipale et il en est de même à Commercy, où la bibliothèque s'occupe des archives municipales contemporaines, tandis que les archives départementales de la Meuse gèrent des archives anciennes et modernes¹⁷⁴. La bibliothèque municipale de Saint-Omer (Pas-de-Calais) va plus loin dans ses liens avec les archives, et la ratification d'une convention avec les Archives de France accorde au service la conservation d'archives notariales¹⁷⁵. Outre ces réalités communales, il arrive que des services spécialisés rassemblent également archives et bibliothèques. En ce sens, la bibliothèque interuniversitaire de Montpellier (Hérault) est en charge des archives anciennes de la faculté¹⁷⁶. La bibliothèque de l'Académie nationale de médecine dispose aussi des fonds des anciennes Société royale de médecine et Académie royale de chirurgie¹⁷⁷. De plus, les bibliothèques

168. Jean-Philippe Accart, *Regards croisés sur les métiers des sciences de l'information : Bibliothèques, Archives, Documentation, Musées*, Mont-Saint-Aignan, KLOG, 2014, p. 69.

169. Site de l'ADBS, rubrique « Cartographie des métiers » [en ligne]. Disponible en ligne : <<http://www.adbs.fr/carte-metiers-adbs-2013-132079.htm>> (consulté le 1^{er} mai 2017).

170. Albert Poirot, « Les archives dans les bibliothèques », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2001, n° 2, p. 11.

171. Bruno Texier, « Bibliothécaires, archivistes, documentalistes. Convergence des métiers : si loin, si proches », *Archimag*, [en ligne], 2013. Disponible en ligne : <<http://www.archimag.com/article/convergence-des-m%C3%A9tiers-de-linfodoc-les-professionnels-t%C3%A9moignent>> (consulté le 08 février 2017).

172. Jean-Philippe Accart, *op. cit.*, p. 73.

173. Albert Poirot, *op. cit.*, p. 9.

174. Sarah Toulouse, *Les documents d'archives en bibliothèque*, mémoire d'étude du diplôme de conservateur de bibliothèques, l'Enssib, 1994, p. 11.

175. Albert Poirot, *op. cit.*, p. 9.

176. *Ibid.*, p. 10.

177. Site de Gallica, rubrique « Bibliothèque de l'Académie nationale de médecine » [en ligne]. Disponible en ligne : <<http://gallica.bnf.fr/html/und/bibliotheque-de-lacademie-nationale-de-medecine>> (consulté le 02 mai 2017).

de services d'archives sont transversales et certaines sont d'une importance considérable. Les Archives départementales de la Martinique abritent ainsi une bibliothèque spécialisée sur les Antilles et la Martinique de plus de 10 000 ouvrages. Au croisement des deux institutions du document, elles se chargent des missions patrimoniales comme des missions de communication, des pratiques archivistiques comme des pratiques bibliothéconomiques¹⁷⁸. Leur dimension de passerelle en fait des lieux idéaux de concertation entre les deux professions¹⁷⁹. La formation du groupe de l'AAF « Bibliothèques d'archives » témoigne de la nouvelle considération apportée à ces dernières¹⁸⁰.

En outre, de nombreuses autres mutualisations de services sont issues d'une volonté de médiation culturelle. Il peut s'agir de projets de modernisation immobilière, dans lesquels services d'archives et bibliothèques sont réunis. Lors du séminaire ALMA (Archives, livres, manuscrits et autres supports de l'information) du vendredi 4 novembre 2016, le responsable des archives communales et communautaires de Valence, Julien Mathieu, évoquait le caractère hybride de son service. Les Archives et bibliothèque départementales des Bouches-du-Rhône, installées dans le centre culturel Gaston Defferre du quartier Euroméditerranée à Marseille se place dans ce cas de figure. Le pôle culturel et sportif du Bois-Fleuri, à Lormont, est un bâtiment qui s'inscrit dans une volonté de haute qualité environnementale (HQE) et qui rassemble en son sein de nombreux partenaires institutionnels et associatifs, dont les Archives municipales et la médiathèque municipale¹⁸¹. Avec la même volonté de regrouper l'ensemble de la vie culturelle en un seul endroit, la ville de Pontivy (Morbihan) a ouvert en 2013 l'espace Kenere, où se côtoient le service d'archives et la médiathèque¹⁸². Ces centres culturels modernes traduisent une ambition de profiter à la fois aux institutions rassemblées, qui bénéficient des locaux, et à leurs publics respectifs, voire commun, grâce au rassemblement des fonds et collections.

Les projets scientifiques et culturels peuvent également être à l'origine de mutualisations. Depuis 2008, la ville de Villeurbanne (Rhône) développe une politique culturelle de mémoire à travers un nouveau centre culturel nommé le Rize. Cet espace réunit notamment les archives et la médiathèque de la ville, dont les missions et les moyens sont unifiés autour des projets culturels communs issus de la politique culturelle¹⁸³. L'immense médiathèque centrale Émile Zola à

178. Véronique Bernardet et Sabine Souillard, « Les bibliothèques d'archives », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2011, n° 4, p. 23.

179. Arlette Playoust, « Les bibliothèques dans les services d'archives », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2001, n° 2, p. 20.

180. Annie Prunet et Sabine Souillard, « Actualités du groupe Bibliothèques d'archives. D'écho en réseau les fondations d'un Groupe Métier. Essor de sources et ressources documentaires mises en réseau », *Archivistes !*, 2014, n°111, p. 38-39.

181. Agnès Vatican, *op. cit.*, p. 19.

182. Site de la ville de Pontivy, rubrique « Bienvenue à l'Espace KENERE » [en ligne]. Disponible en ligne : <<https://www.pontivy.fr/index.php/bienvenue-a-lespace-kenere/>> (consulté le 02 mai 2017).

183. Xavier de la Selle, « Quand bibliothèque et archives font mémoire commune », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2010, n° 3, p. 46.

Montpellier, construite en 2000 dans le cadre du programme politique national des douze bibliothèques municipales à vocation régionale (BMVR), accueille au troisième étage les archives municipales¹⁸⁴. La collectivité montpelliéraine dispose également du site de Pierresvives, qui rassemble les services d'archives départementales de l'Hérault et de médiathèque départementale, mais aussi un service de programmation composé d'une salle d'exposition, d'un amphithéâtre et d'espaces ateliers. La fondation Maison des sciences de l'homme (FMSH) à Paris est une organisation très liée aux activités de recherche, regroupant en ce sens une bibliothèque de recherche qui s'est pourvue en 2010 d'un petit service d'archives¹⁸⁵. Le Centre des archives du féminisme (CAF), créé en 2000 à Angers (Maine-et-Loire), est le fruit d'un partenariat entre l'association *Archives du féminisme* présidée par Christine Bard et la Bibliothèque universitaire d'Angers (BUA)¹⁸⁶. La Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC) tire également son origine d'un projet scientifique et culturel. Fondée en 1914 sous le nom de Bibliothèque et musée de la Guerre (BMG), sa mission était alors de réunir « tout type de source contribuant à l'écriture de l'histoire »¹⁸⁷.

La diversité des exemples témoigne bien que la compatibilité entre archives et bibliothèques est possible et qu'elle se développe considérablement, à partir de projets isolés, généralement soutenus par les acteurs politiques locaux. Mais la diversité du phénomène nous impose de nuancer ce propos. D'abord, tous les exemples ne sont pas publics. En effet, la société savante montbrisonnaise de la Diana dans la Loire est en charge d'ouvrages anciens qu'elle possède ou que la ville lui a confié, mais aussi d'archives notariales¹⁸⁸. Enfin, il existe des exemples paradoxaux à cette logique de regroupement. La Bibliothèque humaniste de Sélestat (Bas-Rhin) est une vieille et prestigieuse bibliothèque qui conserva jusqu'en 2010 les archives municipales. En effet, avec l'ouverture d'une médiathèque en 1997 et la création d'un service d'archives en 2010, la bibliothèque humaniste a perdu peu à peu le monopole de la lecture publique et celui des archives, entraînant une redéfinition profonde de ses compétences¹⁸⁹. Ainsi, la réunion des services est possible, mais le phénomène a également ses limites.

184. Gilles Gudin de Vallerin, *Architecture et patrimoine à la BMVR de Montpellier* [notes en ligne], p.1. Disponible en ligne : <<http://www.patrimoineecrit.culture.gouv.fr/files/jpe/2010/Gudin.pdf>> (consulté le 02 mai 2017).

185. Julien Pomart, *Méta/morphoses : Le rapprochement des métiers ? Analyse d'un archiviste en bibliothèque*, acte d'une journée d'étude, 1er avril 2016, Troyes, AAF, p. 2.

186. Site de l'Université d'Angers, rubrique « Centre des Archives du féminisme » [en ligne]. Disponible en ligne : <<http://bu.univ-angers.fr/zone/Patrimoine/centre-des-archives-du-feminisme>> (consulté le 02 mai 2017).

187. Sonia Combe, « Archives et bibliothèques, un nouveau défi », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2006, n° 4, p. 58.

188. Albert Poirot, *op. cit.*, p. 10.

189. Laurent Naas et Claire Sonnefraud, « La bibliothèque humaniste de Sélestat », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2011, n° 4, p. 39.



2 - LA COMPLEXITÉ D'UNE ASSOCIATION ENCORE RÉCENTE

Ainsi, malgré les projets de mutualisation et les travaux collaboratifs, des divergences semblent également perdurer. Comme le montre l'historique de ce mémoire, les différences entre archives et bibliothèques ont perduré durant des siècles et c'est peut-être vouloir aller trop vite que d'imaginer un avenir commun pour ces deux professions¹⁹⁰. Les changements apportés par le XX^e siècle bousculent les spécialités du document, mais enlèvent-ils leur nécessité ? Aucune réponse précise ne peut être apportée à l'heure actuelle. Néanmoins, il semble judicieux d'effectuer une mise au point sur les freins, les limites et les divergences pouvant faire obstacle au rapprochement entre archiviste et bibliothécaire.

La différence fondamentale entre les métiers d'archiviste et de documentaliste réside certainement dans la manière de traiter les documents. En effet, les pratiques et techniques archivistiques s'opposent à celles bibliothéconomiques. L'archiviste est confronté à un regroupement de documents originaux divers, le bibliothécaire est formé à traiter les imprimés clairement identifiables¹⁹¹. Respectant la provenance du fonds, l'archiviste s'intéresse à la constitution administrative et historique des fonds, en basant sa réflexion à partir de séries s'accroissant grâce aux organismes producteurs¹⁹². Le bibliothécaire préfère une organisation encyclopédique de la connaissance, classée en fonction de la pertinence, en réfléchissant à partir d'unités issues d'une politique d'acquisition. Pour les éliminations, le premier va sélectionner dans ses fonds à partir d'un échantillonnage, l'autre va désherber ses collections¹⁹³. En service d'archives, on décrit des pièces produites ou reçues par une entité, en bibliothèque, on catalogue des titres d'ouvrages¹⁹⁴. Là où le bibliothécaire fait la description de documents qu'il s'agit de mettre rapidement en accès libre pour les lecteurs, l'archiviste fait un travail d'analyse et de synthèse beaucoup plus long, le menant à effectuer des recherches et à rédiger un inventaire, en veillant à respecter les règles de communicabilité¹⁹⁵. Ces propos manichéens témoignent de l'existence de deux logiques aux dynamiques différentes, requérant des aptitudes particulières.

190. Joachim Schöpfel, « Bibliothécaire. Un métier, plusieurs avenir », *Bibliothèques : les nouveaux usages. Guide pratique Archimag*, 2011, n° 42, p. 62.

191. Sonia Combe, « Archives et bibliothèques, un nouveau défi : l'exemple de la BDIC », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2006, n° 4, p. 61-62.

192. Albert Poirot, « Les archives dans les bibliothèques », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2001, n° 2, p. 7.

193. *Ibid.*, p. 8.

194. Julien Pomart, *Méta/morphoses : Le rapprochement des métiers ? Analyse d'un archiviste en bibliothèque*, acte d'une journée d'étude, 1er avril 2016, Troyes, AAF, p. 6.

195. Jean-Philippe Accart, *Regards croisés sur les métiers des sciences de l'information : Bibliothèques, Archives, Documentation, Musées*, Mont-Saint-Aignan, KLOG, 2014, p. 70.

Des distinctions entre les deux professions apparaissent également au niveau de la formation des professionnels. En effet, bien que l'interdisciplinarité se développe, autour de compétences telles que la maîtrise de l'anglais, la formation aux nouvelles technologies, les techniques de valorisation, l'apprentissage des normes et des textes réglementaires¹⁹⁶, les formations classiques et traditionnelles restent majoritaires. La formation initiale des personnes est pourtant d'une importance capitale pour une bonne convergence des professions. Un archiviste ne peut pas s'improviser bibliothécaire et inversement¹⁹⁷. Une formation commune est nécessaire à un corps de métier. Or, même si un manuel scolaire regroupant les deux disciplines est paru en 2015¹⁹⁸, les deux disciplines que sont l'archivistique et la bibliothéconomie restent distinctes et autonomes. Les formations professionnelles suivies se font en fonction d'orientations différentes¹⁹⁹. Les formations universitaires en archivistique se développent en France depuis les années 1990 et généralement au sein de formations en histoire, liant dans leurs socles des matières historiques et de techniques archivistiques²⁰⁰. Ces formations séparées entre archiviste et bibliothécaire entraînent des réflexes professionnels différents qui se retrouvent dans le monde du travail, alors même que certains postes de la fonction publique territoriale (FPT) et de celle d'État (FPE) sont recrutés à partir de concours communs²⁰¹. Rappelons en ce sens que les deux institutions se composent de conservateurs et d'assistants de conservation unis dans la filière « patrimoine et bibliothèques » de la FPT.

Ainsi, les services d'archives se composent d'un corps de professionnels assez homogène, issu de formations similaires, ce qui est un peu moins vrai pour les bibliothèques, plus ouvertes à la diversité²⁰². Toujours est-il que c'est sur cette distinction archiviste-bibliothécaire que s'est construite l'identité professionnelle des deux spécialités. Le rapprochement des deux professions engendre ainsi une véritable crise identitaire, entraînant notamment un questionnement sur les rôles sociaux et les évolutions de chacun²⁰³. Au fil des siècles, un partage des fonctions s'était organisé dans les communautés territoriales. En France, les archives s'occupaient de la mémoire historique, tandis que la bibliothèque était en charge de la sensibilisation à la lecture et à la littérature²⁰⁴. L'existence de

196. Bruno Texier, « Bibliothécaires, archivistes, documentalistes. Convergence des métiers : si loin, si proches », *Archimag*, [en ligne], 2013. Disponible en ligne : <<http://www.archimag.com/article/convergence-des-m%C3%A9tiers-de-linfodoc-les-professionnels-t%C3%A9moignent>> (consulté le 08 février 2017).

197. Jean-Philippe Accart, *op. cit.*, p. 50.

198. Bob Bobutaka Bateko, *Archivistique, bibliothéconomie, documentation et légistique*, Paris, L'Harmattan, 2015, 314 p.

199. Albert Poirot, *op. cit.*, p. 7.

200. Marie Demoulin et Sébastien Soyez, « L'interdisciplinarité dans la formation archivistique : un atout pour l'archiviste de demain », *L'archiviste de 2030 : réflexions prospectives*, Louvain-la-Neuve, Academia L'Harmattan, 2015, p. 161.

201. Jean-Philippe Accart, *op. cit.*, p. 51-54.

202. Albert Poirot, *op. cit.*, p. 7.

203. Jean-Philippe Accart, *op. cit.*, p. 71.

204. Pierre Moulinier, « Archives, bibliothèques, musées : un regard différent des élus locaux », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1994, n° 5, p. 22.

l'historien-archiviste montre la profondeur d'identité particulière chez les archivistes²⁰⁵. La pluriprofessionnalité croissante contribue à effacer les perceptions traditionnelles pour en développer une nouvelle, basée sur des compétences telles que le management ou l'informatique. L'archiviste n'est plus uniquement le conservateur des traces du patrimoine public, il est aussi un médiateur culturel au service de l'utilisateur²⁰⁶. De plus, il ne faut pas négliger les différences générationnelles, contribuant à flouter les aspirations professionnelles de chacun²⁰⁷.

Ainsi, de nombreux professionnels s'angoissent face à l'avenir et ne se reconnaissent pas dans les nouvelles pratiques qui apparaissent. Cette dimension psychologique est un obstacle de plus à la réunion des deux professions et le développement de la collaboration, qui reste encore occasionnelle, semble l'unique moyen de remédier à cela²⁰⁸. Le rapprochement entre archiviste et bibliothécaire est également freiné par une finalité mal affirmée. La plupart des projets de collaboration et de mutualisation se basent sur une volonté de valorisation scientifique et culturelle, mais ils n'ont aucun objectif précis à atteindre²⁰⁹. De plus, pour les collectivités, les services d'archives et les bibliothèques représentent une dépense « incontournable et relativement lourde »²¹⁰. Il arrive, de ce fait, que les deux institutions soient gérées par les élus locaux autour d'une seule direction, avec une politique culturelle commune, diminuant par la même occasion les effectifs et les dépenses²¹¹.

En définitive, les limites entre les services culturels s'effritent actuellement, et bien que possible, un avenir commun entre les professionnels du document semble incertain. À l'inverse, les bouleversements que subit la production documentaire pourraient conduire, non pas à l'unification, mais à un éclatement des deux corps de métiers en de multiples spécialités parallèles, en fonction des types de services, des compétences et des missions²¹². Dans une optique plus globale, nous tenterons de relativiser la situation française en apportant une vision internationale du phénomène de rapprochement entre archiviste et bibliothécaire.

205. Paul Servais, « Évolutions d'une profession, d'une fonction, d'une discipline : L'archiviste au miroir des Journées des Archives de l'Université catholique de Louvain », *Panorama de l'archivistique contemporaine : évolution de la discipline et de la profession*, Gatineau, Presses de l'université du Québec, 2015, p. 301.

206. *Ibid.*, p. 302-304.

207. Dominique Lahary, « Le fossé des générations », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2005, n° 3, p. 32.

208. Julien Pomart, *op. cit.*, p. 7-8.

209. Agnès Vatican, « Convergences et divergences entre Archives et bibliothèques », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2011, n° 4, p. 20.

210. Pierre Moulinier, *op. cit.*, 1994, n° 5, p. 16.

211. *Ibid.*, p. 17.

212. Joachim Schöpfel, « Bibliothécaire. Un métier, plusieurs avenir », *Bibliothèques : les nouveaux usages. Guide pratique Archimag*, 2011, n° 42, p. 66.

3 - UNE ESQUISSE DE LA SITUATION À L'ÉTRANGER

Aborder le rapprochement entre archiviste et bibliothécaire à l'étranger est un acte complexe et incertain tant les réalités et les logiques sont différentes d'un pays à l'autre. Cependant, c'est aussi le moyen d'éviter un propos ethnocentrique trompeur et d'aborder le phénomène dans sa globalité, dans un monde où la mondialisation devient incontournable.

La tendance des institutions culturelles se résumait auparavant au développement de leurs compétences pour attirer toujours plus de public. Néanmoins, les bouleversements que subit la production documentaire française touchèrent également le reste du monde et ces mêmes institutions envisagent à présent de nouvelles façons de réaliser leurs missions culturelles²¹³. Comme en France, de nombreuses collaborations autour de projets culturels peuvent ainsi être citées. En effet, il peut s'agir de partenariats entre les différentes institutions, comme entre la *Denver Public Library*, le *Denver Museum of Art* et les *Colorado State Archives*, dans le Colorado aux États-Unis, qui organisent ensemble des expositions culturelles²¹⁴. Le rapprochement peut s'opérer à partir d'organismes gouvernementaux, tels que l'ABM-centrum, en Suède, qui est un nouveau secrétariat mis en place en 2004, pour promouvoir la compréhension et la collaboration entre les archives, les bibliothèques et les musées, particulièrement en impulsant l'élaboration de projets numériques²¹⁵, ou encore le *Museum, Libraries and Archives Council* (MLAC) fondé en 2000 au Royaume-Uni²¹⁶. Dans l'East Midlands du Royaume-Uni, bibliothèques publiques, musées et archives se sont réunis sous l'influence du EMMMLAC (*East Midlands Museums, Libraries and Archives Council*), autour de projets nommés *Books Connect* dans les années 2000, valorisant la cohésion et de la diversité culturelle auprès du public²¹⁷. La coopération peut aussi prendre la forme de plates-formes numériques communes. Le NOKS (*Nordjyllands kulturhistoriske Søgebase*), au Danemark, est une base de données réunissant les ressources numériques des archives, des bibliothèques et des musées du pays. La ville de Trondheim en Norvège, dans le cadre du projet *Norwegian Digital Library Initiative* (NDLI), a vu apparaître une collaboration entre les archives municipales, la bibliothèque publique, la *Norwegian University of Science and Technology* et le musée *Sverresborg Trøndelag* autour de la création d'une base de données sur le patrimoine historique de la ville²¹⁸. La bibliothèque nationale d'Australie a constitué un répertoire national d'images numériques nommé

213. Barbara Clubb, Jennifer-Lynn Draper, Alexandra Yarrow [et al.], *Bibliothèques publiques, archives et musées : tendances en matière de collaboration et de coopération*, La Haye, Rapport professionnel de l'IFLA, 2008, n° 109, p. 6.

214. *Ibid.*, p. 13.

215. *Ibid.*, p. 22.

216. Florence Poncé, « Archives, bibliothèques, musées : constituer et diffuser un patrimoine numérique commun », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2000, n° 2, p. 96.

217. Site de l'Université de Leicester, rubrique « Books Connect 2 » [en ligne]. Disponible en ligne : <<http://www2.le.ac.uk/departments/museumstudies/rcmg/projects/books-connect-2>> (consulté le 07 mai 2017).

218. Barbara Clubb, Jennifer-Lynn Draper, Alexandra Yarrow [et al.], *op. cit.*, p. 22.

PictureAustralia, sur lequel coopèrent les services d'archives, les bibliothèques et les musées du pays. Autre exemple, le *Publication of Archival, Library & Museum Materials* (PALMM), aux États-Unis, est un projet collaboratif entre services d'archives et bibliothèques de Floride, permettant un accès numérique pour les chercheurs « à des publications sur l'histoire naturelle, à du matériel pédagogique, à des rapports scientifiques et techniques, à des cartes et à des photos »²¹⁹.

En outre, les archivistes et bibliothécaires de certains pays s'organisent autour de réseaux communs. L'association Archives et bibliothèques de Belgique (ABB) a ainsi pour ambition d'établir des relations étroites et permanentes entre les professionnels des deux professions tout en développant une réflexion sur les enjeux qu'ils partagent²²⁰. La Table des milieux documentaires et archivistiques du Québec (TAMDAQ) est une fédération de neuf associations professionnelles, regroupant notamment les associations de bibliothécaires, et d'archivistes, pour favoriser les échanges entre professionnels et l'organisation de projets communs²²¹.

Gardiens d'un même patrimoine communautaire et servant la même collectivité, services d'archives et bibliothèques sont amenés à se soutenir conjointement pour garantir et améliorer les services qu'ils proposent. En effet, il apparaît qu'une logique de rapprochement, qu'elle soit bénéfique ou non, se développe également en dehors de la France. En ce sens, il arrive que les autorités locales espagnoles combinent des services de bibliothèques et des archives en une unique institution nommée « institution de mémoire ». Actuellement, il apparaît que de nombreux services à compétence nationale ont développé une hybridité dans leurs compétences. Les Archives nationales et bibliothèque de l'Éthiopie, instituées en 1999 par la proclamation n° 179/1999, sont un service en charge de l'ensemble des ressources documentaires nationales, sous l'autorité du ministère de la Culture et du Tourisme²²². La Bibliothèque nationale des Seychelles rassemble en son sein les Archives nationales, le Musée national et l'Assemblée nationale²²³. La Bibliothèque nationale allemande accumule les rôles d'une bibliothèque nationale, en assurant le dépôt légal, et de centre national des archives électroniques, en assurant la conservation des documents numériques²²⁴. La Bibliothèque nationale d'Égypte nommée *Dâr Al-Kutub*, signifiant « la maison des livres » en arabe, accueille dans ses locaux les Archives nationales égyptiennes. Le rassemblement de ses documents

219. *Ibid.*, p. 26.

220. Site de l'ABB, rubrique « Qui sommes-nous ? » [en ligne]. Disponible en ligne : <<http://www.archibib.be/FR/objectifs/>> (consulté le 06 mai 2017).

221. « La TAMDAQ face au projet de réforme de la Loi sur le droit d'auteur », *Canada NewsWire*, [en ligne], 10 mars 2011. Disponible en ligne : <<http://www.newswire.ca/news-releases/la-tamdaq-face-au-projet-de-reforme-de-la-loi-sur-le-droit-dauteur-507803731.html>> (consulté le 08 février 2017).

222. Anaïs Wion, « The National Archives and Library of Ethiopia: six years of Ethio-French cooperation (2001-2006) », *Ethiopia*, Jan-2006, p. 10.

223. Graham Cornish, « Bibliothèques nationales », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1999, n° 6, p. 67.

224. Klaus-Dieter Lehmann, « La Deutsche Bibliothek », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1998, n° 4, p. 29.

est considéré comme un trésor national, représentant le patrimoine culturel arabo-islamique²²⁵. La Bibliothèque royale de Belgique abrite et travaille en synergie avec les Archives et musée de la littérature, un centre de documentation et de recherche sur le patrimoine littéraire, théâtral et éditorial fondé en 1958. Notons à l'inverse que cette convergence entre métiers du document peut également être imposée. Au Liban, la guerre civile entraîna la fermeture de la bibliothèque nationale en 1979. Ses collections sont à présent conservées aux Archives nationales qui s'occupent également du dépôt légal depuis 1995, en attendant une réouverture de la bibliothèque²²⁶.

Il existe également des cas de fusion complète entre archivistes et bibliothécaires. Bibliothèque et Archives Canada (BAC), fondée en 2004, et Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), fondée en 2006, sont les deux exemples les plus probants de ce phénomène. Depuis les années 1990, les professions d'archiviste et de bibliothécaire canadiennes ont similairement évolué vers une grande interdisciplinarité en s'adaptant aux changements technologiques et informationnels²²⁷. Les deux spécialités se sont finalement rassemblées sous les sciences de l'information, entraînant la fusion des bibliothèques nationales et des archives nationales. BAC et BAnQ sont deux institutions originales et modernes, cumulant aujourd'hui les missions de bibliothèques nationales, de grandes bibliothèques publiques et de centres d'archives. Notons également que le Canada dénombre sur son territoire soixante-sept services combinant bibliothèques et services d'archives²²⁸. Cependant, si BAC a choisi « l'intégration » des professions, c'est-à-dire la formation d'un unique corps de métier, BAnQ a préféré mettre en place une logique « d'harmonisation » des professions, en prenant soin de respecter les spécificités de chacun²²⁹. En formant un patrimoine documentaire national commun, ces deux institutions ont montré que faire travailler ensemble archivistes et bibliothécaires pouvait être bénéfique et déjà certains pays, comme Singapour et la Nouvelle-Zélande, prennent pour modèle le système canadien²³⁰.

L'ensemble de ces exemples étrangers témoignent de la diversité des croisements entre archives et bibliothèques. Il peut s'agir de collaborations autour de projets culturels ou de ressources numériques. Ces partenariats peuvent être d'importance locale, régionale, nationale et même plus. Et enfin, les différents services culturels peuvent entretenir entre eux des relations qui restent

225. Site de la Bibliothèque nationale d'Égypte, rubrique « Accueil » [en ligne]. Disponible en ligne : <<http://enl.numismatics.org/>> (consulté le 06 mai 2017).

226. Georges Perrin, « Pour une renaissance de la Bibliothèque nationale du Liban », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1999, n° 6, p. 69.

227. Carol Couture, « La discipline archivistique au Canada : état de développement et perspectives d'avenir », *In Situ*, 2016, n° 30, p. 8.

228. Bibliothèque et Archives du Canada, *Sommet sur la valeur des bibliothèques, des archives et des musées dans un monde en mouvement*, [en ligne], Rapport final, Ottawa, 2016. Disponible en ligne : <<http://www.bac-lac.gc.ca/fra/a-notre-sujet/evenements/Pages/2017/rapport-final-sommet-valeur-bibliotheques.aspx>> (consulté le 08 février 2017).

229. Guy Berthiaume, « Sept ans de bonheur. La convergence à BAnQ », *Archives*, n° 2, vol.44, 2012, p. 5.

230. Guy Berthiaume et Pascale Ryan, « Bibliothèque et Archives nationales du Québec », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2013, n° 6, p. 53.

superficielles, ou à l'inverse, développer des liens forts pouvant conduire à une intégration complète²³¹. La variété des tendances nous amène à penser que le rapprochement entre archiviste et bibliothécaire n'est pas un phénomène homogène, mais que c'est une problématique qui ne se limite pas aux frontières de la France et que certains pays expérimentent depuis un certain nombre d'années. Les exemples précédemment cités prouvent également que la convergence des métiers est possible. L'intérêt commun pour la conservation du savoir des sociétés et la prédominance de l'information sur le support, font passer au second plan les particularités de chaque institution²³². Il existe à présent des enjeux similaires entre archivistes et bibliothécaires, qu'il s'agit de surmonter par la coopération et le regroupement. Les bénéfices principaux attendus par les institutions culturelles lors de ces projets communs sont multiples²³³. Le regroupement de fonds complémentaires permet d'attirer plus de publics tout en facilitant le travail de recherche. Le partage des ressources permet de développer des prestations et des services qu'un service isolé ne pourrait pas réaliser. La collaboration de services améliore aussi la visibilité sociale de l'ensemble de ces derniers. Enfin, les coopérations et les mutualisations génèrent des économies, un enjeu actuellement très important pour des services qui manquent bien souvent de budgets. Cependant, la séparation entre archivistes et bibliothécaires reste présente dans l'ensemble des pays, prouvant que ces deux professions répondent à des logiques de gestion différentes. Même les cas d'intégration complète entre les deux professions tendent à conserver cette distinction. La fusion des deux professions répond ainsi à une nécessité d'avoir des professionnels capables de gérer des fonds documentaires très diversifiés, plus qu'à une disparition de l'utilité des deux corps de métiers.

Pour conclure, les parcours professionnels mixtes, les regroupements de compétences diverses sur un même poste et les projets de mutualisation, plus ou moins importants, montrent que le rapprochement entre le domaine des archives et celui des bibliothèques est, non seulement possible, mais que des avantages peuvent en ressortir. En effet, services d'archives et bibliothèques partagent des points communs qui leur permettent d'être complémentaires. Cette constatation témoigne que la fusion des deux professions est réalisable²³⁴.

Cependant, il existe également des freins à la réunion des deux professions en une seule. En effet, même si la porosité des frontières et les relations entre services d'archives et bibliothèques se font plus intenses, les pratiques archivistiques restent différentes des pratiques bibliothéconomiques.

231. Barbara Clubb, Jennifer-Lynn Draper, Alexandra Yarrow [et al.], *op. cit.*, p. 3.

232. *Ibid.*, p. 43.

233. Jean-Philippe Accart, *Regards croisés sur les métiers des sciences de l'information : Bibliothèques, Archives, Documentation, Musées*, Mont-Saint-Aignan, KLOG, 2014, p. 102-103.

234. Jean-Philippe Accart, *Regards croisés sur les métiers des sciences de l'information : Bibliothèques, Archives, Documentation, Musées*, Mont-Saint-Aignan, KLOG, 2014, p. 103.

Même si le numérique et l'information sont ostentatoires et provoquent un flou dans la limite des compétences de chacun, la finalité des archives reste différente de celle des bibliothèques. Ainsi, de nombreuses divergences persistent et tendent à limiter le phénomène de rapprochement et c'est un avenir incertain qui apparaît pour les métiers du document. Les défis majeurs de notre époque complexifient la préservation et la gestion de l'héritage documentaire, amenant les services d'archives et les bibliothèques à se réinventer autour de thèmes transversaux qui les font collaborer, parfois très intimement, mais nous ne pouvons pas parler à l'heure actuelle de fusion en France²³⁵. La grande diversité des situations étrangères nous confirme l'aspect hésitant de cette convergence, tout en affirmant l'universalité de cette problématique contemporaine. En effet, de nombreux pays, considérés comme développés ou non, sont confrontés aux mêmes enjeux que la France et de nombreux partenariats entre archives et bibliothèques se mettent en place. La séparation entre archivistes et bibliothécaires répond à des réalités différentes, et chaque pays évolue de façon autonome. Certains se limitent à des collaborations minimales, tandis que d'autres prônent l'interdisciplinarité de leurs professions, en allant jusqu'à les assimiler.

Ainsi, la possibilité d'une fusion entre archivistes et bibliothécaires est bien réelle, mais elle ne semble pas être d'actualité en ce qui concerne la France. Notons également que la séparation entre les deux spécialités était présente dans tous les pays, ce qui tend à prouver son importance. En ce sens, le rapprochement des deux professions ne traduit pas une disparition de ces dernières, mais une volonté de collaborer ensemble, afin d'assurer la gestion de masses documentaires hybrides.

En résumé, la densité de cet état des connaissances montre qu'il existe bien une logique de regroupement entre les professionnels des archives et ceux des bibliothèques, que c'est un phénomène complexe qu'il est difficile de représenter dans sa globalité, et qui est d'une importance considérable pour l'avenir des deux professions. Les nombreuses publications citées prouvent que c'est un sujet débattu, qui captive les professionnels depuis plusieurs décennies déjà. En effet, il semble que nous vivions actuellement une période charnière et il apparait que beaucoup s'interrogent sur les évolutions futures.

Ainsi, l'historique de cette première partie nous montre qu'il a toujours existé une dualité entre archives et bibliothèques. Durant des siècles, les deux types de documents se sont partagés la production écrite en fonction de leur finalité. Les uns correspondent aux traces de l'activité d'une

235. Julien Pomart, *Méta/morphoses : Le rapprochement des métiers ? Analyse d'un archiviste en bibliothèque*, acte d'une journée d'étude, 1er avril 2016, Troyes, AAF, p. 8.

communauté et les autres sont les ouvrages de connaissances de la communauté. Une fois réunis, ces documents représentent pourtant un même héritage documentaire, fondateur du savoir d'une communauté. En d'autres termes, archivistes et bibliothécaires se sont organisés autour d'une même vocation, à savoir un désir de dompter les masses documentaires pour les rendre utilisables, tout en se spécialisant par rapport à deux supports de documents différents. Jusqu'au XIX^e siècle, la société française se structura sur cette double constatation, en organisant deux professions distinctes, mais sans les opposer. La sphère des archives et celle des bibliothèques étaient vues comme des branches cousines d'un même métier, dont la séparation n'était que vaguement comprise par le reste de la société.

La suite de cet état des connaissances nous montre clairement que le XX^e siècle rompt avec les périodes précédentes. La massification documentaire, l'informatique, le numérique, la documentation et les crises économiques apportèrent des changements profonds et irrémédiables pour le monde des archives et des bibliothèques. De nouvelles transversalités et de nouvelles analogies entre les deux spécialités vinrent bouleverser l'équilibre qui s'était enraciné et firent converger les deux spécialités vers des enjeux similaires. La généralisation du numérique et de l'internet, la médiation culturelle, particulièrement autour de la fonction patrimoniale des archives et des bibliothèques, la prédominance de l'accès à l'information sur les documents eux-mêmes, et les restrictions budgétaires contribuèrent à croiser les compétences de chacun et poussèrent les services à s'allier pour ne pas sombrer devant ces nouveaux défis. De l'entraide cordiale que les professions respectaient du fait de leur parenté, les métiers du document suivent à présent une logique de collaboration nécessaire pour faire face aux évolutions complexes qui accompagnent ce nouveau monde de l'information.

Le développement de cette coopération interprofessionnelle, ouvre maintenant la voie à des possibilités d'assimilations entre archivistes et bibliothécaires et c'est ce que présente la fin de cette première partie. Les professionnels aux parcours hybrides se multiplient. Les postes requérant des compétences variées apparaissent. Les projets de mutualisation entre services d'archives et bibliothèques, souvent de faible importance mais parfois très intimes, sont réalisés. Le développement de ces pratiques visant à intégrer archivistique et bibliothéconomie témoignent de la possibilité bénéfique que peut apporter une fusion des deux professions en un unique corps de métier. Toutefois, même si les similitudes entre bibliothèques et services d'archives leur permettent d'être complémentaires, les collaborations et les regroupements de services restent rares et répondent à des situations particulières. De plus, des différences importantes perdurent entre archives et bibliothèques et semblent contredire cette possibilité de fusion. En effet, même si les institutions culturelles qui nous intéressent sont contraintes à redéfinir leurs compétences et à évoluer, même si une grande

porosité entre les deux professions se développe aujourd'hui, la finalité différente entre les archives et les bibliothèques perdure. La diversité des situations étrangères nous a permis de comprendre que le phénomène de rapprochement entre les deux professions est une nouvelle problématique qui ne se limite pas à la France, mais qui concerne de nombreux pays qu'ils soient développés ou non. La distinction entre archivistes et bibliothécaires est gérée différemment en fonction des réalités de chaque pays. Dans de nombreux pays, des partenariats interprofessionnels se développent. De plus, quelques pays vont plus loin en revendiquant l'interdisciplinarité des archives et des bibliothèques et tentent de les faire fusionner complètement.

Ainsi, un horizon incertain se dessine pour les archivistes et les bibliothécaires. En tant que gestionnaires de documents, mais également de l'information, ces deux professions sont très liées. Un travail plus conséquent aurait inclus les professionnels des centres de documentation et des musées, également confrontés à ce phénomène de rapprochement. Dans ce monde nouveau où l'accès à l'information est primordial, la nécessité de spécialistes polyvalents, capables de surmonter les anciennes séparations pour gérer des ensembles documentaires de plus en plus hétéroclites, se fait sentir. Néanmoins, archives et bibliothèques restent des éléments différents, qui requièrent une gestion différente. Dans tous les cas, ces spécialités seront amenées à avoir une importance accrue dans l'avenir et leurs évolutions prochaines seront décidées par les professionnels eux-mêmes. Mais qu'en est-il de leur état d'esprit à ce sujet ? L'actualité du sujet permet d'interroger directement les professionnels afin de rendre compte de leur opinion, et c'est ce que souhaite analyser la seconde partie de ce mémoire.

BIBLIOGRAPHIE

I - LA TRANSDISCIPLINARITÉ DES MÉTIERS DU DOCUMENT

ACCART Jean-Philippe, *Regards croisés sur les métiers des sciences de l'information : Bibliothèques, Archives, Documentation, Musées*, Mont-Saint-Aignan, KLOG, 2014, 119 p.

ACCART Jean-Philippe, VAISSAIRE-AGARD Clotilde, *Les 500 mots métiers - Bibliothèques, archives, documentation, musées*, Mont-Saint-Aignan, KLOG, 2016, 192 p.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES DU CANADA, *Sommet sur la valeur des bibliothèques, des archives et des musées dans un monde en mouvement*, [en ligne], Rapport final, Ottawa, 2016. Disponible en ligne : <<http://www.bac-lac.gc.ca/fra/a-notre-sujet/evenements/Pages/2017/rapport-final-sommet-valeur-bibliotheques.aspx>> (consulté le 08 février 2017).

BOUGET Anne, BOILLET Virginie, GUERRE Louise [et al.], *Les nouveaux horizons de l'infodoc : étude prospective sur l'évolution des fonctions de l'information-documentation-archives*, Paris, SerdaLAB, 2009, 397 p.

CLUBB Barbara, DRAPER Jennifer-Lynn, YARROW Alexandra [et al.], *Bibliothèques publiques, archives et musées : tendances en matière de collaboration et de coopération*, La Haye, Rapport professionnel de l'IFLA, 2008, n° 109, 60 p.

DUCHEIN Michel, FLIEDER Françoise, *Livres et documents d'archives, sauvegarde et conservation*, Paris, Unesco, 1983, 89 p.

MOULINIER Pierre, « Archives, bibliothèques, musées : un regard différent des élus locaux », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1994, n° 5, p. 16-23.

« Personnel technique des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art », *L'Acadie Nouvelle*, 27 janvier 2007, p. 48.

II - LES LIENS ENTRE ARCHIVISTE ET BIBLIOTHÉCAIRE

A - EN FRANCE

APOSTLE Richard, RAYMOND Boris, « Le paradigme de l'information », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1987, n° 4, p. 290-299.

BENEDETTI Julien, GRIPPON Alice, « La deuxième édition de l'IABD... Camp », *Archivistes !*, 2017, n° 120, p. 14-15.

BERTRAND Anne-Marie, « Un métier, des métiers », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2005, n° 3, p. 73-74.

BERTRAND Anne-Marie, GROSHENS Jean-Claude, « L'unité du métier », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2005, n° 5, p. 5-7.



- BOUAITA Nabil, « La nécessaire récupération des archives nationales », *Le Monde diplomatique*, 1^{er} juillet 1982, p. 2.
- BRAULT Hélène, « Il crée un site partagé pour les bibliothécaires », *Le Parisien*, 29 juillet 2008, p. 1.
- CRAIPEAU Sylvie, « La transformation des métiers de l'information », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1987, n° 4, p. 308-313.
- ÉBOLI Gilles, « Des nouvelles du futur (des bibliothèques) », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2010, n° 3, p. 73-76.
- GIRARD Hélène, « Les conservateurs défendent la fusion des filières bibliothèque et patrimoine », *La Gazette des communes*, [en ligne], 8 septembre 2014. Disponible en ligne : <<http://www.lagazettedescommunes.com/249795/les-conservateurs-defendent-la-fusion-des-filieres-bibliotheque-et-patrimoine/>> (consulté le 08 février 2017).
- GIRARD Hélène, « Documentalistes, bibliothécaires et archivistes : des convergences et des impératifs », *La gazette des communes*, [en ligne], 6 janvier 2017. Disponible en ligne : <<http://www.lagazettedescommunes.com/479970/documentalistes-bibliothecaires-et-archivistes-des-convergences-et-des-imperatifs/>> (consulté le 08 février 2017).
- HERMAN Nadine, « Existe-t-il un conservateur territorial ? », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1994, n° 5, p. 52-55.
- HETZEL Géraldine, « Archiviste ou documentaliste ? », *Archivistes !*, 2017, n° 120, p. 10.
- KIRCHHOFF Thomas, SCHWEIBENZ Werner, SIEGLERSCHMIDT Jörn, « Archives, libraries, museums and the spell of ubiquitous knowledge », *Archival Science*, 2008, vol. 8, n° 4, p. 251-266.
- LOSFELD Gérard, « De nouvelles disciplines pour de nouvelles formations », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1987, n° 4, p. 342-345.
- MARTIN Henri-Jean, « Les chartistes et les bibliothèques », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1972, n° 12, p. 529-537.
- MELOT Michel, « Archivistes, documentalistes, bibliothécaires : compétences, missions et intérêts communs », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2005, n° 5, p. 9-12.
- MEYRIAT Jean, « Documentalistes et bibliothécaires », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1996, n° 6, p. 37-40.
- POMART Julien, *Méta/morphoses : Le rapprochement des métiers ? Analyse d'un archiviste en bibliothèque*, acte d'une journée d'étude, 1^{er} avril 2016, Troyes, AAF, 8 p.
- RICHARD Hélène, « Logique de sujet et fortes continuités », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2005, n° 5, p. 8.
- RIONDET Odile, « Formation des étudiants à l'information », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2000, n° 2, p. 112-113.
- SARAZIN Gérard, « Nouveau... Vous avez dit nouveau ? », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1987, n° 4, p. 356-361.
- SEIBEL Bernadette, « Éloge de la différence », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1987, n° 4, p. 362-373.
- TARIN Laurence, "L'évolution du métier de bibliothécaire", « Regards sur un demi-siècle. Cinquantenaire du Bulletin des bibliothèques de France », *Bulletin des bibliothèques de France*, hors-série, 2006, p. 135-156.

TEXIER Bruno, « Bibliothécaires, archivistes, documentalistes. Convergence des métiers : si loin, si proches », *Archimag*, [en ligne], 2013. Disponible en ligne : <<http://www.archimag.com/article/convergence-des-m%C3%A9tiers-de-linfodoc-les-professionnels-t%C3%A9moignent>> (consulté le 08 février 2017).

VATICAN Agnès, « Convergences et divergences entre Archives et bibliothèques », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2011, n° 4, p. 16-20.

VIAUD Ronan, « L'implication du service des archives de Rezé dans le projet du centre d'interprétation et d'animation du patrimoine », *La Gazette des archives*, 2013, n°232, p. 185-189.

WATIER Pascaline, « Pôle patrimoine bâti et écrit ou comment mutualiser des services d'archives, bibliothèque et animation du patrimoine tout en gardant une identité propre ? », *La Gazette des archives*, 2013, n° 232, p. 103-110.

« Bibliothécaires et archivistes de l'an 2000 », *Le Progrès – Lyon*, 25 octobre 1998, p. 3.

« Saint-Laurent, le patron », *La Nouvelle République du Centre-Ouest*, 14 août 2002, p. 8.

« De Trechville à Corbas : le parcours d'un bibliothécaire », *Le Progrès – Lyon*, 20 mars 2005, p. 7.

« Marie Portais fouille et classe les archives municipales », *Ouest-France*, 10 janvier 2007, p. 12.

« Une fête en l'honneur de saint Laurent », *L'Est Républicain*, 17 août 2010, p. 4.

« La «Grande Collecte», ce sera le 11 novembre à la Coupole », *La Voix du Nord*, 30 octobre 2013, p. 5201.

B - À L'ÉTRANGER

ABID Abdelaziz, BENJELLOUN Mohamed, « La formation des spécialistes de l'information au Maghreb et au Sénégal », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1985, n° 1, p. 62-67.

BOUKARI Habou, "L'évolution de la fonction Archives au Niger", « Les Archives en Afrique francophone », *Comma*, 2016, vol. 2015, n° 1, p. 89-94.

COUTURE Carol, « La discipline archivistique au Canada : état de développement et perspectives d'avenir », *In Situ*, 2016, n° 30, 14 p.

MARGARET Watson, « La formation des bibliothécaires et des documentalistes au Royaume-Uni », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2003, n° 1, p. 68-74.

« Stage des bibliothécaires-archivistes algériens », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1964, n° 8, p. 352-353.

« La TAMDAQ face au projet de réforme de la Loi sur le droit d'auteur », *Canada NewsWire*, [en ligne], 10 mars 2011. Disponible en ligne : <<http://www.newswire.ca/news-releases/la-tamdaq-face-au-projet-de-reforme-de-la-loi-sur-le-droit-dauteur-507803731.html>> (consulté le 08 février 2017).

III - LES SERVICES ILLUSTRANT

LE PHÉNOMÈNE DE RAPPROCHEMENT

A - EN FRANCE

CODET Florence, *Valoriser, diffuser et partager la mémoire des arts vivants : l'exemple de la Maison Jean Vilar*, mémoire d'étude du diplôme de conservateur de bibliothèques, l'Enssib, 2012, 326 p.

COMBE Sonia, « Archives et bibliothèques, un nouveau défi : l'exemple de la BDIC », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2006, n° 4, p. 58-64.

DELMAS Jean-François, « Le projet scientifique et culturel de l'Inguimbertaine », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2011, n° 4, p. 26-31.

DOYON Frédérique, « Patrimoine - Un nouveau centre réunit toutes les archives des jésuites du pays », *Le Devoir*, 25 mars 2010, p. 10.

LEFEUVRE Isabelle, MARTIN Stéphanie, « Argenteuil : les activités pédagogiques mutualisés du service Archives avec le service Patrimoine », *La Gazette des archives*, 2013, n° 232, p. 167-176.

MELET-SANSON Jacqueline, RENOULT Daniel (sous la dir.), *La Bibliothèque nationale de France : collections, services, publics*, éd. du cercle de la librairie, 2001, 238 p.

MICHEL Thibault Michel, « Musées Des Arts et Traditions populaires au MuCEM », *Le Spectacle du Monde*, n° 601, 1 juin 2013, p. 66.

NAAS Laurent, SONNEFRAUD Claire, « La bibliothèque humaniste de Sélestat », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2011, n° 4, p. 38-42.

RAMBAUD Isabelle, « L'exemple de la Seine-et-Marne : Archives départementales et musée », *La gazette des archives*, 2008, n°209-210, p. 181-189.

B - À L'ÉTRANGER

BERTHIAUME Guy, « Sept ans de bonheur. La convergence à BAnQ », *Archives*, n° 2, vol.44, 2012, p. 3-10.

BERTHIAUME Guy, RYAN Pascale, « Bibliothèque et Archives nationales du Québec », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2013, n° 6, p. 47-53.

BOUCHARD Gérard, LAMONDE Yvan, « Bibliothèque et Archives nationales du Québec », *Le Devoir*, 13 mai 1995, p. 15.

BROPHY Peter, « La bibliothèque hybride », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2002, n° 4, p. 14-20.

BURGESS Lucie, « De l'accumulation des connaissances à l'intelligence des connaissances », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2013, n° 6, p. 54-62.

CORNISH Graham, « Bibliothèques nationales », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1999, n° 6, p. 64-67.

DAY Alan, « La British Library », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1999, n° 6, p. 54-62.

KYRYTCHENKO Raïssa, « La bibliothèque scientifique centrale Vernadsky à Kiev », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1996, n° 6, p. 66-69.

LEHMANN Klaus-Dieter, « La Deutsche Bibliothek », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1998, n° 4, p. 28-35.

PERGLER Thomas, « La bibliothèque de la galerie nationale de Prague », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1995, n° 5, p. 88-90.

PERRIN Georges, « Pour une renaissance de la Bibliothèque nationale du Liban », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1999, n° 6, p. 68-71.

SAUVAGEAU Philippe, « La bibliothèque nationale du Québec », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1998, n° 4, p. 36-40.

WION Anaïs, « The National Archives and Library of Ethiopia: six years of Ethio-French cooperation (2001-2006) », *Ethiopia*, Jan-2006, 20 p.

« Bibliothèque et Archives Canada accorde 1,5 million \$ à 65 projets de patrimoine documentaire », *Marketwired*, [en ligne], 14 décembre 2015. Disponible en ligne : <<http://www.marketwired.com/press-release/bibliotheque-et-archives-canada-accorde-15-million-65-projets-de-patrimoine-documentaire-2081789.htm>> (consulté le 08 février 2017).

C - ARCHIVES EN BIBLIOTHÈQUES ET BIBLIOTHÈQUES D'ARCHIVES

BERNARDET Véronique, « Essai pour une histoire des bibliothèques d'Archives départementales », *La Gazette des archives*, 2011, n° 223, p. 107-119.

BERNARDET Véronique, SOUILLARD Sabine, *Bibliothèques d'archives*, Paris, Association des archivistes français, 2010, 55 p.

BERNARDET Véronique, SOUILLARD Sabine, « Les bibliothèques d'archives », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2011, n° 4, p. 22-25.

INTERBIBLY, *Archives et bibliothèques : les archives des bibliothèques et les bibliothèques des services d'archives*, Rapport final, Reims, 2008, 47 p.

PLAYOUST Arlette, « Les bibliothèques dans les services d'archives », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2001, n° 2, p. 15-20.

POIROT Albert, « Les archives dans les bibliothèques », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2001, n° 2, p. 4-14.

PINÇON Juliette, *Les archives des écrivains, leur place en bibliothèque*, mémoire d'étude du diplôme de conservateur de bibliothèques, l'Enssib, 2017, 120 p.

PRUNET Annie, SOUILLARD Sabine, *Le bibliothèque dans un service d'archives, place, fonction et pratiques : le réseau des bibliothèques d'archives*, acte d'une journée d'étude, 11 décembre 2014, Dijon, les Archives départementales de la Côte-d'Or et le Centre régional du livre de Bourgogne, 11 p.

SANJUAN Agathe, *Le signalement des documents d'archives en bibliothèques : l'exemple du Département des arts du spectacle de la BnF*, mémoire d'étude du diplôme de conservateur de bibliothèques, l'Enssib, 2002, 123 p.

TOULOUSE Sarah, *Les documents d'archives en bibliothèque*, mémoire d'étude du diplôme de conservateur de bibliothèques, l'Enssib, 1994, 61 p.

IV - HISTOIRE ET ÉVOLUTIONS DES SPÉCIALITÉS DU DOCUMENT

A - LE BIBLIOTHÉCAIRE ET LA BIBLIOTHÉCONOMIE

AROT Dominique, « Les valeurs professionnelles du bibliothécaire », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2000, n° 1, p. 33-41.

AUDOIN Agnès, KOTALSKA Barbara, LOUVEAU Marie-Amélie [et al.], *Construction de l'identité professionnelle des bibliothécaires, première étape*, mémoire d'étude du diplôme de conservateur de bibliothèques, l'Enssib, 2005, 161 p.

BARBIER Frédéric, *Histoire des bibliothèques : d'Alexandrie aux bibliothèques virtuelles*, Paris, Armand-Colin, 2013, 301 p.

BERTRAND Anne-Marie, « Bibliothécaire : évolution et révolution », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2002, n° 5, p. 85-86.

BERTRAND Anne-Marie (sous la dir.), *Horizon 2019 : bibliothèques en perspectives*, Lyon, Presses de l'Enssib, 2011, 111 p.

BERTRAND Anne-Marie, ALIX Yves, *Les bibliothèques*, Paris, La Découverte, 2015, 126 p.

BETTANT Audry, *Histoire de la formation du bibliothécaire du DTB à l'ENSB (1932 à 1963)*, mémoire d'étude du diplôme de conservateur de bibliothèques, l'Enssib, 2012, 97 p.

CALENGE Bertrand (sous la dir.), *Bibliothécaire, quel métier ?*, Paris, éd. du cercle de la librairie, 2004, 314 p.

DURAND Jean-Pierre, PEYRIERE Monique, SEBAG Joyce [et al.], *Bibliothécaires en prospective*, Paris, Département des études, de la prospective et des statistiques, 2006, 197 p.

LAHARY Dominique, « Le fossé des générations », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2005, n° 3, p. 30-45.

SCHÖPFEL Joachim, « Bibliothécaire. Un métier, plusieurs avenir », *Bibliothèques : les nouveaux usages. Guide pratique Archimag*, 2011, n° 42, p. 62-66.

B - L'ARCHIVISTE ET L'ARCHIVISTIQUE

CARUANA Hélène, ROULX Céline, « L'archiviste-documentaliste en France, une bête curieuse ? », *La Gazette des archives*, 2011, n° 222, p. 95-96.

CŒURÉ Sophie, DUCLERT Vincent, *Les archives*, Lisieux, La Découverte, 2011, 126 p.

DELSALLE Paul, *Une histoire de l'archivistique*, Sainte-Foy, Presses de l'université du Québec, 1998, 259 p.

FAVIER Jean, *Les archives*, Paris, Presse universitaire de France, 2001, 125 p.

GAGNON-ARGUIN Louise, LAJEUNESSE Marcel (sous la dir.), *Panorama de l'archivistique contemporaine : évolution de la discipline et de la profession*, Gatineau, Presses de l'université du Québec, 2015, 332 p.

GRAILLES Bénédicte, « Devenir archiviste : la construction de la professionnalité en formation initiale universitaire », *In Situ*, 2016, n° 30.

MIRGUET Françoise, SERVAIS Paul (sous la dir.), *L'archiviste dans quinze ans : vers de nouveaux fondements*, Louvain-la-Neuve, Academia L'Harmattan, 2015, 270 p.

RENÉ-BAZIN Paule, « L'archiviste et ses partenaires », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1994, n° 5, p. 33-39.

SERVAIS Paul (sous la dir.), *L'archiviste de 2030 : réflexions prospectives*, Louvain-la-Neuve, Academia L'Harmattan, 2015, 427 p.

V - LES TECHNIQUES ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES CONVERGENTES

ANGJELI Anila, « Bibliothèques, archives, identifiants : les enjeux de la normalisation », *Hermès*, 2013, n° 66, p. 167-172.

CHABIN Marie-Anne, *La recherche en archivistique et les sciences de l'information*, [en ligne], site de l'AEDAA, 2015. Disponible en ligne : <<https://aedaa.fr/2015/01/4-la-recherche-en-archivistique-et-les-sciences-de-linformati>> (consulté le 02 février 2017).

DERAZE Marianne, LOYANT Xavier, *Interopérabilité et convergence des pratiques de description à la bibliothèque nationale de France : La valorisation de la collection Charles Cros*, Communication, Département d'information et communication de l'Université de Laval, 2016, 32 p.

DREYFUS-ARMAND Geneviève, « Des collections spécialisées pour l'histoire contemporaine », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2002, n° 4, p. 21-28.

LE BITOUZÉ Corinne, MÉNARD Florence, « Conservation du patrimoine documentaire », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1993, n° 5, p. 72-74.

VI - LE BOULEVERSEMENT DU NUMÉRIQUE

ARCHIER Edwige, MORET Yves, RENOULT Daniel, « Le catalogue collectif de France », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1998, n° 4, p. 23-27.

BÉQUET Gaëlle, CÉDELLE Laure, « Numérisation et patrimoine documentaire », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2000, n° 4, p. 67-72.

CHABIN Marie-Anne, « L'opposition millénaire archives/bibliothèques a-t-elle toujours un sens à l'ère du numérique ? », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2012, n° 5, p. 26-30.

CLIMMER Esther de, « La bibliothèque numérique de Roubaix et autres collaborations », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2011, n° 4, p. 57-61.

GOMEZ-ACEBO José Luis Bueren, « La bibliothèque numérique du patrimoine ibéro-américain », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2013, n° 6, p. 33-37.

GROUPE DE TRAVAIL INTERMINISTÉRIEL, *Étude de faisabilité d'un outil national de production en EAD*, Rapport final, Paris, le Ministère de la Culture et de la Communication et le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2015, 48 p.

IBEKWE-SANJUAN Fidelia, MÉNARD Elaine, « Special Issue on Archives, Libraries and Museums in the Era of the Participatory Social Web », *Canadian Journal of Information and Library Science*, University of Toronto Press, 2015, n° 39, p. 245-257.

KALFATOVIC Martin, KAPSALIS Effie, SPIESS Katherine [et al.], « Smithsonian Team Flickr : a library, archives, and museums collaboration in web 2.0 space », *Archival Science*, 2008, n° 8, p. 267-277.

LIQUET Caroline, « "Collections", le moteur de recherches sémantiques du ministère de la Culture et MAIER Gerald, FRICKE Thomas, *Kulturgut aus Archiven, Bibliotheken und Museen im Internet : neue Ansätze und Techniken*, Stuttgart, Kohlhammer, 2004, 253 p.

MARTY Paul F., « An introduction to digital convergence: libraries, archives, and museums in the information age », *Museum Management and Curatorship*, 2008, vol. 24, n° 4, p. 295-298.

PONCÉ Florence, « Archives, bibliothèques, musées : constituer et diffuser un patrimoine numérique commun », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2000, n° 2, p. 95-97.

VII - LA POLITIQUE CULTURELLE ET LE PATRIMOINE ÉCRIT

ARNOULT Jean-Marie, « Les orientations de la conservation en France à la fin du XXe siècle », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2000, n° 4, p. 32-38.

AUBOUIN Nicolas, KLETZ Frédéric, LENAY Olivier, *Médiation culturelle : l'enjeu de la gestion des ressources humaines*, Paris, Département des études, de la prospective et des statistiques, 2010, 12 p.

BÉGHAIN Patrice, « Quels fondements pour une politique de conservation ? », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2000, n° 4, p. 29-31.

CENTRE RÉGIONAL DU LIVRE DE FRANCHE-COMTÉ, *Le patrimoine écrit en Bourgogne Franche-Comté*, [en ligne], 2016, 4 p. Disponible en ligne : <https://www.crl-franche-comte.fr/sites/default/files/content/chroniques/images/2016/16-07_patrimoine-ecrit/16-07_patrimoine-ecrit-chronique-web.pdf> (consulté le 02 février 2017).

COHEN Gérard, YVON Michel, « Le plan d'action pour le patrimoine écrit », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2004, n° 5, p. 48-50.

LAMBERT James, « Les archives: une composante à part entière du patrimoine culturel Mémoire soumis au Groupe. Conseil sur la politique du patrimoine culturel », *Archives*, vol. 32, n° 1, 2000-2001, p. 69-83.

MARCETTEAU-PAUL Agnès, « Le patrimoine, une valeur d'avenir ? », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2004, n° 5, p. 35-38.

MELOT Michel, « Qu'est-ce qu'un objet patrimonial ? », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2004, n° 5, p. 5-10.

POULLIAS Marie-Thérèse, « Le patrimoine dans la politique d'une ville », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2000, n° 4, p. 87-89.

« Un mois pour le patrimoine écrit », *Le Progrès – Lyon*, 19 septembre 1997, p. 3.

« Les Journées du patrimoine écrit à Rennes », *Ouest-France*, 14 septembre 2007, p. 17.

« Un patrimoine très riche », *La Montagne – Brive*, 20 avril 2013, p. 9.

ÉTAT DES SOURCES

I - SOURCES LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques.

Décret du 28 novembre 1926 relatif à la réunion des bibliothèques fondée en 1923 (la Bibliothèque nationale, la Mazarine, Sainte-Geneviève, l'Arsenal et la Bibliothèque du musée de la Guerre).

Décret du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique (musique, danse, art dramatique, arts plastiques).

Circulaire *AD 8299* et *DLL/DBEAG/BHK/EN n° 94-992* du 2 septembre 1994 relative à la répartition des attributions en matière de conservation du patrimoine écrit entre les services d'archives et les bibliothèques.

Loi n° 92-546 du 20 juin 1992 relative au dépôt légal.

Décret n° 93-1429 du 31 décembre 1993 relatif au dépôt légal.

Loi n° 96-142 du 21 février 1996 promulguant la partie législative du code général des collectivités territoriales.

Arrêté du 16 décembre 1996 fixant la liste des bibliothèques habilitées à recevoir le dépôt légal imprimeur.

Décret n° 2000-318 du 7 avril 2000 promulguant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales.

Directive n° 2001/29/CE du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2001 sur l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information.

Directive 2006/115/CE du Parlement Européen et du Conseil du 12 décembre 2006 relative au droit de location et de prêt et à certains droits voisins du droit d'auteur dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Article annexe 1 à l'article *R.111* du code du patrimoine « Catégories de biens culturels soumis à certaines restrictions de circulation », créé par décret n° 2011-574 du 24 mai 2011.

Table de référence de la norme *N4DS v01x07* du code de profession et catégorie socioprofessionnelle PCS-ES de l'INSEE mise à jour le 1^{er} juillet 2012.

Ordonnance n° 2004-178 du 20 février 2004 promulguant la partie législative du code du patrimoine.

Ordonnance n° 2005-1128 du 8 septembre 2005 relative au régime des Monuments historiques.

Décrets n° 2011-573 et n° 2011-574 du 24 mai 2011 promulguant la partie réglementaire du code du patrimoine.

Directive 2014/26/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 concernant la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins et l'octroi de licences multiterritoriales de droits sur des œuvres musicales en vue de leur utilisation en ligne dans le marché intérieur.

II - SITES WEB

Association des professionnels de l'information et de la documentation ABDS : <<http://www.adbs.fr/>> (consulté le 07 mai 2017).

Association professionnelle de coopération régionale entre les acteurs du livre, de la documentation et du patrimoine écrit : <<http://www.interbibly.fr/>> (consulté le 02 février 2017).

Bibliothèque et Archives de l'assemblée nationale : <http://www2.assemblee-nationale.fr/informations-pratiques/bibliotheque-et-archives#node_8062> (consulté le 02 février 2017).

Bibliothèque nationale de France : <<http://www.bnf.fr/fr/acc/x.accueil.html>> (consulté le 07 mai 2017).

Interassociation Archives, Bibliothèques, Documentation... : <<http://iabd.fr/>> (consulté le 13 mars 2017).

III - QUESTIONNAIRE

LEMOINE Tomy, *Le rapprochement entre archiviste et bibliothécaire*, questionnaire d'enquête, 2017.

Je me suis notamment appuyé sur les ouvrages suivants pour réaliser ce questionnaire :

- SINGLY François de, *Le questionnaire : l'enquête et ses méthodes*, Paris, Armand Colin, 2012, 128 p.
- DERVIN Fred, *Analyser l'identité. Les apports des focus group*, Louvain-la-Neuve, L'Harmattan, 2015, p. 8.

Le questionnaire d'enquête a été diffusé du 19 mars au 5 mai 2017 via le logiciel *Google Forms* sur le groupe Yahoo de l'AAF, le forum professionnel agoraBib, les réseaux sociaux Twitter et LinkedIn, et avec l'aide de l'AEDAA (Association des étudiants et diplômés en archivistique d'Angers). La population ciblée par ce questionnaire est l'ensemble des professionnels archivistes et bibliothécaires. Le questionnaire comptabilisa au total 164 répondants.

PARTIE II

LE RAPPROCHEMENT ENTRE ARCHIVISTE ET BIBLIOTHÉCAIRE SELON LES PROFESSIONNELS

Comment déterminer les opinions d'un groupe d'individus ? Cette question complexe accompagne la seconde partie de ce mémoire. À la lumière de ce travail, il semble très difficile de rendre compte avec exactitude de toutes les nuances et les différences d'avis que peut développer la pensée humaine sur une question donnée. Le choix qui a été pris ici est celui de sonder les professionnels des archives et des bibliothèques à l'aide d'un questionnaire d'enquête. Bien que les résultats permettent de se faire une idée de leur état d'esprit concernant le rapprochement entre leurs deux professions, il ne permet qu'une approche succincte, que d'autres études pourraient compléter. De plus, le questionnaire est une interrogation rapide d'un échantillon de personnes à un moment précis, et si la même enquête était menée de nouveau, elle conduirait certainement à la constatation de statistiques différentes. Ainsi, malgré l'intérêt du sondage réalisé, il convient d'en relativiser les résultats.

Ce questionnaire d'enquête se compose de 170 questions et de huit axes d'enquête, s'intéressant au profil sociologique du répondant, à son opinion personnelle, à son expérience professionnelle, à sa formation professionnelle, à son identité professionnelle, à son rôle social, aux concepts transversaux entre archives et bibliothèques et à la révolution numérique. Ciblant des professionnels archivistes et bibliothécaires, il fut diffusé sur l'internet durant près de deux mois au printemps 2017, à partir du logiciel *Google Forms* et à travers des forums professionnels et des réseaux sociaux. L'enquête comptabilisa au total 164 réponses anonymes, montrant le vif intérêt des professionnels pour le phénomène de rapprochement.

L'hypothèse principale de ce travail de recherche était que les archivistes et les bibliothécaires ressentaient une divergence identitaire, comme l'exprimait l'archiviste Marie Portais dans le quotidien *Ouest-France* en 2007²³⁶, freinant le sentiment d'appartenance à un groupe commun et provenant de vocations personnelles distinctes, d'un sentiment de perte identitaire et d'une crainte en

236. « Marie Portais fouille et classe les archives municipales », *Ouest-France*, 10 janvier 2007, p. 12.

l'avenir²³⁷. En ce sens, mon enquête partait du principe que le rapprochement entre les deux professions du document était certain. Or, les résultats de l'enquête ont révélé qu'il existait un débat même sur l'existence d'un tel phénomène. Apportant des précisions sur les cas de rapprochement français, leur analyse témoigne également d'une grande réflexion des professionnels, aux propos parfois discordants, concernant l'avenir.

En outre, le traitement des réponses au questionnaire sur le rapprochement entre archiviste et bibliothécaire cherche à définir les grandes tendances des opinions des professionnels. Une réflexion sur l'efficacité du rapprochement précédera la détermination des cas de ce phénomène. Pour finir cette seconde partie, nous nous intéresserons aux avis des répondants à propos de l'avenir de leur profession face à ces nouvelles convergences.

A - EXISTE-T-IL UN VÉRITABLE RAPPROCHEMENT ENTRE ARCHIVISTE ET BIBLIOTHÉCAIRE ?

Dans les résultats du questionnaire, un répondant s'interroge sur l'absence de questions concernant le milieu de la documentation, estimant que le phénomène de rapprochement est plus vaste que les seuls deux métiers d'archiviste et de bibliothécaire, tandis qu'un autre souligne la subjectivité des questions, dont la rédaction sous-entend qu'il y a bien un rapprochement entre les deux professions. Ce décalage entre les opinions de chacun fait naître un doute légitime auquel il convient de nous intéresser : le rapprochement entre archiviste ou bibliothécaire est-il fondé ou chimérique ? En prenant pour indicateurs les avis majoritaires chez les répondants, nous allons faire le point sur cette problématique.

1 - UN DÉBAT CONCERNANT L'ENSEMBLE DES PROFESSIONNELS

Le premier point remarquable de ce questionnaire est le grand intérêt dont fait preuve l'ensemble des répondants. En effet, le nombre important de réponses obtenues, malgré un questionnaire d'enquête ressenti comme long, parfois fastidieux et non exempt de défauts, témoigne de l'attrait que le sujet exerce sur les professionnels. Une première hypothèse serait de penser que les individus ayant pris le temps de répondre à ce questionnaire seraient des professionnels impliqués dans le rapprochement entre archiviste et bibliothécaire, ce qui aurait pour conséquence de fausser

237. Sonia Combe, « Archives et bibliothèques, un nouveau défi », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2006, n° 4, p. 64.

les résultats de cette enquête. Même si cette idée est à prendre en compte, l'hétérogénéité des réponses obtenues montre que de nombreux répondants ne se sont pas retrouvés dans ce phénomène, ou n'ont pas considéré qu'il existe un tel phénomène. Ainsi, les répondants se sont sentis concernés par ce questionnaire avant tout car il s'intéresse à la fois à leur spécialité, à l'avenir de celle-ci et à leur identité professionnelle. En ce sens, une véritable diversité professionnelle peut être trouvée dans le profil sociologique des répondants. Outre une majorité de femmes (84%), il apparaît une grande différence dans l'âge et dans l'ancienneté professionnelle des sondés.

Quelle est votre tranche d'âge ?

164 réponses

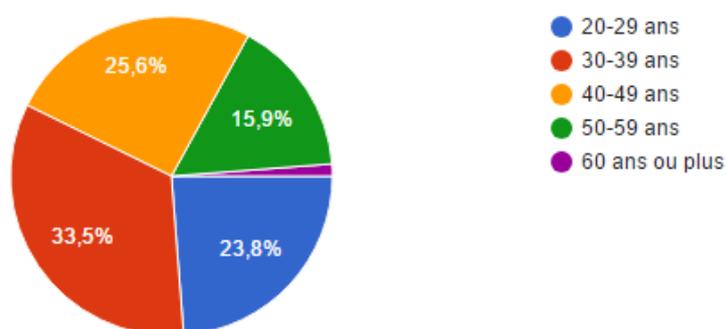


Figure 1 : Graphique de la question n° 2 du questionnaire d'enquête.

Depuis combien de temps travaillez-vous ?

164 réponses

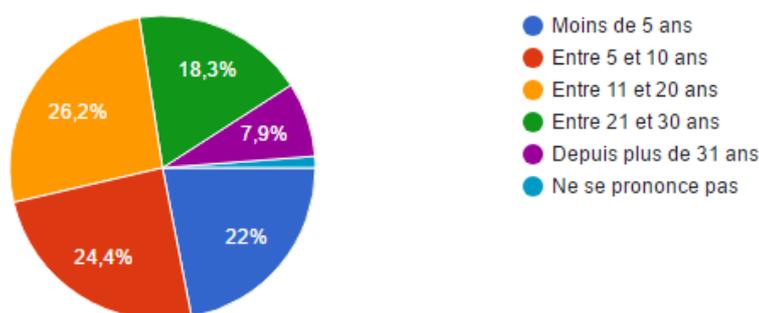


Figure 2 : Graphique de la question n° 4 du questionnaire d'enquête.

De plus, même si les répondants se localisent principalement au nord de la Loire, particulièrement à Paris et ses alentours, le dispersément géographique est relativement appréciable. Personnes jeunes ou plus âgées, professionnels novices ou expérimentés, de la Provence à la Bretagne, les archivistes et les bibliothécaires se sentent concernés par la possibilité d'un rapprochement entre archiviste et bibliothécaire.

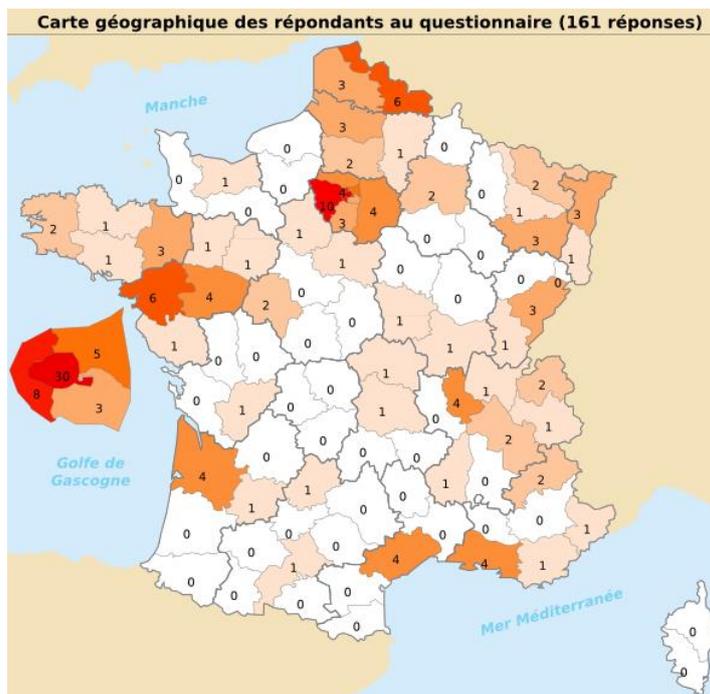


Figure 3 : Graphique de la question n° 3 du questionnaire d'enquête.

Bien que le secteur privé soit représenté, la fonction publique est largement dominante. Le secteur public représente 87,5% du milieu professionnel des répondants. La fonction territoriale compose plus de la moitié des postes actuels des répondants. S'ajoutent ensuite des postes dans la fonction publique d'État, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et hospitalière.

Dans quel secteur professionnel exercez-vous actuellement ?

164 réponses

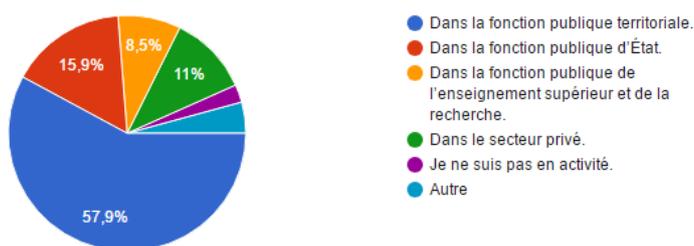


Figure 4 : Graphique de la question n° 5 du questionnaire d'enquête.

Les membres de la fonction publique territoriale sont répartis entre une moitié de responsables ou de cadres, et une seconde d'experts ou d'un niveau de responsabilité moindre. La fonction publique de l'Enseignement supérieur et de la Recherche fait preuve d'une diversité relativement proche, avec la présence de plusieurs contractuels. Dans la fonction publique d'État, les répondants disposent de responsabilités plus importantes et les trois-quarts d'entre eux se définissent comme des cadres ou

des responsables de service. Une logique similaire régit le domaine du privé, où les deux tiers sont des cadres ou des responsables de service. Au total, sur les 160 répondants se déclarant actuellement en activité, un peu moins de 60% ont une responsabilité au moins équivalente à celle d'un cadre. Ces résultats montrent que, même si de nombreux professionnels des archives et des bibliothèques ont une responsabilité importante, voire décisionnelle, le rapprochement entre archiviste et bibliothécaire est un thème qui a aussi capté l'attention de professionnels aux charges plus modestes.

De plus, une forte majorité des répondants exerce en services d'archives (58,5%), mais seulement 17% proviennent du monde des bibliothèques. Ces chiffres sont à mettre en relation avec ceux de la profession des répondants. Les trois-quarts de ces derniers s'estiment archivistes (76,5%) et seulement un peu plus d'un quart se disent bibliothécaires (27,5%). Complémentairement à cela, environ 3% de répondants disent travailler dans un service archives d'une bibliothèque et 3% dans une bibliothèque d'archives. Bien que les archivistes soient majoritaires, les bibliothécaires sont néanmoins correctement représentés dans ce sondage. Il est également intéressant de remarquer que 10,5% des répondants se définissent à la fois comme archiviste et comme bibliothécaire. Ces derniers sont tous issus de la fonction publique, formant un groupe très disparate (en âge, en ancienneté professionnelle, ainsi qu'en niveau de responsabilité notamment) et exerçant dans des services variés, tels que services d'archives, bibliothèques, bibliothèque de service d'archives, service d'archives d'une bibliothèque et regroupement de plusieurs services.

De plus, sur les 160 professionnels actuellement en activité, 29 (soit 18%) déclarent être en poste dans un service hybride ou dans une institution regroupant plusieurs services. Environ un quart des 164 répondants (soit 43 d'entre eux) ont également déjà exercé un emploi concerné par le phénomène de rapprochement²³⁸. L'ensemble de leurs réponses est également très hétéroclite. Si nous nous concentrons sur la nature de leur administration, 30% dépendent d'un établissement public, 23% d'un conseil municipal ou intercommunal, 16% d'une entreprise privée de tailles différentes (grande, moyenne ou petite), 14% d'un ministère, 7% d'un conseil départemental, 5% d'une association, 2,5% d'un organe de recherche et 2,5% d'un service à compétence nationale.

238. 12,2% des 164 répondants révèlent avoir exercé auparavant sur plusieurs postes ou dans plusieurs services provenant du rapprochement entre archives et bibliothèques. Une écrasante majorité de ces derniers (92%) ont exercé dans deux ou trois autres postes ou services qu'ils considèrent relever de ce phénomène.

Avez-vous exercé auparavant un poste nécessitant des compétences d'archiviste et de bibliothécaire, ou dans un service issu du regroupement de services d'archives et de bibliothèques ?

164 réponses

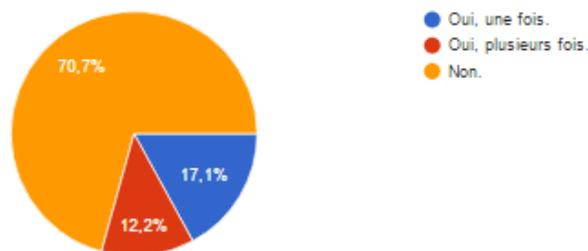


Figure 5 : Graphique de la question n° 17 du questionnaire d'enquête.

Il est intéressant de noter également une forte présence de postes situés à un niveau de responsabilité important. Environ 47,5% des 43 répondants déclarent avoir des charges au moins analogues à celles d'un cadre. Les précédentes statistiques témoignent ainsi de l'existence de professionnels confrontés au rapprochement actuel entre archives et bibliothèques. La multiplicité dans les réponses obtenues tend également à montrer la diversité composant les deux professions qui nous intéressent et prouve que ce questionnaire d'enquête a réussi à représenter les deux corps de métiers dans leur ensemble. Concentrons-nous à présent sur les opinions exprimées par les professionnels.

2 - UN PHÉNOMÈNE REMARQUÉ ET ACCEPTÉ

Ainsi, le rapprochement entre archiviste et bibliothécaire est vécu et constaté par une majorité des professionnels. Sur les 164 réponses au questionnaire d'enquête, les deux tiers estiment avoir déjà eu recours aux compétences relevant de l'autre discipline.

Au cours de votre travail, vous est-il arrivé de devoir faire appel à des compétences de l'autre profession ?

164 réponses

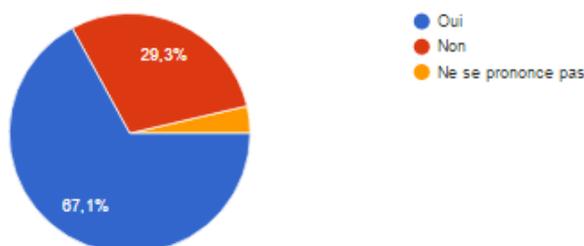


Figure 6 : Graphique de la question n° 77 du questionnaire d'enquête.

Pour les archivistes, les réponses positives représentent 82% de l'ensemble, pour les bibliothécaires le résultat est de 71%, et aucun professionnel cumulant les deux professions n'utilise les compétences d'un seul métier²³⁹. Outre pour la gestion d'un fonds ou d'une collection, le mélange des compétences se fait principalement autour de la valorisation, de l'accueil du public et des besoins de la recherche, pour les archivistes, et autour des normes, de la communication de certains documents, de la gestion d'une base de données et également des besoins de la recherche. Si ce constat ne permet pas d'affirmer le rapprochement entre archiviste et bibliothécaire, il rappelle le cousinage qui existe entre les deux professions. De nombreux professionnels sont ainsi confrontés à une mixité, un mélange entre les deux disciplines dans leur quotidien. Concernant un phénomène de rapprochement, les avis sont également très intéressants. La moitié des répondants considère qu'il existe une convergence, même faible, au sein même de leur service, dont 28% en font une affirmation claire.

Diriez-vous que votre service actuel est concerné par le phénomène de rapprochement entre archivistes et bibliothécaires ?

164 réponses

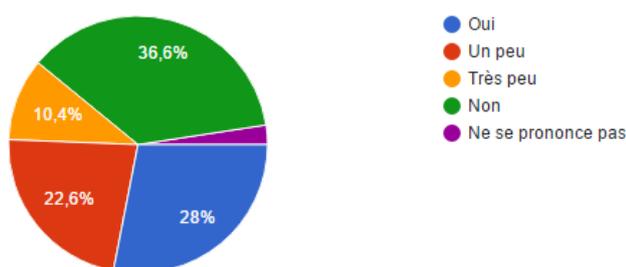


Figure 7 : Graphique de la question n° 41 du questionnaire d'enquête.

Diriez-vous que votre poste actuel est concerné par le phénomène de rapprochement entre archivistes et bibliothécaires ?

164 réponses

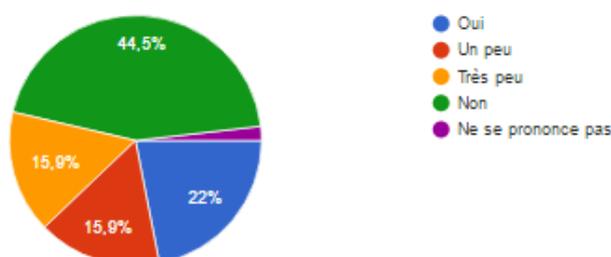


Figure 8 : Graphique de la question n° 42 du questionnaire d'enquête.

239. Pour ces statistiques, 110 réponses ont été prises en compte pour représenter les archivistes, 31 réponses pour représenter les bibliothécaires, et 14 réponses pour représenter les professionnels s'estimant des deux professions.

Le rapprochement est également perceptible au niveau des postes eux-mêmes. Un tiers des répondants juge leur poste concerné par le phénomène de rapprochement, parmi lesquels 22% répondent clairement « Oui ». Mis à part une tendance plus importante chez les archivistes-bibliothécaires (71,5%) à constater un rapprochement dans leurs postes, les proportions des réponses sont pratiquement similaires entre le groupe des archivistes, celui des bibliothécaires, celui des cadres et responsables de services²⁴⁰ ou celui des professionnels sans formation initiale²⁴¹. Au total, 69,5% des 164 répondants à ce questionnaire se sentent concernés par un rapprochement entre les deux spécialités par leur service et/ou par leur poste, et 36,5% l'affirment clairement. Ainsi, le rapprochement entre archiviste et bibliothécaire est bien pragmatique.

De plus, le phénomène est également présent théoriquement dans l'esprit des professionnels. Seulement un quart des répondants n'avait jamais entendu parler de ce phénomène de rapprochement. Encore une fois, excepté le groupe bibliothécaires qui semble légèrement moins averti de ce sujet, 50% des sondés semblent avoir très peu ou ne pas avoir entendu parler de ce phénomène, les faibles différences entre les résultats de chaque profil ne permet pas de trouver de tendances significatives.

Avez-vous déjà entendu parler du phénomène de rapprochement entre archivistes et bibliothécaires ?

164 réponses

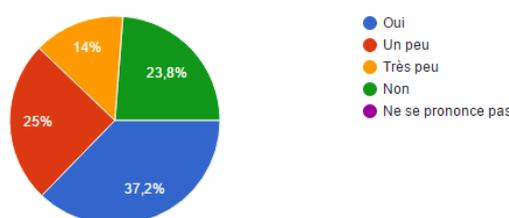


Figure 9 : Graphique de la question n° 43 du questionnaire d'enquête.

Un peu plus d'un tiers des répondants (37%) dit avoir lu un article ou un billet concernant ce sujet et les trois-quarts de ces derniers en ont lu entre 1 et 4. Sans être connu de tous les professionnels, nous pouvons considérer que le rapprochement est discerné par une bonne majorité d'entre eux. Le dépouillement des réponses de cette enquête indique que les deux tiers des répondants (63,5%) avaient lu ou entendu parler de ce rapprochement auparavant.

240. Pour ces statistiques, 84 réponses ont été prises en compte pour représenter les professionnels disant avoir un niveau de responsabilité au moins équivalent à celui d'un cadre.

241. Pour ces statistiques, 35 réponses ont été prises en compte pour représenter les professionnels déclarant ne pas avoir suivi de formation initiale en archivistique ou en bibliothéconomie.

Le phénomène de rapprochement se constate également à travers la multiplication des veilles professionnelles. 93% des professionnels répondent effectuer une veille sur leur profession. Comme nous pouvons nous en douter, les thèmes principalement veillés sont les actualités juridiques, culturelles et liées au domaine du numérique. Plusieurs professionnels archivistes-bibliothécaires témoignent également d'une veille sur les spécialités de l'information et de la documentation, montrant ainsi le développement d'un intérêt interprofessionnel. Complémentairement à cela, plus d'un tiers des répondants dévoile qu'il effectue une veille sur l'actualité de l'autre profession.

Effectuez-vous une veille sur l'actualité de l'autre profession ?

164 réponses

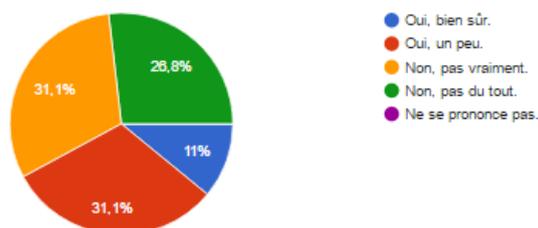


Figure 10 : Graphique de la question n° 165 du questionnaire d'enquête.

En effet, les statistiques de l'enquête montrent que ce comportement concerne 36,5% des archivistes, qui veillent sur les projets et les évolutions du monde des bibliothécaires, particulièrement lorsque cela concerne également le numérique, et près de la moitié des bibliothécaires répondants (48,5%), s'intéressant notamment aux actualités patrimoniales et juridiques. 94% des 84 professionnels exerçant un poste de cadre ou de responsable de service déclarent effectuer une veille sur leur profession et environ 40,5% d'entre eux veillent également sur l'autre profession. La formation influence également cette pratique, si bien que 94% des professionnels ayant suivi une formation initiale en archivistique et/ou en bibliothéconomie²⁴² effectuent une veille sur leur profession, contre 86% pour les professionnels sans formation initiale, et 43,5% une veille sur l'autre profession, contre 36% pour les autres professionnels.

Cette pratique de la veille montre de manière probante que les professionnels ont conscience de l'existence de convergence entre les deux professions. De plus, le questionnaire d'enquête montre que les répondants sont, en écrasante majorité, favorables à ce rapprochement entre les deux professions. Près de 83% de l'ensemble des professionnels questionnés trouvent appréciable, ou relativement appréciable, la collaboration entre archivistes et bibliothécaires. Il convient de noter également la proportion non négligeable de professionnels ne se prononçant pas, amoindrissant

242. Pour ces statistiques, 127 réponses ont été prises en compte pour représenter les professionnels déclarant avoir suivi une formation initiale en archivistique et/ou en bibliothéconomie.

considérablement la partie restante des professionnels défavorables à la coopération. Il apparaît que les répondants accordent une grande importance au partenariat en matière de valorisation des fonds et des collections, ainsi qu'au mélange des compétences, afin de permettre une complémentarité efficace des pratiques lors des projets menés. Cette bienveillance à l'égard d'un rapprochement entre les deux métiers se retrouve aussi dans l'avis des répondants à propos de la recherche.

Diriez-vous que le regroupement du métier d'archiviste et de celui de bibliothécaire permettrait une amélioration pour les chercheurs ?

164 réponses

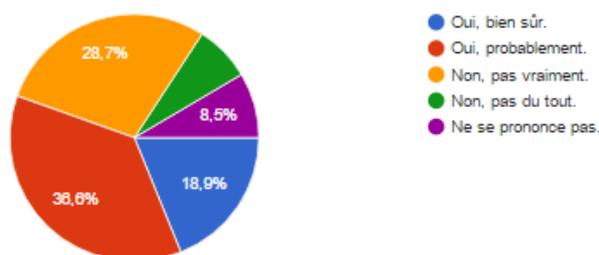


Figure 11 : Graphique de la question n° 167 du questionnaire d'enquête.

En effet, les professionnels sont plutôt favorables à une mise en commun des sources, permettant, selon la majorité d'entre eux, à la fois une réduction des intermédiaires et une meilleure accessibilité des documents pour le public. Néanmoins, si les bibliothécaires et les archivistes-bibliothécaires sont favorables (respectivement à 78,5% et 61%), confirmant l'état d'esprit plus ouvert du milieu bibliothécaire au rassemblement de professionnels d'origines diverses qu'évoquait Albert Poirot dans l'un de ses articles²⁴³, les archivistes se montrent au contraire plus réticents, avec seulement 49% d'avis positifs. Cette réserve se retrouve également chez les cadres et les responsables de services (49% favorables) et les professionnels sans formation initiale (51,5% favorables). Néanmoins, cette prudence ne semble pas traduire une grande dénégation et les professionnels des archives et des bibliothèques semblent, à travers l'analyse des réponses apportées par l'enquête, majoritairement avoir connaissance du rapprochement et être plutôt favorables à ce phénomène. Cependant, si les répondants voient les avantages d'un rapprochement, ils en considèrent aussi les limites.

243. Albert Poirot, « Les archives dans les bibliothèques », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2001, n° 2, p. 7.
p. 62/189

3 - UN PHÉNOMÈNE LIMITÉ ET INSUFFISANT

En effet, un grand nombre de professionnels ont constaté un phénomène de rapprochement entre les deux spécialités. Cependant, leur avis est plus modéré lorsque le questionnaire évoque leur adhésion mutuelle. Concernant la compatibilité des pratiques et techniques entre les deux professions, seulement 12% des répondants disent clairement qu'elles le sont et 16% qu'elles ne le sont pas. De plus, si plus de la moitié révèle une opinion plutôt favorable à cette concordance, un tiers des professionnels en doute, ce qui n'est pas négligeable.

Diriez-vous que les pratiques et les techniques des archivistes sont compatibles ?

164 réponses

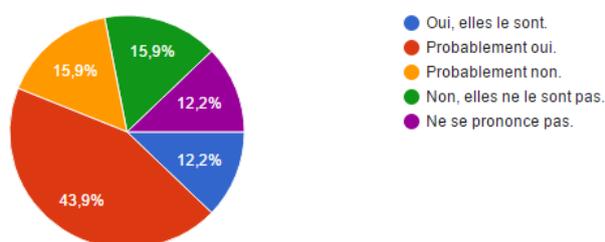


Figure 12 : Graphique de la question n° 54 du questionnaire d'enquête.

Si les professionnels ayant suivi une formation initiale montrent un avis légèrement plus positif sur la question (29% de réponses négatives), ceux sans formation initiale vont au contraire plus facilement le désavouer (40% de réponses négatives). Uniquement 19,5% des réponses bibliothécaires portent un jugement défavorable, contre 42% pour celles des archivistes, laissant entendre encore une fois une plus grande habitude des bibliothécaires à la mixité. Aucun professionnel se définissant comme archiviste-bibliothécaire n'a répondu « Non, elles ne le sont pas » ou « Probablement non » pour parler de la compatibilité des pratiques et des techniques. Ainsi, que ces pratiques et techniques le soient ou non, il existe une vraie controverse au rapprochement entre archiviste et bibliothécaire. Nonobstant une majorité qui met en avant l'existence de similitudes dans certains aspects, logiques et normes de ces pratiques et techniques professionnelles, de nombreux professionnels insistent sur leur manque d'homogénéité.

Ce trait de caractère apparaît plus clairement lors de l'analyse des réponses concernant la possibilité d'une finalité commune aux deux métiers du document. À cela, plus d'un tiers des professionnels répond catégoriquement non et la moitié répond plutôt négativement.

Diriez-vous que le métier d'archiviste et celui de bibliothécaire ont la même finalité ?

164 réponses

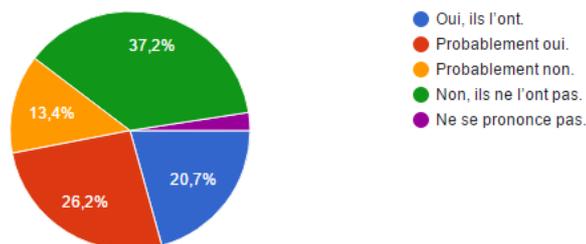


Figure 13 : Graphique de la question n° 56 du questionnaire d'enquête.

À l'exception du groupe d'archivistes qui ne fournit que 42% de réponses favorables, les proportions des autres profils sont relativement similaires entre elles, et se situent toutes autour de 50%. Cela témoigne d'une importante division au sein même des professionnels, dont les uns vont considérer qu'il existe une logique de servuction commune entre les deux spécialités, qui collectent, classent, conservent, communiquent et valorisent les documents, et les autres vont rappeler que les services d'archives ont pour objectif la pérennisation, ce qui n'est pas le cas des bibliothèques. Au final, ce qui ressort de nombreuses réponses, c'est le bornage du rapprochement entre archivistes et bibliothécaires à quelques aspects des deux professions. Sans rechercher une parfaite exhaustivité, les deux principaux en sont l'aspect patrimonial, primordial pour les archives, mais auquel ne sont confrontées que quelques bibliothèques, et l'aspect de partage, avec un rôle de médiation de la culture et de connaissances qu'une majorité de bibliothèques remplit quotidiennement, mais qui est moins habituel pour de nombreux services d'archives.

En outre, les cas de rapprochement entre archivistes et bibliothécaires gardent une certaine rareté qui conforte les frontières du phénomène. À la question de savoir si le regroupement de services d'archives et de bibliothèques en un seul est un phénomène banal, 81% des professionnels ont répondu « Faux ». À la question de savoir si le regroupement de compétences d'archivistes et de bibliothécaires sur un même poste est un phénomène banal, 79% des professionnels ont répondu à la négative²⁴⁴. Poussant les professionnels à la partialité, ces questions binaires montrent clairement que dans l'esprit des professionnels, le fait qui nous intéresse est encore bien peu visible. Cette pensée est démontrée par une autre de ces questions manichéennes, où 69,5% des répondants affirment qu'actuellement, les cas de rapprochement entre le métier d'archiviste et celui de bibliothécaire sont

244. Les résultats statistiques pour ces deux interrogations, liées à la question n° 58 du questionnaire d'enquête, sont pratiquement identiques dans chaque groupe de professionnels (quel que soit l'identité professionnelle, le type de formation ou le niveau de responsabilité), avec un socle de plus ou moins 20% répondant positivement.

rare. À celle-ci, seulement 17% des professionnels archivistes, 16% de ceux bibliothécaires et 16,5% des professionnels disposant d'une formation initiale ont répondu par la négation, contre 43% des professionnels archivistes-bibliothécaires. Les réponses négatives représentent également 36% des professionnels ayant un niveau de responsabilité inférieur à celui d'un cadre²⁴⁵, 28,5% des professionnels ayant un niveau de responsabilité au moins équivalent à celui d'un cadre, et 23% des professionnels sans formation initiale en archivistique ou en bibliothéconomie. Une hypothèse à ces proportions est de penser que de nombreux professionnels ne sont pas confrontés directement à des cas de rapprochement. C'est ce que démontrent en partie les statistiques concernant les projets communs entre archives et bibliothèques. Près de la moitié des répondants confirme ne jamais avoir participé à un tel projet, et seulement 31% répondent à l'inverse clairement positivement.

Avez-vous déjà participé à un projet collaboratif entre des archivistes et des bibliothécaires ?

164 réponses

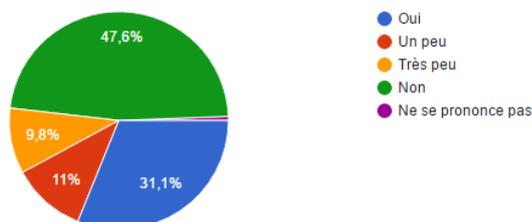


Figure 14 : Graphique de la question n° 51 du questionnaire d'enquête.

Relativement similaire à tous les profils professionnels, le nombre de réponses « Oui » représente environ 30%, excepté une légère différence pour celui des professionnels sans formation initiale qui descend à 23% (la statistique de réponses positives pour les professionnels avec une formation initiale étant de 33%). En ce sens, le questionnaire d'enquête montre qu'une majorité de répondants considère le phénomène de rapprochement entre les deux professions comme annexe et restreint.

Cette opinion se retrouve également dans les réponses apportées à l'effectivité du phénomène de rapprochement. Si une majorité de répondants s'accorde à dire qu'il y a bien des nouvelles convergences entre archiviste et bibliothécaire, ils sont plus réticents sur son impact réel. Demandant de chiffrer cette effectivité sur une échelle où 1 représente la valeur la plus faible et 8 la plus grande, plus de la moitié des réponses se répartit entre les valeurs 2 et 3 et 82% se situent dans la partie inférieure de l'échelle (entre 1 et 4).

245. Pour ces statistiques, 68 réponses ont été prises en compte pour représenter les professionnels déclarant avoir un niveau de responsabilité inférieur à celui d'un cadre.

Sur une échelle d'intensité, diriez-vous que le rapprochement entre les archivistes et les bibliothécaires est effectif ?

164 réponses

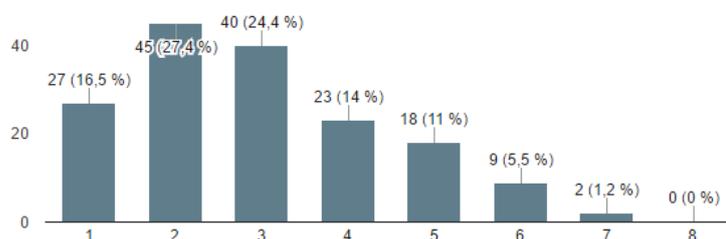


Figure 15 : Graphique du nombre de voix par rapport à l'échelle d'intensité de la question n° 50 du questionnaire d'enquête (1 = « Pas du tout » et 8 = « Totalemment »).

Concernant la partie supérieure de l'échelle (entre 5 et 8), elle se compose de 18% des répondants, avec de très faibles proportions pour la plupart des groupes définis (9,5% des bibliothécaires, 11,5 des professionnels sans formation initiale, 12% de ceux avec une responsabilité au moins équivalente à celle d'un cadre, 13% des archivistes), des résultats un peu plus élevés pour les professionnels issus d'une formation initiale (19,5%) et pour ceux ayant un niveau de responsabilité moindre à celui d'un cadre (22%), mais surtout une forte proportion d'archivistes-bibliothécaires avec 43%.

Le questionnaire d'enquête nous montre enfin un dernier élément de réponse pour comprendre le caractère délimité que les répondants prêtent au rapprochement entre archivistes et bibliothécaires. Lorsqu'ils abordent les causes de ce phénomène, une écrasante majorité de professionnels choisit de désigner comme cause première la réduction des budgets dont souffrent de nombreux services.

À quoi diriez-vous que le phénomène de regroupement est dû ?

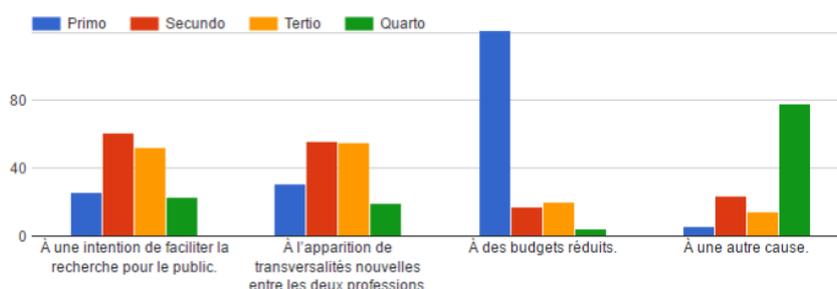


Figure 16 : Graphique de la question n° 59 du questionnaire d'enquête.

Il est intéressant de constater également que dans la rubrique « À une autre cause », les réponses évoquent une volonté économique (ce qui fait écho aux budgets réduits), le développement du numérique, et surtout une méconnaissance des deux professions de la part des décideurs, notamment p. 66/189

des élus locaux²⁴⁶. Tous les groupes prédéfinis de professionnels engendrent des statistiques relativement identiques pour cette question, trahissant ainsi l'influence du regard comptable sur les institutions culturelles, comme l'évoquait Albert Poirot dans son article précédemment cité²⁴⁷, et relativisant le caractère spontané que nous pourrions attribuer au phénomène de rapprochement.

Pour conclure, au regard de tout ce qui a été dit, il existe bien un rapprochement reconnu par les professionnels entre archiviste et bibliothécaire aujourd'hui en France. Se sentant concernés par ce phénomène, de nombreux professionnels aux profils très variés ont accepté de répondre à cette enquête. De plus, certains professionnels avouent avoir l'expérience de postes ou de services issus de ce type de rapprochement. Ainsi, une majorité d'entre eux a montré qu'elle avait déjà été confrontée empiriquement, ou plus abstraitement à travers des lectures par exemple, au sujet de l'enquête. Les répondants apprécient dans leur majorité les cas de rapprochement qui peuvent, selon eux, être source d'avantages. Néanmoins, cette majorité a également conscience des limites d'un rapprochement, qu'elle ne considère pas comme généralisé à l'ensemble des deux professions. Au contraire, les répondants définissent plus volontiers ce phénomène comme borné à quelques aspects des deux professions, encore relativement marginal et progressant peu.

Il est assez complexe de déterminer des tendances générales aux différents profils de professionnels abordés. Il apparaît néanmoins que les professionnels se définissant à la fois comme des archivistes et des bibliothécaires sont plus enclins à revendiquer un important phénomène de rapprochement entre les deux métiers. Nous pouvons constater une plus grande réticence de la part du groupe des archivistes, rassemblant en son sein une minorité de répondants, considérant fougueusement que les deux professions sont clairement distinctes et que les similitudes existantes ne suffisent pas à voir un véritable rapprochement entre elles. Les professionnels issus d'une formation initiale semblent également légèrement plus sensibles au développement de convergences entre les deux professions, et enfin, le niveau de responsabilité ne semble pas être un indicateur pertinent pour mesurer l'engouement des professionnels pour le rapprochement entre les deux professions. Il convient à présent de s'intéresser à définir plus précisément les cas de rapprochement, composantes essentielles du phénomène lui-même.

246. Sur 35 réponses prises en compte, 15 allaient en ce sens.

247. Albert Poirot, « Les archives dans les bibliothèques », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2001, n° 2, p. 5.

B - CARACTÉRISTIQUES ET SPÉCIFICITÉS DES CAS DE RAPPROCHEMENT

Le rapprochement entre archivistes et bibliothécaires existe bien et s'exprime à travers de nouvelles convergences et des projets de collaboration. Cependant il se manifeste également plus intimement par des rapprochements de plus grande importance. Au regard des réponses au questionnaire d'enquête, trois grandes catégories de croisement entre sphères des archives et des bibliothèques ressortent. D'abord, la mutualisation de services, qui se groupent ou même s'assemblent. Ensuite, la concentration des compétences, qui s'accumulent sur un même poste. Enfin, les parcours professionnels hybrides, qui émanent de choix et d'opportunités personnels. En nous aidant des diverses expériences dont témoignent les répondants, nous définirons les critères amenant à ces types de rapprochement entre archivistes et bibliothécaires.

1 - LE RAPPROCHEMENT DE SERVICES

Sur les 164 réponses obtenues par le questionnaire, 50 déclarent travailler ou avoir travaillé dans un service hybride, remplissant des missions relevant de l'archivistique, mais aussi de la bibliothéconomie, ou dans un regroupement de services, réunissant géographiquement et/ou administrativement un service d'archives avec une bibliothèque. Proportionnellement, ces 50 réponses représentent un peu moins d'un tiers des réponses totales.

Avez-vous déjà travaillé ou travaillez-vous dans un service hybride ou dans un service issu du regroupement de services d'archives et de bibliothèques ?

164 réponses

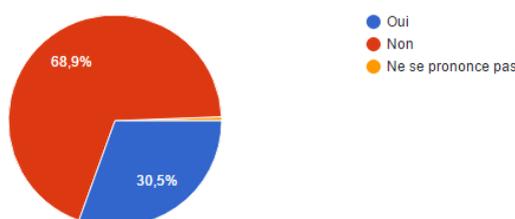


Figure 17 : Graphique de la question n° 61 du questionnaire d'enquête.

Le questionnaire leur étant destiné, il est probable que la place des services issus de rapprochements soit en réalité moins importante que ce que laisse penser cette statistique. Néanmoins, même si les croisements entre services d'archives et bibliothèques sont peu nombreux, le nombre de réponses positives obtenues prouve qu'il ne s'agit pas de cas singuliers et isolés, mais bien d'une tendance,

qu'évoquait déjà Agnès Vatican dans l'un de ses articles²⁴⁸. Uniquement 8% des 110 réponses composant le groupe des archivistes ont répondu positivement à cette question, ce qui est moitié moins que le groupe des bibliothécaires (16%) et beaucoup moins que le groupe des archivistes-bibliothécaires (28,5%). Aucune tendance concernant l'âge, l'ancienneté professionnelle, le type de formation ou le niveau de responsabilité professionnelle ne peut être décelée. Parmi ces 50 réponses, 10 peuvent être considérées comme des regroupements de services (soit 20%) et le reste représente des services hybrides²⁴⁹.

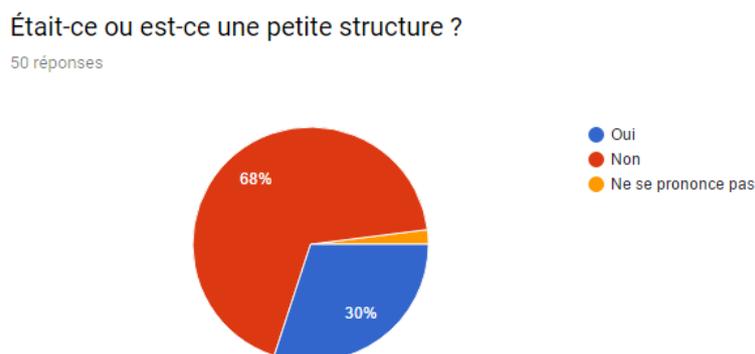


Figure 18 : Graphique de la question n° 62 du questionnaire d'enquête.

Les cas de rapprochement entre services se font majoritairement dans des structures de moyenne ou de grande importance. Cela vient contester une des hypothèses de départ de ce questionnaire qui imaginait les services regroupés comme majoritairement des petits services d'importance locale. Si 62% des répondants estiment cette hypothèse vraie (dont 83% des bibliothécaires), ce n'est l'avis que de seulement 34% des 50 professionnels confrontés à cette problématique. Concernant leur profil, les services croisant les deux professions se composent en majorité de bibliothécaires (46%) et de deux organisations collaboratrices (60%). Il apparaît également que ces services se composent de très peu de postes nécessitant des compétences mixtes (10%) et que les cas d'organisation commune sont rares (18%). Ce qui est mis au jour à travers ces critères, et qui semble revenir dans la majorité des réponses, c'est l'image d'une bibliothèque à laquelle se serait greffé un secteur archives, composé de spécialistes des archives et relativement autonome, pour répondre à des missions spécifiques. Ce propos tend à être confirmé par le rôle que revendiquent ces services. 68% d'entre eux sont des lieux de conservation et 40% sont en charge de la gestion d'un fonds particulier ou d'une collection particulière. Ce type de service fait écho au cas

248. Agnès Vatican, « Convergences et divergences entre archives et bibliothèques », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2011, n° 4, p. 19.

249. 18% des répondants évoquent un service d'archives dans une bibliothèque ou une bibliothèque d'archives. Les 9 réponses concernées sont traitées comme étant des services hybrides, du fait que ces services ne proviennent pas d'un rapprochement de deux services, mais d'une volonté interne à un service.

de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine, présenté dans un article de Sonia Combe²⁵⁰, qui dans une logique thématique fait converger en un même endroit archives et livres, ou du service d'archives de la Maison des Sciences de l'Homme à Paris, abordé par Julien Pomart dans un autre article²⁵¹, qui n'est que l'un des services composant la bibliothèque de recherche de la fondation. Dans ces deux exemples, une logique de service est à l'origine des rapprochements entre services, ce que semble conforter les résultats de ce questionnaire. De plus, lorsque le questionnaire d'enquête demande si les services issus d'un regroupement le sont de manière provisoire, 90% des répondants répondent « Faux », ce qui est la réponse de la totalité des professionnels concernés directement par le rapprochement entre services. Ces résultats fortifient l'idée que le rapprochement entre services d'archives et bibliothèques n'est pas uniquement dû à des questions financières passagères, mais que c'est aussi un phénomène qui répond à des lignes de conduites raisonnées de la part des institutions culturelles, souhaitant s'inscrire durablement. Un autre point important révélé par ce questionnaire concerne la difficulté d'adaptation dont témoignent de nombreux professionnels face à ces rapprochements. Sur les 50 réponses prises en compte pour exprimer le rapprochement entre services d'archives et bibliothèques, 17 (soit 34%) font part d'un manque de cohésion entre les spécialistes. En effet, les différences existantes entre les pratiques des deux spécialités sont clairement mises en avant dans les réponses. Près de la moitié des précisions apportées à ce sujet manifeste une logique de travail distincte, particulièrement au niveau de l'indexation.

La cohésion entre archivistes et bibliothécaires posait-elle ou pose-t-elle des problèmes particuliers ?

50 réponses

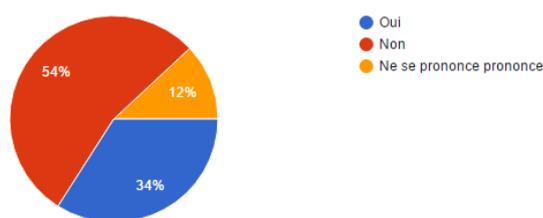


Figure 19 : Graphique de la question n° 65 du questionnaire d'enquête.

Cependant, ce n'est pas la seule complexité qui apparaît à travers cette enquête. Un tiers de ces mêmes précisions évoque des conflits identitaires entre les professionnels, certains n'accordant que trop peu d'intérêts aux problématiques de l'autre profession, générant ainsi une méconnaissance, voire un

250. Sonia Combe, « Archives et bibliothèques, un nouveau défi », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2006, n° 4, p. 60.

251. Julien Pomart, *Méta/morphoses : Le rapprochement des métiers ? Analyse d'un archiviste en bibliothèque*, acte d'une journée d'étude, 1er avril 2016, Troyes, AAF, p. 2.

mépris. Le décalage entre les compétences de chaque profession engendre également des lacunes pour certains professionnels vis-à-vis de leurs collègues. Par exemple, les archivistes sont présentés comme moins aptes à l'accueil d'un public varié et moins préparés sur le plan managérial. Enfin, les différences entre les deux spécialités engendrent des inégalités au niveau des horaires, des compétences et des missions, pouvant être les sources de jalousies interprofessionnelles.

Pour autant, la possibilité de la collaboration entre archivistes et bibliothécaires n'est pas remise en cause. Plus des trois-quarts des 164 répondants sont plutôt d'accord avec la capacité des deux professions à gérer conjointement des fonds documentaires.

Diriez-vous que les archivistes et les bibliothécaires peuvent coopérer sur de la gestion documentaire ?

164 réponses

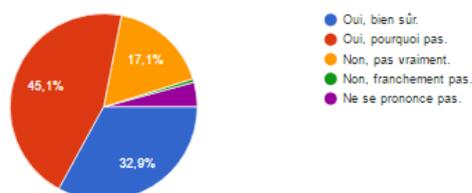


Figure 20 : Graphique de la question n° 130 du questionnaire d'enquête.

Nous trouvons des résultats similaires concernant le groupe des professionnels confrontés aux services issus de rapprochements, avec un résultat plutôt négatif de 14%. De plus, les professionnels ayant répondu « Non, franchement pas » à cette question ne sont qu'une très petite minorité. À la lumière des précisions apportées par les professionnels le désirant, l'avis majoritaire qui ressort est, loin de nier les différences, de revendiquer la complémentarité des deux spécialités en matière de gestion documentaire, particulièrement avec le développement des nouvelles technologies. Les avantages de la collaboration entre services d'archives et bibliothèques à l'ère du numérique sont très visibles dans les réponses du questionnaire. Un des enjeux primordiaux correspond certainement à la visibilité des services sur l'internet, et à ce sujet, 87% des répondants (dont plus de la moitié répond « Oui, bien sûr ») jugent bonne la collaboration entre services. Enfin, le questionnaire d'enquête mesure l'intérêt des professionnels pour ces services mêlant archivistes et bibliothécaires et révèle que les deux tiers des répondants se montrent favorables à l'obtention d'un poste dans l'un de ces services²⁵², montrant implicitement une approbation de la majorité pour le mélange des deux professions. Outre les services mutualisés, archivistes et bibliothécaires se combinent aussi au travers de postes à compétences mixtes, que nous allons étudier à présent.

252. Les résultats des questions n° 80 et n° 81 du questionnaire d'enquête permettent de se rendre compte de l'intérêt des répondants pour les services hybrides et les regroupements de services. Des résultats relativement similaires entre eux.

2 - LES POSTES À COMPÉTENCES MIXTES

La multiplication des postes nécessitant une aptitude aux deux professions est un autre indicateur de rapprochement. En mélangeant les deux disciplines qui nous intéressent, ces postes remettent en question leur distinction, et donc, le bien-fondé d'une évolution séparée entre archivistes et bibliothécaires. Or, l'avis des professionnels est mitigé sur ce point. Si une légère majorité de professionnels considère que les deux métiers sont assez proches, un grand nombre estime qu'ils sont différenciés pour de bonnes raisons. Notons que les bibliothécaires semblent plus disposés à confirmer les ressemblances entre archivistes et bibliothécaires. En ce sens, il n'existe pas de catégories clairement définies pour ces types de postes qui résultent principalement de pratiques professionnelles nécessaires et pragmatiques. L'un des répondants au questionnaire confie être à la fois l'agent d'une médiathèque municipale et celui d'un service d'archives. Un autre évoque le cas de son directeur, responsable du service d'archives, mais également de la bibliothèque municipale. Au total, 41% des répondants au questionnaire déclarent occuper ou avoir occupé un poste nécessitant des compétences d'archiviste et de bibliothécaire. Ce cas de figure concerne l'ensemble des professionnels s'affirmant archiviste et bibliothécaire, la moitié des répondants bibliothécaires, mais uniquement 10% du groupe des archivistes. Il apparaît également que 56% des professionnels travaillant dans un service hybride ou un regroupement de services, exercent un poste nécessitant les deux types de compétences. De plus, avec 42,5% de réponses positives, les professionnels ayant une formation initiale semblent plus concernés par ces types de postes que les professionnels sans formation initiale (34%). Outre le fait qu'une écrasante majorité de ces postes se situe dans la fonction publique territoriale ou d'État, le niveau de responsabilité de ces postes est très varié.

Quel type de poste était-ce ?

67 réponses

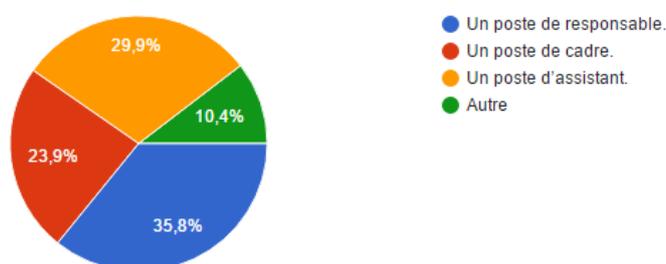


Figure 21 : Graphique de la question n° 70 du questionnaire d'enquête.

Si nous pouvons considérer que la tendance est plutôt d'avoir des postes mixtes avec de fortes responsabilités, le pourcentage de postes d'assistants est loin d'être négligeable. Les réponses du

questionnaire montrent également que ces postes continuent d'attribuer une grande importance à l'une des disciplines fondamentales que sont l'archivistique et la bibliothéconomie. Ils nécessitent ensuite des aptitudes dans la seconde discipline, mais très rapidement ce sont des compétences en informatique qui sont mises en avant. Enfin, des capacités annexes en juridique et en management sont appréciables. Étrangement, ce sont les connaissances culturelles, telles qu'historiques, nécessaires pour la médiation et la valorisation, qui se placent en dernière position dans les choix des professionnels interrogés²⁵³. L'importance accordée à l'informatique n'est pas sans rappeler les propos de Michel Melot qui voyait apparaître en 2005 une « nouvelle espèce d'experts » à « l'ère des métalangages »²⁵⁴. Un autre point intéressant de l'enquête consiste en la solitude de nombreux postes aux compétences mixtes. En effet, plus de la moitié des répondants concernés déclare être l'unique poste nécessitant une double compétence en archivistique et en bibliothéconomie.

Y avait-il ou y a-t-il d'autres postes nécessitant des compétences mixtes dans ce service ?

67 réponses

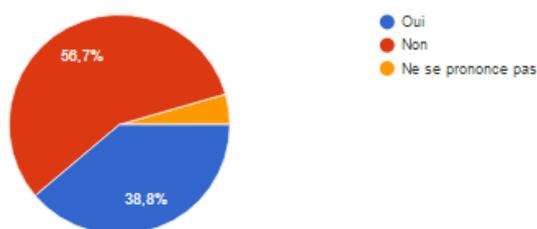


Figure 22 : Graphique de la question n° 73 du questionnaire d'enquête.

De plus, seulement 30% des professionnels ayant un poste mixte avec un haut niveau de responsabilité répondent positivement et, uniquement 16% des 67 répondants évoquent une multitude de postes de ce type dans leurs services. En d'autres termes, la concentration de compétences sur un même poste est un phénomène associé à des situations précises et particulières. Majoritairement solitaires et décernant de fortes responsabilités, ces postes accomplissent des tâches leur étant proprement dévolues. Se trouvant à 79% dans des services ayant un rôle de conservation patrimoniale, les répondants témoignent également d'une forte présence d'un rôle de documentation (40,5%), mais très peu autour de la gestion d'un fonds particulier (27%). Nous pouvons penser, qu'à l'instar de notre réflexion précédente, les postes hybrides qui nous intéressent apparaissent dans des services ayant

253. Pour ces statistiques, 67 réponses ont été prises en compte pour représenter les professionnels déclarant exercer ou avoir exercé un poste nécessitant des compétences en archivistique et en bibliothéconomie.

254. Michel Melot, « Archivistes, documentalistes, bibliothécaires : compétences, missions et intérêts communs », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2005, n° 5, p. 9-12.

développé un secteur particulier, tels que les bibliothèques publiques et patrimoniales, requérant des agents capables de faire preuve de polyvalence.

De manière plus globale, l'opinion des professionnels corrobore cette réflexion. Ainsi, 65% des professionnels pensent qu'il est vrai que les postes regroupant des compétences d'archivistes et de bibliothécaires sont majoritairement présents dans des petits services locaux. La présence des postes aux compétences mixtes localement, pourrait refléter une adaptation des professionnels aux contextes des localités. De plus, seulement 58% des professionnels considèrent que le regroupement de compétences d'archivistes et de bibliothécaires sur un même poste est réalisé durablement. La retenue apparente dans l'opinion des répondants semble appuyer l'idée d'une nécessité épisodique de ce type de poste, résultant de situation particulière. Nonobstant la partialité de ces deux statistiques, elles reflètent tout de même une certaine réalité des faits.

Le questionnaire d'enquête permet également de comprendre l'opinion des professionnels à propos des postes à compétences mixtes. À ce sujet, les répondants sont très majoritairement favorables à ces postes hybrides, et lorsqu'il leur est demandé s'ils accepteraient un poste demandant des compétences de l'autre discipline, plus des trois-quarts répondent positivement, dont 29,5% « Oui, bien sûr » et uniquement 3% « Non, franchement pas ». Paradoxalement, les résultats sont un peu plus disparates lorsque la question est formulée plus franchement. Si encore plus de la moitié se dit intéressée par un poste nécessitant les compétences des deux spécialités, les avis défavorables ont considérablement augmentés.

Vous diriez-vous intéressé(e) par un poste requérant des compétences d'archiviste et de bibliothécaire ?

164 réponses

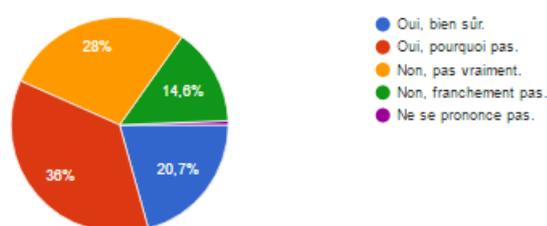


Figure 23 : Graphique de la question n° 79 du questionnaire d'enquête.

La diminution des avis favorables entre les deux questions et la proportion de chaque réponse est sensiblement la même dans tous les groupes spécifiques, à l'exception de celui des professionnels archivistes-bibliothécaires, qui restent à 86% intéressés par ces types de postes. La différence entre les deux questions se situe dans le caractère plus personnel de la seconde. Alors que la première proposait au répondant d'accepter un poste, ce qui revenait à lui demander son assentiment, la seconde lui demandait son intérêt, si cela lui convenait personnellement. En ce sens, les deux statistiques nous

permettent de comprendre que les professionnels sont favorables à la création de postes hybrides, et donc polyvalents, mais que tous n'ont pas la volonté d'exercer un poste de cet ordre. L'enquête dévoile ainsi une autre cause à la convergence des deux métiers, associée à la décision personnelle, celle des professionnels hybrides. En effet, la multiplication des professionnels croisant dans leurs parcours professionnels, des expériences en archives et en bibliothèques, semble découler directement de l'émergence de nouvelles passerelles entre les deux spécialités. Ces nouveaux professionnels multispécialistes, auxquels le magazine professionnel *Archimag* a consacré un dossier²⁵⁵, sont également représentatifs du phénomène de rapprochement que nous tentons de cerner.

3 - LES PROFESSIONNELS AU PARCOURS HYBRIDE

Le cas de professionnels développant un parcours mélangé entre archives et bibliothèques n'est pas nouveau. En effet, l'École nationale des Chartes, par exemple, a eu très rapidement une fonction de passerelle entre les deux mondes pour certains conservateurs²⁵⁶. Cependant, il apparaît qu'aujourd'hui, le nombre de professionnels hybrides se multiplie et est à l'origine d'une nouvelle sorte d'identité professionnelle, celle des archivistes-bibliothécaires. En effet, nous avons pu remarquer tout au long de cette seconde partie la grande implication du groupe de répondants se définissant à la fois comme archiviste et comme bibliothécaire. Le profil de ces derniers tend à montrer que cette double identité accompagne des expériences mélangeant archives et bibliothèques. Les réponses de l'enquête permettent de dire que cette double casquette se concentre très majoritairement dans le service public, dans la moitié des cas il s'agit d'un service communal ou intercommunal, mais cela peut apparaître singulièrement dans d'autres milieux, tels que la vie associative. De plus, un peu plus de la moitié de ces professionnels aux multiples compétences associe un troisième terme pour les définir, généralement issu du monde de la documentation.

Le questionnaire permet également de repérer les professionnels disposant de formations en archivistique et en bibliothéconomie. Spécialisés dans les deux disciplines, ces répondants sont également représentatifs des parcours hybrides que nous souhaitons cerner et 29,5% des 140 professionnels ayant été formés professionnellement correspondent à ce cas de figure. Parmi eux, seulement 19,5% sont des professionnels se revendiquant archiviste-bibliothécaire, témoignant qu'un parcours mixte ne suffit pas à se sentir lié aux deux professions, et uniquement un peu plus de la moitié des archivistes-bibliothécaires a répondu avoir une formation dans les deux disciplines, témoignant qu'une formation mixte n'est pas forcément nécessaire pour se sentir appartenir aux deux

255. Bruno Texier, « Bibliothécaires, archivistes, documentalistes. Convergence des métiers : si loin, si proches », *Archimag*, [en ligne], 2013. Disponible en ligne : <<http://www.archimag.com/article/convergence-des-m%C3%A9tiers-de-linfodoc-les-professionnels-t%C3%A9moignent>> (consulté le 08 février 2017).

256. Henri-Jean Martin, « Les chartistes et les bibliothèques », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1972, n° 12, p. 529-537.

communautés de spécialistes. Concernant le type de formation, la grande partie des répondants dit avoir suivi une formation universitaire interdisciplinaire (49%), un tiers une formation continue (36,5%), un autre tiers une formation personnelle (32%), et enfin, une proportion non négligeable de répondants a validé une formation dans une grande école (22%)²⁵⁷. Un bon nombre de répondants a coché plusieurs types de formation différents. De plus, parmi les 29,5% de départ (soit 41 répondants), plus de la moitié considère que leurs collègues de travail ont une formation différente de la leur, dans d'autres sciences, telles que l'histoire, exclusivement en archivistique ou en bibliothéconomie, ou sont sans formation.

Composé de responsables de service expérimentés, comme de jeunes professionnels récemment diplômés, le groupe de professionnels ayant validé des formations en archivistique et en bibliothéconomie revêt un profil relativement hétéroclite, qu'il est complexe de fixer à quelques caractéristiques générales. Il en est de même pour les professionnels se définissant comme archivistes et bibliothécaires. Néanmoins, nous pouvons considérer au regard des différentes analyses, que les professionnels au parcours hybride le sont de façon pragmatique, par les postes qu'ils occupent ou par les formations qu'ils ont suivies, et que leur double aptitude aux travaux d'archiviste et de bibliothécaire leur permet, comme les services et les postes rapprochant les deux spécialités, de faire preuve de polyvalence.

Cette polyvalence professionnelle est réellement le maître-mot des différends, auxquels les répondants au parcours hybride accordent une grande importance. Cependant, l'enquête révèle une opinion plus complexe de la part des professionnels interrogés. En ce sens, les deux-tiers des répondants estiment appréciable d'avoir une formation dans les deux professions.

Diriez-vous qu'une formation à la fois en archivistique et en bibliothéconomie est souhaitable ?

164 réponses

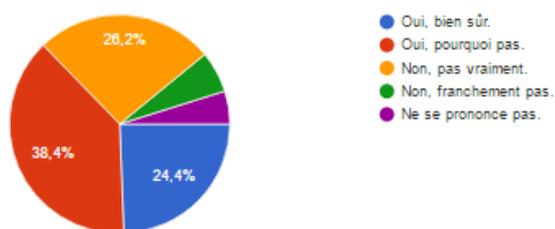


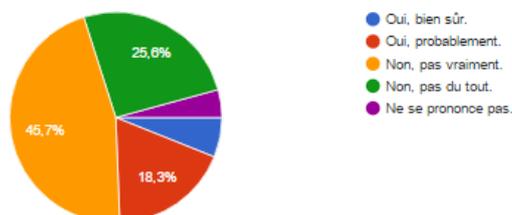
Figure 24 : Graphique de la question n° 86 du questionnaire d'enquête.

257. Il semble également qu'environ 12% des répondants concernés par une formation mixte aient suivi une formation universitaire en sciences de l'information et de la documentation.

Nous pouvons noter également qu'un quart des professionnels est franchement favorable à ce type de formation mixte. Encore une fois, si les résultats sont pratiquement similaires entre archivistes et bibliothécaires, le taux de réponses positives est beaucoup plus important chez le groupe de professionnels archivistes-bibliothécaires. À cette question, les deux avantages qui reviennent le plus clairement dans les réponses sont la capacité à se diversifier, pour faire face au plus grand nombre de situations en matière de gestion documentaire, et une meilleure insertion professionnelle. Ces deux idées rejoignent bien la notion de polyvalence des agents. Toutefois, cette diversification est nettement remise en cause par les répondants lors qu'il s'agit de mettre en pratique le mélange archives-bibliothèques.

Diriez-vous qu'un bibliothécaire est capable de faire le travail d'un archiviste ?

164 réponses



Diriez-vous qu'un archiviste est capable de faire le travail d'un bibliothécaire ?

164 réponses

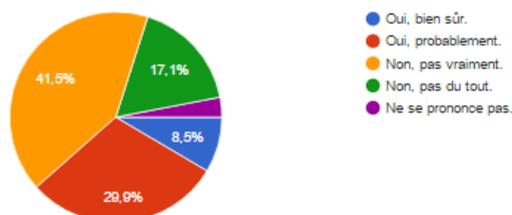


Figure 25 : Graphiques des questions n° 161 et n° 162 du questionnaire d'enquête.

Environ les deux tiers des répondants jugent difficile l'adaptation d'un professionnel au travail d'une autre spécialité que la sienne. Si le groupe des archivistes-bibliothécaires se montre un peu moins réticent (environ 40% d'avis favorables aux deux questions), leur opinion reste majoritairement négative. Avec 35,5% d'avis positifs aux deux questions, les bibliothécaires témoignent d'une grande réserve. Quant aux répondants archivistes, uniquement 18% d'entre eux estiment qu'un bibliothécaire est capable de faire le travail d'un archiviste et environ 36% qu'un archiviste est capable de faire le travail d'un bibliothécaire. De plus, les professionnels ne disposant pas de formation initiale se

révèlent plus confiants dans la capacité des professionnels à réaliser une tâche relevant d'une autre spécialité que les professionnels ayant validé une formation initiale. Cet avis majoritaire éprouvé par les répondants au questionnaire reflète certainement le raisonnement suivant : si quelques professionnels mélangent les compétences en archivistique et en bibliothéconomie, les logiques de travail n'en restent pas moins différentes et allier les deux reste difficile. Dans le même registre, des dissidences apparaissent au niveau de la formation professionnelle. 85,5% des répondants ont validé une formation professionnelle, et près de 79% d'entre eux disposent d'un niveau d'étude d'au moins 5 années après le baccalauréat. Une écrasante majorité des répondants a ainsi suivi une formation spécialisée dans l'une des deux spécialités.

Quel est votre niveau d'étude ?

164 réponses

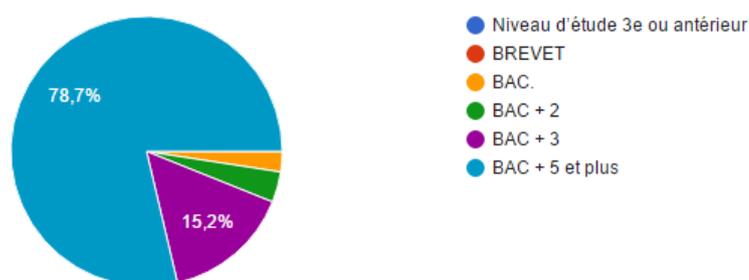


Figure 26 : Graphique de la question n° 32 du questionnaire d'enquête.

Or, si les professionnels sont favorables à la polyvalence qu'apportent les formations mélangeant archiviste et bibliothéconomie, ils restent très satisfaits de leur spécialisation d'origine. Sur une échelle d'intensité, où il était demandé aux professionnels de donner une valeur à leur formation entre 1, très insatisfaisante, et 8, très satisfaisante, 93,5% des professionnels se sont placés sur le haut de l'échelle (entre 5 et 8), dont 31,5% sur la valeur 8, tandis que seulement 6,5% se sont répartis entre les valeurs 3 et 4. Cette affection des professionnels pour leur formation d'origine n'est pas à négliger et est source de réflexes identitaires qui tendent à distinguer archivistes et bibliothécaires. Cette logique corporatiste permet de comprendre un autre résultat apporté par le questionnaire. Lorsqu'il est demandé si une union des deux disciplines est envisageable, près des trois-quarts des professionnels des 164 répondants font part d'une opinion négative, et 27% d'entre eux vont même jusqu'à répondre « Non, franchement pas » contre seulement 7,5% de « Oui, bien sûr ».

Diriez-vous qu'une union des deux disciplines en une seule est envisageable ?

164 réponses

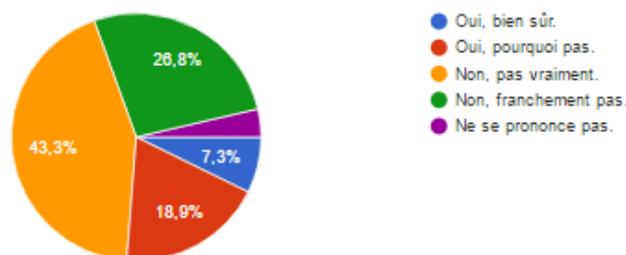


Figure 27 : Graphique de la question n° 88 du questionnaire d'enquête.

Avec un taux de réponses positives de 57%, les professionnels se désignant archivistes-bibliothécaires témoignent encore une fois de leur grande confiance dans le rapprochement entre archivistes et bibliothécaires. Avec 29%, les bibliothécaires sont beaucoup plus réservés et les archivistes sont pratiquement unanimes pour exprimer un avis négatif (3,5% d'opinion positive). Dans les précisions apportées, un grand nombre de professionnels se dit favorable à l'acquisition de compétences à la fois en archivistique et en bibliothéconomie, autour de quelques secteurs communs, tels que l'aspect patrimonial, mais il ne conçoit que très fébrilement la création d'une spécialité commune. Nous pouvons penser en ce sens, que si les professionnels au parcours professionnels hybrides se font plus nombreux, ils restent très minoritaires en France, tout comme la formation de professionnels à la fois en archivistique et en bibliothéconomie.

En conclusion, le questionnaire d'enquête témoigne bien, à travers les réponses exploitées, de l'existence de mélanges entre archivistes et bibliothécaires, réalisés dans les parcours de certains professionnels, dans les compétences nécessaires à certains postes et dans les missions de certains services.

Service hybride ou regroupement de services, il existe bien une tendance au rapprochement entre les archives et les bibliothèques. Généralement réalisés dans des centres de plus grande importance, les rapprochements entre services répondent, d'après notre réflexion, principalement à des logiques de gestion particulières aux services concernés, et non uniquement à des questions financières. Les professionnels se sont révélés favorables à l'émergence de ce type de service, tout en constatant les difficultés de tels rapprochements, confirmant certains propos de Julien Mathieu (responsable des archives communales et communautaires de Valence (Drôme)) lors du séminaire ALMA (Archives, livres, manuscrits et autres supports de l'information) du vendredi 4 novembre 2016.

Les postes nécessitant des compétences d'archivistes et de bibliothécaires sont un autre exemple de mélange entre les deux professions. Ils sont les exemples français d'intégration entre les deux professions, comme c'est le cas à Tourcoing (Nord), où un directeur gère la bibliothèque municipale, le service d'archives, et la documentation administrative²⁵⁸. Résultant principalement de situations particulières à des échelles géographiques plus locales que pour les services, ces types de postes remettent en cause la traditionnelle séparation entre les deux professions, et pose la question d'une possible réunion. De plus, un grand nombre de ces nouveaux postes ont un lien avec les nouvelles technologies et accompagnent le développement de nouveaux experts du monde documentaire. Si les professionnels sont également plutôt favorables à l'apparition de postes nécessitant des compétences mixtes, ils ne se sentent pas tous concernés par ces derniers.

Enfin, les carrières professionnelles mélangeant des expériences et des formations en archivistique et en bibliothéconomie sont un dernier cas de rapprochement, fruit d'occasions professionnelles et/ou de volontés personnelles. Ils prouvent les possibilités de passerelles entre les deux professions et sont à la source d'une nouvelle identité professionnelle émergente, celle d'archiviste-bibliothécaire. Ces parcours hybrides permettent également aux professionnels concernés de revendiquer une polyvalence avantageuse, mais dont de nombreux professionnels doutent. En effet, la grande majorité des professionnels se montre réticente à considérer que les deux professions sont si facilement conciliables, comme l'évoquait un témoignage présent dans une publication de Jean-Philippe Accart²⁵⁹. De plus, si être formés dans les deux spécialités est intéressant, les professionnels éprouvent un grand attachement à leur spécialité et à leur formation d'origine.

Ainsi, si la multiplication des cas de rapprochement entre les deux métiers laisse la possibilité à une accélération du phénomène, les professionnels ne semblent pas forcément enclins à sa réalisation. En ce sens, nous allons à présent nous intéresser à l'opinion des répondants concernant l'avenir souhaité pour le phénomène de rapprochement entre archivistes et bibliothécaires.

258. Albert Poirot, « Les archives dans les bibliothèques », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2001, n° 2, p. 11.

259. ACCART Jean-Philippe Accart, *Regards croisés sur les métiers des sciences de l'information : Bibliothèques, Archives, Documentation, Musées*, Mont-Saint-Aignan, KLOG, 2014, p. 50.

C - VERS UN NOUVEAU SPÉCIALISTE OU UN PERSONNEL MULTIFONCTIONNEL ?

Si le rapprochement est bien réel et que les cas de rapprochement se font plus nombreux, les professionnels du document gardent une grande réserve concernant l'avenir du phénomène. Ainsi, bien qu'une logique au regroupement entre archiviste et bibliothécaire soit à l'œuvre, de nombreux professionnels relativisent son importance, son impact et sa constance. Il convient alors de s'interroger sur l'avenir qui attend les professionnels, et sur les objectifs qui accompagnent un tel rapprochement ? Les deux professions continueront-elles d'évoluer vers plus de polyvalence, ou au contraire préserveront-elles de fortes spécialisations ? À l'aide des réponses au questionnaire d'enquête, l'opinion des professionnels nous apporte des éléments de réflexion à ce sujet.

1 - LE BOULEVERSEMENT DU NUMÉRIQUE

Très souvent mis en avant par les répondants au questionnaire, les technologies de l'information sont sans nul doute l'une des pierres angulaires du rapprochement entre archiviste et bibliothécaire. L'informatique et l'internet révolutionnent l'accès à l'information, et du même coup, bouleversent les pratiques des deux spécialités du document²⁶⁰. Le numérique semble être devenu indispensable aux archivistes comme aux bibliothécaires, mais il est aussi une source de danger, entraînant notamment des problèmes de pérennité. Ainsi, les données du questionnaire nous permettent de jauger l'effet du numérique sur le rapprochement des deux métiers. Il apparaît rapidement que les professionnels accordent une grande importance aux techniques numériques. Lorsqu'il est demandé aux répondants de caractériser le numérique, ces derniers le jugent majoritairement inévitable. Ils le caractérisent ensuite de nécessaire, indispensable et pratique. Cela nous rappelle que le numérique est, paradoxalement, à la fois tout un phénomène subi et une invention désirée. En très peu de décennies, le numérique a considérablement amélioré la gestion documentaire, si bien qu'il est à présent impossible pour les professionnels des archives et des bibliothèques de s'en passer. Si le groupe des archivistes met en avant l'aspect inévitable du numérique et accorde une place non négligeable à son caractère complexe, le groupe des bibliothécaires préfère mettre en avant les deux termes « Indispensable » et « Nécessaire ». De plus, les professionnels se revendiquant archivistes et bibliothécaires jugent avant tout le numérique comme pratique. Il est intéressant de noter que dans tous les groupes prédéfinis de professionnels, le mot de « Dangereux » est placé en dernière position et que seulement 26 répondants ont jugé bon de le placer entre la première et la

260. Marie-Anne Chabin, « L'opposition millénaire archives/bibliothèques a-t-elle toujours un sens à l'ère du numérique ? », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2012, n° 5, p. 29.

troisième position. Plus que de la considération, l'ensemble des répondants se sent concerné par le numérique. Sur une échelle d'intensité s'intéressant à l'intérêt des professionnels pour le numérique, où 1 représente la valeur la plus faible et 8 la plus forte, plus de la moitié des répondants choisit la valeur 8, lorsque seulement 3% se positionnent dans la tranche basse (entre 1 et 4).

Sur une échelle d'intensité, vous sentez-vous concernés par les enjeux du « numérique » ?

164 réponses

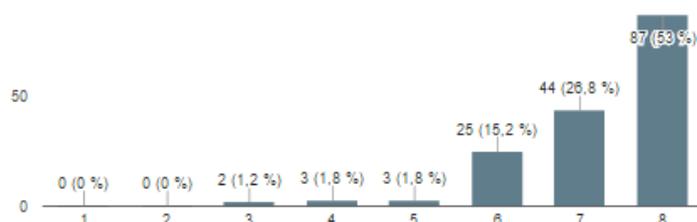


Figure 28 : Graphique du nombre de voix par rapport à l'échelle d'intensité de la question n° 133 du questionnaire d'enquête (1 = « Pas du tout » et 8 = « Totalelement »).

Les répondants sont également unanimes sur le fait que le numérique a d'abord pour conséquence première de changer radicalement les pratiques professionnelles, des services d'archives comme des bibliothèques. Il multiplie les formes de documents et entraîne un changement dans les missions. Selon l'avis des professionnels, c'est à ce moment que des collaborations entre archivistes et bibliothécaires peuvent émerger, de nombreuses précisions complémentaires de la part des répondants viennent fortifier ce propos. En ce sens, le numérique est bien l'un des moteurs du rapprochement entre les deux spécialités. Cependant pouvons-nous dire que le phénomène de rapprochement est, à l'instar du numérique, inévitable ? La réponse semble majoritairement négative, d'autant plus qu'une répartition des tâches semble doucement s'opérer. Les réponses du questionnaire montrent en effet que les professionnels des bibliothèques ont une grande impulsion au niveau des projets de médiation culturelle, liée à une démarche de *knowledge management* visant une exploitation optimale des connaissances, comme avec l'open data. À l'inverse, le monde archivistique tourne principalement sa réflexion autour de la dématérialisation, avec des nouveaux enjeux tels que l'e-administration.

Pour illustrer cette logique, une question du questionnaire semble pertinente. Demandant aux 164 répondants de choisir le spécialiste qui, selon eux, s'occupe du traitement des documents numériques natifs, cette question obtient des résultats sans équivoque. Quel que soit leur profil, 91,5% des répondants confient cette tâche aux archivistes. Avec 37%, les professionnels se positionnent largement derrière. De plus, seulement 3 réponses donnent cette responsabilité uniquement aux

bibliothécaires. La plupart du temps, ces 37% se composent de réponses associant archiviste et bibliothécaire, ce qui est le choix de la majorité des professionnels archivistes et bibliothécaires. Ainsi, si le numérique permet d'accélérer le rapprochement entre les deux professions du document, il ne les confond pas entièrement pour autant²⁶¹.

Le questionnaire d'enquête s'est aussi intéressé à jauger les capacités informatiques des professionnels. Il apparaît que la grande majorité des professionnels dispose au moins de notions concernant les processus informatiques de traitement de l'information. 99% des répondants connaissent les logiciels professionnels, près de 80% les langues d'encodage et plus de la moitié (56%) les métalangages. Toutefois, à l'exception des progiciels qui sont entrés dans les mœurs des spécialistes du document²⁶², des lacunes sont rapidement rendues visibles pour les pratiques d'encodage et de métadonnées. En effet, si les deux tiers des professionnels révèlent avoir été formés à l'encodage, dont 64,5% du groupe des archivistes, et 55% des bibliothécaires, 46,5% le pratiquent au moins un peu.

Utilisez-vous les langages d'encodage ?

164 réponses

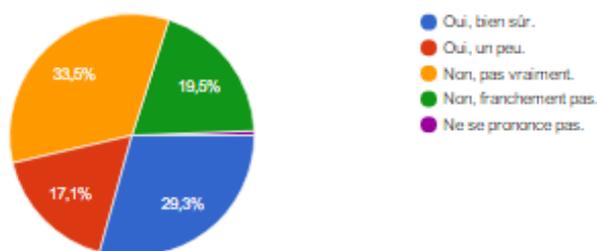


Figure 29 : Graphique de la question n° 140 du questionnaire d'enquête.

Si de nombreux répondants archivistes déclarent avoir suivi une formation, ils sont beaucoup moins nombreux à l'utiliser réellement, avec 42% de réponses plutôt positives. Les archivistes bibliothécaires au contraire, avec seulement 36% de réponses négatives, utilisent beaucoup plus les langues d'encodage. Le manque des professionnels est encore plus évident concernant les métalangages. Un peu plus des deux tiers des professionnels n'ont pas été formés à leur pratique, alors que seulement 8,5% d'entre eux répondent « Oui, bien sûr », et moins d'un quart les mettent en application.

261. Julien Pomart, *Méta/morphoses : Le rapprochement des métiers ? Analyse d'un archiviste en bibliothèque*, acte d'une journée d'étude, 1er avril 2016, Troyes, AAF, p. 7.

262. 91% des professionnels ont déjà suivi une formation à l'utilisation des logiciels professionnels et 90% les utilisent au moins régulièrement.

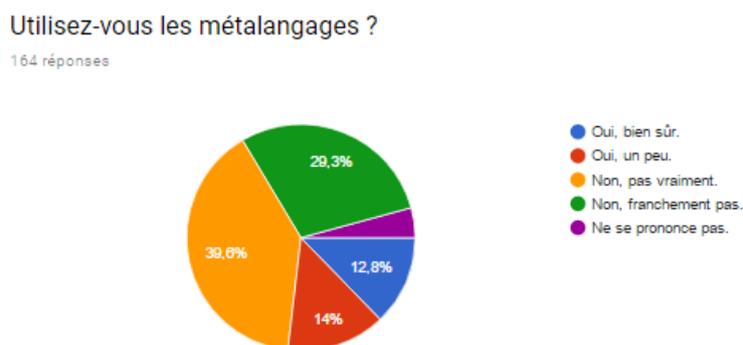


Figure 30 : Graphique de la question n° 141 du questionnaire d'enquête.

Similairement au graphique précédent, les répondants archivistes se révèlent peu nombreux à utiliser les métalangages (71% de réponses négatives), à l'identique des bibliothécaires (68% de réponses négatives), mais à la différence des archivistes-bibliothécaires qui se révèlent un peu plus enclins à leur utilisation (57% de réponses négatives). Au regard de ces statistiques, il apparaît que de nombreux professionnels ont une connaissance partielle du numérique. L'évolution rapide de cette technologie peut également contribuer à sa méconnaissance et générer une certaine anxiété chez les professionnels²⁶³. Pour autant, le questionnaire ne permet pas de témoigner de ce type d'angoisse et la majorité des professionnels, au contraire, semble faire preuve d'un certain engouement pour le numérique. 90% des répondants répondent positivement, dont 61,5% par « Oui, bien sûr », lorsqu'il est demandé si le numérique est un avantage pour la médiation culturelle, montrant ainsi une utilisation similaire du numérique par les deux institutions culturelles.

Enfin, les répondants au questionnaire d'enquête ont revendiqué très clairement la compatibilité des deux disciplines, l'archivistique à 99% et la bibliothéconomie à 88% (avec 9% de professionnels ne se prononçant pas, s'expliquant par une plus forte présence d'archivistes que de bibliothécaires parmi les répondants), avec le numérique. Bien que l'opinion des professionnels soit très nette, la question demeure ambiguë. Cette compatibilité des deux spécialités signifie-t-elle une préservation des distinctions ou une transversalité confondante ? Comme nous l'avons compris, le numérique est un facteur de convergence pour les deux professions. S'accordant toutes deux avec les nouvelles technologies, les archivistes et les bibliothécaires sont amenés à se rencontrer, et parfois à échanger, à collaborer, voir à se mélanger. Mais ce nouvel espace virtuel ne correspond pas pour autant à la disparition de différences bien réelles entre les deux métiers. Laissons-nous guider par l'avis des professionnels sur cette problématique.

263. Sonia Combe, « Archives et bibliothèques, un nouveau défi », Bulletin des bibliothèques de France, 2006, n° 4, p. 64.

2 - LA VOLONTÉ D'UN AVENIR ASSOCIÉ

Le numérique a donc à la fois bouleversé et rapproché les professions d'archiviste et de bibliothécaire. Dans ce nouveau monde de l'information et de la documentation, les rôles spécifiques de chacun sont devenus plus confus et des enjeux communs se sont révélés. Il apparaît ainsi dans l'opinion des professionnels une volonté de travailler de concert, plus intimement, à travers une dynamique de mise en commun des ressources, des compétences, des réflexions. Cette résolution à s'accorder se fonde particulièrement à travers le développement de concepts transversaux communs aux deux professions tels que le patrimoine écrit, le document, la médiation culturelle et les sciences de l'information. Cependant, ces termes sont-ils réellement utilisés et sont-ils un véritable moteur du phénomène de rapprochement ?

À propos des sciences de l'information, la réponse semble plutôt mitigée. Lorsqu'il s'agit de caractériser et de définir cette notion, les répondants se concentrent sur deux aspects principaux. À leurs yeux, les sciences de l'information sont d'abord un domaine d'études interdisciplinaire animé par quelques chercheurs et assez éloigné de leur quotidien. Ensuite, ces sciences représentent pour eux, un ensemble vague de techniques propres à la gestion de données, auquel ils appartiennent abstraitement. En somme à toutes les précisions apportées, le terme de sciences de l'information regroupe bien les techniques archivistiques et bibliothéconomiques, mais il est beaucoup plus théorique que pratique. Cet avis est conforté par la minorité de répondants déclarant l'utiliser. Seulement 5,5% des professionnels répondent « Oui, bien sûr » à l'utilisation de ce concept et 21,5% l'utilisent un peu, constituant un ensemble d'un peu plus d'un quart de réponses positives.

Utilisez-vous régulièrement le terme « sciences de l'information » ?
164 réponses

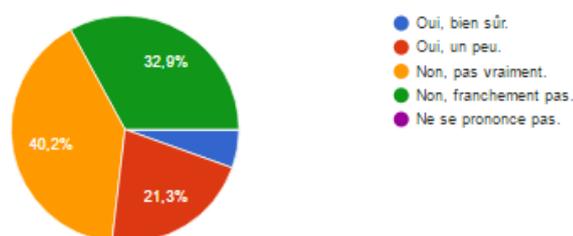


Figure 31 : Graphique de la question n° 101 du questionnaire d'enquête.

Avec 32% de réponses positives, les bibliothécaires semblent utiliser plus facilement la notion de sciences de l'information que les archivistes. Avec 31%, le groupe de professionnels ayant un niveau de responsabilité inférieur à celui d'un cadre l'utilisent plus que leurs homologues avec un niveau de responsabilité plus élevé. Enfin, avec 17%, les professionnels sans aucune formation initiale utilisent

très rarement le terme qui nous intéresse. Les précisions apportées au questionnaire montrent que ce dernier est particulièrement utilisé pour évoquer les professions du document, en expliquant ensuite les spécificités propres à chacune (souvent à un public amateur), ou pour la recherche. S'ils ne l'utilisent qu'épisodiquement, les professionnels se sentent néanmoins bien concernés par les sciences de l'information. Sur une échelle d'intensité allant de 1 (non concerné) à 8 (très concerné), 53% des archivistes et 45% des bibliothécaires se situent entre 6 et 8, tandis que 14,5% des archivistes et 19% des bibliothécaires se situent entre 1 et 3.

Les statistiques sont plus tranchées lorsqu'il s'agit de la notion de patrimoine écrit. En effet, même si un léger décalage se fait sentir dans la caractérisation du terme par les deux métiers, alors que le groupe d'archivistes qui insiste sur l'aspect mémoriel, le groupe de bibliothécaires préfère avant tout le considérer comme une partie du patrimoine culturel matériel, les précisions apportées par les professionnels parlent d'un bien commun à tous qu'il est important de conserver. Notons toutefois que les archivistes se montrent plus enclins à s'intéresser à ce concept. En ce sens, uniquement des professionnels du groupe des archivistes ont pris le temps de définir le patrimoine écrit dans le questionnaire d'enquête. Ce dernier est une notion relativement bien utilisée par les professionnels, les deux tiers des répondants l'utilisent assez régulièrement.

Utilisez-vous régulièrement le terme « patrimoine écrit » ?

164 réponses

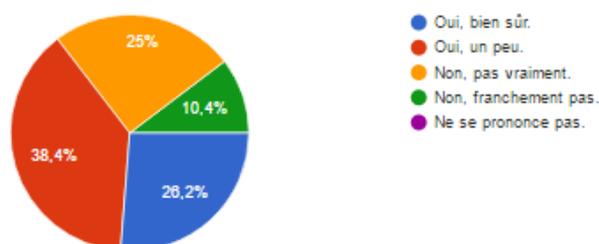


Figure 32 : Graphique de la question n° 116 du questionnaire d'enquête.

Avec seulement 10,5% de professionnels répondant « Non, franchement pas », le terme de patrimoine écrit est utilisé par une grande majorité de spécialistes des archives comme des bibliothèques. Néanmoins, un bémol persiste dans une utilisation inégale du terme entre les deux professions et si la plupart des archivistes répondent positivement, 48% du groupe des bibliothécaires répond plutôt négativement. À la lumière des quelques précisions apportées, le patrimoine écrit semble plutôt utilisé lors d'échanges avec le public des institutions, dans un objectif de valorisation, ce qui n'est pas sans rappeler de nombreux articles de presse utilisant ce terme et une publication du Centre régional du

livre de Franche-Comté qui cherchait à valoriser son propre patrimoine²⁶⁴. Au total, une très écrasante majorité des répondants se sent concernée par le patrimoine écrit, montrant qu'il s'agit d'un point de convergence majeur. En ce sens, 93% des professionnels se considérant à la fois comme archivistes et bibliothécaires se sentent très concernés par le patrimoine (en se situant entre 6 et 8 sur l'échelle d'intensité), tandis que 0% d'entre eux ne se sent pas du tout concerné (en se situant entre 1 et 3 sur l'échelle d'intensité).

Selon vous, sur une échelle d'intensité, vous sentez-vous concernés par le « patrimoine écrit » ?

164 réponses

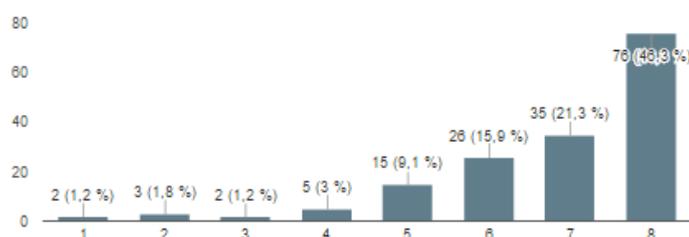


Figure 33 : Graphique du nombre de voix par rapport à l'échelle d'intensité de la question n° 118 du questionnaire d'enquête (1 = « Pas du tout » et 8 = « Totalement »).

Le document est la transversalité fondamentale entre les archives et les bibliothèques, puisqu'il représente la matière première que travaillent les deux spécialités. Reprenant dans ses grandes lignes les caractéristiques attribuées au document par le groupe de recherche Roger T. Pédaque²⁶⁵, le questionnaire souhaitait constater les nuances que chaque répondant accordait à cette notion, mais il n'en a été révélé aucune. La tendance des deux professions est de désigner le document comme un support à l'information, et seulement ensuite comme un vecteur de connaissances et un ensemble de signes. Toutefois, les précisions apportées montrent que les bibliothécaires accordent primordialement à ce support un rôle de transmission, les archivistes le considèrent comme une trace, renvoyant à la finalité différente entre archives et livres²⁶⁶. De plus, comme nous pouvions-nous y attendre et à l'instar du patrimoine écrit, pratiquement l'unanimité des professionnels se sent concernée par le document.

264. Centre régional du livre de Franche-Comté, *Le patrimoine écrit en Bourgogne Franche-Comté*, [en ligne], 2016, 4 p. Disponible en ligne : <https://www.crl-franche-comte.fr/sites/default/files/content/chroniques/images/2016/16-07_patrimoine-ecrit/16-07_patrimoine-ecrit-chronique-web.pdf> (consulté le 02 février 2017).

265. Roger T. Pédaque, *Document et modernité*, [en ligne], 2006, 28 p. Disponible en ligne : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/sic_00001741/document> (consulté le 07 février 2017).

266. Marie-Anne Chabin, « L'opposition millénaire archives/bibliothèques a-t-elle toujours un sens à l'ère du numérique ? », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2012, n° 5, p. 29.

Sur une échelle d'intensité, vous sentez-vous concernés par le document ?
164 réponses

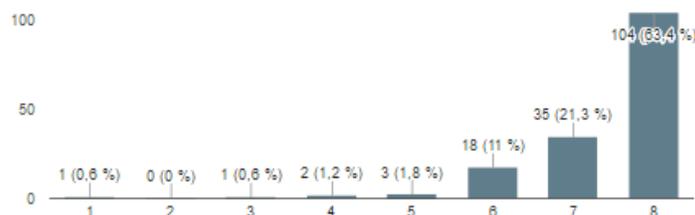


Figure 34 : Graphique du nombre de voix par rapport à l'échelle d'intensité de la question n° 122 du questionnaire d'enquête (1 = « Pas du tout » et 8 = « Totalelement »).

Concernant les documents eux-mêmes, s'il apparaît très clairement que les professionnels attribuent aux archivistes la gestion des documents primaires, les avis sont plus mélangés pour les documents secondaires. En effet, si les bibliothécaires recueillent 75% des voix, les archivistes en ont 57% et de nombreux professionnels considèrent les deux professions comme potentiellement responsables de ce type de document. La même logique s'applique pour les documents de type électroniques, où les répondants considèrent que les archivistes (avec 97% des réponses) et les bibliothécaires (avec 74% des réponses) en ont conjointement la charge. Cela fait écho aux réponses du questionnaire d'enquête concernant les compétences communes entre les deux spécialités où deux constats se font sentir. D'abord, les disciplines fondamentales que sont l'archivistique et la bibliothéconomie restent essentielles dans le travail des professionnels. Ensuite, bien que de nombreuses compétences soient marginalement partagées par les archivistes et les bibliothécaires, telles que le droit, la compétence principale et qui tend à devenir centrale pour les deux professions, réside bien dans l'informatique.

Pour finir avec la médiation culturelle, la grande majorité des professionnels estime, à travers les réponses du questionnaire, que c'est le moteur principal des projets communs entre archivistes et bibliothécaires. Dans les précisions apportées par les répondants, une place très importante est accordée aux enjeux de valorisation et de diffusion du savoir, témoignant d'un rôle qui tend à devenir capital pour les deux professions. Ainsi, l'opinion des professionnels témoigne d'intérêts et de points communs entre les deux professions. Ces transversalités rendent des entrecroisements possibles et même avantageux entre les deux professions. En effet, un certain nombre de répondants pensent qu'une meilleure gestion documentaire est possible au travers des passerelles entre les deux spécialités, mais les avis concernant la manière à adopter sont plus hétéroclites. Si 49% des répondants pensent qu'il faut conserver une formation spécialisée dans l'une des deux professions, 43% pensent qu'il est préférable de développer une formation mixte permettant

d'acquérir plus de polyvalence. Car effectivement, si les transversalités sont porteuses d'un futur dans lequel archivistes et bibliothécaires sont de proches partenaires, leur intégration en un unique corps de métier ne fait pas l'unanimité.

3 - L'EXIGENCE DE CONSERVER UNE DIVERSITÉ DES SPÉCIALITÉS

S'il y a bien une logique de convergence entre la sphère des archives et celle des bibliothécaires, c'est un phénomène avec très peu d'homogénéité. En effet, au regard des exemples qu'aborde ce mémoire de recherche, le rapprochement entre les deux professions se compose de multiples nuances. Les cas étrangers précédemment évoqués témoignent de la variété des situations, cultures et politiques différentes, les cas de rapprochement en France sont marqués de tons bigarrés et le questionnaire d'enquête montre une véritable palette d'opinions. Le phénomène n'étant pas unitaire, quelques professionnels peinent à reconnaître son effectivité, tandis que d'autres doutent de l'importance de son impact. Enfin, de nombreux autres s'opposent à un rapprochement trop complet et préfèrent revendiquer les spécificités de leurs professions respectives. En ce sens, une logique de défense de la diversité des professions documentaires apparaît.

Lorsqu'il leur est demandé si la convergence entre le métier d'archiviste et de celui de bibliothécaire est inévitable, 63% des répondants répondent négativement. Plus en détail, si aucune tendance n'est apparente concernant la formation ou le niveau de responsabilité, 73,5% du groupe des archivistes répondent négativement, pour seulement 52% des bibliothécaires et 29% des professionnels archivistes-bibliothécaires. Cette majorité prouve que pour les répondants, un avenir autre que commun est possible. De plus, des dissensions existent au niveau de l'intégration entre les deux professions. En effet, si 96,5% des répondants sont favorables au fait d'avoir des collègues n'étant pas de leur spécialité, les avis sont plus partagés lorsqu'il s'agit d'un responsable.

Vous diriez-vous intéressé(e) par le fait d'avoir un responsable n'étant pas de la même spécialité que vous ?

164 réponses

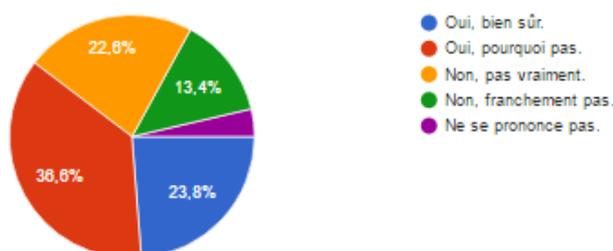


Figure 35 : Graphique de la question n° 83 du questionnaire d'enquête.

Alors qu'environ les deux tiers des professionnels restent plutôt favorables, les professionnels clairement favorables (ayant répondu « Oui, bien sûr ») passent de 65% à 24% et, un peu plus d'un tiers des réponses exprime un avis négatif. Les professionnels se déclarant archivistes et bibliothécaires conservent une écrasante majorité de réponses « Oui » à cette question. Dans un sens similaire, de nombreux professionnels ne se sentent pas concernés par l'autre profession. Sur une échelle d'intensité allant de 1 (pas concerné) à 8 (très concerné), près de 30% des professionnels archivistes ne se sentent ainsi pas ou assez peu concernés par la bibliothéconomie (situés entre 1 et 3), alors que seulement 6% se sentent au moins un peu concernés (entre 6 et 8). Ce constat s'amplifie pour les bibliothécaires, dont 42% ne se sentent pas concernés par l'archivistique (situés entre 1 et 3) et 26% se sentent concernés (entre 6 et 8). Les archivistes-bibliothécaires restent concernés par les deux disciplines en très grande majorité.

Toutes les précédentes observations tendent à montrer la forte influence de l'identité professionnelle sur l'avis des répondants. De plus, si les archivistes-bibliothécaires témoignent de l'émergence d'une identité commune, ils restent très minoritaires. Interrogeant la possibilité d'une identité commune entre les deux professions, uniquement une petite majorité de professionnels a répondu positivement. Avec 42% des voix, la réponse majoritaire est « Non, pas vraiment ». Cette division dans les proportions est relativement similaire entre tous les groupes de professionnels prédéfinis. Dans les précisions apportées par les répondants, il ressort que cette identité commune se forge autour de secteurs communs, tels que la valorisation patrimoniale, mais existe principalement aux yeux du grand public. Les avis sont encore plus partagés lorsqu'il s'agit de savoir si une identité conjointe est souhaitable. Avec 52,5%, les réponses négatives sont majoritaires et témoignent de la réticence de nombreux répondants à se détacher de leur identité originelle.

Diriez-vous qu'une identité commune entre le métier d'archiviste et celui de bibliothécaire est-elle souhaitable ?

164 réponses

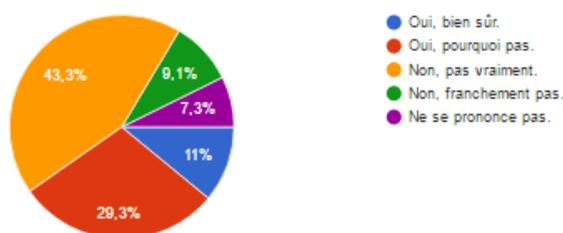


Figure 36 : Graphique de la question n° 109 du questionnaire d'enquête.

Encore une fois, les bibliothécaires (68% de réponses favorables) se montrent beaucoup plus enclins à accepter un rapprochement que les archivistes (un tiers de réponses favorables). L'attachement des professionnels à leur spécialité se distingue aussi dans la façon dont ils se définissent. En effet, parmi

le groupe des archivistes, uniquement 13% ne se présentent pas seulement comme archivistes. 6,5% se présentent parfois comme des professionnels de l'information et 8% se disent spécialistes des documents. Fortifiant l'hypothèse d'une plus grande diversité dans le milieu des bibliothèques, 22,5% des bibliothécaires ne se disent pas uniquement bibliothécaires. 9,5% des bibliothécaires se disent spécialistes des documents et 13% professionnels de l'information. Enfin, 50% des archivistes-bibliothécaires se présentent également comme des spécialistes des documents et 21,5% comme des professionnels de l'information. Si la minorité de professionnels se présentant autrement que comme archiviste ou bibliothécaire permet de voir un attachement à la spécialité professionnelle, les taux de professionnels se présentant plus largement comme des professionnels de l'information et de la documentation fournissent une bonne représentation de la perméabilité de chaque spécialité à une identité commune.

Des obstacles à cette identité commune apparaissent également dans les vocations des professionnels. Bien que ces propos soient à relativiser, le questionnaire d'enquête montre que les activités patrimoniales intéressent plus les archivistes (53%) que les bibliothécaires (34,5%) et que les activités liées aux livres intéressent plus les bibliothécaires (55%) que les archivistes (34,5%). Étrangement, les archivistes-bibliothécaires arrivent à une statistique de 50% dans les deux types d'activités. Lorsqu'il est directement demandé aux répondants ce qui freine la possibilité d'une identité commune, ces derniers mettent en avant une approche différente du document, s'accompagnant de pratiques et de techniques différentes. Cette réflexion forme certainement la clé de voûte de l'opposition à l'incorporation des deux métiers en un unique ensemble. Souhaitant cerner l'avis des professionnels sur une possible intégration entre archivistes et bibliothécaires, la question s'intéressant à la possibilité d'une fusion est l'une des plus intéressantes du questionnaire d'enquête.

Diriez-vous que la fusion du métier d'archiviste et de celui de bibliothécaire est possible ?
164 réponses

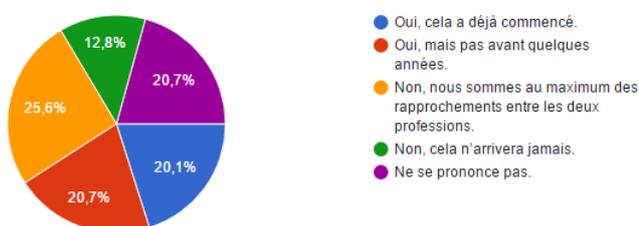


Figure 37 : Graphique de la question n° 46 du questionnaire d'enquête.

20,5% des répondants s'abstiennent de répondre, 20,5% répondent positivement mais pas pour le moment, près de 26% répondent négativement mais reconnaissent qu'il y a bien un rapprochement, 20% répondent oui et estiment que cela a déjà commencé, et enfin, 13% répondent très fermement

par la négation. Avec un tiers, la majorité des archivistes pense que le rapprochement entre les deux professions est au maximum de ses capacités, à l'instar des professionnels ayant une formation initiale (composant 27% des réponses de ce groupe). Avec 9,5% des voix, très peu de bibliothécaires déclarent que la fusion entre les deux professions est impossible, tout comme les professionnels sans formation initiale (composant 8,5% des réponses de ce groupe). Les archivistes-bibliothécaires sont plutôt positifs concernant la possibilité d'une fusion. Prêtant à controverse, les précisions apportées par les professionnels sont nombreuses. Alors que les uns mettent en avant les distinctions fondamentales entre les deux professions, avec des compétences et une logique différentes, tout en faisant remarquer que le rapprochement ne touche pas tous les services, les autres confirment la grande évolution des usages et du traitement de l'information, entraînant des transversalités et des passerelles, le bouleversement causé par le numérique (très souligné par les archivistes-bibliothécaires), et la coopération qui se développe dans les petites structures, avec les restrictions de budget, et les mutualisation d'outils et de compétences (très souligné par les bibliothécaires). À l'instar d'un article de Joachim Schöpfel²⁶⁷, nous pouvons imaginer que les réponses hétéroclites du questionnaire reflètent la diversité de situations professionnelles au sein des archives et des bibliothèques et qu'à ce titre, elles tendent à montrer qu'il n'y a pas un avenir commun, mais de multiples avenir différents qui se dessinent. Les professionnels restent également très réservés à propos de l'intérêt d'une fusion entre les deux professions.

Diriez-vous que la fusion du métier d'archiviste et de celui de bibliothécaire est souhaitable ?

164 réponses

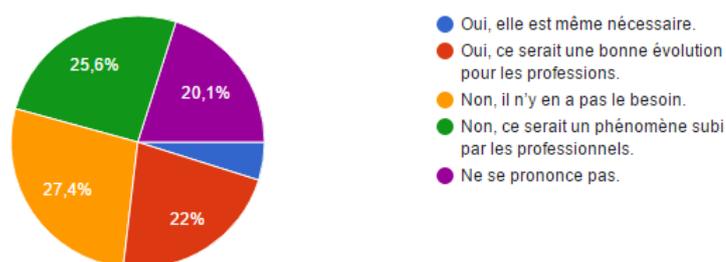


Figure 38 : Graphique de la question n° 46 du questionnaire d'enquête.

Si la polyvalence reste importante pour de nombreux répondants (particulièrement pour les archivistes-bibliothécaires), plus de la moitié des professionnels, dont 63% d'archivistes, préfère préserver la diversité des métiers. Les précisions des professionnels appuient sur le fait que, même si

267. Joachim Schöpfel, « Bibliothécaire. Un métier, plusieurs avenir », *Bibliothèques : les nouveaux usages. Guide pratique Archimag*, 2011, n° 42, p. 62.

des avantages peuvent être trouvés, par exemple pour aider à la recherche, les métiers restent différents, avec des identités différentes. En ce sens, pourquoi vouloir les fusionner ? Il ne faut pas cependant voir, dans le refus d'une intégration entre archivistes et bibliothécaires, une peur des professionnels. En ce sens, les trois-quarts des 164 répondants ne pensent pas que leur profession puisse disparaître, et l'ensemble de ces derniers est assuré de l'utilité de sa profession. De plus, l'écrasante majorité pense que sa profession se dirige vers un plus grand rôle social.

Diriez-vous que votre profession évolue vers une plus grande utilité sociale ?

164 réponses

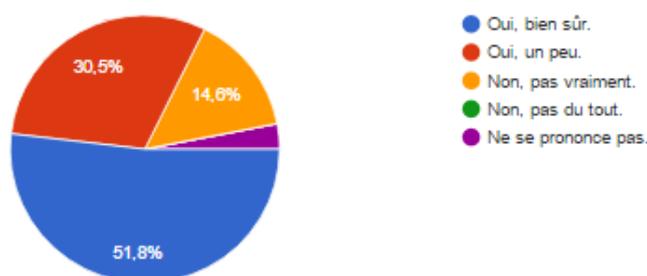


Figure 39 : Graphique de la question n° 158 du questionnaire d'enquête.

En outre, les professionnels ne sont pas opposés au rapprochement entre leurs deux professions, mais ils souhaitent garder les spécificités propres à leur métier, qu'ils considèrent comme opiniâtement pertinentes. Ainsi, le questionnaire reçoit 95% de réponses positives lorsqu'il demande si la collaboration entre le métier d'archiviste et de celui de bibliothécaire est préférable à une fusion.

Pour conclure, face à l'incertitude qui plane sur l'avenir des professions du document, les professionnels font preuve d'un grand intérêt pour les questions de rapprochement et de mise en commun. Pour les répondants, le développement des nouvelles technologies est le facteur principal de ce bousculement identitaire. Diluant les spécificités de chacun dans un monde virtuel qui ne reste que partiellement maîtrisé, le numérique est devenu en quelques décennies indispensable aux archivistes, comme aux bibliothécaires. Si les professionnels ont encore des progrès à faire, les compétences en informatique sont plus importantes que jamais pour assurer une bonne gestion documentaire, au détriment des disciplines fondamentales, bien que toujours primordiales. Le partenariat entre archivistes et bibliothécaires dans le domaine du numérique est avantageux, principalement pour la médiation culturelle, et c'est ce qui pousse de nombreux professionnels à souhaiter une collaboration plus instinctive, plus spontanée, entre les deux métiers.

En effet, le mélange entre les spécialités permet d'améliorer en certains points la gestion des fonds et des collections et, si des professionnels se concentrent sur ce qui les oppose, des missions et des enjeux communs apparaissent. Conjointement à cela, des notions transversales émergent et viennent rassembler le monde des archives et le monde des bibliothèques. Pour autant, le regroupement entre les deux professions est actuellement beaucoup plus théorique que pratique et les professionnels conservent un fort lien avec leur profession d'origine. De plus, si les bibliothécaires semblent plus enclins à accepter une association entre les deux professions que les archivistes, la majorité des professionnels souligne le fait que les transversalités ne s'attachent qu'à certains aspects communs aux deux professions, sans les englober dans leur ensemble, ou alors en les englobant trop largement autour de notions relativement floues.

C'est pour cela que de nombreux répondants font part de leur désir de voir les deux spécialités perdurer distinctement. Considérant que le phénomène de rapprochement est loin d'être une fatalité, de nombreux professionnels ne se sentent pas concernés par la profession autre que la leur, formant ainsi un obstacle conséquent à l'émergence d'une identité commune. En effet, à l'exception des professionnels se revendiquant archivistes et bibliothécaires, la grande majorité se sent appartenir à deux corps professionnels bien séparés et est réticente à considérer la possibilité d'une incorporation dans un même ensemble. Vocations différentes ou logiques professionnelles opposées, la majorité des professionnels considère pour de multiples raisons qu'une fusion des deux professions n'est pas nécessaire et que si la collaboration a ses avantages, l'existence d'une diversité de spécialistes est également bénéfique.

Le questionnaire d'enquête témoigne bien de différentes tendances dans les opinions des professionnels. Le traitement des réponses a permis de remettre en cause l'hypothèse principale en dévoilant que si les archivistes et les bibliothécaires ressentent bien une divergence identitaire, limitant le développement d'un groupe commun, aucun sentiment de perte identitaire ou de crainte en l'avenir n'a pu être constaté.

Selon les professionnels, le phénomène de rapprochement entre archiviste et bibliothécaire aujourd'hui en France est bien réel. En effet, la grande majorité des répondants a confirmé avoir déjà été confrontée à ce phénomène, au cours de leur travail ou au travers de lectures. Néanmoins, si les professionnels ont conscience des convergences entre archivistes et bibliothécaires, leur opinion est assez disparate sur ses effets et son influence. Alors même que des avantages lui sont attribués, les

professionnels parlent de bon gré d'un phénomène limité dans l'espace et dans les actes et préfèrent le qualifier de marginal.

L'enquête a également permis de s'intéresser aux différentes tendances des avis professionnels. En formant différents groupes de manière pertinente, déterminés à partir du profil social des répondants, quelques résultats obtenus sont révélateurs. D'abord, il existe des professionnels se considérant à la fois archivistes et bibliothécaires. Bien que minoritaires, ils sont les traces probantes d'un rapprochement, qu'eux-mêmes revendiquent clairement à travers leurs réponses. Les bibliothécaires et les professionnels ayant suivi une formation initiale semblent aussi plus favorables à la possibilité d'un tel rapprochement. À l'inverse, les professionnels archivistes, composant une très grande majorité des répondants, ont plutôt tendance à se montrer réticents envers la possibilité d'un rapprochement rigoureux.

Actuellement, le rapprochement prend la forme de collaborations et d'échanges entre les différentes institutions documentaires, mais le questionnaire a démontré que les professionnels étaient également confrontés à des mélanges beaucoup plus étroits entre archives et bibliothèques. En effet, de nombreux répondants témoignent de l'existence de services hybrides, regroupant dans leurs missions des enjeux archivistiques et bibliothéconomiques, et plus discrètement de regroupement de services, où deux services vivent côte à côte, parfois en étant liés administrativement, parfois en collaborant très étroitement, dans lesquels archives et bibliothèques se font face. L'analyse des réponses du questionnaire semble témoigner de services aux caractéristiques variées, issus de logiques bien précises et non uniquement financières, principalement composés de spécialistes archivistes et de spécialistes bibliothécaires distincts, révélant des difficultés d'adaptations entre les deux professions. Le questionnaire montre également l'existence de postes nécessitant des compétences d'archivistes et de bibliothécaires. Bien que plus minoritaires, les postes associant les deux disciplines semblent être présents pour répondre à des défis divers nécessitant d'être polyvalent, probablement à l'initiative d'un regard comptable aux moyens limités ayant recours à la concentration des compétences. Cela nous amène à un autre cas d'intégration des compétences d'archivistique et de bibliothéconomie, celui des professionnels aux carrières hybrides. En effet, soit par la formation, soit par l'expérience, le questionnaire témoigne d'un grand nombre de répondants ayant développé une grande polyvalence entre les deux sphères documentaires. Toutefois, si ces professionnels semblent se multiplier, ils sont toujours minoritaires et l'avenir commun des deux spécialités reste incertain aux yeux de nombreux répondants.

Effectivement, le rapprochement entre archivistes et bibliothécaires est un enjeu majeur pour les deux professions qui cherchent conjointement à surmonter les bouleversements qui les déséquilibrent. Dans l'avis des répondants, le numérique est en ce sens perçu comme le lieu par

excellence de la diminution de la primordialité des disciplines fondamentales au profil d'un rôle plus ressemblant. Si les collaborations tendent à se développer au travers des nouvelles technologies, les réponses du questionnaire montrent également que des notions transversales aux archives et aux bibliothèques émergent, et s'accompagnent d'une volonté de coopérer. Toutefois, la convergence est encore une fois désignée comme relativement rare et les transversalités semblent limitées au niveau conceptuel. En outre, une identité commune peine à émerger et l'attachement des professionnels à leur spécialité fait obstacle au développement d'un rapprochement plus conséquent entre archivistes et bibliothécaires. Si de nombreux professionnels valorisent la collaboration entre les deux métiers, l'opinion majoritaire consiste à préserver les deux disciplines en les recentrant sur leurs distinctions, afin de préserver une diversité des spécialités, des pratiques, des techniques, et donc des gestions documentaires.

Ainsi, le questionnaire d'enquête semble diagnostiquer un grand manque d'homogénéité entre les cas de rapprochement et entre les avis des répondants. La pluralité des situations tend à dépeindre un phénomène complexe et riche en nuances, qui reflète une diversification de deux métiers autour de nouvelles opportunités communes. Les deux vieilles professions se réinventent, se structurent autour de nouveaux enjeux, et parfois se combinent. Cependant, si quelques aspects de ces deux professions convergent, la sphère des archives et celle des bibliothèques sont en réalité beaucoup plus vastes et plutôt que d'imaginer leur intégration en un unique corps de métier, elles peuvent éclater en de multiples professions plus spécifiques, ce qui serait en accord avec la logique de spécialisation qui régit les évolutions sociales depuis des siècles.

CONCLUSION

« *Toute connaissance est une réponse à une question. S'il n'y a pas eu de question, il ne peut y avoir connaissance scientifique.* »²⁶⁸

Au cours de mes lectures, cette citation du célèbre philosophe français a retenu mon attention. Elle me semble résumer en quelques mots l'enjeu de cette conclusion. Ce mémoire de recherche est sans nul doute perfectible, mais il est le fruit d'une réflexion scientifique et apporte, dans une moindre mesure, une connaissance. En effet, constatant la publication de nombreux articles spécialisés s'intéressant aux convergences nouvelles entre les métiers des archives, des bibliothèques, de la documentation et des musées, et la multiplication de services, aussi bien étrangers que français, confrontés à ce phénomène, ce travail dresse une analyse détaillée de l'existence d'un rapprochement entre la sphère des archives et celle des bibliothèques, aujourd'hui en France.

La première partie de cette étude montre que les liens entre archivistes et bibliothécaires sont anciens, complexes et très variés. En s'appuyant sur de nombreuses publications, elle aborde une grande partie des liens unissant les archives et les bibliothèques et répertorie les éléments composant la logique de rapprochement. L'historique revient sur la distinction ancestrale entre document d'archives et document de bibliothèque et montre que cette dernière ne résulte pas d'une opposition, mais du partage d'un même ensemble, la production écrite. Durant des siècles, deux spécialités se sont structurées autour des deux types de documents, développant chacune ses propres pratiques, ses propres traditions, sa propre logique, mais en gardant toujours une même ambition, celle de rendre accessible aux hommes le savoir de leur société en faisant passer la masse documentaire de l'état sauvage à la civilisation. La première partie a ensuite montré que l'équilibre précédemment constaté s'est trouvé bouleversé par un certain nombre de facteurs. La généralisation de la technologie dans la société a entraîné la naissance de l'informatique, puis du numérique, tout en massifiant de façon significative la production documentaire. Dans le même temps, les crises économiques ont rappelé l'importance des moyens financiers dans la gestion documentaire. L'ensemble de ces faits ont entraîné l'émergence d'une nouvelle spécialité centrée sur l'information des usagers : la

268. Gaston Bachelard, *Le nouvel esprit scientifique*, 1989, p. 14.

documentation. Alors que le temps semble avoir rendu immuable la distinction entre archivistes et bibliothécaires, la période charnière que nous vivons vient perturber sa bipolarité, en raison d'une montée en puissance du rôle de l'information par rapport aux documents eux-mêmes, et d'une entraide de bon voisinage, les institutions culturelles qui nous intéressent sont amenées à collaborer conjointement, pour l'attention du public face aux nouveaux accès à l'information. Cette coopération interprofessionnelle, ouvre de nouvelles passerelles entre les professions documentaires et engendre des mélanges entre ses professionnels, plus intimement qu'auparavant. Les professionnels aux parcours mixtes, les postes requérant la double compétence et les projets de mutualisation entre services se multiplient, rendant ainsi une assimilation entre archivistes et bibliothécaires possible. Cependant, si la frontière est plus perméable qu'auparavant, et que la complémentarité entre les deux spécialités se fait plus intense, les collaborations et les rassemblements restent peu nombreux et des différences importantes perdurent, contredisant la possibilité de fusion. En effet, même si les services d'archives et les bibliothèques sont contraints de redéfinir leurs missions fondamentales, la finalité différente accordée aux documents perdure. Enfin, la multiplicité de situations étrangères témoigne d'un phénomène de rapprochement présent internationalement, mais géré très différemment. Alors que dans de nombreux pays, les partenariats interprofessionnels se développent timidement, quelques pays revendiquent fièrement l'interdisciplinarité des archives et des bibliothèques et tentent de les réunir en un unique ensemble.

La seconde partie analyse les résultats d'un questionnaire d'enquête, conçu spécialement pour ce mémoire de recherche. Il est difficile de juger de la valeur de cette enquête, mais les statistiques qui en résultent cernent les grandes lignes émanant de l'opinion des professionnels interrogés. Le nombre de répondants et la diversité de leurs profils tendent à montrer qu'elle a eu une portée convenable. Constatant des tendances très variées, le questionnaire a rendu compte qu'il existe un débat autour du rapprochement entre archivistes et bibliothécaires chez les professionnels. Certains professionnels considèrent qu'il n'y a pas de rapprochement, seulement des similitudes, d'autres qu'il y a un rapprochement, mais très marginal et peu effectif, d'autres encore que le phénomène émerge doucement et qu'il prendra une importance considérable dans les prochaines décennies, enfin, quelques professionnels se montrent convaincus de la réalité du phénomène qu'ils présentent comme l'avenir du monde documentaire. Concernant la situation actuelle française, la majorité des répondants caractérise l'état du rapprochement en deux temps. D'abord, c'est un phénomène qui est remarqué, de près ou de loin, et qui est apprécié pour affronter les nouvelles situations particulières et souvent composites. Si le rapprochement entre les deux métiers est réalisé au travers d'échanges et de collaborations, de nombreux répondants confirment à travers le questionnaire l'existence de rapprochements plus intimes. Certains services mettent en commun leurs ressources, répondant à des

logiques de service souhaitées et pas seulement subies par des exigences financières. Ces derniers étant principalement composés d'équipes hétérogènes d'archivistes et de bibliothécaires, la cohabitation entre les deux spécialités engendre des problèmes d'homogénéité dans les pratiques et dans les logiques. Les postes nécessitant des compétences en archivistique et en bibliothéconomie sont moins nombreux et majoritairement présents dans les services de plus faible importance. Leur hybridité semble répondre, au regard de l'enquête, à des situations pragmatiques, liées aux réalités des communautés d'habitants. Les témoignages de répondants au parcours professionnel mixte dévoilent également l'apparition de professionnels qui, en raison de leur formation ou de leur expérience, se retrouvent à être polyvalents et, en ce sens, à dépasser la distinction initiale entre archiviste et bibliothécaire. Ces cas de rapprochement sont principalement perçus par les répondants comme une perte d'autonomie des professions, constatant qu'elles sont synergiques face aux bouleversements du monde documentaire. D'après les réponses du questionnaire, le numérique est le principal secteur de confusion entre archiviste et bibliothécaire et il est vrai que les compétences en informatique tendent à devenir indispensables aux deux spécialités. Cependant, si le monde virtuel fait converger les professionnels autour de mêmes pratiques, les logiques de gestion tendent à rester différentes. Ainsi, l'avenir incertain de la production écrite engendre un autre débat chez les professionnels. Majoritairement, deux grandes idées ressortent. Si les professionnels sont favorables à une association entre spécialités, dont l'apparition de nouvelles transversalités souligne leur interdépendance, ils ne souhaitent en aucun cas leur intégration et préfèrent préserver une diversité des logiques et des pratiques. L'enquête a également constaté l'existence de groupes professionnels comme différents révélateurs de tendances. L'existence d'une minorité de professionnels se considérant archivistes et bibliothécaires témoigne de la possibilité de jumeler les deux professions et de l'apparition d'une identité professionnelle hybride. Les statistiques montrent également que les bibliothécaires et les professionnels disposant d'une formation initiale sont plus enclins à accepter le rapprochement que les professionnels archivistes. Enfin, il n'est pas apparu qu'un sentiment de perte identitaire ou de crainte en l'avenir angoisse une majorité de professionnels.

Ainsi, au regard de ces deux parties, il convient de répondre à notre problématique initiale qui s'intéresse aux origines du phénomène de rapprochement entre archiviste et bibliothécaire, actuellement en France. Ce sont les nouvelles transversalités qui ont rendues possible le rapprochement des deux spécialités. Le point essentiel résulte dans la prise de conscience des deux professions de leur réciprocité dans un même écosystème documentaire. Ce phénomène se voit impulsé par des contraintes économiques, dont les moyens limités s'accompagnent d'une logique de restriction des dépenses. Il est dans l'air du temps d'épurer les dépenses superflues, et dans cette logique, la convergence des fonctions est préférable à leur multiplication. Ces deux premiers propos

ont entraîné dans un dernier temps la légitimation du rapprochement au travers d'enjeux communs, particulièrement en lien avec leur rôle de servuction, tels que la facilitation de la recherche scientifique et une amélioration de la valorisation culturelle.

Pourtant, nous ne pouvons pas affirmer que les professions vont se regrouper pour autant. En tant que gestionnaires de documents et gardiens du savoir, ces deux professions sont très liées par nature. Cependant, les archives, preuves du passé, restent distinctes des livres, en tant que moyens de diffusion, et si la finalité des deux professions se ressemble, la finalité des deux types de documents qu'ils traitent diverge. Dans ce monde de l'information et de l'internet, les masses documentaires prennent des formes de plus en plus diverses et rendent les spécialités documentaires nécessaires. Ainsi, le phénomène de rapprochement est plutôt à comprendre comme un entrecroisement des deux métiers autour de nouvelles missions communes. Les deux parties de ce mémoire de recherche ont montré que le monde des archives et celui des bibliothèques sont très vastes, et que leur rapprochement était très irrégulier. À terme, une pluralité des évolutions est envisageable, ce qui peut avoir pour conséquence de développer, non pas une unique spécialité commune, mais une prolifération de professions documentaires plus spécialisées, et donc plus compétentes dans leurs domaines respectifs.

ANNEXES

Annexe 1 : Modèle du questionnaire d'enquête

Le rapprochement entre archiviste et bibliothécaire

Dans le cadre de ma formation « M1 Histoire et document - Métiers des archives » à l'université d'Angers, je réalise actuellement un mémoire de recherche s'intéressant aux réalités du phénomène de rapprochement entre le métier d'archiviste et celui de bibliothécaire.

L'actualité du sujet permet d'interroger directement les professionnels. L'objectif de cette démarche est de recueillir l'opinion des archivistes et des bibliothécaires afin de constater plus précisément l'ampleur du rapprochement entre les deux professions, et ainsi de relativiser les propos portés par mon mémoire de recherche.

Nous comptons fortement sur votre participation à ce questionnaire entièrement anonyme, dont la durée est estimée à 20 minutes.

Merci pour votre contribution,

Tomy Lemoine
étudiant en archivistique à l'université d'Angers

Question(s) obligatoire(s) concernant le rapprochement entre archiviste et bibliothécaire

1. Quel est votre sexe ?

Une seule réponse possible.

- Homme
 Femme

2. Quelle est votre tranche d'âge ?

Une seule réponse possible.

- 20-29 ans
 30-39 ans
 40-49 ans
 50-59 ans
 60 ans ou plus

**3. Dans quel département exercez-vous ?
(Inscrire le numéro du département)**

4. Depuis combien de temps travaillez-vous ?

Une seule réponse possible.

- Moins de 5 ans
- Entre 5 et 10 ans
- Entre 11 et 20 ans
- Entre 21 et 30 ans
- Depuis plus de 31 ans
- Ne se prononce pas

5. Dans quel secteur professionnel exercez-vous actuellement ?

Une seule réponse possible.

- Dans la fonction publique territoriale. *Passez à la question 6.*
- Dans la fonction publique d'État. *Passez à la question 7.*
- Dans la fonction publique de l'enseignement supérieur et de la recherche. *Passez à la question 9.*
- Dans le secteur privé. *Passez à la question 8.*
- Je ne suis pas en activité. *Passez à la question 17.*
- Autre : _____ *Passez à la question 11.*

Passez à la question 11.

Question(s) optionnelle(s) pour les membres de la fonction publique territoriale

6. Quel est votre niveau de responsabilité ?

Une seule réponse possible.

- Responsable de service
- Cadre dans un service
- Expert dans un service
- Assistant dans un service
- Agent dans un service
- Autre : _____

Passez à la question 11.

Question(s) optionnelle(s) pour les membres de la fonction publique d'État

7. Quel est votre niveau de responsabilité ?

Une seule réponse possible.

- Responsable de service
- Cadre dans un service
- Expert dans un service
- Assistant dans un service
- Agent dans un service
- Autre : _____

Question(s) optionnelle(s) pour les membres du secteur privé

8. Quel est votre niveau de responsabilité ?

Une seule réponse possible.

- Responsable de service
- Cadre dans un service
- Expert dans un service
- Assistant dans un service
- Agent dans un service
- Autre : _____

Passez à la question 11.

Question(s) optionnelle(s) pour les membres de la fonction publique de l'enseignement supérieur et de la recherche

9. Quel est votre statut ?

Une seule réponse possible.

- Enseignant-chercheur *Passez à la question 11.*
- Ingénieur et technicien de recherche et de formation *Passez à la question 10.*
- Membre d'un service commun de documentation *Passez à la question 11.*
- Autre : _____ *Passez à la question 11.*

Passez à la question 11.

Question(s) optionnelle(s) pour les membres de la fonction publique de l'enseignement supérieur et de la recherche (suite)

10. Quel est votre niveau de responsabilité ?

Une seule réponse possible.

- Responsable de service
- Cadre dans un service
- Expert dans un service
- Assistant dans un service
- Agent dans un service
- Autre : _____

Passez à la question 11.

Question(s) optionnelle(s) pour les professionnels actuellement en activité

11. Comment définiriez-vous votre service actuel ?

(plusieurs réponses possibles)

Plusieurs réponses possibles.

- Une bibliothèque.
- Un service d'archives.
- Une bibliothèque de service d'archives.
- Un service d'archives d'une bibliothèque.
- Un service hybride.
- Un regroupement de plusieurs services.
- Ne se prononce pas.
- Autre : _____

12. Dans quelle administration exercez-vous ?

Une seule réponse possible.

- Dans un service public. *Passez à la question 13.*
- Dans une entreprise privée. *Passez à la question 14.*
- Dans une association. *Passez à la question 15.*
- Ne se prononce pas. *Passez à la question 15.*
- Autre : _____ *Passez à la question 15.*

Passez à la question 15.

Question(s) optionnelle(s) pour les membres d'un service public

13. De qui dépend cette administration ?

Plusieurs réponses possibles.

- Du conseil municipal ou intercommunal.
- Du conseil départemental.
- Du conseil régional.
- D'un établissement public.
- De la préfecture.
- D'un ministère.
- D'un service à compétence nationale.
- Autre : _____

Passez à la question 15.

Question(s) optionnelle(s) pour les membres d'une entreprise privée

Pour l'entreprise privée.

14. Quelle est la taille de cette entreprise ?

Une seule réponse possible.

- Très petite entreprise
- Petite et moyenne entreprise
- Grande entreprise
- Groupe d'entreprises
- Autre : _____

Passez à la question 15.

Question(s) optionnelle(s) pour les professionnels actuellement en activité (suite)

15. Diriez-vous que votre poste nécessite des compétences de... ?

(plusieurs réponses possibles)

Plusieurs réponses possibles.

- Bibliothécaire
- Archiviste
- Manager
- Informaticien
- Juriste
- Ne se prononce pas
- Autre : _____

16. Diriez-vous que vous exercez la profession de... ?

(plusieurs réponses possibles)

Plusieurs réponses possibles.

- Archiviste
- Bibliothécaire
- Documentaliste
- Iconographe
- Ne se prononce pas
- Autre : _____

Passez à la question 17.

Question(s) obligatoire(s) concernant le rapprochement entre archiviste et bibliothécaire

17. Avez-vous exercé auparavant un poste nécessitant des compétences d'archiviste et de bibliothécaire, ou dans un service issu du regroupement de services d'archives et de bibliothèques ?

Une seule réponse possible.

- Oui, une fois. *Passez à la question 18.*
- Oui, plusieurs fois. *Passez à la question 19.*
- Non. *Passez à la question 32.*

Question(s) optionnelle(s) pour les personnes ayant exercées un poste nécessitant des compétences d'archiviste et de bibliothécaire, ou dans un service issu du regroupement de services d'archives et de bibliothèques

18. Dans quel secteur professionnel exercez-vous ?

Une seule réponse possible.

- Dans la fonction publique territoriale. *Passez à la question 21.*
- Dans la fonction publique d'État. *Passez à la question 22.*
- Dans la fonction publique de l'enseignement supérieur et de la recherche. *Passez à la question 24.*
- Dans le secteur privé. *Passez à la question 23.*
- Autre : _____ *Passez à la question 26.*

Passez à la question 26.

Question(s) optionnelle(s) pour les personnes ayant exercées plusieurs postes nécessitant des compétences d'archiviste et de bibliothécaire, ou dans plusieurs services issus du regroupement de services d'archives et de bibliothèques

19. Dans combien de postes ou de services mêlant les métiers d'archiviste et de bibliothécaire avez-vous exercé auparavant ?

Une seule réponse possible.

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10

20. Dans quel secteur professionnel exercez-vous ?

(en ne vous concentrant que sur le poste ou le service illustrant le mieux ce mélange entre les métiers d'archiviste et de bibliothécaire)

Une seule réponse possible.

- Dans la fonction publique territoriale. *Passez à la question 21.*
- Dans la fonction publique d'État. *Passez à la question 22.*
- Dans la fonction publique de l'enseignement supérieur et de la recherche. *Passez à la question 24.*
- Dans le secteur privé. *Passez à la question 23.*
- Autre : _____ *Passez à la question 26.*

Question(s) optionnelle(s) pour les membres de la fonction publique territoriale

21. Quel était votre niveau de responsabilité ?

Une seule réponse possible.

- Responsable de service
- Cadre dans un service
- Expert dans un service
- Assistant dans un service
- Agent dans un service
- Autre : _____

Passez à la question 26.

Question(s) optionnelle(s) pour les membres de la fonction publique d'État

22. Quel était votre niveau de responsabilité ?

Une seule réponse possible.

- Responsable de service
- Cadre dans un service
- Expert dans un service
- Assistant dans un service
- Agent dans un service
- Autre : _____

Passez à la question 26.

Question(s) optionnelle(s) pour les membres du secteur privé

23. Quel était votre niveau de responsabilité ?

Une seule réponse possible.

- Responsable de service
- Cadre dans un service
- Expert dans un service
- Assistant dans un service
- Agent dans un service
- Autre : _____

Passez à la question 26.

Question(s) optionnelle(s) pour les membres de la fonction publique de l'enseignement supérieur et de la recherche

24. Quel était votre statut ?¹

Une seule réponse possible.

- Enseignant-chercheur *Passez à la question 26.*
- Ingénieur et technicien de recherche et de formation *Passez à la question 25.*
- Membre d'un service commun de documentation *Passez à la question 26.*
- Autre : _____ *Passez à la question 26.*

Passez à la question 26.

Question(s) optionnelle(s) pour les membres de la fonction publique de l'enseignement supérieur et de la recherche (suite)

25. Quel était votre niveau de responsabilité ?

Une seule réponse possible.

- Responsable de service
- Cadre dans un service
- Expert dans un service
- Assistant dans un service
- Agent dans un service
- Autre : _____

Passez à la question 26.

Question(s) optionnelle(s) pour les personnes ayant exercées un ou plusieurs postes nécessitant des compétences d'archiviste et de bibliothécaire, ou dans un ou plusieurs services issus du regroupement de services d'archives et de bibliothèques

26. Comment définiriez-vous votre ancien service ?

(plusieurs réponses possibles)

Plusieurs réponses possibles.

- Une bibliothèque.
- Un service d'archives.
- Une bibliothèque de service d'archives.
- Un service d'archives d'une bibliothèque.
- Un service hybride.
- Un regroupement de plusieurs services.
- Ne se prononce pas.
- Autre : _____

27. Dans quelle administration exerciez-vous ?

Une seule réponse possible.

- Dans un service public. *Passez à la question 28.*
- Dans une entreprise privée. *Passez à la question 29.*
- Dans une association. *Passez à la question 32.*
- Ne se prononce pas. *Passez à la question 32.*
- Autre : _____ *Passez à la question 32.*

Passez à la question 32.

Question(s) optionnelle(s) pour les anciens membres d'un service public

28. De qui dépendait cette administration ?

Plusieurs réponses possibles.

- Du conseil municipal ou intercommunal.
- Du conseil départemental.
- Du conseil régional.
- D'un établissement public.
- De la préfecture.
- D'un ministère.
- D'un service à compétence nationale.
- Autre : _____

Passez à la question 32.

Question(s) optionnelle(s) pour les anciens membres d'une entreprise privée

29. Quelle était la taille de cette entreprise ?

Une seule réponse possible.

- Très petite entreprise
- Petite et moyenne entreprise
- Grande entreprise
- Groupe d'entreprises
- Autre : _____

Passez à la question 32.

Question(s) optionnelle(s) pour les personnes ayant exercées un ou plusieurs postes, ou dans un ou plusieurs services, mêlant les métiers d'archiviste et de bibliothécaire

30. Diriez-vous que votre poste nécessitait des compétences de... ?

(plusieurs réponses possibles)

Plusieurs réponses possibles.

- Bibliothécaire
- Archiviste
- Manager
- Informaticien
- Juriste
- Ne se prononce pas
- Autre : _____

31. Diriez-vous que vous exerciez la profession de... ?

(plusieurs réponses possibles)

Plusieurs réponses possibles.

- Archiviste
- Bibliothécaire
- Documentaliste
- Iconographe
- Ne se prononce pas
- Autre : _____

Passez à la question 32.

Question(s) obligatoire(s) concernant le rapprochement entre archiviste et bibliothécaire

32. Quel est votre niveau d'étude ?

Une seule réponse possible.

- Niveau d'étude 3e ou antérieur
- BREVET
- BAC.
- BAC + 2
- BAC + 3
- BAC + 5 et plus

33. Avez-vous suivi une formation professionnelle ?

Une seule réponse possible.

- Oui *Passez à la question 34.*
- Non, je me suis formé sur le terrain. *Passez à la question 41.*
- Ne se prononce pas *Passez à la question 41.*

Question(s) optionnelle(s) pour les personnes ayant suivi une formation professionnelle

34. De quelle nature était cette formation ?

Plusieurs réponses possibles.

- Une formation initiale universitaire.
- Une formation initiale dans une grande école.
- Une formation continue.
- Autre : _____

35. Sur quelle(s) discipline(s) reposai(en)t cette formation ?

(plusieurs réponses possibles)

Plusieurs réponses possibles.

- En archivistique.
- En bibliothéconomie.
- Autre : _____

36. Sur une échelle d'intensité, êtes-vous satisfait de votre spécialisation ?

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	6	7	8	
Pas du tout	<input type="radio"/>	Totalement							

37. Avez-vous validé des formations à la fois en archivistique et en bibliothéconomie ?

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Ne se prononce pas

38. Si oui, avec des formations de quelle nature ?

Plusieurs réponses possibles.

- Avec une formation initiale dans une grande école.
- Avec une formation initiale universitaire transdisciplinaire.
- Avec des formations personnelles (stages, MOOC, ...).
- Avec une formation continue.
- Autre : _____

39. Vos collègues de travail ont-ils majoritairement une formation professionnelle différente de la vôtre ?

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Ne se prononce pas

40. Si oui, précisez quelle formation professionnelle.

Passer à la question 41.

Question(s) obligatoire(s) concernant le rapprochement entre archiviste et bibliothécaire

41. Diriez-vous que votre service actuel est concerné par le phénomène de rapprochement entre archivistes et bibliothécaires ?

Une seule réponse possible.

- Oui
- Un peu
- Très peu
- Non
- Ne se prononce pas

42. Diriez-vous que votre poste actuel est concerné par le phénomène de rapprochement entre archivistes et bibliothécaires ?

Une seule réponse possible.

- Oui
- Un peu
- Très peu
- Non
- Ne se prononce pas

43. Avez-vous déjà entendu parler du phénomène de rapprochement entre archivistes et bibliothécaires ?

Une seule réponse possible.

- Oui
- Un peu
- Très peu
- Non
- Ne se prononce pas

44. Avez-vous déjà lu des articles ou des billets concernant le phénomène de rapprochement entre archivistes et bibliothécaires ?

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Ne se prononce pas

45. Si oui, combien d'articles ou de billets avez-vous déjà lu ?

Une seule réponse possible.

- Très peu (1 à 2)
- Quelques-uns (3 à 4)
- Un bon nombre (5 à 6)
- Je m'intéresse au sujet (plus de 7)

46. Diriez-vous que la fusion du métier d'archiviste et de celui de bibliothécaire est possible ?

Une seule réponse possible.

- Oui, cela a déjà commencé.
- Oui, mais pas avant quelques années.
- Non, nous sommes au maximum des rapprochements entre les deux professions.
- Non, cela n'arrivera jamais.
- Ne se prononce pas.

47. Pourquoi ?

(question facultative)

48. Diriez-vous que la fusion du métier d'archiviste et de celui de bibliothécaire est souhaitable ?

Une seule réponse possible.

- Oui, elle est même nécessaire.
- Oui, ce serait une bonne évolution pour les professions.
- Non, il n'y en a pas le besoin.
- Non, ce serait un phénomène subi par les professionnels.
- Ne se prononce pas.

49. Pourquoi ?

(question facultative)

50. Sur une échelle d'intensité, diriez-vous que le rapprochement entre les archivistes et les bibliothécaires est effectif ?

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	6	7	8	
Pas du tout	<input type="radio"/>	Totalement							

51. Avez-vous déjà participé à un projet collaboratif entre des archivistes et des bibliothécaires ?

Une seule réponse possible.

- Oui
- Un peu
- Très peu
- Non
- Ne se prononce pas

52. Diriez-vous que la collaboration entre le métier d'archiviste et de celui de bibliothécaire est appréciable ?

Une seule réponse possible.

- Oui, elle l'est.
- Probablement oui.
- Probablement non.
- Non, elle ne l'est pas.
- Ne se prononce pas.

53. Si oui, dans quel cas de figure ?

(question facultative)

54. Diriez-vous que les pratiques et les techniques des archivistes sont compatibles ?

Une seule réponse possible.

- Oui, elles le sont.
- Probablement oui.
- Probablement non.
- Non, elles ne le sont pas.
- Ne se prononce pas.

55. Si oui, dans quel cas de figure ?

(question facultative)

56. Diriez-vous que le métier d'archiviste et celui de bibliothécaire ont la même finalité ?

Une seule réponse possible.

- Oui, ils l'ont.
- Probablement oui.
- Probablement non.
- Non, ils ne l'ont pas.
- Ne se prononce pas.

57. Si oui, dans quel cas de figure ?

(question facultative)

58. Vrai ou faux ?

Une seule réponse possible par ligne.

	Vrai	Faux
La collaboration entre le métier d'archiviste et de celui de bibliothécaire est préférable à une fusion.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
La convergence entre le métier d'archiviste et de celui de bibliothécaire est inévitable.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Actuellement, les cas de rapprochement entre le métier d'archiviste et celui de bibliothécaire sont rares.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les services d'archives et les bibliothèques regroupés sont majoritairement des petits services d'importance locale.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les services d'archives et les bibliothèques regroupés le sont de manière provisoire.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le regroupement de services d'archives et de bibliothèques en un seul est un phénomène banal.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les postes regroupant des compétences d'archivistes et de bibliothécaires sont majoritairement présents dans des petits services d'importance locale.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le regroupement de compétences d'archivistes et de bibliothécaires sur un même poste est un phénomène durable.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le regroupement de compétences d'archivistes et de bibliothécaires sur un même poste est un phénomène banal.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

59. À quoi diriez-vous que le phénomène de regroupement est dû ?

(placez les propositions suivantes par ordre de préférence)

Une seule réponse possible par ligne.

	Primo	Secundo	Tertio	Quarto
À une intention de faciliter la recherche pour le public.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
À l'apparition de transversalités nouvelles entre les deux professions.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
À des budgets réduits.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
À une autre cause.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

60. Précisez quelle(s) autre(s) cause(s).

(question facultative)

61. Avez-vous déjà travaillé ou travaillez-vous dans un service hybride ou dans un service issu du regroupement de services d'archives et de bibliothèques ?

Une seule réponse possible.

- Oui *Passez à la question 62.*
- Non *Passez à la question 69.*
- Ne se prononce pas *Passez à la question 69.*

Passez à la question 69.

Question(s) optionnelle(s) pour les professionnels ayant déjà travaillé ou travaillant dans un service hybride ou dans un service issu du regroupement de services d'archives et de bibliothèques

62. Était-ce ou est-ce une petite structure ?

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Ne se prononce pas

63. Comment se composait ou se compose le personnel de ce service ?

Plusieurs réponses possibles.

- Une majorité d'archivistes.
- Une majorité de bibliothécaires.
- Une répartition équilibrée entre archivistes et bibliothécaires.
- De nombreux postes nécessitant des compétences mixtes.
- Autre : _____

64. Comment s'organisait ou s'organise ce service ?

Plusieurs réponses possibles.

- Une organisation commune entre les compétences des archivistes et des bibliothécaires.
- Deux organisations distinctes avec des collaborations entre les archivistes et les bibliothécaires.
- Deux organisations distinctes sans collaboration entre les archivistes et les bibliothécaires.
- Autre : _____

65. La cohésion entre archivistes et bibliothécaires posait-elle ou pose-t-elle des problèmes particuliers ?

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Ne se prononce pas

66. Si oui, dans quel cas de figure ?

(question facultative)

67. Diriez-vous que ce service avait ou a un rôle de... ?

Plusieurs réponses possibles.

- Conservation
- Documentation
- Gestion d'un fonds ou d'une collection particulier/ère
- Autre : _____

68. Précisez quel fonds ou collection particulier/ère.

(question facultative)

Passez à la question 69.

Question(s) obligatoire(s) concernant le rapprochement entre archiviste et bibliothécaire

69. Avez-vous déjà occupé ou occupez-vous un poste nécessitant des compétences d'archiviste et de bibliothécaire ?

Une seule réponse possible.

- Oui *Passez à la question 70.*
- Non *Passez à la question 77.*
- Ne se prononce pas *Passez à la question 77.*

Passez à la question 77.

Question(s) optionnelle(s) pour les professionnels ayant déjà occupé ou occupant un poste nécessitant des compétences d'archiviste et de bibliothécaire

70. Quel type de poste était-ce ?

Une seule réponse possible.

- Un poste de responsable.
- Un poste de cadre.
- Un poste d'assistant.
- Autre : _____

71. De quels types de compétences aviez-vous ou avez-vous besoin ?

(placez les propositions suivantes par ordre de préférence)

Une seule réponse possible par ligne.

	Primo	Secundo	Tertio	Quarto	Quinto	Sexto	Septimo
En archivistique	<input type="radio"/>						
En bibliothéconomie	<input type="radio"/>						
En informatique	<input type="radio"/>						
En management	<input type="radio"/>						
En juridique	<input type="radio"/>						
Rien de tout cela	<input type="radio"/>						
Autre	<input type="radio"/>						

72. Précisez quel(s) autre(s) type(s) de compétence(s).

(question facultative)

73. Y avait-il ou y a-t-il d'autres postes nécessitant des compétences mixtes dans ce service ?

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Ne se prononce pas

74. Si oui, y en avait-il beaucoup ?

(question facultative)

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Ne se prononce pas

75. Diriez-vous que ce service avait ou a un rôle de... ?

Plusieurs réponses possibles.

- Conservation
- Documentation
- Gestion d'un fonds ou d'une collection particulier/ère
- Autre : _____

76. Précisez quel fonds ou collection particulier/ère.

(question facultative)

Passez à la question 77.

Question(s) obligatoire(s) concernant le rapprochement entre archiviste et bibliothécaire

77. Au cours de votre travail, vous est-il arrivé de devoir faire appel à des compétences de l'autre profession ?

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Ne se prononce pas

78. Si oui, dans quel cas de figure ?

(question facultative)

79. Vous diriez-vous intéressé(e) par un poste requérant des compétences d'archiviste et de bibliothécaire ?

Une seule réponse possible.

- Oui, bien sûr.
- Oui, pourquoi pas.
- Non, pas vraiment.
- Non, franchement pas.
- Ne se prononce pas.

80. Vous diriez-vous intéressé(e) par un poste dans un service hybride ?

Une seule réponse possible.

- Oui, bien sûr.
- Oui, pourquoi pas.
- Non, pas vraiment.
- Non, franchement pas.
- Ne se prononce pas.

81. Vous diriez-vous intéressé(e) par un poste dans un regroupement de services d'archives et de bibliothèques ?

Une seule réponse possible.

- Oui, bien sûr.
- Oui, pourquoi pas.
- Non, pas vraiment.
- Non, franchement pas.
- Ne se prononce pas.

82. Vous diriez-vous intéressé(e) par le fait d'avoir des collègues de travail n'étant pas de la même spécialité que vous ?

Une seule réponse possible.

- Oui, bien sûr.
- Oui, pourquoi pas.
- Non, pas vraiment.
- Non, franchement pas.
- Ne se prononce pas.

83. Vous diriez-vous intéressé(e) par le fait d'avoir un responsable n'étant pas de la même spécialité que vous ?

Une seule réponse possible.

- Oui, bien sûr.
- Oui, pourquoi pas.
- Non, pas vraiment.
- Non, franchement pas.
- Ne se prononce pas.

84. Diriez-vous qu'une formation à la fois en archivistique et en bibliothéconomie est possible ?

Une seule réponse possible.

- Oui, bien sûr.
- Oui, pourquoi pas.
- Non, pas vraiment.
- Non, franchement pas.
- Ne se prononce pas.

85. Si oui, dans quel cas de figure ?

(question facultative)

86. Diriez-vous qu'une formation à la fois en archivistique et en bibliothéconomie est souhaitable ?

Une seule réponse possible.

- Oui, bien sûr.
- Oui, pourquoi pas.
- Non, pas vraiment.
- Non, franchement pas.
- Ne se prononce pas.

87. Si oui, dans quel cas de figure ?

(question facultative)

88. Diriez-vous qu'une union des deux disciplines en une seule est envisageable ?

Une seule réponse possible.

- Oui, bien sûr.
- Oui, pourquoi pas.
- Non, pas vraiment.
- Non, franchement pas.
- Ne se prononce pas.

89. Si oui, dans quel cas de figure ?

(question facultative)

90. Diriez-vous que l'alliance des compétences des deux professions est un atout pour la carrière professionnelle ?

Une seule réponse possible.

- Oui, bien sûr.
- Oui, pourquoi pas.
- Non, pas vraiment.
- Non, franchement pas.
- Ne se prononce pas.

91. Si vous n'avez été formé qu'à une seule des deux disciplines, auriez-vous aimé être formé à l'autre discipline ?

Une seule réponse possible.

- Oui, bien sûr.
- Oui, pourquoi pas.
- Non, pas vraiment.
- Non, franchement pas.
- Ne se prononce pas.

92. Diriez-vous qu'il est nécessaire d'avoir des cours communs entre les formations d'archivistes et de bibliothécaires ?

Une seule réponse possible.

- Oui, bien sûr.
- Oui, pourquoi pas.
- Non, pas vraiment.
- Non, franchement pas.
- Ne se prononce pas.

93. Sur une échelle d'intensité, êtes-vous satisfait de votre profession ?

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	6	7	8	
Pas du tout	<input type="radio"/>	Totalement							

94. Accepteriez-vous un poste demandant des notions de la discipline à laquelle vous n'avez pas été formé(e) ?

Une seule réponse possible.

- Oui, bien sûr.
- Oui, pourquoi pas.
- Non, pas vraiment.
- Non, franchement pas.
- Ne se prononce pas.

95. Lorsque vous parlez de votre profession en société, comment vous présentez-vous ?

Plusieurs réponses possibles.

- Comme un archiviste.
- Comme un bibliothécaire.
- Comme un spécialiste du document.
- Comme un professionnel de l'information.
- Ne se prononce pas.
- Autre : _____

96. Sur une échelle d'intensité, vous sentez-vous concerné(e) par le métier d'archiviste ?

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	6	7	8	
Pas du tout	<input type="radio"/>	Totalement							

97. Sur une échelle d'intensité, vous sentez-vous concerné(e) par le métier de bibliothécaire ?

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	6	7	8	
Pas du tout	<input type="radio"/>	Totalement							

98. Comment caractériseriez-vous le terme « sciences de l'information » ?

(placez les propositions suivantes par ordre de préférence)

Une seule réponse possible par ligne.

	Primo	Secundo	Tertio	Quarto	Quinto
Une compétence permettant d'être un spécialiste de l'information.	<input type="radio"/>				
Un regroupement de professions sous une notion commune.	<input type="radio"/>				
Un domaine d'études interdisciplinaire.	<input type="radio"/>				
Un savoir théorisant l'information.	<input type="radio"/>				
Autre	<input type="radio"/>				

99. Précisez quelle(s) autre(s) caractéristique(s).

(question facultative)

100. Comment définiriez-vous le terme « sciences de l'information » ?

(question facultative)

101. Utilisez-vous régulièrement le terme « sciences de l'information » ?

Une seule réponse possible.

- Oui, bien sûr.
- Oui, un peu.
- Non, pas vraiment.
- Non, franchement pas.
- Ne se prononce pas.

102. Si oui, dans quel cas de figure ?

(question facultative)

103. Sur une échelle d'intensité, vous sentez-vous concernés par les « sciences de l'information » ?

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	6	7	8	
Pas du tout	<input type="radio"/>	Totalement							

104. Sur une échelle d'intensité, jusqu'à quel point diriez-vous que le métier d'archiviste et celui de bibliothécaire sont parallèles ?

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	6	7	8	
Pas du tout	<input type="radio"/>	Totalement							

105. Quelles compétences faut-il nécessairement pour exercer votre profession ?

(placez les propositions suivantes par ordre de préférence)

Une seule réponse possible par ligne.

	Primo	Secundo	Tertio	Quarto	Quinto	Sexto	Septimo	Octavo	Nono	Decimo
En anglais	<input type="radio"/>									
En droit	<input type="radio"/>									
En paléographie	<input type="radio"/>									
En bibliothéconomie	<input type="radio"/>									
En management	<input type="radio"/>									
En informatique	<input type="radio"/>									
En archivistique	<input type="radio"/>									
En histoire	<input type="radio"/>									
En communication	<input type="radio"/>									
Autre	<input type="radio"/>									

106. Précisez quelle(s) autre(s) compétence(s).

(question facultative)

107. Diriez-vous qu'une identité commune entre le métier d'archiviste et celui de bibliothécaire est-elle possible ?

Une seule réponse possible.

- Oui, bien sûr.
- Oui, pourquoi pas.
- Non, pas vraiment.
- Non, franchement pas.
- Ne se prononce pas.

108. Si oui, dans quel cas de figure ?

(question facultative)

109. Diriez-vous qu'une identité commune entre le métier d'archiviste et celui de bibliothécaire est-elle souhaitable ?

Une seule réponse possible.

- Oui, bien sûr.
- Oui, pourquoi pas.
- Non, pas vraiment.
- Non, franchement pas.
- Ne se prononce pas.

110. Si oui, dans quel cas de figure ?

(question facultative)

111. Selon vous, quels sont les obstacles à la réalisation d'une identité commune entre le métier d'archiviste et celui de bibliothécaire ?

(placez les propositions suivantes par ordre de préférence)

Une seule réponse possible par ligne.

	Primo	Secundo	Tertio	Quarto	Quinto	Sexto
Des pratiques et des techniques différentes.	<input type="radio"/>					
Une approche différente du document.	<input type="radio"/>					
Une formation différente.	<input type="radio"/>					
Des enjeux différents.	<input type="radio"/>					
Des métiers traditionnellement séparés.	<input type="radio"/>					
Autre	<input type="radio"/>					

112. Précisez quel(s) autre(s) obstacle(s).

(question facultative)

113. Comment caractériseriez-vous le terme « patrimoine écrit » ?

(placez les propositions suivantes par ordre de préférence)

Une seule réponse possible par ligne.

	Primo	Secundo	Tertio	Quarto
Une partie du patrimoine culturel matériel.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Un héritage devant être conservé dans un lieu adéquat.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Un bien touchant à la mémoire collective de notre société.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autre	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

114. Précisez quelle(s) autre(s) caractéristique(s).

(question facultative)

115. Comment définiriez-vous le terme « patrimoine écrit » ?

(question facultative)

116. Utilisez-vous régulièrement le terme « patrimoine écrit » ?

Une seule réponse possible.

- Oui, bien sûr.
- Oui, un peu.
- Non, pas vraiment.
- Non, franchement pas.
- Ne se prononce pas.

117. Si oui, dans quel cas de figure ?

(question facultative)

118. Selon vous, sur une échelle d'intensité, vous sentez-vous concernés par le « patrimoine écrit » ?

Une seule réponse possible.

1	2	3	4	5	6	7	8	
Pas du tout	<input type="radio"/>	Totalemment						

119. Comment caractériseriez-vous le terme « document » ?

(placez les propositions suivantes par ordre de préférence)

Une seule réponse possible par ligne.

	Primo	Secundo	Tertio	Quarto
Un élément, quel que soit sa forme, servant de support à l'information.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Un moyen de médiation de connaissances.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Des inscriptions formant un sens.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autre	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

120. Précisez quelle(s) autre(s) caractéristique(s).

(question facultative)

121. Comment définiriez-vous le terme « document » ?

(question facultative)

122. Sur une échelle d'intensité, vous sentez-vous concernés par le document ?

Une seule réponse possible.

1	2	3	4	5	6	7	8	
Pas du tout	<input type="radio"/>	Totalemment						

123. Selon vous, quelle profession traite les documents primaires ?

(plusieurs réponses possibles)

Plusieurs réponses possibles.

- Les archivistes
- Les bibliothécaires
- Aucun des deux
- Ne se prononce pas

124. Selon vous, quelle profession traite les documents secondaires ?

(plusieurs réponses possibles)

Plusieurs réponses possibles.

- Les archivistes
- Les bibliothécaires
- Aucun des deux
- Ne se prononce pas

125. Selon vous, quelle profession traite les documents tertiaires ?

(plusieurs réponses possibles)

Plusieurs réponses possibles.

- Les archivistes
- Les bibliothécaires
- Aucun des deux
- Ne se prononce pas

126. Selon vous, quelle profession traite les documents électroniques ?

(plusieurs réponses possibles)

Plusieurs réponses possibles.

- Les archivistes
- Les bibliothécaires
- Aucun des deux
- Ne se prononce pas

127. Selon vous, sur quels types de projets portent majoritairement les collaborations entre les archivistes et les bibliothécaires ?

(placez les propositions suivantes par ordre de préférence)

Une seule réponse possible par ligne.

	Primo	Secundo	Tertio	Quarto	Quinto	Sexto	Septimo
La médiation culturelle	<input type="radio"/>						
La numérisation	<input type="radio"/>						
Les plateformes collaboratives	<input type="radio"/>						
Les missions de restauration	<input type="radio"/>						
Les publications communes	<input type="radio"/>						
Les grandes collectes	<input type="radio"/>						
Autre	<input type="radio"/>						

128. Précisez quel(s) autre(s) type(s) de projet(s).

(question facultative)

129. Diriez-vous que le partenariat entre services lors de projets communs permet une meilleure visibilité sur internet ?

Une seule réponse possible.

- Oui, bien sûr.
- Oui, pourquoi pas.
- Non, pas vraiment.
- Non, franchement pas.
- Ne se prononce pas.

130. Diriez-vous que les archivistes et les bibliothécaires peuvent coopérer sur de la gestion documentaire ?

Une seule réponse possible.

- Oui, bien sûr.
- Oui, pourquoi pas.
- Non, pas vraiment.
- Non, franchement pas.
- Ne se prononce pas.

131. Précisez pourquoi.

(question facultative)

132. Comment caractériseriez-vous le « numérique » ?

(placez les propositions suivantes par ordre de préférence)

Une seule réponse possible par ligne.

	Primo	Secundo	Tertio	Quarto	Quinto	Sexto	Septimo	Octavo
Nécessaire	<input type="radio"/>							
Indispensable	<input type="radio"/>							
Pratique	<input type="radio"/>							
Inévitable	<input type="radio"/>							
Complexe	<input type="radio"/>							
Vital	<input type="radio"/>							
Bénéfique	<input type="radio"/>							
Dangereux	<input type="radio"/>							

133. Sur une échelle d'intensité, vous sentez-vous concernés par les enjeux du « numérique » ?

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	6	7	8	
Pas du tout	<input type="radio"/>	Totalement							

134. Selon vous, quels sont les principaux impacts du numérique sur votre profession ?

(placez les propositions suivantes par ordre de préférence)

Une seule réponse possible par ligne.

	Primo	Secundo	Tertio	Quarto	Quinto	Sexto	Septimo	Octavo	Nono
Le numérique change radicalement les pratiques de ma profession.	<input type="radio"/>								
Le numérique change radicalement les missions de ma profession.	<input type="radio"/>								
Le numérique confond les archivistes et les bibliothécaires.	<input type="radio"/>								
Le numérique amène à la coopération entre les archivistes et les bibliothécaires.	<input type="radio"/>								
Le numérique multiplie les formes de documents.	<input type="radio"/>								
Le numérique unifie la gestion documentaire.	<input type="radio"/>								
Le numérique diminue le rôle social de l'archiviste et du bibliothécaire.	<input type="radio"/>								
Rien de tout cela.	<input type="radio"/>								
Autre	<input type="radio"/>								

135. Précisez quel(s) autre(s) impact(s).

(question facultative)

136. Selon vous, quelle profession traite les documents numériques natifs ?

(plusieurs réponses possibles)

Plusieurs réponses possibles.

- Les archivistes
- Les bibliothécaires
- Aucun des deux
- Ne se prononce pas

137. Connaissez-vous des langages d'encodage ?

Une seule réponse possible.

- Oui, bien sûr.
- Oui, un peu.
- Non, pas vraiment.
- Non, franchement pas.
- Ne se prononce pas.

138. Connaissez-vous des métalangages ?

Une seule réponse possible.

- Oui, bien sûr.
- Oui, un peu.
- Non, pas vraiment.
- Non, franchement pas.
- Ne se prononce pas.

139. Connaissez-vous des logiciels professionnels ?

Une seule réponse possible.

- Oui, bien sûr.
- Oui, un peu.
- Non, pas vraiment.
- Non, franchement pas.
- Ne se prononce pas.

140. Utilisez-vous des langages d'encodage ?

Une seule réponse possible.

- Oui, bien sûr.
- Oui, un peu.
- Non, pas vraiment.
- Non, franchement pas.
- Ne se prononce pas.

141. Utilisez-vous des métalangages ?

Une seule réponse possible.

- Oui, bien sûr.
- Oui, un peu.
- Non, pas vraiment.
- Non, franchement pas.
- Ne se prononce pas.

142. Utilisez-vous des logiciels métiers ?

Une seule réponse possible.

- Oui, bien sûr.
- Oui, un peu.
- Non, pas vraiment.
- Non, franchement pas.
- Ne se prononce pas.

143. Avez-vous été formé à un langage d'encodage ?

Une seule réponse possible.

- Oui, bien sûr.
- Oui, un peu.
- Non, pas vraiment.
- Non, franchement pas.
- Ne se prononce pas.

144. Avez-vous été formé à un métalangage ?

Une seule réponse possible.

- Oui, bien sûr.
- Oui, un peu.
- Non, pas vraiment.
- Non, franchement pas.
- Ne se prononce pas.

145. Avez-vous été formé à un logiciel métier ?

Une seule réponse possible.

- Oui, bien sûr.
- Oui, un peu.
- Non, pas vraiment.
- Non, franchement pas.
- Ne se prononce pas.

146. Diriez-vous que l'archivistique est compatible avec le numérique ?

Une seule réponse possible.

- Oui, bien sûr.
- Oui, un peu.
- Non, pas vraiment.
- Non, franchement pas.
- Ne se prononce pas.

147. Diriez-vous que la bibliothéconomie est compatible avec le numérique ?

Une seule réponse possible.

- Oui, bien sûr.
- Oui, un peu.
- Non, pas vraiment.
- Non, franchement pas.
- Ne se prononce pas.

148. Diriez-vous que le numérique permet une meilleure médiation culturelle ?

Une seule réponse possible.

- Oui, bien sûr.
- Oui, un peu.
- Non, pas vraiment.
- Non, franchement pas.
- Ne se prononce pas.

149. Lorsque vous parlez de votre profession en société, vous est-il déjà arrivé d'être confondu avec un spécialiste de l'autre profession ?

Une seule réponse possible.

- Oui, bien sûr.
- Oui, quelquefois.
- Non, pas vraiment.
- Non, franchement pas.
- Ne se prononce pas.

150. Au cours de votre travail, le public vous a-t-il déjà demandé votre profession ?

Une seule réponse possible.

- Oui, bien sûr.
- Oui, quelquefois.
- Non, pas vraiment.
- Non, franchement pas.
- Ne se prononce pas.

151. Avez-vous déjà ressenti un vif intérêt de la part d'élus ou d'employeurs privés pour votre travail ?

Une seule réponse possible.

- Oui, bien sûr.
- Oui, quelquefois.
- Non, pas vraiment.
- Non, franchement pas.
- Ne se prononce pas.

152. Pensez-vous que les élus ou les employeurs privés encouragent la convergence du métier d'archiviste et de celui de bibliothécaire ?

Une seule réponse possible.

- Oui *Passez à la question 153.*
 Non *Passez à la question 155.*
 Ne se prononce pas *Passez à la question 155.*

Passez à la question 155.

Question(s) optionnelle(s) pour les personnes pensant que les élus ou les employeurs privés encouragent la convergence du métier d'archiviste et de celui de bibliothécaire

153. Pour quelles raisons encouragent-ils la convergence du métier d'archiviste et de celui de bibliothécaire ?

Une seule réponse possible par ligne.

	Primo	Secundo	Tertio	Quarto	Quinto
Pour d'éventuelles économies du fait d'un manque de moyens financiers.	<input type="radio"/>				
Pour répondre à des besoins particuliers au niveau de la gestion documentaire.	<input type="radio"/>				
Pour faciliter l'administration du service.	<input type="radio"/>				
Pour développer les compétences du service et les fonds conservés.	<input type="radio"/>				
Autre	<input type="radio"/>				

154. Précisez quelle(s) autre(s) raison(s).

(question facultative)

Passez à la question 155.

Question(s) obligatoire(s) concernant le rapprochement entre archiviste et bibliothécaire

155. Durant votre temps de loisir, quels types de services fréquentez-vous ?

(plusieurs réponses possibles)

Plusieurs réponses possibles.

- Des services d'archives
 Des bibliothèques
 Aucun des deux
 Ne se prononce pas
 Autre : _____

156. Si vous deviez choisir un des thèmes suivants, lequel vous passionnerait le plus ?

Une seule réponse possible.

- L'histoire
- La littérature
- La généalogie
- La lecture
- Ne se prononce pas

157. Diriez-vous que votre profession est utile à la société ?

Une seule réponse possible.

- Oui, bien sûr.
- Oui, un peu.
- Non, pas vraiment.
- Non, pas du tout.
- Ne se prononce pas.

158. Diriez-vous que votre profession évolue vers une plus grande utilité sociale ?

Une seule réponse possible.

- Oui, bien sûr.
- Oui, un peu.
- Non, pas vraiment.
- Non, pas du tout.
- Ne se prononce pas.

159. Diriez-vous que votre profession peut disparaître ?

Une seule réponse possible.

- Oui, bien sûr.
- Oui, probablement.
- Non, pas vraiment.
- Non, pas du tout.
- Ne se prononce pas.

160. Diriez-vous que le rapprochement entre archiviste et bibliothécaire est le reflet d'une lutte contre la disparition d'une des professions ?

Une seule réponse possible.

- Oui, bien sûr.
- Oui, probablement.
- Non, pas vraiment.
- Non, pas du tout.
- Ne se prononce pas.

161. Diriez-vous qu'un bibliothécaire est capable de faire le travail d'un archiviste ?

Une seule réponse possible.

- Oui, bien sûr.
- Oui, probablement.
- Non, pas vraiment.
- Non, pas du tout.
- Ne se prononce pas.

162. Diriez-vous qu'un archiviste est capable de faire le travail d'un bibliothécaire ?

Une seule réponse possible.

- Oui, bien sûr.
- Oui, probablement.
- Non, pas vraiment.
- Non, pas du tout.
- Ne se prononce pas.

163. Effectuez-vous une veille sur l'actualité de votre profession ?

Une seule réponse possible.

- Oui, bien sûr.
- Oui, un peu.
- Non, pas vraiment.
- Non, pas du tout.
- Ne se prononce pas.

164. Si oui, dans quels champs ?

(question facultative)

165. Effectuez-vous une veille sur l'actualité de l'autre profession ?

Une seule réponse possible.

- Oui, bien sûr.
- Oui, un peu.
- Non, pas vraiment.
- Non, pas du tout.
- Ne se prononce pas.

166. Si oui, dans quels champs ?

(question facultative)

167. **Diriez-vous que le regroupement du métier d'archiviste et de celui de bibliothécaire permettrait une amélioration pour les chercheurs ?**

Une seule réponse possible.

- Oui, bien sûr.
- Oui, probablement.
- Non, pas vraiment.
- Non, pas du tout.
- Ne se prononce pas.

168. **Si oui, dans quel cas de figure ?**

(question facultative)

169. **Pour une meilleure gestion des documents, que diriez-vous qu'il faut ?**

(plusieurs réponses possibles)

Plusieurs réponses possibles.

- Regrouper les fonds et les collections pour un traitement global.
- Essaimer les fonds et les collections en les répartissant en fonction de leurs spécificités.
- Améliorer la formation des professionnels dans des spécialités précises.
- Améliorer la formation des professionnels dans toutes les spécialités.
- Rien de tout cela.
- Ne se prononce pas.
- Autre : _____

170. **Avez-vous des remarques à formuler en rapport avec le sujet de ce questionnaire d'enquête ?**

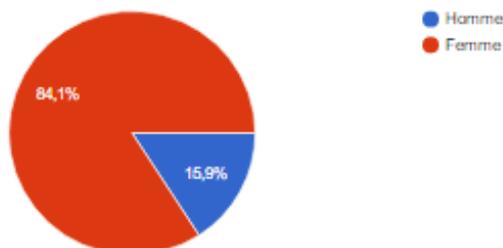
(question facultative)

Fin du questionnaire d'enquête

Annexe 2 : Résultats du questionnaire sous forme graphique

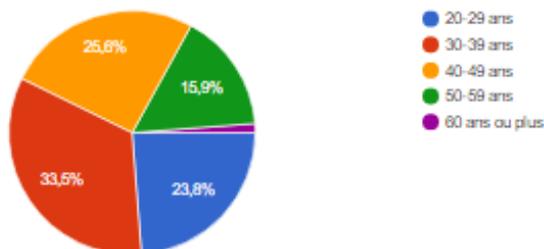
Quel est votre sexe ?

164 réponses

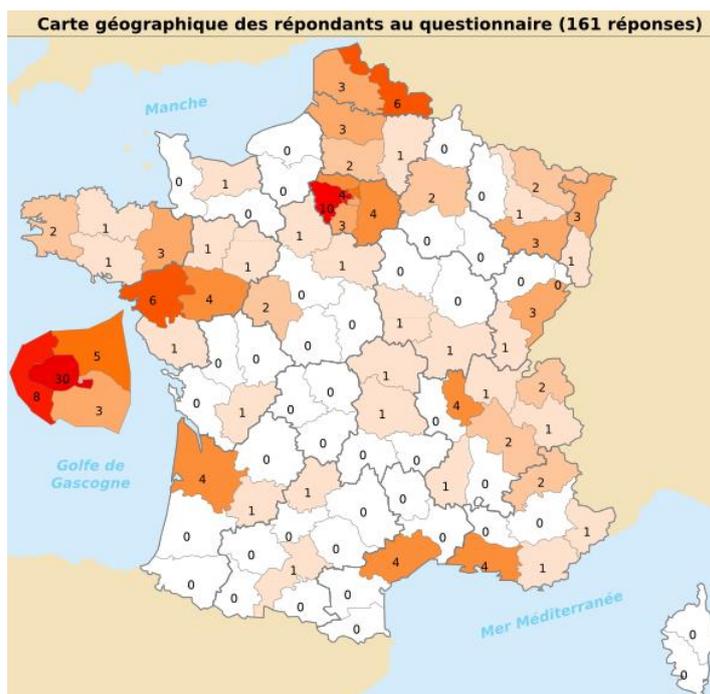


Quelle est votre tranche d'âge ?

164 réponses

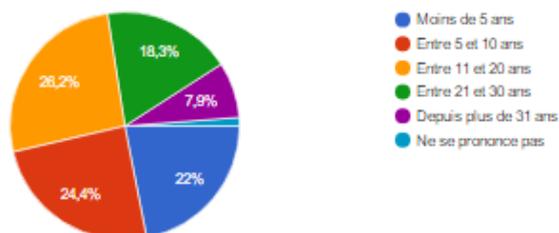


Dans quel département exercez-vous ? (Inscrire le numéro du département)



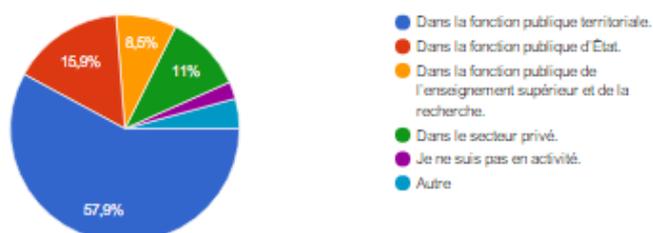
Depuis combien de temps travaillez-vous ?

164 réponses



Dans quel secteur professionnel exercez-vous actuellement ?

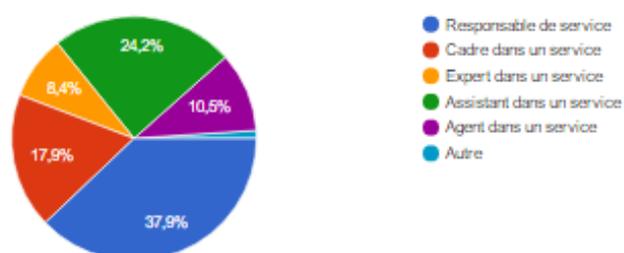
164 réponses



Question(s) optionnelle(s) pour les membres de la fonction publique territoriale

Quel est votre niveau de responsabilité ?

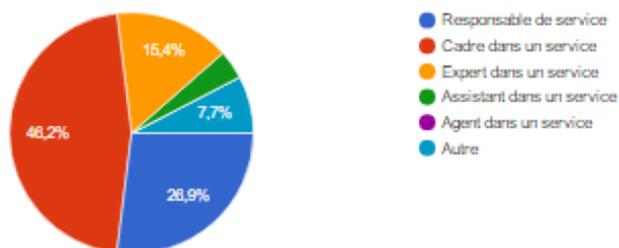
95 réponses



Question(s) optionnelle(s) pour les membres de la fonction publique d'État

Quel est votre niveau de responsabilité ?

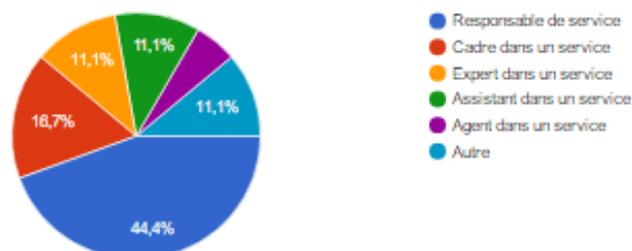
26 réponses



Question(s) optionnelle(s) pour les membres du secteur privé

Quel est votre niveau de responsabilité ?

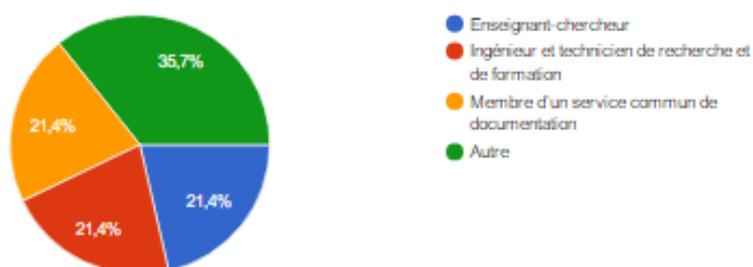
18 réponses



Question(s) optionnelle(s) pour les membres de la fonction publique de l'enseignement supérieur et de la recherche

Quel est votre statut ?

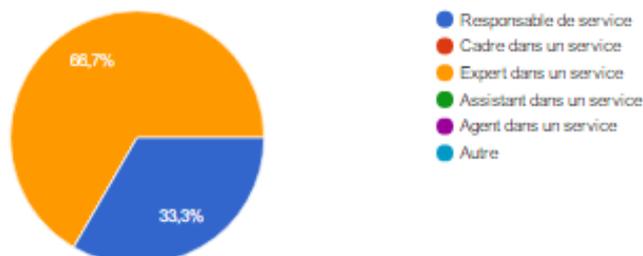
14 réponses



Question(s) optionnelle(s) pour les membres de la fonction publique de l'enseignement supérieur et de la recherche (suite)

Quel est votre niveau de responsabilité ?

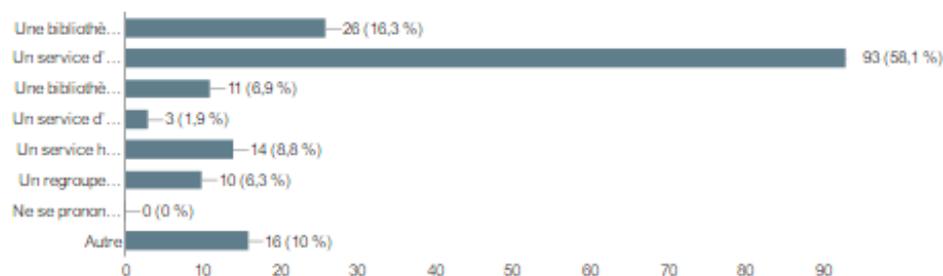
3 réponses



Question(s) optionnelle(s) pour les professionnels actuellement en activité

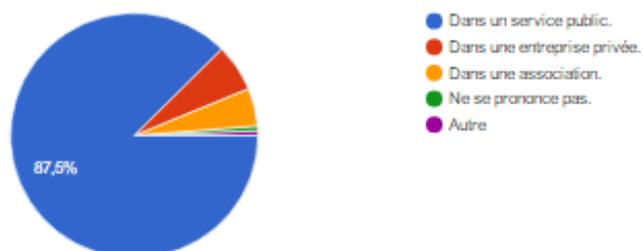
Comment définiriez-vous votre service actuel ?

160 réponses



Dans quelle administration exercez-vous ?

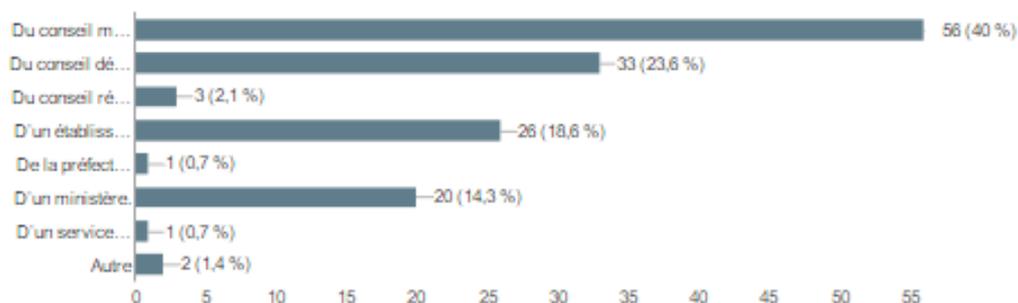
160 réponses



Question(s) optionnelle(s) pour les membres d'un service public

De qui dépend cette administration ?

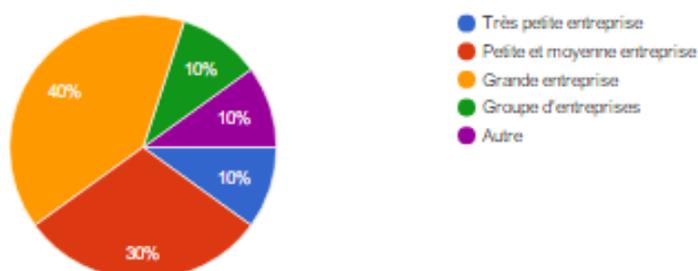
140 réponses



Question(s) optionnelle(s) pour les membres d'une entreprise privée

Quelle est la taille de cette entreprise ?

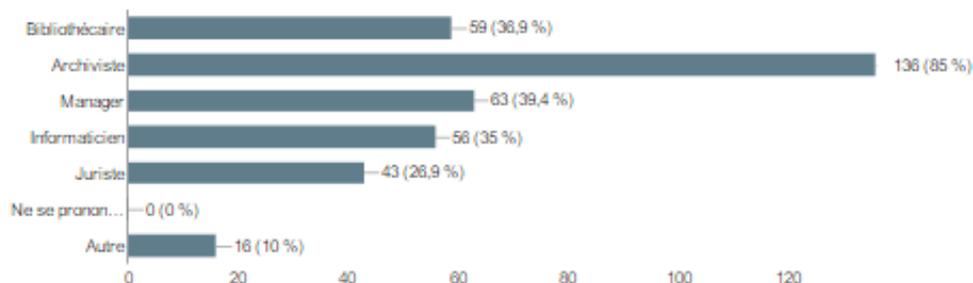
10 réponses



Question(s) optionnelle(s) pour les professionnels actuellement en activité (suite)

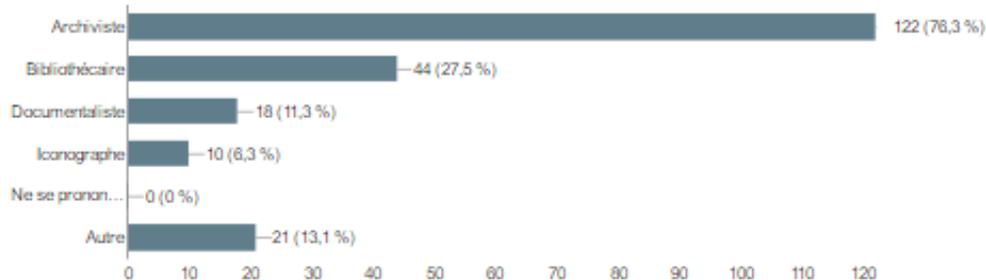
Diriez-vous que votre poste nécessite des compétences de... ?

160 réponses



Diriez-vous que vous exercez la profession de... ?

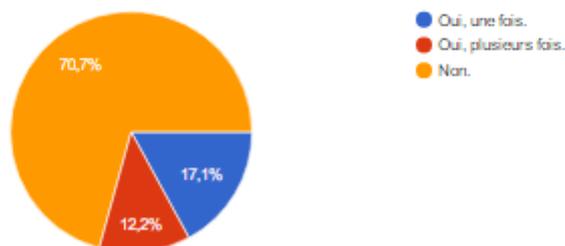
160 réponses



Question(s) obligatoire(s) concernant le rapprochement entre archiviste et bibliothécaire

Avez-vous exercé auparavant un poste nécessitant des compétences d'archiviste et de bibliothécaire, ou dans un service issu du regroupement de services d'archives et de bibliothèques ?

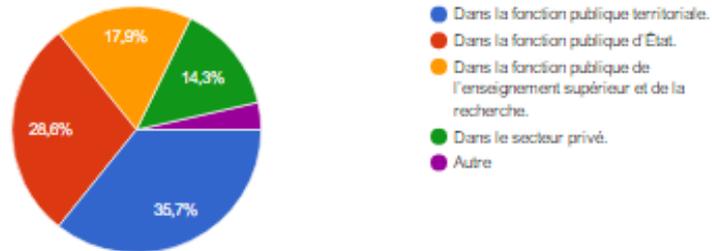
164 réponses



Question(s) optionnelle(s) pour les personnes ayant exercées un poste nécessitant des compétences d'archiviste et de bibliothécaire, ou dans un service issu du regroupement de services d'archives et de bibliothèques

Dans quel secteur professionnel exercez-vous ?

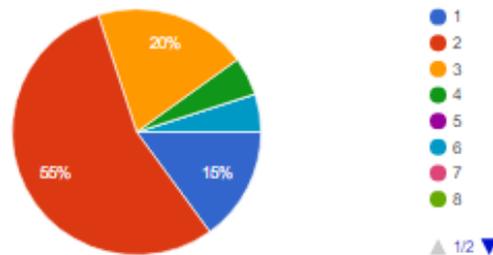
28 réponses



Question(s) optionnelle(s) pour les personnes ayant exercées plusieurs postes nécessitant des compétences d'archiviste et de bibliothécaire, ou dans plusieurs services issus du regroupement de services d'archives et de bibliothèques

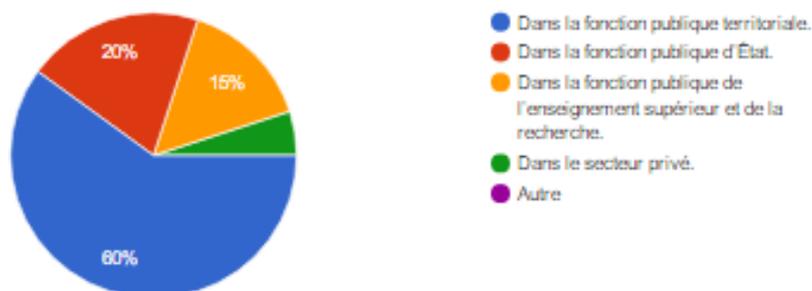
Dans combien de postes ou de services mêlant les métiers d'archiviste et de bibliothécaire avez-vous exercé auparavant ?

20 réponses



Dans quel secteur professionnel exercez-vous ?

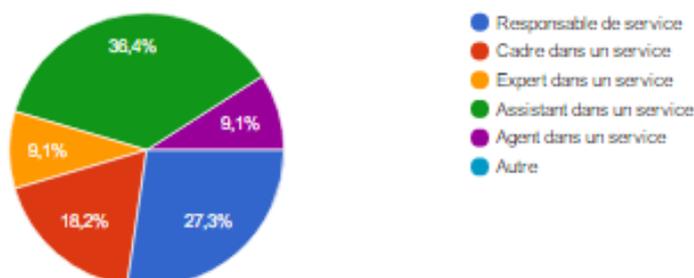
20 réponses



Question(s) optionnelle(s) pour les membres de la fonction publique territoriale

Quel était votre niveau de responsabilité ?

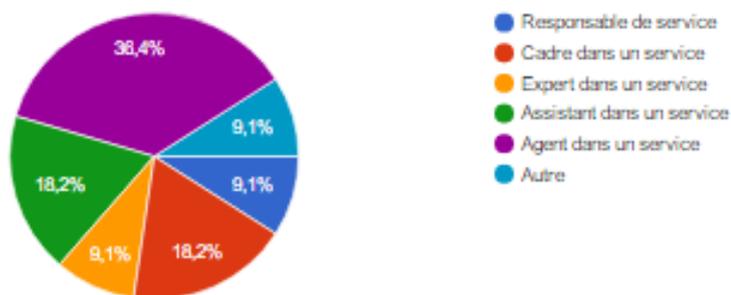
22 réponses



Question(s) optionnelle(s) pour les membres de la fonction publique d'État

Quel était votre niveau de responsabilité ?

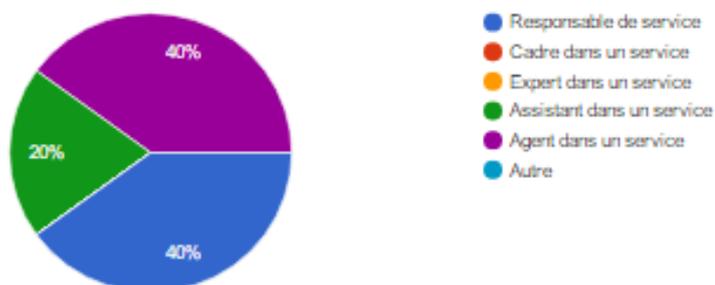
11 réponses



Question(s) optionnelle(s) pour les membres du secteur privé

Quel était votre niveau de responsabilité ?

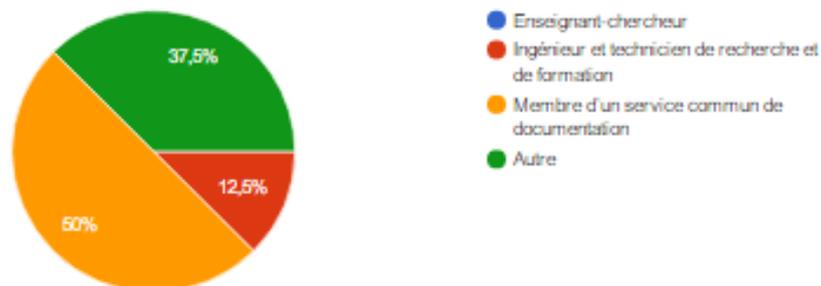
5 réponses



Question(s) optionnelle(s) pour les membres de la fonction publique de l'enseignement supérieur et de la recherche

Quel était votre statut ?

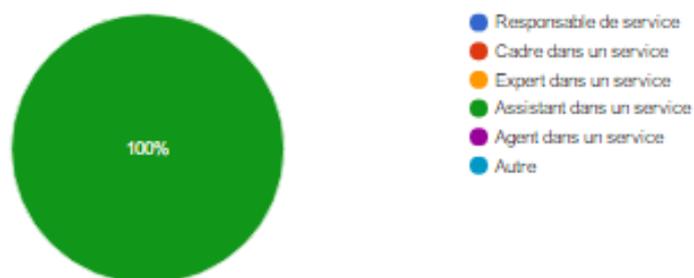
8 réponses



Question(s) optionnelle(s) pour les membres de la fonction publique de l'enseignement supérieur et de la recherche (suite)

Quel était votre niveau de responsabilité ?

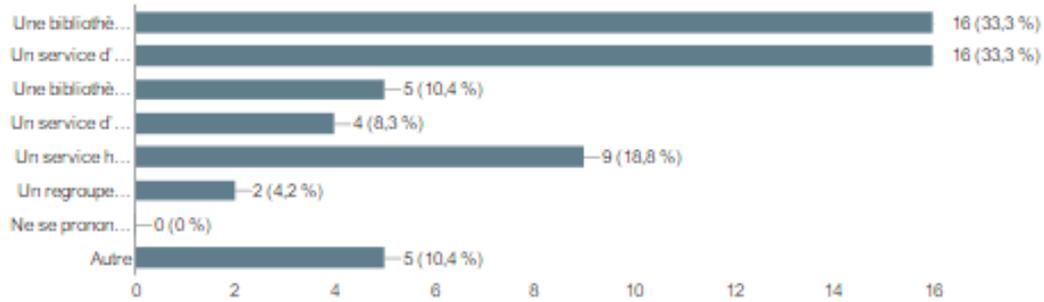
Une réponse



Question(s) optionnelle(s) pour les personnes ayant exercées un ou plusieurs postes nécessitant des compétences d'archiviste et de bibliothécaire, ou dans un ou plusieurs services issus du regroupement de services d'archives et de bibliothèques

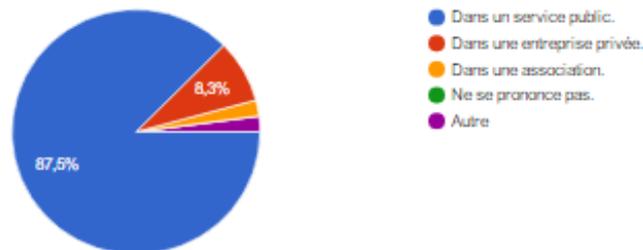
Comment définiriez-vous votre ancien service ?

48 réponses



Dans quelle administration exercez-vous ?

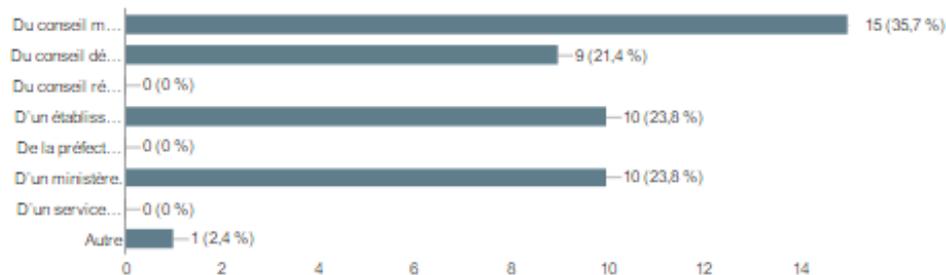
48 réponses



Question(s) optionnelle(s) pour les anciens membres d'un service public

De qui dépendait cette administration ?

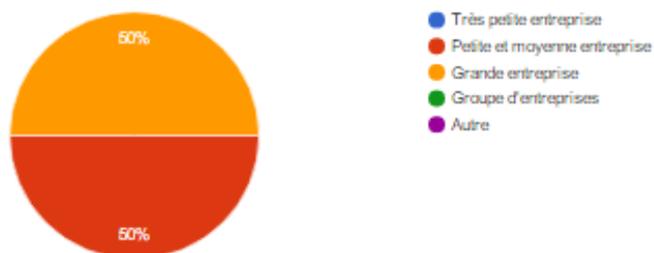
42 réponses



Question(s) optionnelle(s) pour les anciens membres d'une entreprise privée

Quelle était la taille de cette entreprise ?

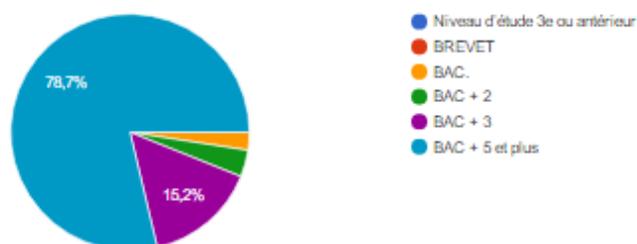
4 réponses



Question(s) obligatoire(s) concernant le rapprochement entre archiviste et bibliothécaire

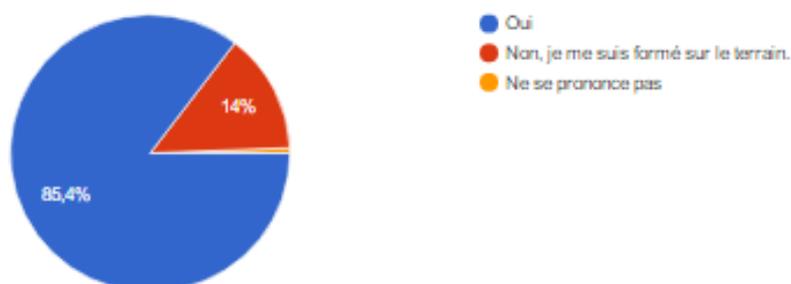
Quel est votre niveau d'étude ?

164 réponses



Avez-vous suivi une formation professionnelle ?

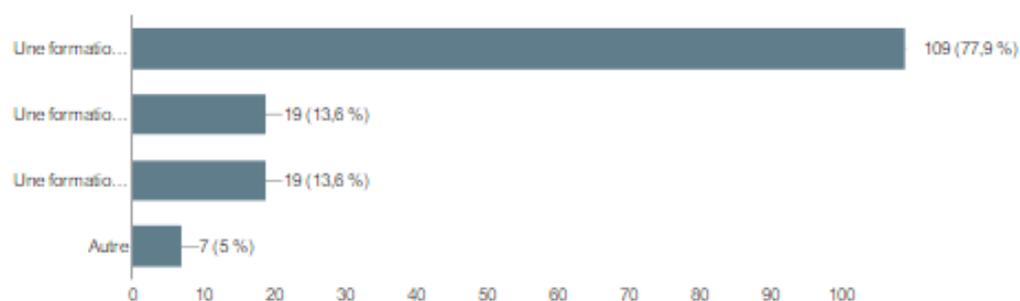
164 réponses



Question(s) optionnelle(s) pour les personnes ayant suivi une formation professionnelle

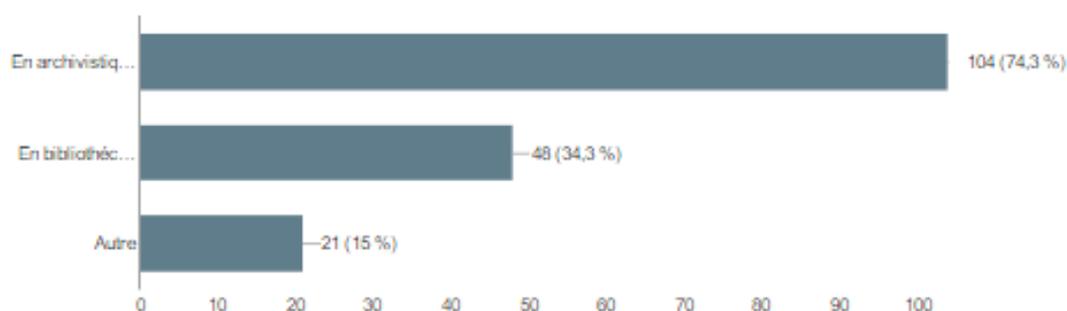
De quelle nature était cette formation ?

140 réponses



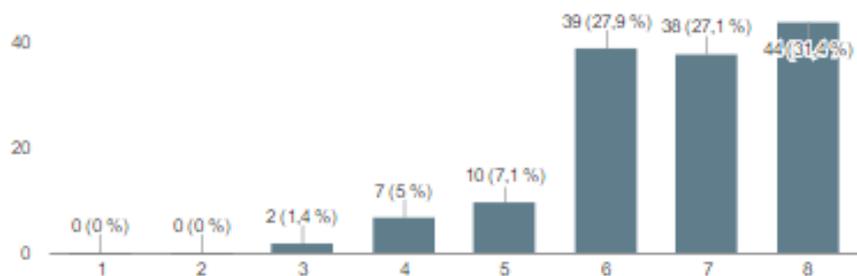
Sur quelle(s) discipline(s) reposai(en)t cette formation ?

140 réponses



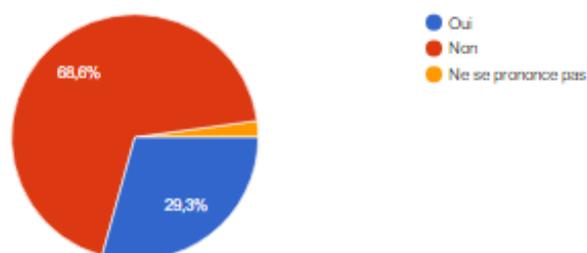
Sur une échelle d'intensité, êtes-vous satisfait de votre spécialisation ?

140 réponses



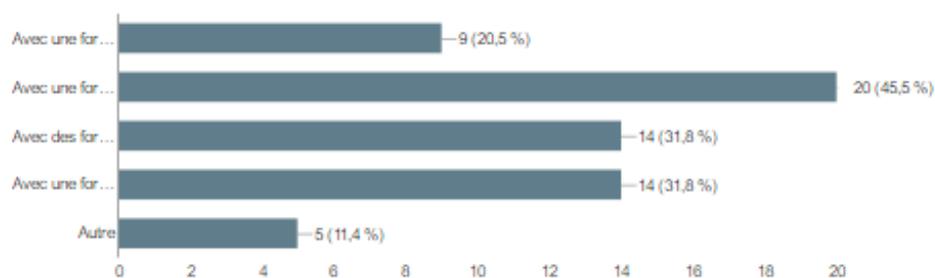
Avez-vous validé des formations à la fois en archivistique et en bibliothéconomie ?

140 réponses



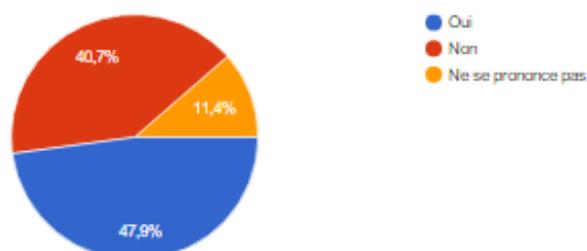
Si oui, avec des formations de quelle nature ?

44 réponses



Vos collègues de travail ont-ils majoritairement une formation professionnelle différente de la vôtre ?

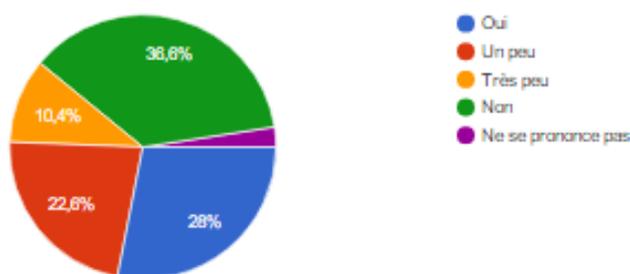
140 réponses



Question(s) obligatoire(s) concernant le rapprochement entre archiviste et bibliothécaire

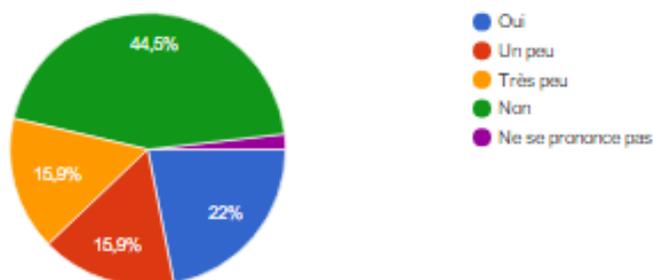
Diriez-vous que votre service actuel est concerné par le phénomène de rapprochement entre archivistes et bibliothécaires ?

164 réponses



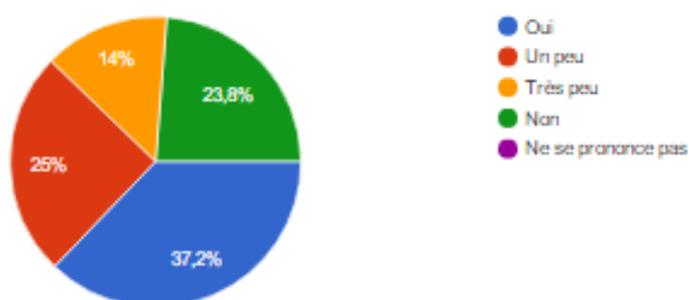
Diriez-vous que votre poste actuel est concerné par le phénomène de rapprochement entre archivistes et bibliothécaires ?

164 réponses



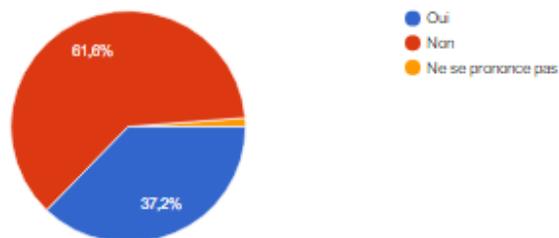
Avez-vous déjà entendu parler du phénomène de rapprochement entre archivistes et bibliothécaires ?

164 réponses



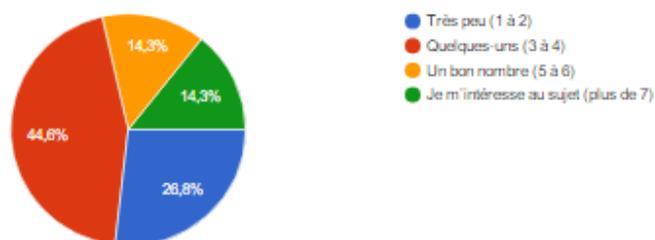
Avez-vous déjà lu des articles ou des billets concernant le phénomène de rapprochement entre archivistes et bibliothécaires ?

164 réponses



Si oui, combien d'articles ou de billets avez-vous déjà lu ?

56 réponses



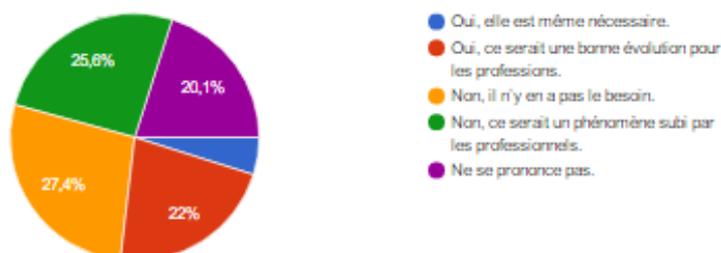
Diriez-vous que la fusion du métier d'archiviste et de celui de bibliothécaire est possible ?

164 réponses



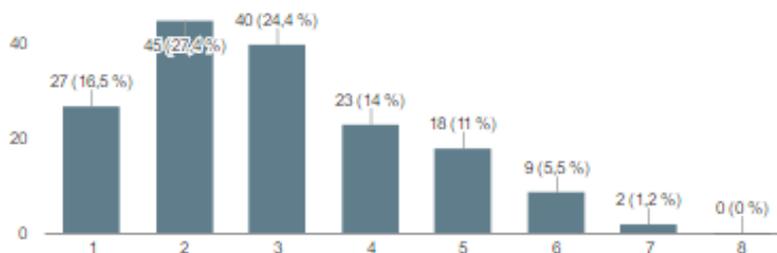
Diriez-vous que la fusion du métier d'archiviste et de celui de bibliothécaire est souhaitable ?

164 réponses



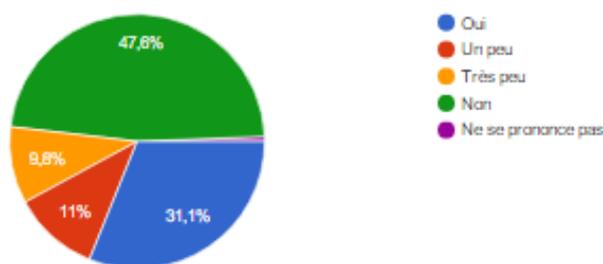
Sur une échelle d'intensité, diriez-vous que le rapprochement entre les archivistes et les bibliothécaires est effectif ?

164 réponses



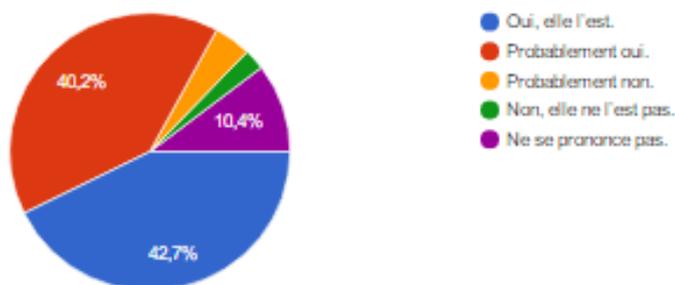
Avez-vous déjà participé à un projet collaboratif entre des archivistes et des bibliothécaires ?

164 réponses



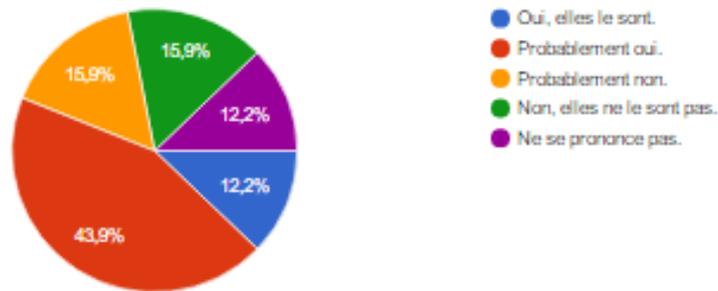
Diriez-vous que la collaboration entre le métier d'archiviste et de celui de bibliothécaire est appréciable ?

164 réponses



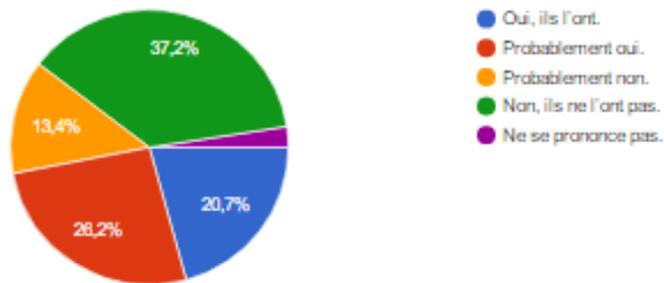
Diriez-vous que les pratiques et les techniques des archivistes sont compatibles ?

164 réponses

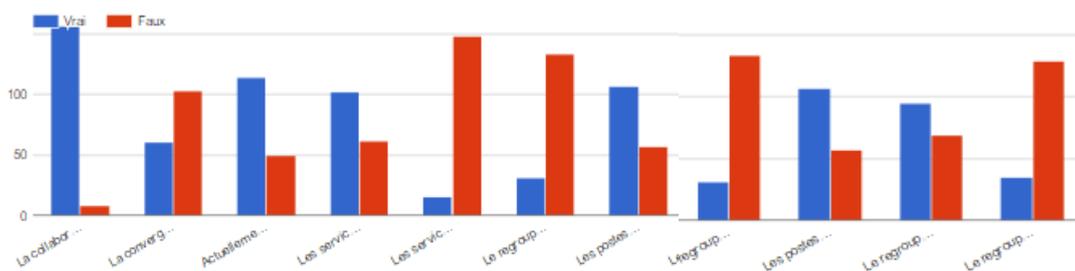


Diriez-vous que le métier d'archiviste et celui de bibliothécaire ont la même finalité ?

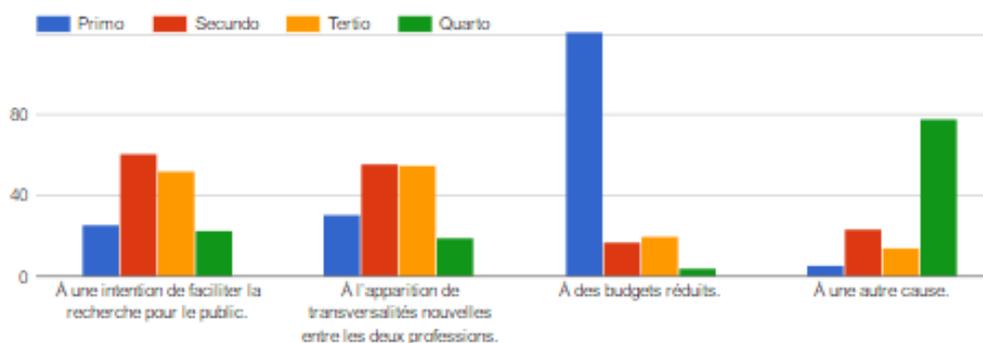
164 réponses



Vrai ou faux ?

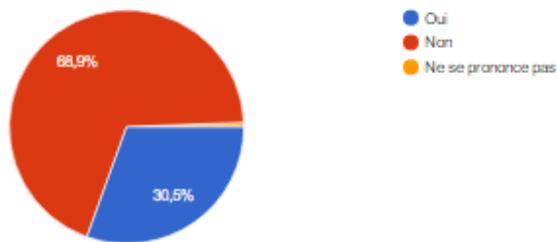


À quoi diriez-vous que le phénomène de regroupement est dû ?



Avez-vous déjà travaillé ou travaillez-vous dans un service hybride ou dans un service issu du regroupement de services d'archives et de bibliothèques ?

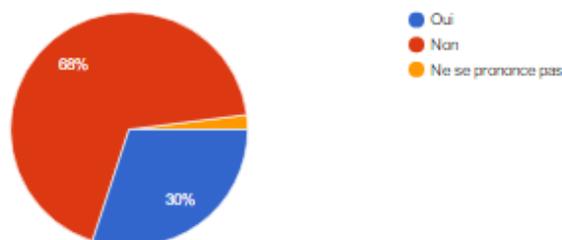
164 réponses



Question(s) optionnelle(s) pour les professionnels ayant déjà travaillé ou travaillant dans un service hybride ou dans un service issu du regroupement de services d'archives et de bibliothèques

Était-ce ou est-ce une petite structure ?

50 réponses



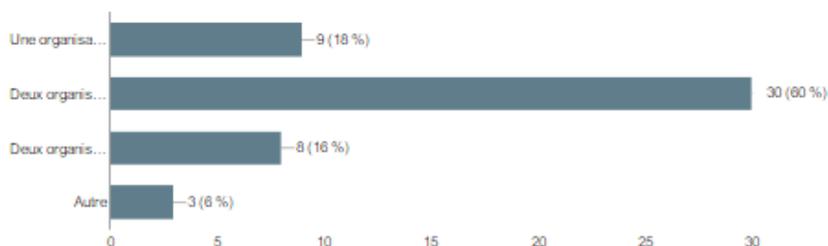
Comment se composait ou se compose le personnel de ce service ?

50 réponses



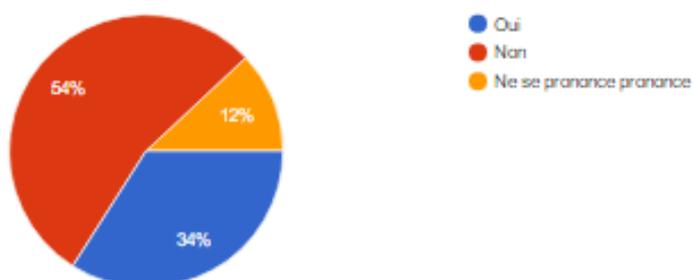
Comment s'organisait ou s'organise ce service ?

50 réponses



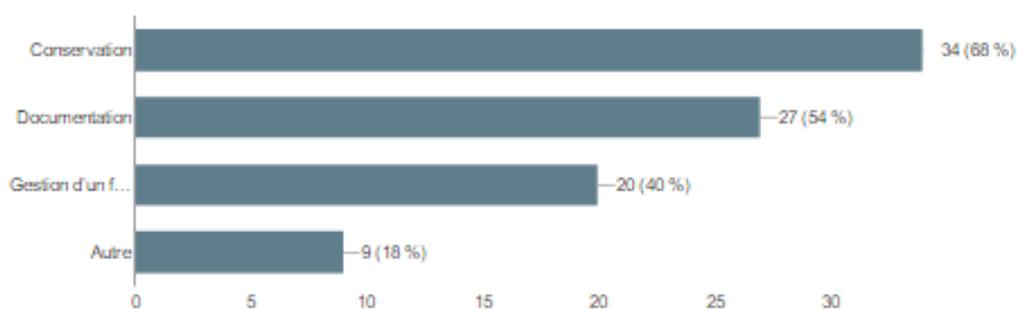
La cohésion entre archivistes et bibliothécaires posait-elle ou pose-t-elle des problèmes particuliers ?

50 réponses



Diriez-vous que ce service avait ou a un rôle de... ?

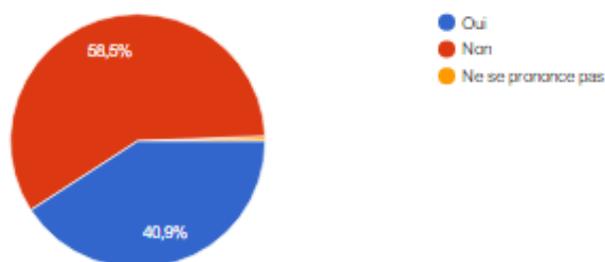
50 réponses



Question(s) obligatoire(s) concernant le rapprochement entre archiviste et bibliothécaire

Avez-vous déjà occupé ou occupez-vous un poste nécessitant des compétences d'archiviste et de bibliothécaire ?

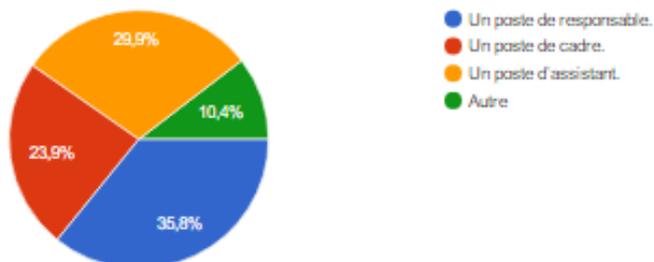
164 réponses



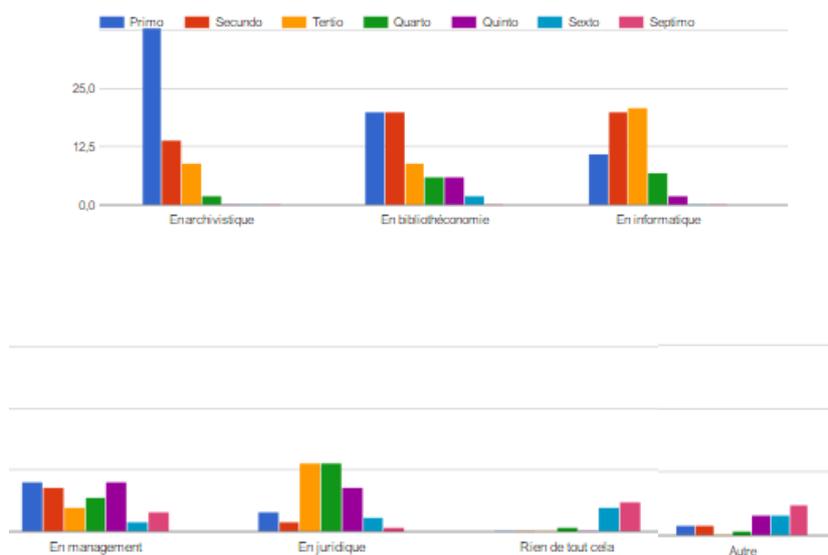
Question(s) optionnelle(s) pour les professionnels ayant déjà occupé ou occupant un poste nécessitant des compétences d'archiviste et de bibliothécaire

Quel type de poste était-ce ?

67 réponses

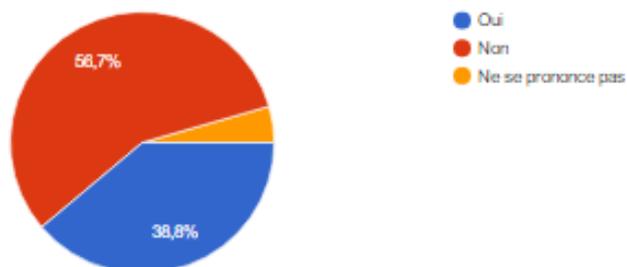


De quels types de compétences aviez-vous ou avez-vous besoin ?



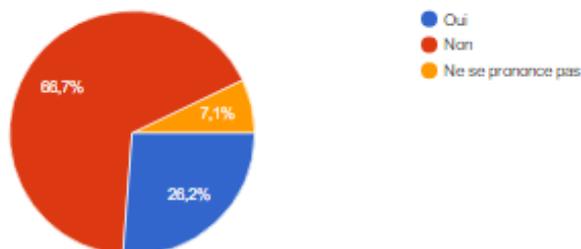
Y avait-il ou y a-t-il d'autres postes nécessitant des compétences mixtes dans ce service ?

67 réponses



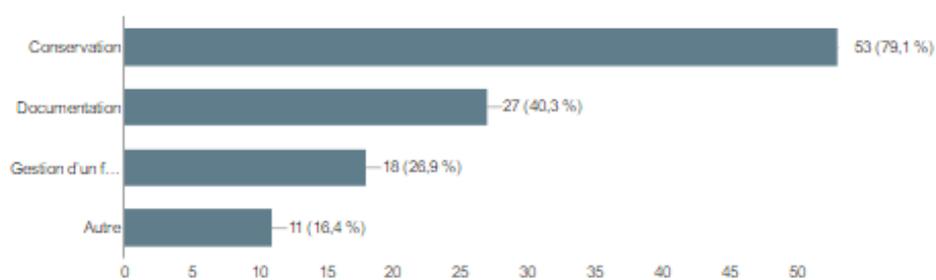
Si oui, y en avait-il beaucoup ?

42 réponses



Diriez-vous que ce service avait ou a un rôle de... ?

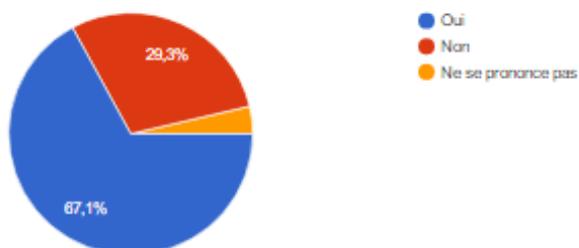
67 réponses



Question(s) obligatoire(s) concernant le rapprochement entre archiviste et bibliothécaire

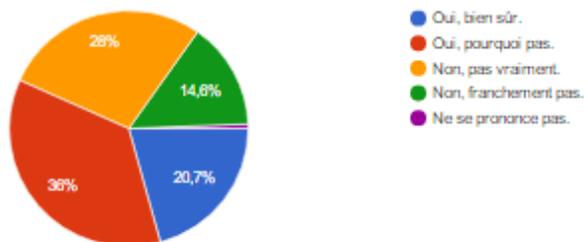
Au cours de votre travail, vous est-il arrivé de devoir faire appel à des compétences de l'autre profession ?

164 réponses



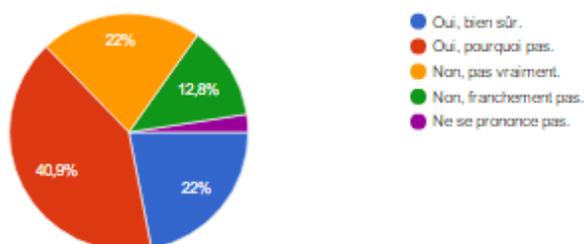
Vous diriez-vous intéressé(e) par un poste requérant des compétences d'archiviste et de bibliothécaire ?

164 réponses



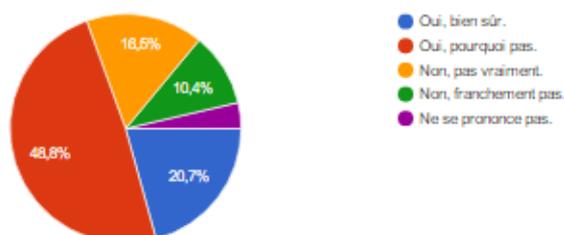
Vous diriez-vous intéressé(e) par un poste dans un service hybride ?

164 réponses



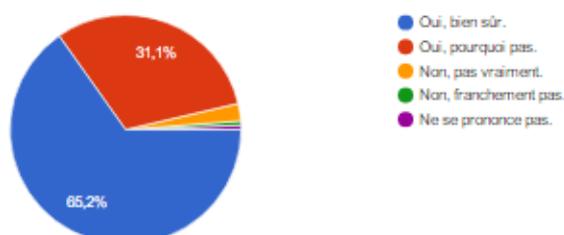
Vous diriez-vous intéressé(e) par un poste dans un regroupement de services d'archives et de bibliothèques ?

164 réponses



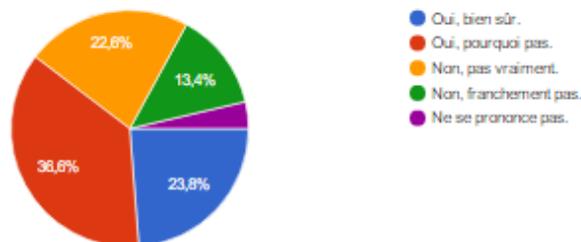
Vous diriez-vous intéressé(e) par le fait d'avoir des collègues de travail n'étant pas de la même spécialité que vous ?

164 réponses



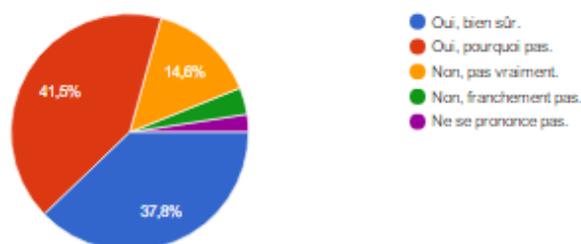
Vous diriez-vous intéressé(e) par le fait d'avoir un responsable n'étant pas de la même spécialité que vous ?

164 réponses



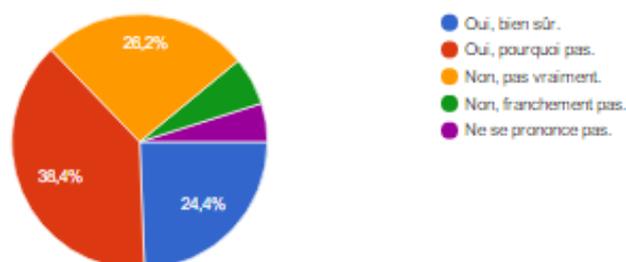
Diriez-vous qu'une formation à la fois en archivistique et en bibliothéconomie est possible ?

164 réponses



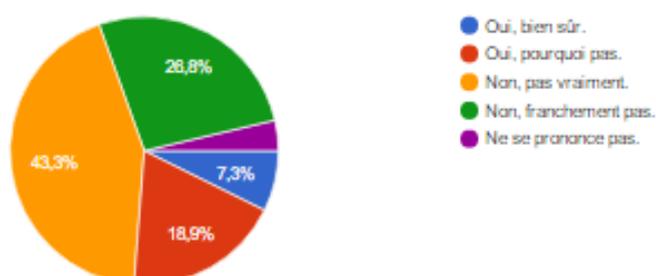
Diriez-vous qu'une formation à la fois en archivistique et en bibliothéconomie est souhaitable ?

164 réponses



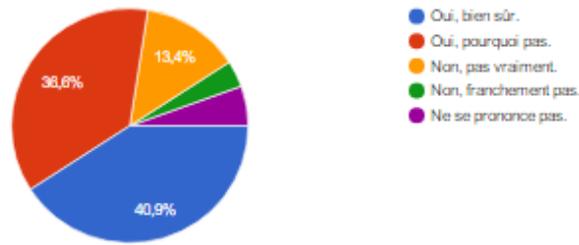
Diriez-vous qu'une union des deux disciplines en une seule est envisageable ?

164 réponses



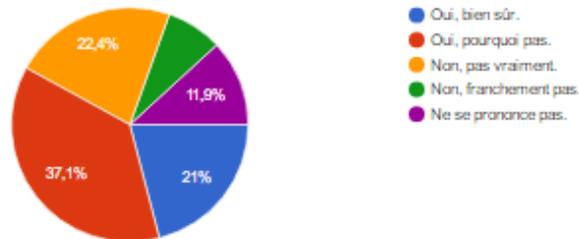
Diriez-vous que l'alliance des compétences des deux professions est un atout pour la carrière professionnelle ?

164 réponses



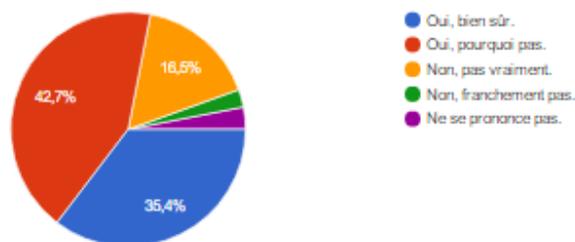
Si vous n'avez été formé qu'à une seule des deux disciplines, auriez-vous aimé être formé à l'autre discipline ?

143 réponses



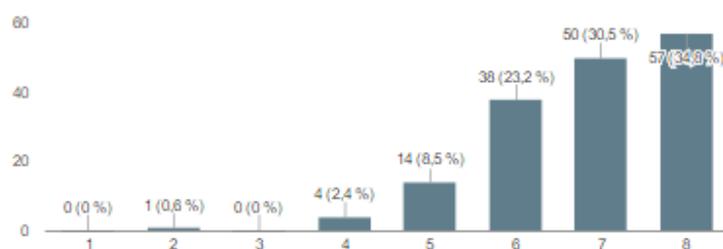
Diriez-vous qu'il est nécessaire d'avoir des cours communs entre les formations d'archivistes et de bibliothécaires ?

164 réponses



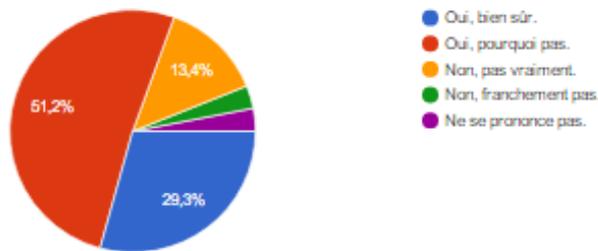
Sur une échelle d'intensité, êtes-vous satisfait de votre profession ?

164 réponses



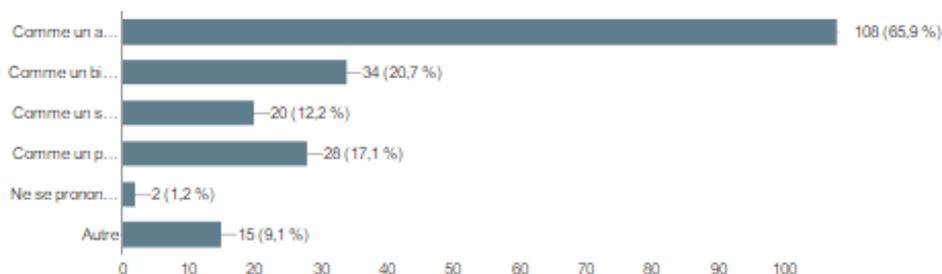
Accepteriez-vous un poste demandant des notions de la discipline à laquelle vous n'avez pas été formé(e) ?

164 réponses



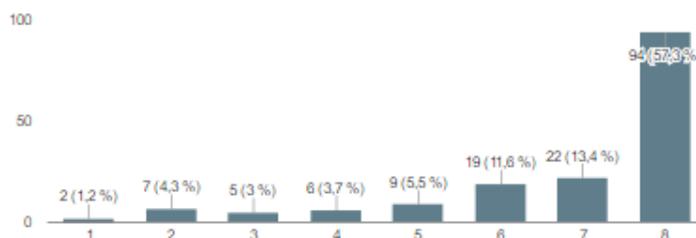
Lorsque vous parlez de votre profession en société, comment vous présentez-vous ?

164 réponses



Sur une échelle d'intensité, vous sentez-vous concerné(e) par le métier d'archiviste ?

164 réponses

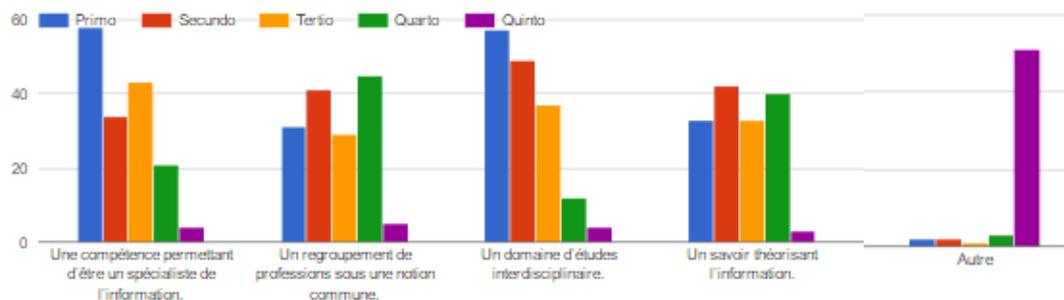


Sur une échelle d'intensité, vous sentez-vous concerné(e) par le métier de bibliothécaire ?

164 réponses

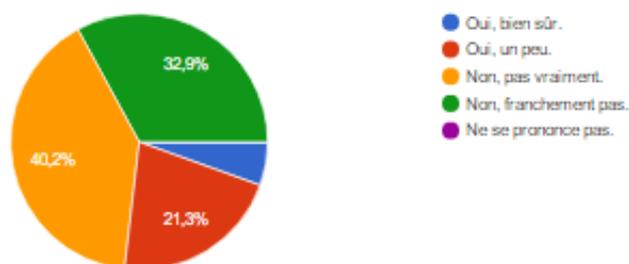


Comment caractériseriez-vous le terme « sciences de l'information » ?



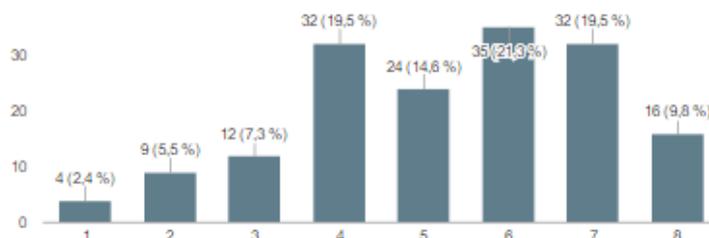
Utilisez-vous régulièrement le terme « sciences de l'information » ?

164 réponses



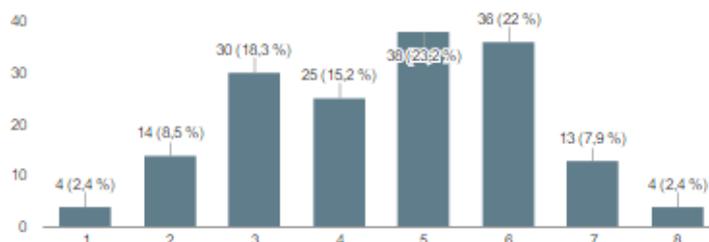
Sur une échelle d'intensité, vous sentez-vous concernés par les « sciences de l'information » ?

164 réponses

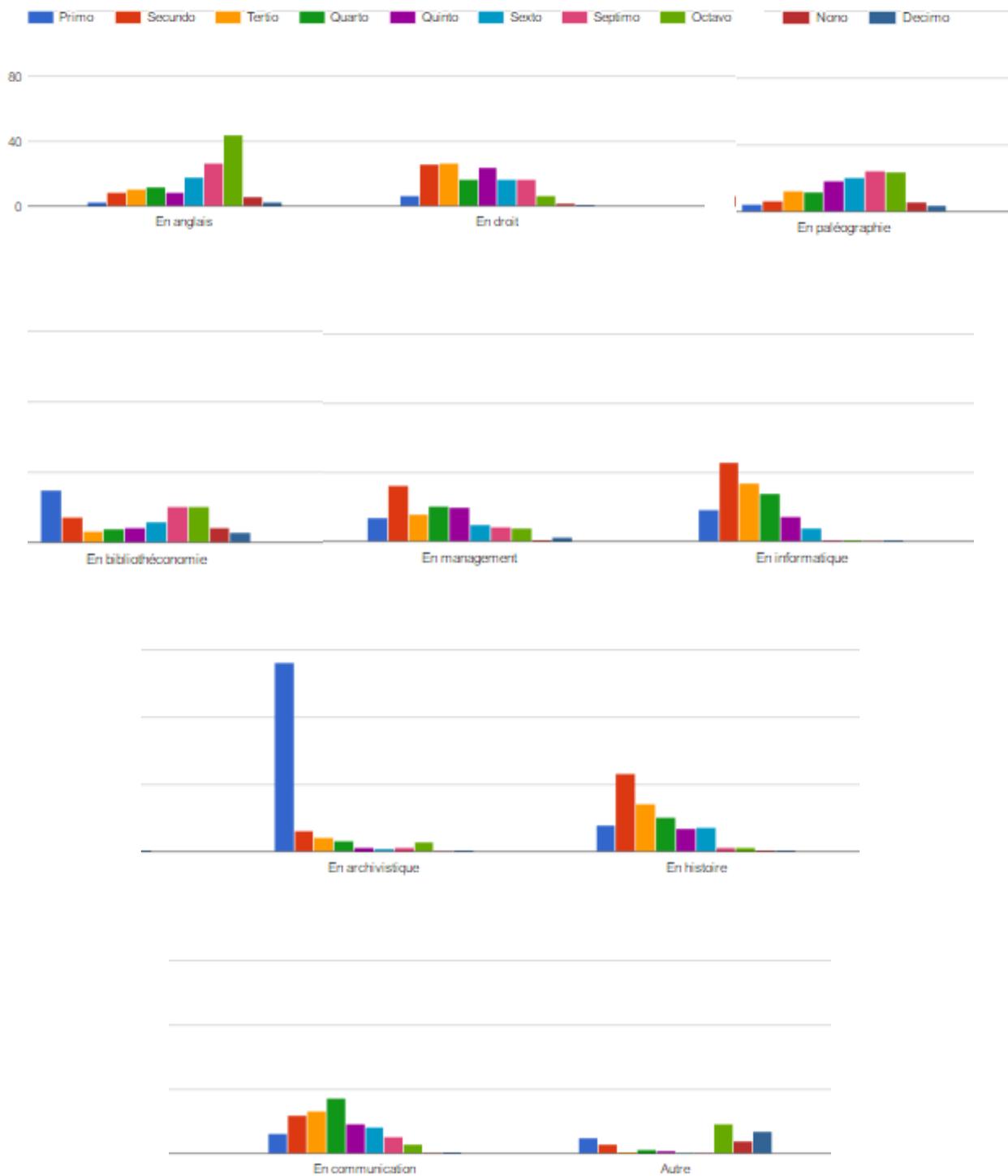


Sur une échelle d'intensité, jusqu'à quel point diriez-vous que le métier d'archiviste et celui de bibliothécaire sont parallèles ?

164 réponses

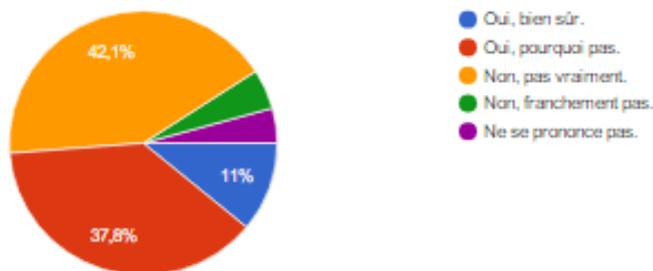


Quelles compétences faut-il nécessairement pour exercer votre profession ?



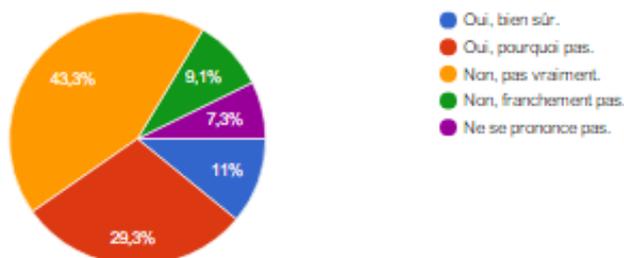
Diriez-vous qu'une identité commune entre le métier d'archiviste et celui de bibliothécaire est-elle possible ?

164 réponses

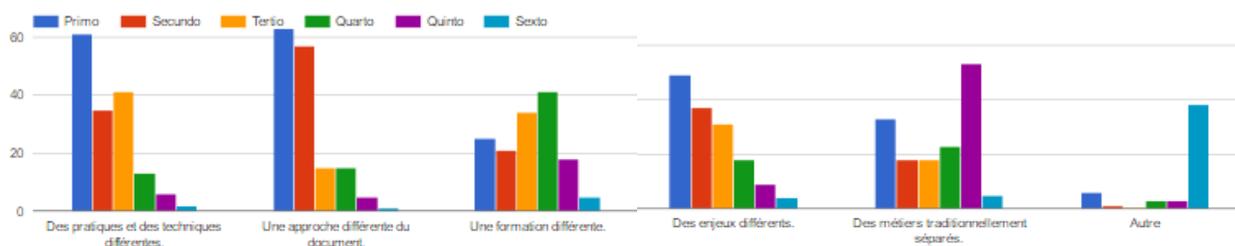


Diriez-vous qu'une identité commune entre le métier d'archiviste et celui de bibliothécaire est-elle souhaitable ?

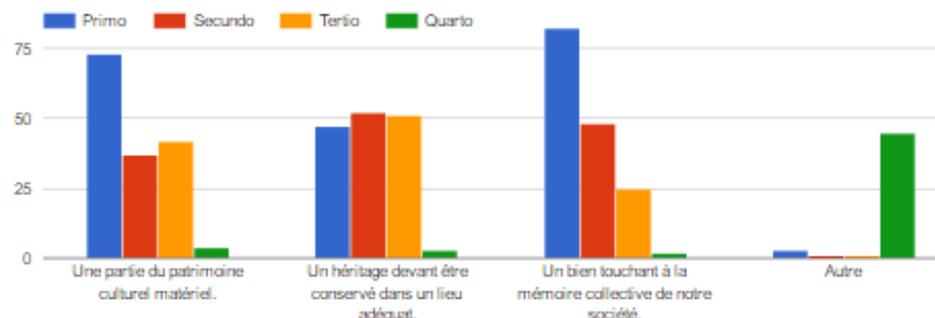
164 réponses



Selon vous, quels sont les obstacles à la réalisation d'une identité entre le métier d'archiviste et celui de bibliothécaire ?

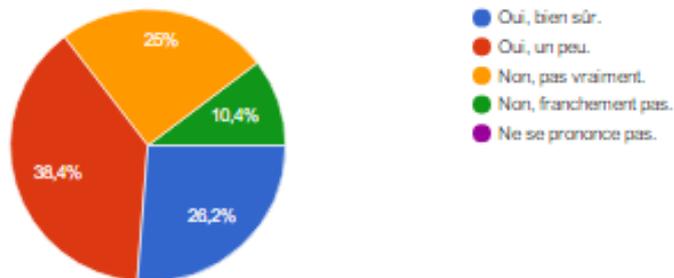


Comment caractériseriez-vous le terme « patrimoine écrit » ?



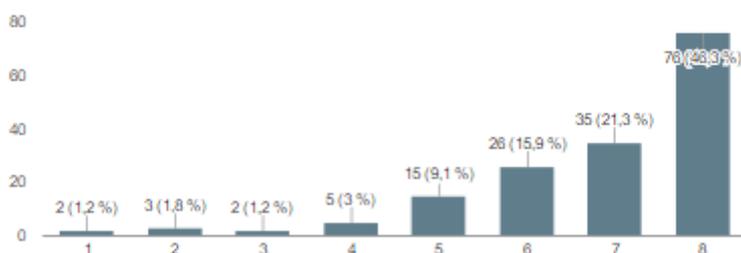
Utilisez-vous régulièrement le terme « patrimoine écrit » ?

164 réponses

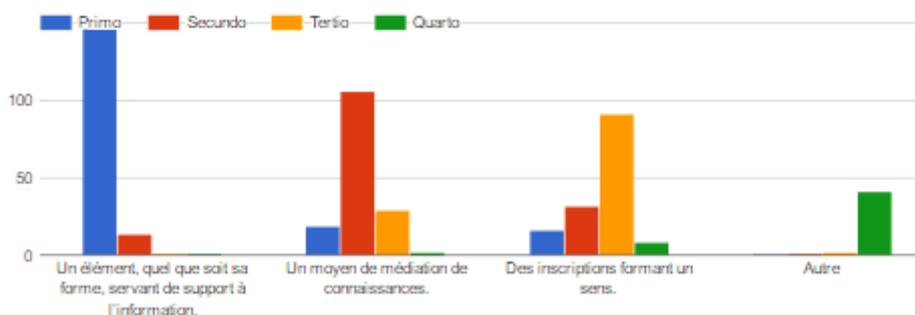


Selon vous, sur une échelle d'intensité, vous sentez-vous concernés par le « patrimoine écrit » ?

164 réponses

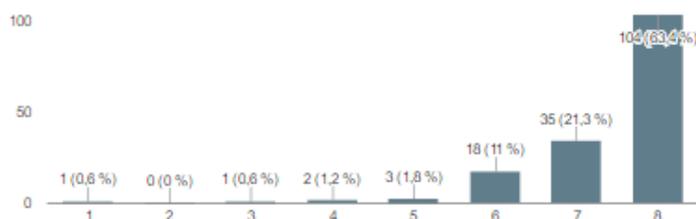


Comment caractériseriez-vous le terme « document » ?



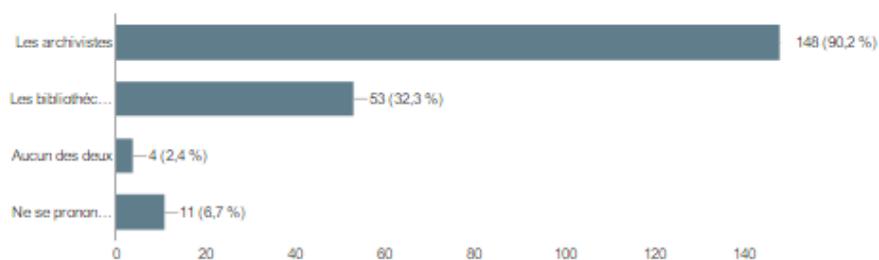
Sur une échelle d'intensité, vous sentez-vous concernés par le document ?

164 réponses



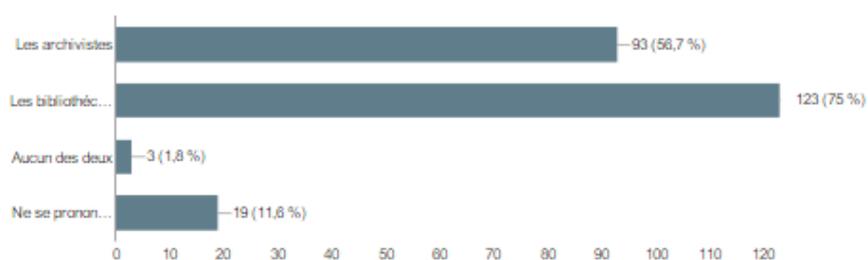
Selon vous, quelle profession traite les documents primaires ?

164 réponses



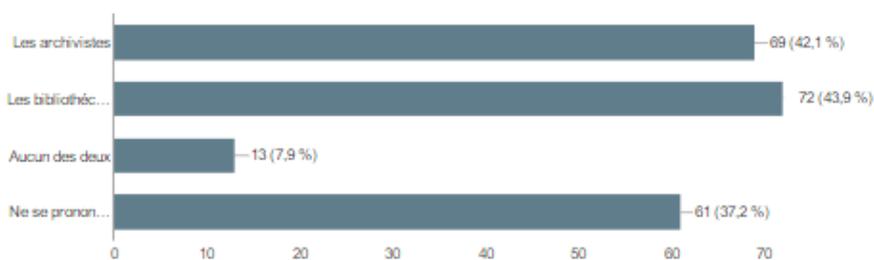
Selon vous, quelle profession traite les documents secondaires ?

164 réponses



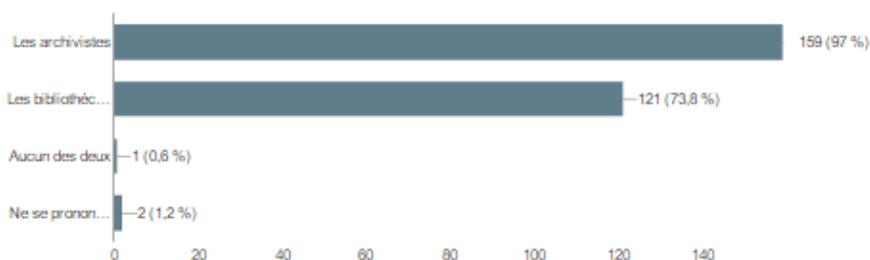
Selon vous, quelle profession traite les documents tertiaires ?

164 réponses

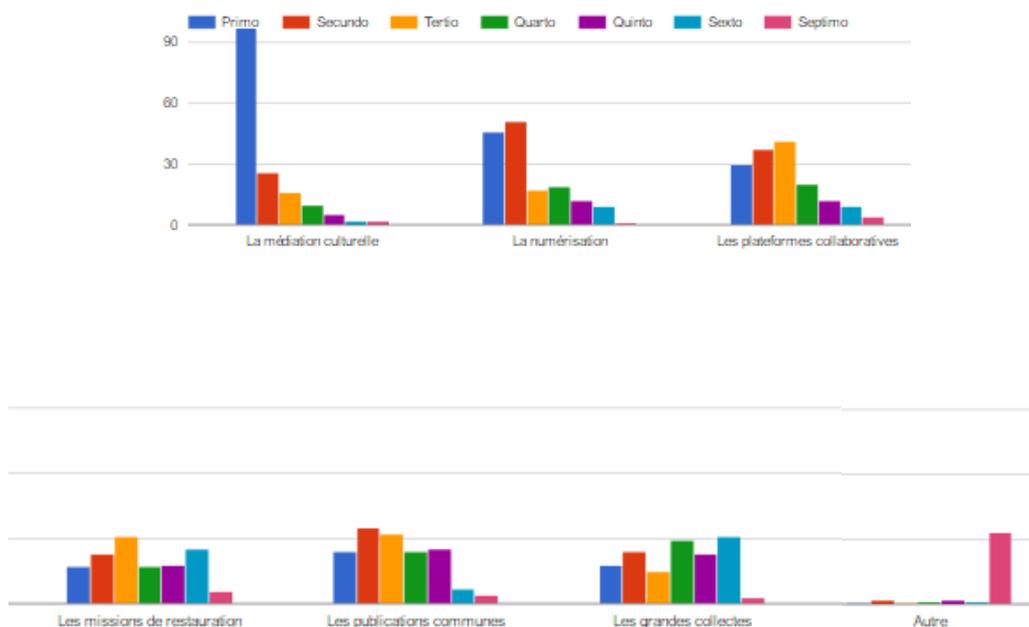


Selon vous, quelle profession traite les documents électroniques ?

164 réponses

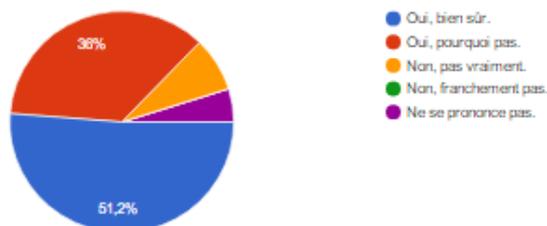


Selon vous, sur quels types de projets portent majoritairement les collaborations entre les archivistes et les bibliothécaires ?



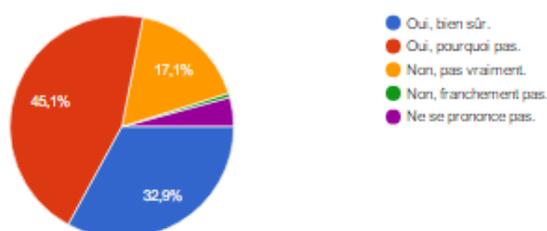
Diriez-vous que le partenariat entre services lors de projets communs permet une meilleure visibilité sur internet ?

164 réponses

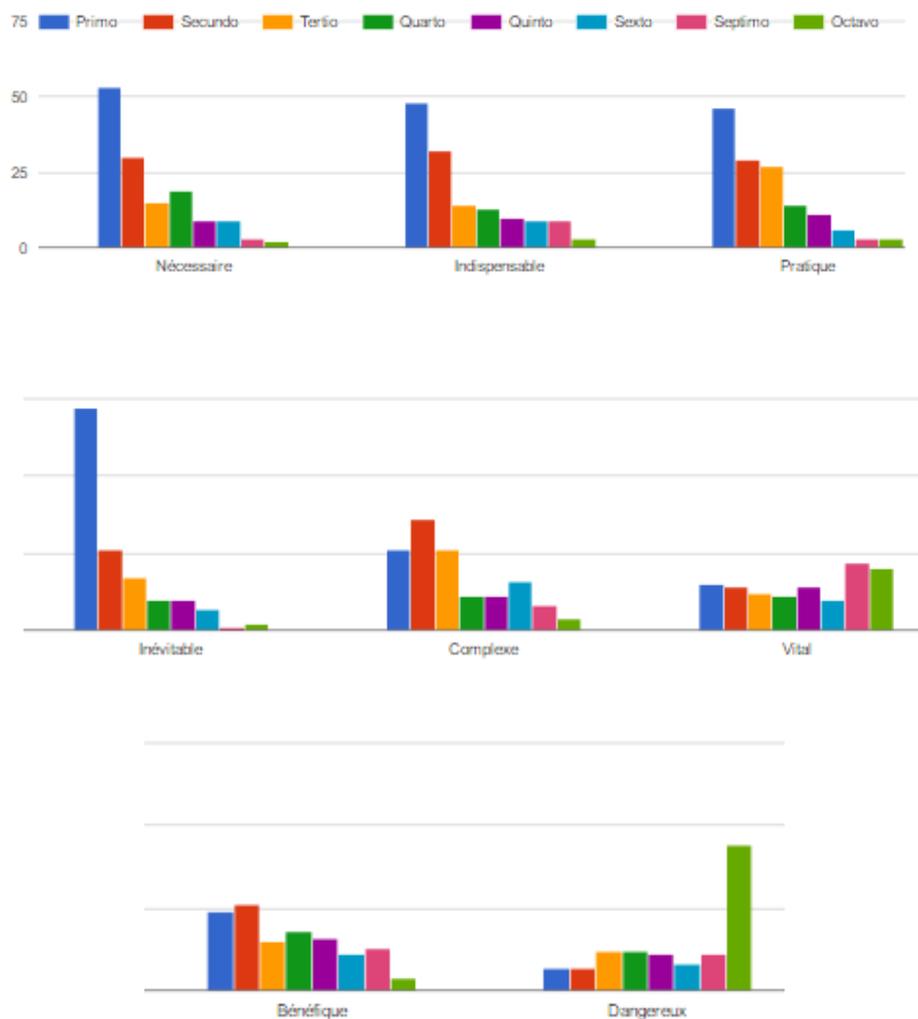


Diriez-vous que les archivistes et les bibliothécaires peuvent coopérer sur de la gestion documentaire ?

164 réponses

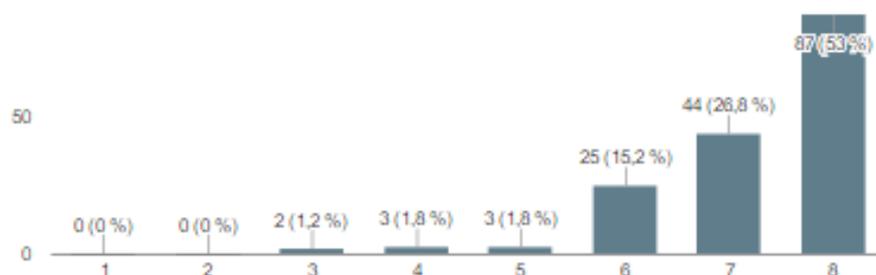


Comment caractériseriez-vous le « numérique » ?

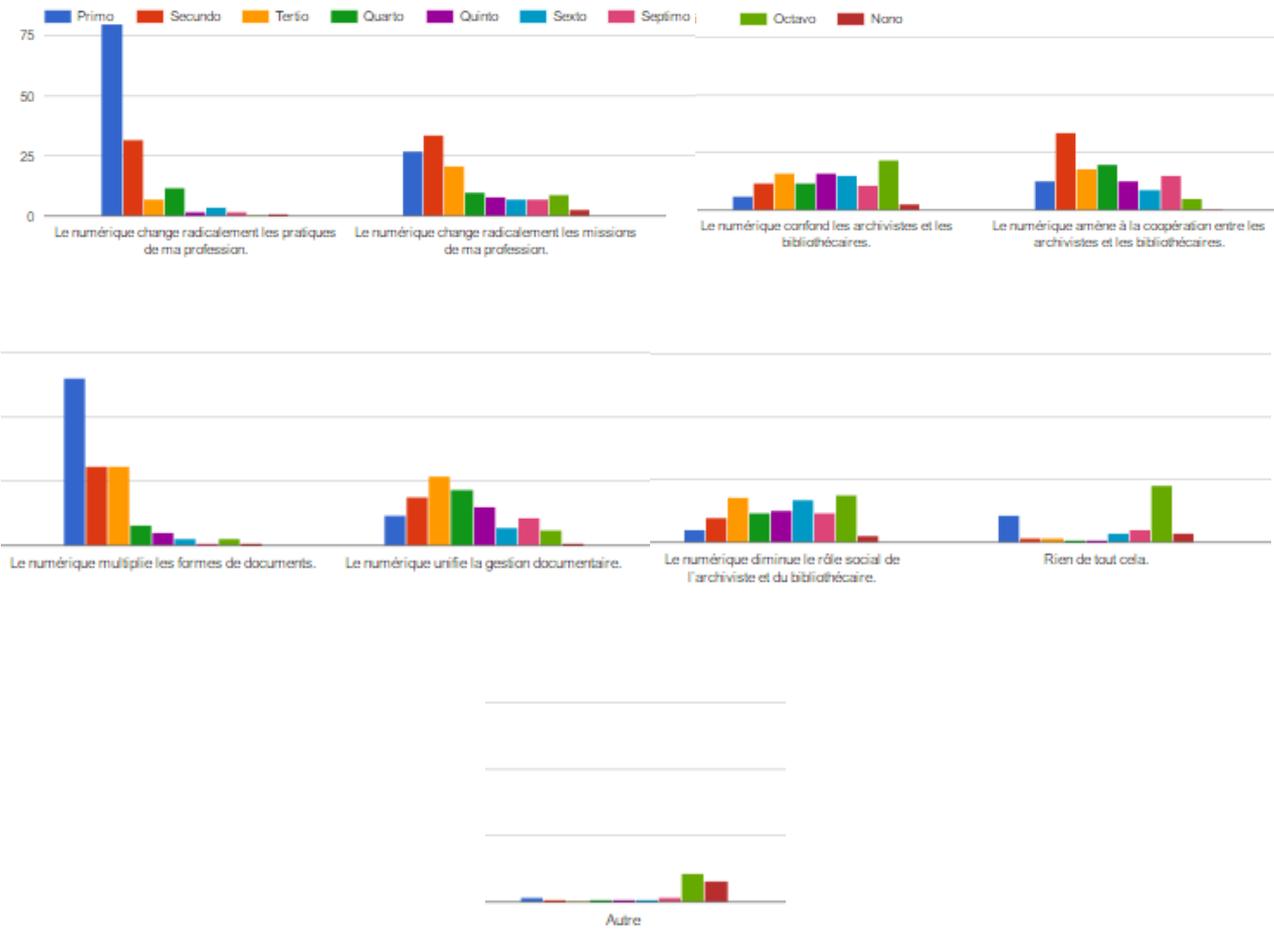


Sur une échelle d'intensité, vous sentez-vous concernés par les enjeux du « numérique » ?

164 réponses

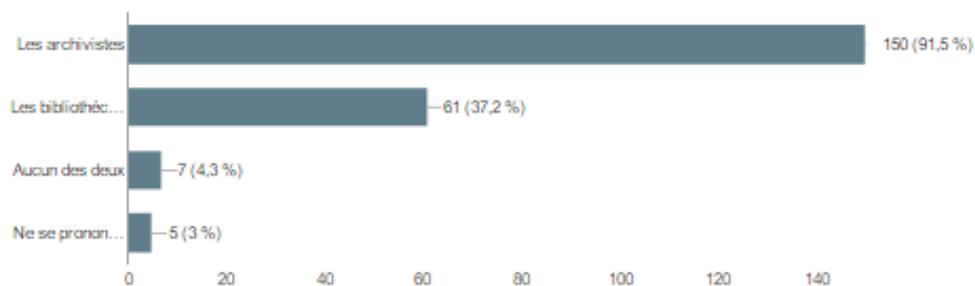


Selon vous, quels sont les principaux impacts du numérique sur vot profession ?



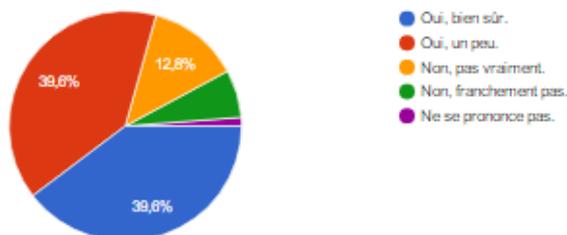
Selon vous, quelle profession traite les documents numériques natifs ?

164 réponses



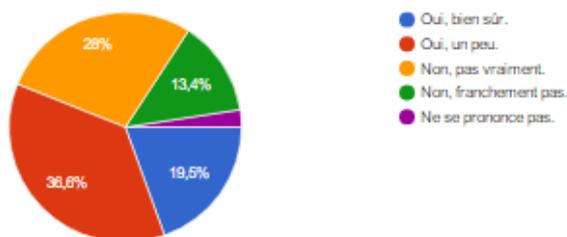
Connaissez-vous des langages d'encodage ?

164 réponses



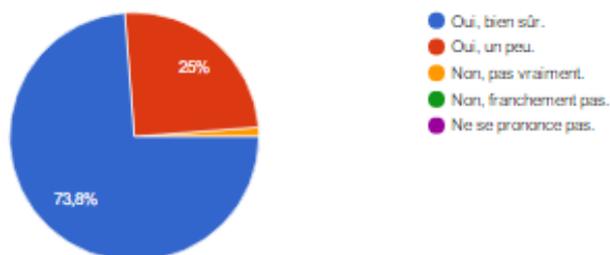
Connaissez-vous des métalangages ?

164 réponses



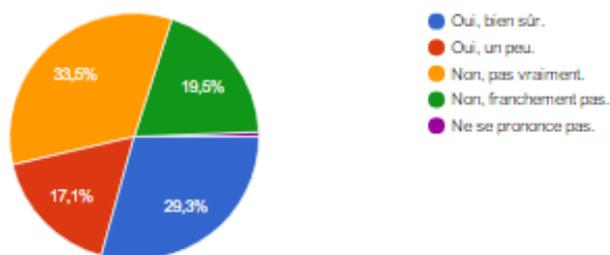
Connaissez-vous des logiciels professionnels ?

164 réponses



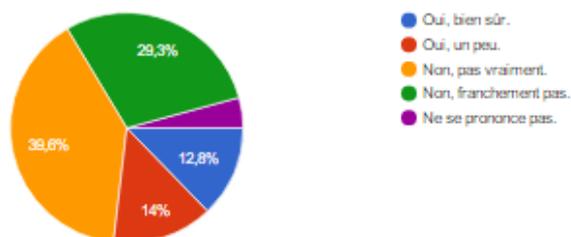
Utilisez-vous les langages d'encodage ?

164 réponses



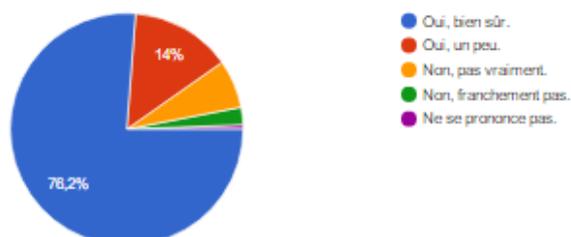
Utilisez-vous les métalangages ?

164 réponses



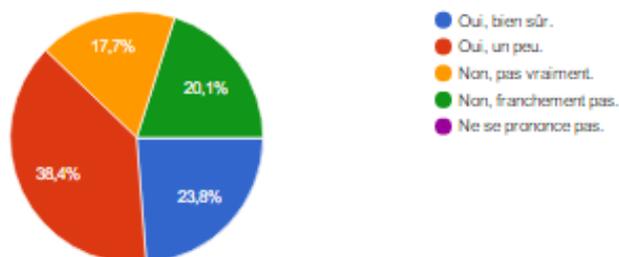
Utilisez-vous des logiciels métiers ?

164 réponses



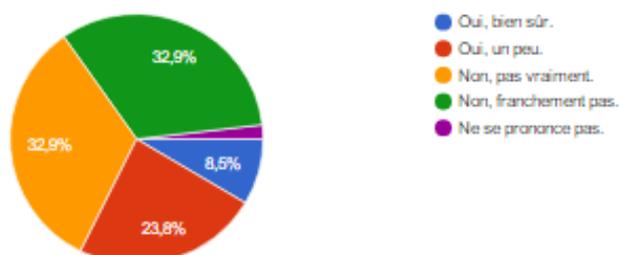
Avez-vous été formé à un langage d'encodage ?

164 réponses



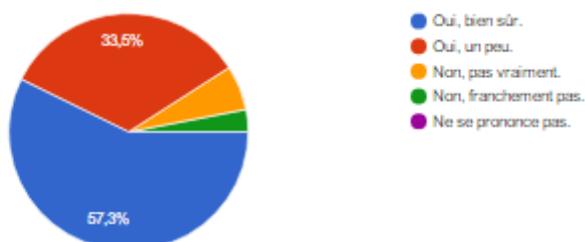
Avez-vous été formé à un métalangage ?

164 réponses



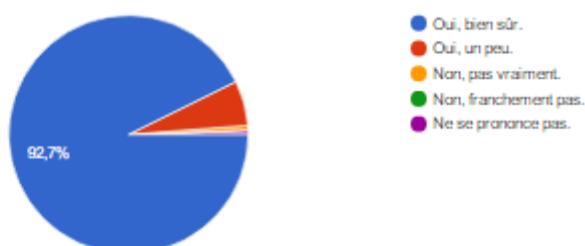
Avez-vous été formé à un logiciel métier ?

164 réponses



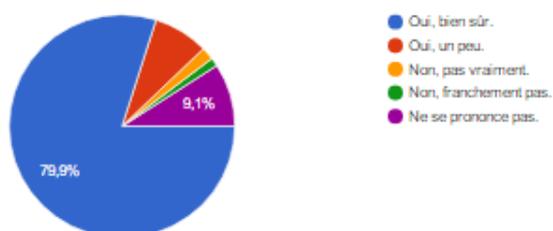
Diriez-vous que l'archivistique est compatible avec le numérique ?

164 réponses



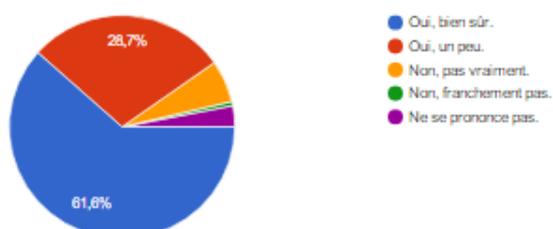
Diriez-vous que la bibliothéconomie est compatible avec le numérique ?

164 réponses



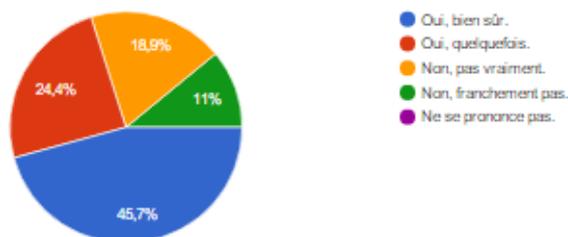
Diriez-vous que le numérique permet une meilleure médiation culturelle ?

164 réponses



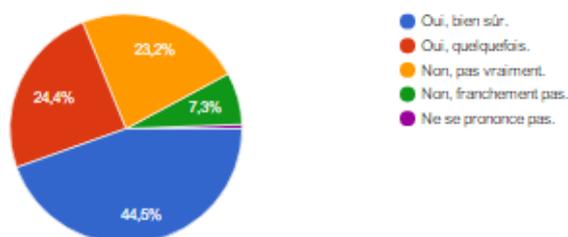
Lorsque vous parlez de votre profession en société, vous est-il déjà arrivé d'être confondu avec un spécialiste de l'autre profession ?

164 réponses



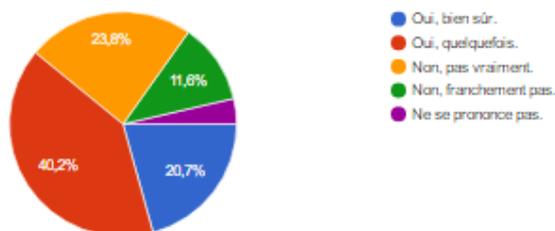
Au cours de votre travail, le public vous a-t-il déjà demandé votre profession ?

164 réponses



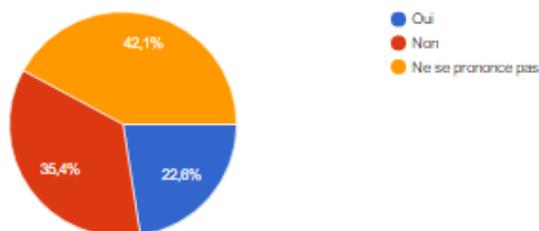
Avez-vous déjà ressenti un vif intérêt de la part d'élus ou d'employeurs privés pour votre travail ?

164 réponses



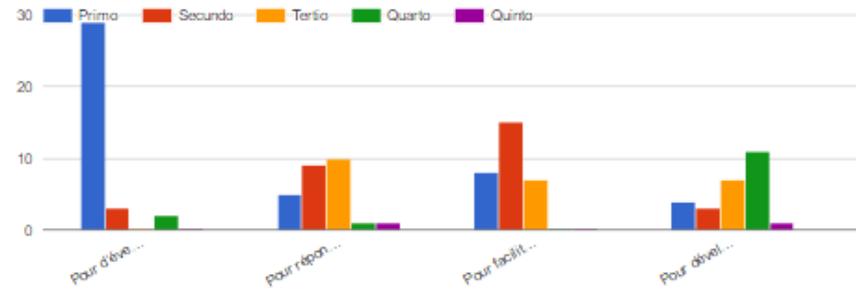
Pensez-vous que les élus ou les employeurs privés encouragent la convergence du métier d'archiviste et de celui de bibliothécaire ?

164 réponses



Question(s) optionnelle(s) pour les personnes pensant que les élus ou les employeurs privés encouragent la convergence du métier d'archiviste et de celui de bibliothécaire

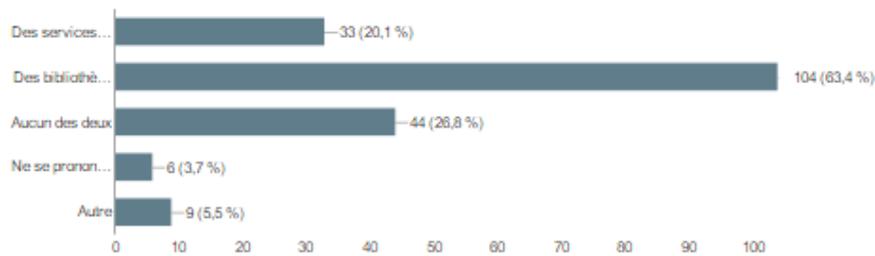
Pour quelles raisons encouragent-ils la convergence du métier d'archiviste et de celui de bibliothécaire ?



Question(s) obligatoire(s) concernant le rapprochement entre archiviste et bibliothécaire

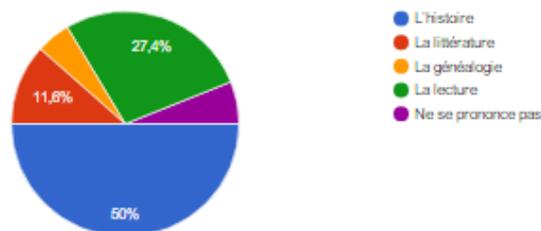
Durant votre temps de loisir, quels types de services fréquentez-vous ?

164 réponses



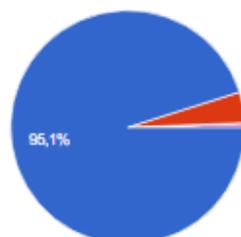
Si vous deviez choisir un des thèmes suivants, lequel vous passionnerait le plus ?

164 réponses



Diriez-vous que votre profession est utile à la société ?

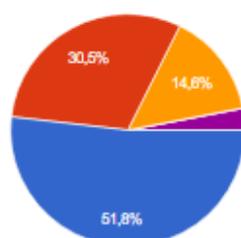
164 réponses



- Oui, bien sûr.
- Oui, un peu.
- Non, pas vraiment.
- Non, pas du tout.
- Ne se prononce pas.

Diriez-vous que votre profession évolue vers une plus grande utilité sociale ?

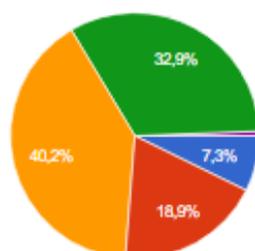
164 réponses



- Oui, bien sûr.
- Oui, un peu.
- Non, pas vraiment.
- Non, pas du tout.
- Ne se prononce pas.

Diriez-vous que votre profession peut disparaître ?

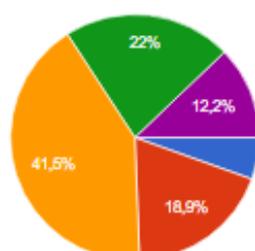
164 réponses



- Oui, bien sûr.
- Oui, probablement.
- Non, pas vraiment.
- Non, pas du tout.
- Ne se prononce pas.

Diriez-vous que le rapprochement entre archiviste et bibliothécaire est le reflet d'une lutte contre la disparition d'une des professions ?

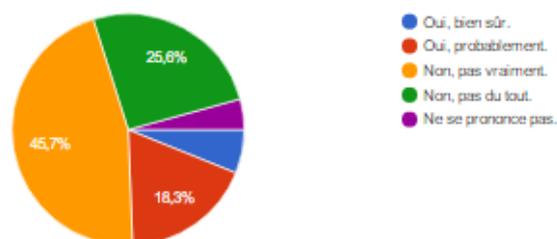
164 réponses



- Oui, bien sûr.
- Oui, probablement.
- Non, pas vraiment.
- Non, pas du tout.
- Ne se prononce pas.

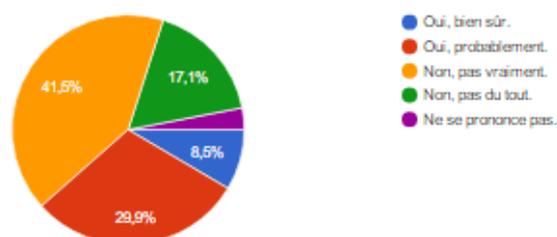
Diriez-vous qu'un bibliothécaire est capable de faire le travail d'un archiviste ?

164 réponses



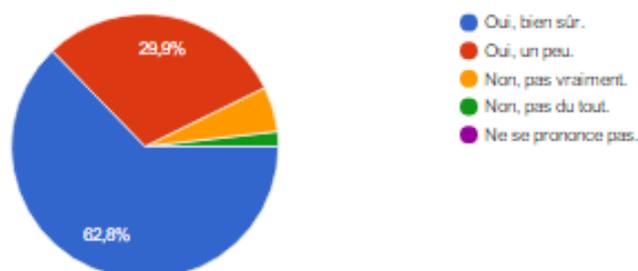
Diriez-vous qu'un archiviste est capable de faire le travail d'un bibliothécaire ?

164 réponses



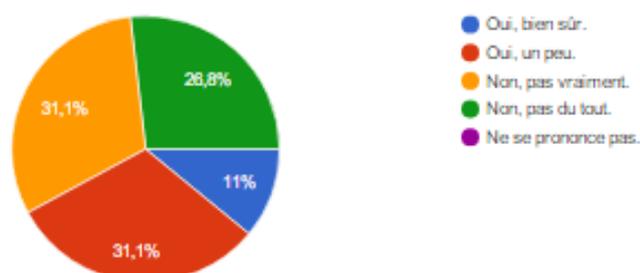
Effectuez-vous une veille sur l'actualité de votre profession ?

164 réponses



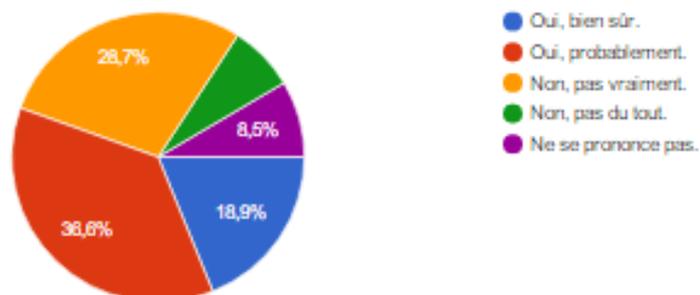
Effectuez-vous une veille sur l'actualité de l'autre profession ?

164 réponses



Diriez-vous que le regroupement du métier d'archiviste et de celui de bibliothécaire permettrait une amélioration pour les chercheurs ?

164 réponses



Pour une meilleure gestion des documents, que diriez-vous qu'il faut ?

164 réponses

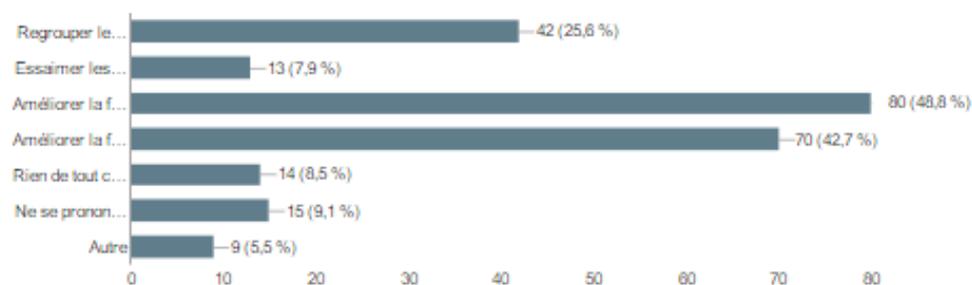


TABLE DES ILLUSTRATIONS

<i>Figure 1 : Graphique de la question n° 2 du questionnaire d'enquête.</i>	55
<i>Figure 2 : Graphique de la question n° 4 du questionnaire d'enquête.</i>	55
<i>Figure 3 : Graphique de la question n° 3 du questionnaire d'enquête.</i>	56
<i>Figure 4 : Graphique de la question n° 5 du questionnaire d'enquête.</i>	56
<i>Figure 5 : Graphique de la question n° 17 du questionnaire d'enquête.</i>	58
<i>Figure 6 : Graphique de la question n° 77 du questionnaire d'enquête.</i>	58
<i>Figure 7 : Graphique de la question n° 41 du questionnaire d'enquête.</i>	59
<i>Figure 8 : Graphique de la question n° 42 du questionnaire d'enquête.</i>	59
<i>Figure 9 : Graphique de la question n° 43 du questionnaire d'enquête.</i>	60
<i>Figure 10 : Graphique de la question n° 165 du questionnaire d'enquête.</i>	61
<i>Figure 11 : Graphique de la question n° 167 du questionnaire d'enquête.</i>	62
<i>Figure 12 : Graphique de la question n° 54 du questionnaire d'enquête.</i>	63
<i>Figure 13 : Graphique de la question n° 56 du questionnaire d'enquête.</i>	64
<i>Figure 14 : Graphique de la question n° 51 du questionnaire d'enquête.</i>	65
<i>Figure 15 : Graphique du nombre de voix par rapport à l'échelle d'intensité de la question n° 50 du questionnaire d'enquête (1 = « Pas du tout » et 8 = « Totalement »).</i>	66
<i>Figure 16 : Graphique de la question n° 59 du questionnaire d'enquête.</i>	66
<i>Figure 17 : Graphique de la question n° 61 du questionnaire d'enquête.</i>	68
<i>Figure 18 : Graphique de la question n° 62 du questionnaire d'enquête.</i>	69
<i>Figure 19 : Graphique de la question n° 65 du questionnaire d'enquête.</i>	70
<i>Figure 20 : Graphique de la question n° 130 du questionnaire d'enquête.</i>	71
<i>Figure 21 : Graphique de la question n° 70 du questionnaire d'enquête.</i>	72
<i>Figure 22 : Graphique de la question n° 73 du questionnaire d'enquête.</i>	73
<i>Figure 23 : Graphique de la question n° 79 du questionnaire d'enquête.</i>	74
<i>Figure 24 : Graphique de la question n° 86 du questionnaire d'enquête.</i>	76
<i>Figure 25 : Graphiques des questions n° 161 et n° 162 du questionnaire d'enquête.</i>	77
<i>Figure 26 : Graphique de la question n° 32 du questionnaire d'enquête.</i>	78
<i>Figure 27 : Graphique de la question n° 88 du questionnaire d'enquête.</i>	79
<i>Figure 28 : Graphique du nombre de voix par rapport à l'échelle d'intensité de la question n° 133 du questionnaire d'enquête (1 = « Pas du tout » et 8 = « Totalement »).</i>	82
<i>Figure 29 : Graphique de la question n° 140 du questionnaire d'enquête.</i>	83
<i>Figure 30 : Graphique de la question n° 141 du questionnaire d'enquête.</i>	84
<i>Figure 31 : Graphique de la question n° 101 du questionnaire d'enquête.</i>	85
<i>Figure 32 : Graphique de la question n° 116 du questionnaire d'enquête.</i>	86

Figure 33 : Graphique du nombre de voix par rapport à l'échelle d'intensité de la question n° 118 du questionnaire d'enquête (1 = « Pas du tout » et 8 = « Totalement »)..... 87

Figure 34 : Graphique du nombre de voix par rapport à l'échelle d'intensité de la question n° 122 du questionnaire d'enquête (1 = « Pas du tout » et 8 = « Totalement »)..... 88

Figure 35 : Graphique de la question n° 83 du questionnaire d'enquête..... 89

Figure 36 : Graphique de la question n° 109 du questionnaire d'enquête..... 90

Figure 37 : Graphique de la question n° 46 du questionnaire d'enquête..... 91

Figure 38 : Graphique de la question n° 46 du questionnaire d'enquête..... 92

Figure 39 : Graphique de la question n° 158 du questionnaire d'enquête..... 93

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 : Modèle du questionnaire d'enquête.....	103
Annexe 2 : Résultats du questionnaire sous forme graphique.....	141

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
PARTIE I - Panorama du phénomène de rapprochement entre archiviste et bibliothécaire	5
A - Historique des liens entre les deux professions	6
1 - <i>Des origines étroitement mêlées mais différenciées</i>	7
2 - <i>L'enracinement d'une logique de séparation dans la production documentaire</i>	9
3 - <i>Le XIX^e siècle, la fondation de deux spécialités distinctes</i>	12
B - Convergences et ambiguïtés actuelles entre les deux spécialités.....	16
1 - <i>Les bouleversements du XX^e siècle</i>	16
2 - <i>De nouvelles analogies pour de nouvelles transversalités</i>	19
3 - <i>Archiviste et bibliothécaire de l'entraide à la collaboration</i>	23
C - Vers une fusion des deux métiers ?	27
1 - <i>Des projets de mutualisation de services</i>	28
2 - <i>La complexité d'une association encore récente</i>	32
3 - <i>Une esquisse de la situation à l'étranger</i>	35
BIBLIOGRAPHIE.....	43
I - La transdisciplinarité des métiers du document	43
II - Les liens entre archiviste et bibliothécaire	43
A - <i>En France</i>	43
B - <i>À l'étranger</i>	45
III - Les services illustrant le phénomène de rapprochement.....	46
A - <i>En France</i>	46
B - <i>À l'étranger</i>	46
C - <i>Archives en bibliothèques et bibliothèques d'archives</i>	47

IV - Histoire et évolutions des spécialités du document	48
<i>A - Le bibliothécaire et la bibliothéconomie.....</i>	<i>48</i>
<i>B - L'archiviste et l'archivistique</i>	<i>48</i>
V - Les techniques et pratiques professionnelles convergentes.....	49
VI - Le bouleversement du numérique	49
VII - La politique culturelle et le patrimoine écrit.....	50
ÉTAT DES SOURCES	51
I - Sources légales et réglementaires.....	51
II - Sites web	52
III - Questionnaire	52
PARTIE II - Le rapprochement entre archiviste et bibliothécaire selon les professionnels	53
A - Existe-t-il un véritable rapprochement entre archiviste et bibliothécaire ?.....	54
<i>1 - Un débat concernant l'ensemble des professionnels.....</i>	<i>54</i>
<i>2 - Un phénomène remarqué et accepté.....</i>	<i>58</i>
<i>3 - Un phénomène limité et insuffisant.....</i>	<i>63</i>
B - Caractéristiques et spécificités des cas de rapprochement.....	68
<i>1 - Le rapprochement de services</i>	<i>68</i>
<i>2 - Les postes à compétences mixtes</i>	<i>72</i>
<i>3 - Les professionnels au parcours hybride</i>	<i>75</i>
C - Vers un nouveau spécialiste ou un personnel multifonctionnel ?.....	81
<i>1 - Le bouleversement du numérique</i>	<i>81</i>
<i>2 - La volonté d'un avenir associé.....</i>	<i>85</i>
<i>3 - L'exigence de conserver une diversité des spécialités</i>	<i>89</i>
CONCLUSION	97
ANNEXES	101
Annexe 1 : Modèle du questionnaire d'enquête	103
Annexe 2 : Résultats du questionnaire sous forme graphique.....	141

TABLE DES ILLUSTRATIONS	183
TABLE DES ANNEXES.....	185
TABLE DES MATIÈRES	187

RÉSUMÉ

Dans sa majorité, notre société ne dispose que d'une connaissance lacunaire des archives, définies comme de vieux documents dont l'utilité n'est que vaguement comprise, et souvent annexées à un domaine mieux connu du grand public, celui des bibliothèques. Cette méprise est notamment due aux transversalités entre services d'archives et bibliothèques. Nonobstant cette constatation, il est vrai que les deux institutions documentaires, traditionnellement différenciées, suivent actuellement une logique de réunion. En effet, la frontière entre les deux spécialités se révèle poreuse et le rapprochement entre les deux métiers concerne déjà de nombreux professionnels à travers la France. À cette époque où les nouvelles technologies, la massification documentaire et les difficultés économiques mettent au défi le monde documentaire, ce mémoire de recherche souhaite faire le point sur la convergence des métiers des archives et des bibliothèques, afin d'en comprendre les tendances et les enjeux. Après une première partie retraçant les liens entre archives et bibliothèques, une seconde s'intéresse à l'opinion des professionnels, récoltée à l'aide d'un questionnaire d'enquête. Alors qu'un horizon incertain se dessine pour les professionnels des archives et des bibliothèques, la mise en commun des ressources est un sujet qui mérite d'être étudié attentivement.

Référence bibliographique :

LEMOINE Tomy, *Le rapprochement entre archiviste et bibliothécaire : aujourd'hui en France selon les professionnels*, mémoire de recherche de master 1 histoire et document (parcours métiers des archives) de l'Université d'Angers, 2017, 189 p.

mots-clés : archiviste ; bibliothécaire ; bibliothèque ; collaboration ; convergence ; croisement ; évolutions ; liens ; rapprochement ; révolution numérique ; service d'archives.

ABSTRACT

In its majority, society has a lack of knowledge of the archives, defined as old documents whose usefulness is vaguely understood, and often annexed to a field better known to the public, the sphere of libraries. This misunderstanding is due notably to transversalities between archives and libraries. Notwithstanding this observation, it's true that the two documentary institutions, traditionally differentiated, are currently following a reunion logic. Indeed, the porous border between these specialties and the closer linkage between the two professions already concerns many professionals throughout France. At a time when new technologies, documentary massification and economic hardship are upsetting the realm of documentary, this research paper wishes to take stock of the convergence of archives and libraries, in order to understand trends and issues. After a first part describing links between archives and libraries, a second part focuses on the opinion of professionals, grouped with a survey instrument. While an uncertain future is emerging for archival and library professionals, resource sharing is a matter which deserves our full attention.

Bibliographic reference:

LEMOINE Tomy, *The rapprochement between archivist and librarian: today in France according to professionals*, Master's thesis for Master 1 "history and document" (Archives career) of the University of Angers (France), 2017, 189 p.

keywords: archive department; archivist; collaboration; convergence; crossing; digital revolution; evolutions; librarian; library; links; rapprochement; records.

ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je soussigné Lemoine Tomy
déclare être pleinement conscient que le plagiat de documents ou d'une
partie d'un document publiée sur toutes formes de support, y compris l'internet,
constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée.
En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées
pour écrire ce rapport ou mémoire.

signé par l'étudiant(e) le **06 juin 2017**

**Cet engagement de non plagiat doit être signé et joint
à tous les rapports, dossiers, mémoires.**

Présidence de l'université
40 rue de rennes – BP 73532
49035 Angers cedex
Tél. 02 41 96 23 23 | Fax 02 41 96 23 00

